LE DEVOIR

Vol. LXXVIII — No 122 ★ Chaud et humide. Max.: 26. Vendredi: peu de changement. **Détail page 22.** Montréal, jeudi 28 mai 1987

extérieur de Montréal métropolitain: 50 cents
Côte-Nord, Gaspésie, Toronto, Nouveau-Brunswick: 60 cents **50 CENTS**

Tassé le Boursier

Comment investir si vous payez trop d'impôts

Tassé & Associés, Limitée (514) 879-2100

C'est la politique des attaques personnelles, s'exclame Mulroney

Le ton de la lettre de Trudeau lui vaut une réplique cinglante

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Le ton, plus que les idées exprimées dans la lettre de Pierre Trudeau, ont valu hier à son auteur une réplique cinglante de tous les leaders politiques de la scène nationale.

« Maintenant, le choix devient limpide, a laissé tomber le premier ministre qui s'est lui-même fait traiter de « pleutre » par son prédécesseur. Les Canadiens choisiront entre le fédéralisme des attaques personnelles et celui d'un Canada renouvelé, plus fort et plus vigoureux ».

John Turner, comme la plupart des Libéraux, ont prétendu que le ton pamphlétaire de leur ancien chef ne les surprenait pas : « ce n'est pas la première fois que nous sommes en désaccord, affirme le chef du parti, mais je n'ai pas changé d'opinion et je pense toujours que l'accord du lac Meech représente une base solide pour rapatrier le Québec dans la famille canadienne ».

Le chef néo-démocrate craint pour sa part que les attaques personnelles de M. Trudeau à l'égard de tous ses prédécesseurs sur la scène politique canadienne « n'empêchent les Canadiens de s'intéresser sérieusement aux questions que soulèvent plusieurs de ses arguments ».

La nouvelle de la lettre de l'ancien premier ministre s'est répandue comme une traînée de poudre tôt hier matin dans la capitale fédérale, et le premier ministre a annulé sa participation au caucus national pour préparer, avec quelques proches conseillers, une réaction aussi cinglante que les attaques qui lui étaient dirigées contre lui.

La lettre avait été remise hier à LA PRESSE de Montréal et l'auteur en portait lui-même une traduction réalisée par son bureau d'avocat au TORONTO STAR hier après-midi. Dans le style virulent qui ne l'a pas quitté depuis que, dans Cité Libre, il traitait Lester Pearson de « pleutre » et les Libéraux de « moutons », l'ancien premier ministre dénonce l'accord constitutionnel qui « rendra l'État canadien tout à fait impotent ».

Aucun des points de l'accord du lac Meech ne trouve grâce aux yeux de M. Trudeau, un accord qui, pense-t-il, « met le Canada sur la voie de la souveraineté-association ». Ne cherchant vraiment à se faire aucun allié dans sa lutte, l'ancien premier ministre s'en prend à MM. Robert Bourassa, David Peterson, et Brian Peckford ; il pourfend les vieilles idées du statut particulier (M.Lesage et M.Ryan), des deux nations (M.Stanfield), d'un directoire canadien formé des onze premiers ministres (M.Blakeney et M.Faribeault), de la Communauté des Communautés (M.Clark) ; au passage il égratigne quelques intellectuels et éditorialistes (comme le rédacteur en chef du DEVOIR, Paul-André Comeau), et les « pleurnichards » de nationalistes qui ne sont que « de mauvais perdants ».

Quant au fond, la notion de société distincte heurte sa vision d'un Canada français « qui n'a pas besoin de béquilles pour marcher », et de Québecois qui aime « des gouvernements forts à Québec et à Ottawa ». Et surtout, l'esprit qui domine l'accord du lac Meech menace la Charte des droits qu'il a léguée au pays avant de partir.

« Cela a l'effet de cerner avec clarté les divergences » entre les deux visions du Canada, affirme M. Brian Mulroney qui s'estime en bonne compagnie avec le libéral David Peterson (Ontario), le créditiste Bill Vander Zalm (Colombie-Britannique), le néo-démocrate Howard Pawley (Manitoba) et les conservateurs John Buchanan (Nouvelle-Écosse) ou Grant Devine (Saskatchewan), de même que les deux chefs des partis d'opposition à Ottawa.

M.Turner, qui se trouvait en tournée dans la péninsule du Niagara hier, a pris les trois quarts de la journée pour réagir mais a au moins eu la satisfaction de voir que son caucus, à l'exception des dissidents déjà

Voir page 12 : Mulroney

— Photo PC

Le premier ministre Mulroney n'a pas apprécié, entre autres choses, l'épithète de pleutre que Pierre Trudeau lui a collée sur le dos.

Bourassa :

Il aurait dû se taire...

BERNARD DESCÔTEAUX

Le premier ministre Robert Bourassa a qualifié hier de regrettable les propos de Pierre Trudeau sur l'accord du lac Meech, disant croire que celui-ci aurait mieux fait de se taire.

« Je regrette que M. Trudeau soit sorti de son silence de trois ans pour contribuer à diviser le pays », a dit M. Bourassa après avoir lu l'article rédigé pour le quotidien La Presse par l'ancien premier ministre fédéral.

Se disant en « profond désaccord » avec M. Trudeau, M. Bourassa a soumis que sa conception de l'unité du pays est différente de celle que semble avoir maintenant M. Trudeau qui vient dénoncer un des rares exemples d'unité dans ce pays alors que les 11 premiers ministres s'entendent. L'unité, « c'est pas l'affrontement, c'est l'entente, la concertation », a-t-il noté.

En condamnant l'accord du lac Meech l'ancien chef du Parti libéral du Canada vient se situer à contre-courant de l'opinion publique canadienne et québécoise, a soutenu par ailleurs M. Bourassa. Cet ac-

Voir page 12 : Se taire

Sida

La Bavière dresse des barrières

PIERRE CAYOUETTE

Les étrangers en provenance de pays autres que ceux de la Communauté économique européenne (CEE) désireux de séjourner dans le *Land* de Bavière en République fédérale d'Allemagne (RFA) devront avoir en leur possession un certificat attestant qu'il ne sont pas contaminés par le virus du sida.

Dans l'espoir de contrer la propagation du sida, le gouvernement conservateur de Franz-Joseph Strauss a adopté le 19 mai dernier de sévères mesures administratives. Cette politique de contrôle contrevient directement à la stratégie de lutte axée sur la prévention et l'information adoptée il y a 15 jours à Bruxelles par les ministres de la Santé de la CEE.

Un porte-parole de l'ambassade de la RFA à Ottawa, M. Martin Schwartz, n'a pas été en mesure hier de nier ou de confirmer si ces mesures s'appliquaient aux touristes ou ne se limitaient qu'aux étrangers désireux de travailler ou vivre en Allemagne fédérale. Il a rappelé que l'immigration et le contrôle de l'entrée des étrangers au pays était de juridiction fédérale. Bien que les compétences en matière de santé appartiennent aux États régionaux.

« Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a des tendances dans cette direction (vers un contrôle sévère de la propagation du sida) de la part de la Bavière. Mais officiellement, rien de tel n'existe, c'est au stade des discussions ».

Le quotidien parisien *Le Monde* rapportait pourtant dans son édition du 21 mai que la Bavière avait bel et bien adopté les dites mesures.

Par ailleurs, a dit M. Schwartz, la loi allemande sur l'immigration stipule « que tout étranger qui a une maladie contagieuse peut être re-

Voir page 12 : Sida

Trois quotidiens du Québec passent dans l'empire de Black

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec est « déçu » de ce que le groupe Unimédia, propriétaire de trois journaux quotidiens et de nombreuses autres entreprises de communications, passe sous contrôle ontarien.

Mais, aucune entreprise québécoise n'ayant fait une offre satisfaisante à M. Jacques G. Francoeur, le gouvernement n'a pas de solution de rechange à lui proposer pour l'empêcher de vendre à Hollinger, filiale de Argus Corporation, de Toronto.

À l'Assemblé nationale, hier, le ministre des Communications n'a pu que prendre acte de la transaction, annoncée en matinée. Bien plus, M. Richard French semble écarter toute intervention gouvernementale ou législative. Il explique que le « défi canadien », qui permet à un holding ontarien, via une société en commandite, de prendre possession d'une entreprise québécoise, permet aussi à des entrepreneurs québécois d'avoir des intérêts au Canada anglais et ailleurs, comme c'est le cas pour Quebecor et Transcontinental.

Mais l'opposition ne l'entend pas de cette oreille, invoquant l'intérêt public à l'encontre de la transaction et demandant un débat d'urgence. Ce que le gouvernement repousse, alléguant que l'étude des crédits budgétaires est prioritaire et requiert toute l'attention des députés. De fait, les crédits des Comunications seront discutés durant quatre heures, jeudi prochain. C'est à ce moment-là, indique le leader gouvernenental, que l'opposition pourra soulever la question; et si elle n'est pas satisfaite, on

Voir page 12 : Quotidiens

■ Voir autres informations — Page 7

Photo PC

Les trois titres québécois acquis par le financier Conrad Black.

Luc Plamondon heureux du projet de loi de Flora

Les créateurs vont gérer eux-mêmes leurs droits

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Luc Plamondon, auteur, compositeur québécois reconnu et écouté, était très heureux, hier, d'assister au dépôt aux Communes par la ministre des Communications Flora MacDonald de la première tranche d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur le droit d'auteur, « même si tous les aspects importants ne sont pas encore couverts », a-t-il dit.

Il était très heureux, a-t-il indiqué au cours d'une brève entrevue, accordée immédiatement après la conférence de presse de la ministre, parce que ça fait longtemps qu'il attend et réclame cette démarche au nom de tous ses collègues créateurs québécois et canadiens.

Flora MacDonald

Mme MacDonald, accompagnée du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Marcel Masse, son prédécesseur aux Communications initiateur du projet de loi, et du titulaire de la Consommation et des Corporations, Harvie André, a tracé les grandes lignes de cette première étape, la plus facile à faire adopter rapidement par le Parlement.

Mme MacDonald a indiqué que le

Voir page 12 : Créateurs

L'adieu de Mitterrand au Québec

«C'est la France qui a besoin de vous...»

BERNARD DESCÔTEAUX

Les relations privilégiées qu'entretient la France avec le Québec ne sont pas à sens unique: la France a besoin du Québec, a dit hier le président François Mitterrand qualifiant d'indispensable l'apport du Québec.

Le président de la République française, qui visitait hier, Montréal, a affirmé comme jamais ne l'avait fait un homme politique français que les relations franco-québécoises ont atteint un nouveau stade où c'est la France qui est demandeur.

« Ne croyez pas qu'on se tourne vers le Québec comme une grande puissance qui ne veut pas laisser en chemin son petit compagnon. Pas du tout! La France a besoin de vous », de dire le président qui a ajouté: « Nous serions fous de négliger cet apport original ».

Cette déclaration d'intérêt pour le Québec, M. Mitterrand l'a situé d'abord dans le contexte culturel, mais en précisant que

Voir page 12 : Mitterrand

AUJOURD'HUI

LE FLEUVE ET SES GRANDS LACS

LE DEVOIR publie aujourd'hui un cahier spécial, à l'occasion de la première conférence internationale des maires du Saint-Laurent et des Grands Lacs sur ce système maritime.

Golfe : Reagan insiste

Le président américain sert un nouvel avertissement à l'Iran « barbare ». **Page 5**

Gorbatchev s'impatiente

L'URSS fait « son possible » en matière de désarmement et est fatiguée d'attendre l'Ouest. **Page 5**

BONNE CROISSANCE AU CANADA

Le taux de croissance de l'économie au premier trimestre est le meilleur depuis un an. **Page 9**

Le silencieux

QUEL MUSICIEN aura le génie de composer un opéra sans paroles ? Il sauvera enfin la langue du massacre et de l'inaudible.

■

Il n'y a pas de bonheur passionnel. La passion est violence; le bonheur, sérénité.

■

Du méfait des sondages sur les partis politiques : stimuler l'électoralisme et la démagogie; donc, pour gouverner, s'en remettre aux organisateurs.

■

Il ne suffit donc pas que le Québec soit américanisé ! Faut-il qu'en plus il soit canadianisé ?

— ALBERT BRIE

ST. LEONARD 6060 Metropolitain est.....TEL.: 253-1122
GREENFIELD PARK 999 Boul. Taschereau.....TEL.: 466-1555
LONGUEUIL 2403 Chemin Chambly.....TEL.: 468-0888
DOLLARD-DES-ORMEAUX 3460 boul. des Sources.....TEL.: 685-3600
VILLE LASALLE 7401 boul. Newman.....TEL.: 364-9734
PONT-VIAU - LAVAL 381 boul. des Laurentides.....TEL.: 669-0809
CHOMEDEY - LAVAL 690 boul. Curé-Labelle.....TEL.: 682-6464
POINTE-AUX-TREMBLES 13110 est, Sherbrooke.....TEL.: 644-1752
CAP DE LA MADELEINE Galerie du Cap.....TEL.: 376-9700
OTTAWA - NEPEAN 1600 Merivale Road.....TEL.: 727-1492
RIMOUSKI Carrefour Rimouski, 419 boul. Jessop.....NOUVEAU MAGASIN

Nous avons ce qu'il vous faut, "Ça c'est certain!"
MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE
12 SUPERMAGASINS
VILLE MONT-ROYAL 1138 AVE. BEAUMONT PLACE BEAUMONT TÉL.: 735-1161

GAGNEZ 1) un week-end de 3 jours à l'Ecole de Conduite Formule Ford Jim Russell
2) votre achat avec PIONEER
Les 28,29 et 30 mai Jim Russell

La demande du Globe & Mail

Doré ne s'oppose pas aux distributrices

MARIE-CLAUDE DUCAS

Contrairement à son prédécesseur, le maire de Montréal Jean Doré n'a rien contre la présence de boîtes distributrices de journaux sur le territoire montréalais.

M. Doré a ainsi commenté la dépôt par le *Globe and Mail* d'une requête devant la Cour supérieure du Québec. Le quotidien torontois demande l'abrogation des règlements interdisant l'installation de ces distributrices sur toute propriété de la Ville.

Le *Toronto Sun* avait approché l'équipe Doré à ce sujet durant la campagne électorale. Le *Globe and Mail* traîne maintenant la Ville de Montréal devant les tribunaux. Le journal invoque les droits sur la liberté de la presse, reconnus par les chartes canadienne et québécoise.

Ces règlements avaient été adoptés par l'administration Drapeau pour des raisons d'esthétique et de sécurité. M. Doré a justifié sa position en se disant « en faveur d'une information plus accessible ».

Toutefois, tout indique que le retour des boîtes métalliques bannies par le maire Drapeau profiterait davantage aux quotidiens torontois qu'aux journaux montréalais.

Dans le monde des journaux montréalais, la question est loin de soulever les passions.

« On a bâti un réseau avec des magasins, on ne s'est jamais tellement servi des boîtes distributrices, même quand c'était permis», dit M. Bertrand Garceau, directeur des ventes au *Journal de Montréal*. Même son de cloche ailleurs : « Ça n'augmenterait aucunement le tirage, dit M. Roland David, responsable du marketing au *DEVOIR*, ce ne serait qu'un déplacement des ventes ».

On partage ce point de vue à *La Presse*. « Les gens n'achèteront pas plus de journaux parce qu'il y aura des boîtes au coin des rues », confirme le responsable du tirage, M. Michel Dupuis, qui trouve que le présent règlement « a un bien-fondé ».

Pour se constituer un réseau convenable de boîtes distributrices, chaque journal devrait investir entre $ 500 000 et $ 1 million. Ces fameuses boîtes coûtent environ $ 500 chacune. Mais si le *Globe and Mail* ouvrait le bal, la concurrence serait bien obligée de suivre...

On n'en est toutefois pas encore là. La cause sera entendue en Cour le 29 juin prochain. D'ici là rien ne bouge. Ensuite, même si le *Globe* gagne, rien ne pourra être fait avant que la Ville modifie ses règlements. Au bureau du maire, on estime qu'il ne se passera rien avant au moins un an.

Le journal torontois a déjà un précédent juridique en sa faveur : après avoir installé des distributrices à Québec l'automne dernier,en dépit d'une interdicition de la Ville, il a gagné sa cause en Cour d'appel.

Les enseignants s'inquiètent

La formation professionnelle au secondaire risque de disparaître à cause du gouvernement

LIA LÉVESQUE

(PC) — La formation professionnelle au secondaire risque de disparaître parce que le gouvernement n'a pas réussi le redressement promis.

La Commission des enseignants de commissions scolaires (CECS), le groupe le plus important de la CEQ, a lancé un cri d'alarme hier.

Le président Hervé Bergeron se dit grandement déçu de l'attitude du ministre de l'Education Claude Ryan face à l'enseignement professionnel au secondaire. Il a annoncé une vaste réforme, qui a suscité beaucoup d'espoir, mais n'a pas prévu les fonds supplémentaires pour l'implanter.

Le résultat est plutôt lamentable, selon la CECS: 1,600 enseignants mis en disponibilité pour les années scolaires 1985-86 et 1986-87 (soit 40 pour cent des effectifs); une baisse d'effectif étudiant de 20 pour cent, allant jusqu'à 55 pour cent dans certaines régions; disparition de programmes complets.

« C'est l'anarchie », s'est exclamé M. Bergeron. « On a mal planifié la réforme. On a pris des décisions administratives qui, en soi étaient bonnes, mais on les a prises trop tard dans l'année scolaire; elles ne sont plus applicables. »

En juin dernier, M. Ryan avait annoncé son intention de tout refondre le secteur du professionnel court et du professionnel long au secondaire. Dorénavant, la formation allait être améliorée, avec plus de cours généraux. Elle mènerait à un certificat, une attestation ou un diplôme d'études professionnelles.

De plus, de 256 programmes, parfois hyper-spécialisés — par exemple 17 profils de carrière en secrétariat — on allait passer à 125, plus généraux et plus polyvalents (un seul cours de secrétariat, mais avec notions en juridique, en médical, en général, etc.).

Avec toutes les tergiversations subies sous les gouvernements péquiste et libéral, la formation professionnelle est « en train de régresser en deçà de la situation qui prévalait avant la réforme des années 1960 », déplorait M. Bergeron.

En 1976, 27 pour cent des étudiants des écoles secondaires se trouvaient dans le secteur professionnel. Depuis lors, le taux de fréquentation a connu une baisse constante, pour atteindre 10 pour cent en 1986-87.

Pour 1987-88, la CEQ appréhende qu'à peine 8,7 pour cent des élèves du secondaire étudieront dans le secteur professionnel. « Moins de 10 pour cent, ce n'est pas normal », croit le président de la CECS.

La baisse de la clientèle étudiante s'est inévitablement traduite par une diminution du nombre de professeurs.

Déjà 710 enseignants sont en disponibilité; 910 s'ajouteront à la liste dès le mois de septembre. Cela correspond à 40 pour cent de tous les professeurs du secteur professionnel.

M. Claude Ryan

Se présente donc un urgent besoin de recyclage pour eux. « Mais on ne sait pas où on s'en va. Le ministère n'a pas dit dans quelle direction il voulait aller. Alors on ne peut pas dire à nos enseignants: 'Dirigez-vous vers ce secteur' parce qu'on ne sait pas où le ministère veut mettre l'accent », explique Hervé Bergeron, de la CECS.

Non seulement les étudiants et les professeurs, mais les programmes aussi disparaissent. Les commissions scolaires ferment de plus en plus d'options.

A ceux qui s'imaginent que ces disparitions ne font que répondre aux besoins du marché du travail, M. Bergeron répond que ce n'est pas totalement vrai.

La commission scolaire Jérôme-Leroyer ferme en 1987-88 son cours de robotique; celle de Brossard abandonne l'option d'électrotechnique; Pascal-Taché ferme la foresterie, l'agrotechnique et le cours d'infirmier auxiliaire. Pour d'autre, c'est la mécanique qui disparaît, la menuiserie, l'horlogerie, l'hydrothermie, la couture.

Le ministre de l'Education Claude Ryan a bien proposé des solutions palliatives, mais « trop peu, trop tard », selon la CECS.

La semaine dernière, il a promis d'ajouter un semestre de récupération en formation générale, pour aider les étudiants qui ne correspondent pas aux nouveaux critères d'admissibilité. Toutefois, M. Ryan ne garantit pas que les commissions scolaires jouiront des subventions nécessaires.

Le ministre a aussi greffé des cours de formation générale dans la liste de cours à option, mais il les a ajoutés deux mois après que les étudiants eurent terminé leur choix de cours.

Le président de la CECS crie l'urgence de la situation. Réformer la formation professionnelle, soit, l'objectif est louable; mais pas au prix de la disparition de postes, d'étudiants et de programmes.

Autre appui à CIBL

(PC) — A la suggestion de la députée péquiste Carmen Juneau, du comté de Johnson, l'Assemblée nationale a exprimé hier son appui à la radio communautaire CIBL-FM dans ses démarches auprès des autorités fédérales.

Aucun des députés présents ne s'est opposé, a indiqué un porte-parole de CIBL, et le ministre des Communications Richard French a abondé en ce sens, de sorte que l'appui des parlementaires fut unanime.

En mars dernier, le CRTC avait refusé à la radio communautaire de l'est de Montréal l'autorisation d'accroître son wattage actuel (16 watts), pour pouvoir couvrir l'ensemble de la ville. CIBL-FM déposera une nouvelle demande au CRTC en septembre, en vue de diffuser sur une fréquence non commerciale.

La politique linguistique sera prête à l'automne

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Le comité des 12 ministres et députés libéraux chargé d'élaborer une politique linguistique aura terminé son travail à la fin de juin et l'Assemblée nationale sera saisie du projet de loi qui s'ensuivra à l'automne, a annoncé mercredi la ministre Lise Bacon.

Lors de l'étude en commission parlementaire des crédits des organismes chargés de la politique linguistique, Mme Bacon a affirmé que les travaux de ce comité ont comme objectifs "la protection et l'épanouissement" du fait français au Québec.

"Les membres du comité ont convenu qu'il ne fallait pas remettre en cause de manière fondamentale la Charte de la langue française", a dit la ministre Bacon.

Elle a lancé un appel pour que le débat linguistique ne cède pas au chauvinisme. "Ce débat est sain dans la mesure ou la partisanerie ne gagne pas les rangs de l'une ou l'autre des parties", a-t-elle dit.

Quant au porte-parole de l'opposition péquiste, le député du Lac-Saint-Jean Jacques Brassard, il a dit espérer que l'année 1987 ne sera pas une autre "année noire" pour la langue française comme l'a été 1986.

"Tout dans l'attitude du gouvernement libéral nous fait craindre une seconde année noire en matière linguistique", a-t-il dit.

Le député péquiste a signalé que rien ne protège la langue française dans l'accord du lac Meech, et que le gouvernement libéral refusait toujours d'y inclure la compétence exclusive du Québec en matière linguistique.

En matière de protection de la langue française, les accusations de "laxisme" se sont multiplié entre la ministre libérale et le député péquiste.

Mme Bacon a affirmé que sous la précédente administration péquiste, 1,686 demandes d'enquête sur de présumées infractions à la loi 101 n'avaient pas été traitées.

De plus, 875 dossiers d'infractions n'étaient pas traités par la Commission de surveillance de la langue française, a-t-elle affirmé.

Pour sa part, M. Brassard a relevé le fait que des compressions de 20 pour cent avaient été imposées par la ministre dans le secteur des communications au budget des organismes chargés de protéger la langue française.

Ce poste budgétaire est essentiel à l'information du public en matière linguistique, a fait valoir le député du Lac-Saint-Jean.

"Le Québec est de plus en plus menacé de bilinguisation", a déploré le député.

Mme Bacon a par ailleurs indiqué que le gouvernement avait demandé un avis au Conseil de la langue française au sujet de l'accord constitutionnel du lac Meech.

Le Conseil a été invité à dire ce qu'il pensait des conséquences de l'accord pour le développement du français au Québec.

« La bravoure est aussi francophone »

Au tour du ministre de la Défense d'expliquer le manque de respect de l'autre langue officielle

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Défense nationale, M. Perrin Beatty, devra répondre du manque de respect des langues officielles aux Forces armées canadiennes devant un comité parlementaire.

M. Beatty rejoindra une série d'autres ministres, dont Robert de Cotret, responsable de l'application de la loi sur les langues officielles, et James Kelleher, responsable de la GRC et du Service canadien du renseignement de sécurité, qui devront également comparaître devant le comité parlementaire mixte sur les langues officielles.

Les membres du comité ont entrepris en décembre dernier de rencontrer tour à tour les hauts fonctionnaires des ministères et organismes fédéraux qui ne se conformaient pas à la loi sur les langues officielles, adoptée il y a 17 ans.

Le co-président du comité, le député conservateur Charles Hamelin, a expliqué que cette étape était maintenant terminée, et qu'il s'agissait maintenant de rencontrer les responsables politiques des ministères irrespectueux.

« Nous avons maintenant toute l'information de base, il est temps de passer à l'action », a-t-il déclaré hier.

Le comité commencera à faire comparaître les différents ministres après le dépôt des amendements à la loi sur les langues officielles.

Il pourrait s'agir d'une question de semaines, a déclaré M. Hamelin. Il a cependant admis que le dépôt du projet de loi pourrait ne se faire qu'à l'automne.

Le comité parlementaire recevait hier le ministère de la Défense nationale, qui, selon le Commissaire aux langues officielles D'Iberville Fortier, viole de façon flagrante et persistante les droits linguistiques et constitutionnels des francophones dans les Forces armées canadiennes.

M. Fortier a soutenu que si la Défense nationale modernisait son arsenal militaire et changeait les uniformes de ses militaires, elle se devait également de modifier sa stratégie concernant les langues officielles au même rythme, « puisqu'il s'agit d'une autre forme tout aussi importante de la défense du pays ».

Il a souligné que si les francophones représentent 27 pour cent du personnel militaire, ils ne comptent que pour 18 pour cent des généraux et 14 pour cent des colonels.

La situation n'est guère plus rose du côté civil: les francophones ne représentent que 13 pour cent des gestionnaires.

Le sous-ministre de la Défense nationale, M. Dewar, a expliqué que la mobilité n'était pas très grande dans ce ministère, ce qui rendait difficile l'embauche de nouveaux employés, et donc de francophones.

Il a ajouté qu'il y avait peu de hauts gradés francophones parce qu'il faut des années pour gravir les échelons militaires.

Les députés ont également eu beaucoup à redire en ce qui concerne les services au public.

Le député libéral Jean-Robert Gauthier a appelé hier matin au bureau de M. Dewar pour s'enquérir de son prénom, mais il n'a pu réussir à se faire comprendre en français.

Interrogé à ce sujet hier, M. Dewar n'a pu offrir d'explications, et a promis de s'informer auprès de son personnel.

Il a cependant refusé de s'engager à corriger la situation, ce que M. Hamelin a relevé avec indignation.

« C'est inacceptable de n'être pas capable de prendre ce simple engagement », a-t-il lancé.

En fait de documentation bilingue, la situation est particulièrement critique. Environ 95 pour cent des documents techniques sont en anglais uniquement, a soulevé M. Fortier.

Le sous-ministre Dewar a expliqué que le ministère avait affecté une somme de $71 millions au cours des 10 prochaines années pour traduire le matériel le plus important.

Le lieutenant général de Chastelain, qui accompagnait M. Dewar, a ajouté que la situation ne posait pas vraiment de problèmes, parce que les francophones avaient fait leur entraînement en anglais et qu'ils étaient à même d'utiliser des manuels en anglais.

Le ministère a adopté en 1972 un programme visant à accroître le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces canadiennes, mais M. Dewar a admis que nombre de ses buts n'avaient pas été atteint.

Cette réponse n'a pas satisfait les députés.

« Comment ne vous êtes pas rendus compte plus tôt que votre programme ne donnait pas de résultats?, a demandé M. Hamelin. Si un artilleur tirait des obus à côté de la cible pendant 15 ans, resterait-il dans les Forces armées? ».

M. de Chastelain a répliqué que des progrès avaient été enregistrés au cours de ces années. Par exemple, des dizaines d'unités de langue française ont été créées, et presque la totalité des documents administratifs sont maintenant disponibles dans les deux langues officielles.

Il a toutefois admis sa responsabilité en ce qui concerne les différences de notation aux tests linguistiques.

Un francophone qui ne réussissait pas à son cours d'anglais se méritait la mention « a échoué », tandis qu'un anglophone recueillait la mention « a suivi le cours ».

« Il y a eu négligence dans le choix des mots », a déclaré M. de Chastelain, qui a soutenu que la situation avait été corrigée.

Le Commissaire aux langues officielles a fait remarquer que la Défense nationale ne faisait aucune distinction entre anglophones et francophones lors du recrutement, et qu'en temps de guerre, tous seraient appelés à risquer leur vie pour le Canada.

« La bravoure est aussi francophone », a conclu Charles Hamelin.

Le prix du Gouverneur général à Yvon Rivard

OTTAWA (PC) — Yvon Rivard, d'Outremont, a reçu hier le Prix du gouverneur général 1986 pour la meilleure oeuvre de fiction de langue française Les silences du corbeau. Ce roman raconte l'histoire d'un homme qui abandonne les deux femmes qu'il aime pour répondre à l'appel du spiritualisme oriental.

Il s'agit de la troisième oeuvre d'Yvon Rivard.

Du côté anglophone, le prix de la meilleure oeuvre de fiction est allé à Alice Munro, pour son recueil de nouvelles **The Progress of Love.**

Mme Munro, âgée de 55 ans, de Clinton, Ont., est l'un des auteurs de nouvelles les plus doués du pays. Elle avait déjà remporté le Prix du gouverneur général en 1968 et en 1978.

C'est madame le gouverneur général Jeanne Sauvé qui a remis ces prix accompagnés d'une bourse de $ 5,000 au cours d'une cérémonie à laquelle ont assisté quelque 300 invités, au Roy Thomson Hall.

En littérature de langue française, les gagnants des autres prix ont été les suivants:

■ poésie - Cécile Cloutier, de Toronto, pour son huitième recueil **L'écoute;**
■ théâtre - Anne Legault, de Montréal, pour **La visite des sauvages;**
■ essai - Régine Robin, de Montréal, pour **Le réalisme socialiste: une esthétique impossible.**

Du côté anglophone, les autres prix sont allés à:
■ poésie - Al Purdy, d'Ameliasburg, Ont., pour **The Collected Poems of Al Purdy;**
■ théâtre - Sharon Pollock, de Calgary, pour Doc;
■ essai - Northrop Frye, de Toronto, pour **Northrop Frye on Shakespeare.**

Un jury constitué de huit membres indépendants a choisi les gagnants dans chaque catégorie. Toutes ces oeuvres ont été publiées en 1986.

Deux invitées ont attiré l'attention autant, sinon plus, que les personnes ayant reçu des prix. Judith Fitzgerald et Ayanna Black sont en effet entrées au Roy Thomson Hall avec des fers aux poignets et aux pieds.

Elles voulaient protester contre l'absence de poétesse parmi les quatres finalistes de la catégorie 'poésie anglophone'. Fitzgerald a déjà signé 16 recueils de poésie.

En Bulgarie, malgré l'or, la discrimination règne

PIERRE CAYOUETTE

Deux groupes montréalais d'Amnistie internationale profiteront demain de l'ouverture de l'exposition *L'or des cavaliers thraces* sur les « Trésors de la Bulgarie » pour manifester contre le sort que réserve le gouvernement bulgare à sa minorité turque.

« La minorité turque, qui représente environ 10 % de la population bulgare, est constammment victime de discrimination. Depuis 1984, le gouvernement communiste bulgare force en outre les Turcs à 'bulgariser' leurs noms. Tout cela dans le seul but de nier leur appartenance à un groupe religieux (musulman), linguistique et ethnique distinct », a dit hier Mme Sophie Lussier, du Groupe Amnistie internationale de l'Université de Montréal.

L'organisme dit posséder une liste de 250 noms de Turcs victimes de cette politique. Tous auraient été emprisonnés parce qu'ils refusaient de changer de nom. Certains auraient même été sommairement abattus.

Amnistie internationale profitera donc de l'ouverture de l'exposition sur l'Or des cavaliers thraces et de la présence de dignitaires bulgares pour manifester son désaccord avec la politique de Sofia.

« Nous nous opposons nullement à la tenue de l'exposition, a dit Mme Lussier. Nous ne faisons que de saisir à l'opportunité de la présence d'officiels bulgares à Montréal ».

On veut vous pincer pour un week-end au Concorde!

89$

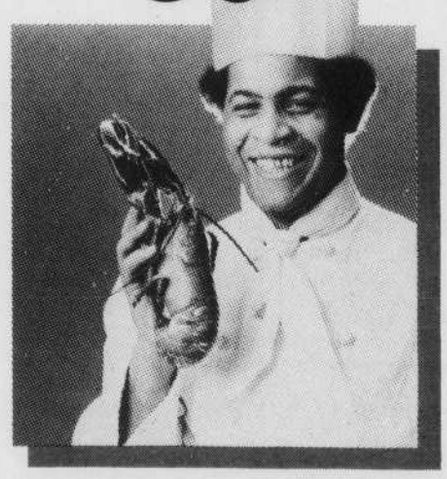

Sur les Champs-Élysées de Québec

Ce mois-ci, le homard est dans sa gloire à l'hôtel Loews Le Concorde de Québec. C'est le meilleur temps pour savourer les paupiettes de veau à la mousseline de homard, le chausson de homard et sauce mousseline aux truffes...et tant d'autres délicieux plats préparés avec maîtrise par nos chefs.

Et c'est aussi le printemps à Québec. Laissez-vous tenter par le cachet historique de la ville ou le regain de vie sur ses boulevards enchanteurs.

Faites votre choix de dates dès aujourd'hui: 15, 16, 17, et 18 mai ou 29, 30 et 31 mai. Notre prix de 89 $ par nuit* inclut:

- chambre spacieuse (un très grand lit ou deux lits doubles) pour une, deux, trois ou quatre personnes
- de délicieuses truffes au chocolat...une des spécialités de notre pâtissier
- un laissez-passer à notre salle d'exercices et aux saunas
- un espace de stationnement dans notre garage
- l'agrément de se baigner dans notre piscine extérieure chauffée.

Alors, l'occasion est belle. Communiquez avec nous, dès aujourd'hui. Téléphonez sans frais directement au Concorde en composant 1-800-463-5256. Et réservez.

Vous verrez, on ne vous pincera pas.

*CONDITIONS: Par chambre, par nuit, stationnement inclus. Aucuns frais pour les enfants de moins de 14 ans partageant la chambre d'un adulte.
Les réservations doivent être faites à l'avance. Le nombre de chambres est limité et ces tarifs peuvent être modifiés en tout temps.

LOEWS Le Concorde
L'HÔTEL SUR GRANDE ALLÉE
Vive la vie! Vive la Compagnie!

1225 Place Montcalm, Québec (Québec) Canada G1R 4W6

Dans Hochelaga-Maisonneuve

10,000 personnes souffrent de faim

LAURENT SOUMIS

Au moins 10,000 personnes souffrent de la faim dans Hochelaga-Maisonneuve qui n'est pas le quartier le plus pauvre de la métropole.

C'est « l'évaluation conservatrice » d'une Coalition sur l'alimentation formée cette semaine par un groupe d'organismes populaires du quartier et le Centre local de services communataires (CLSC).

« Diverses études montrent que le quartier mérite toujours le qualificatif de zone grise, a déclaré au DEVOIR M. Jean-Robert Primeau, du CLSC Hochelaga-Maisonneuve. On y trouve des phénomènes que l'on croyait propres aux pays du Tiers-Monde: la sous-alimentation et la malnutrition. »

« La proportion (9.1 %) de nouveaux-nés dont le poids est insuffisant à la naissance (moins de 2.5 kilos) est plus élevée ici qu'au Maroc (8.6 %), au Pérou (9 %) ou en Chine (9 %), a-t-il ajouté. Or, il y a un lien entre l'alimentation de la mère et le poids du bébé. »

L'an dernier, on dénombrait dans le quartier à peine 17,200 travailleurs sur une population de 47,000 résidants. Avec 6,000 personnes prestataires de l'aide sociale et 4,300 autres de l'assurance-chômage, le taux d'inactivité dépasse 37 %. Près de la moitié de la population vit sous le seuil de la pauvreté.

Il y a dix ans, l'hôpital Maisonneuve-Rosemont notait déjà que le quartier se signale par le plus haut taux d'hospitalisation du territoire pour les anémies par carence en fer, les carences nutritionnelles, les marasmes alimentaires, les maladies infectieuses, parasitaires et congénitales.

L'hiver dernier, une équipe du CLSC a relancé 648 familles bénéficiaires de paniers de Noël pour explorer cette problématique.

Les 524 réponses obtenues ont permis de mesurer l'ampleur du déficit alimentaire vécu par l'échantillon de 1,310 personnes.

Près des trois quarts des répondants vivaient dans un logement non-chauffé dont le loyer mensuel moyen s'élevait à près de $ 270.

La moitié des locataires habitaient leur logement depuis moins d'un an; la plupart d'entre eux déboursaient mensuellement entre $ 75 et $ 90 pour l'électricité, le gaz, et le téléphone.

Près de 93 % recevaient des prestations d'aide sociale; 70 % depuis plus de deux ans. Six fois sur dix, il s'agissait d'une famille de deux enfants dont le chef était âgé de 44 ans; dans le tiers des cas, c'était une famille monoparentale.

L'étude a souligné l'ampleur de l'endettement des familles.

Elles avaient une dette moyenne de $ 1,218. Près d'un assisté social sur cinq voyait ses prestations amputées chaque mois d'au moins $ 75 pour rembourser un créancier, par exemple Hydro-Québec.

Une fois sur deux, on s'était endetté pour des besoins primaires (logement, nourriture et services de base) ou l'ameublement.

Au bout du compte, les familles (deux adultes et deux enfants) ne disposaient en moyenne que de $ 280 par mois pour se nourrir et se procurer les produits domestiques de base.

Or selon le Dispensaire diététique de Montréal, une telle famille doit disposer d'au moins $ 420 pour les seuls aliments excluant tout autre produit d'entretien ménager..

« On peut dire que la quasi-totalité des assistés sociaux et la majeure partie des chômeurs et des familles à faible revenu souffrent de la faim », a expliqué au DEVOIR M. Primeau, porte-parole de la coalition.

Mais comme l'a montré l'étude du CLSC, bon nombre d'entre eux sont prêts à s'engager dans des projets pour résoudre leurs problèmes. Lundi dernier, la fondation de la coalition a attiré plus 150 citoyens.

Depuis plus d'un an, le *Restopop*, un restaurant communautaire situé au 3,532 rue Adam, fournit quotidiennement à plus de 120 clients des repas à prix modique confectionnés à partir d'aliments récupérés. Une vingtaine de personnes y travaillent. Les femmes enceintes y reçoivent gratuitement repas complet et lait, quatre mois encore après leur accouchement.

On songe aussi à assurer un service de popote à l'école Baril du quartier. Mais la politique de la commission scolaire qui exige des enfants des frais de gardiennage le midi risque de faire échouer cette initiative destinée aux plus démunis.

De leur côté, une trentaine de ménagères du quartier ont mis leurs ressources en commun dans des groupes de cuisine collective. Achetées en groupe, les provisions y sont apprêtées en commun, puis congelées. Le coût de revient des portions est ramené à sa plus basse expression.

À plus long terme, la coalition soutiendra l'ouverture d'un comptoir alimentaire. Les aliments y seraient gratuitement distribués par des responsables soucieux d'éduquer les bénéficiaires à la gestion d'un budget personnel et à la résolution des problèmes d'endettement.

CÉCM, CÉPGM, Lakeshore et Sault-Saint-Louis ont vu secrètement Ryan

Quatre commissions scolaires veulent faire réduire le rôle du Conseil scolaire

JEAN-PIERRE PROULX

Les présidents de la CÉCM, du PSBGM, et des commissions scolaires Lakeshore et Sault-Saint-Louis ont, le 13 mars dernier, rencontré secrètement le ministre de l'Education, M. Claude Ryan, pour lui demander que l'Assemblée nationale fasse du Conseil scolaire de l'île de Montréal « une coopérative de service » et réduise ses pouvoirs à la taxation et aux emprunts à long terme.

Cette démarche a été menée à l'insu du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Son président, M. Jacques Mongeau, a confirmé hier au DEVOIR qu'il n'a été informé de cette démarche ni officiellement, ni officieusement. Il l'a apprise « à travers les branches ». Il y aurait beaucoup à dire sur la manière dont cette démarche a été menée, a-t-il convenu, et a ajouté: « Je préfère ne pas commenter ».

Le 12 mai dernier, les quatre présidents des commissions scolaires ont écrit au ministre pour lui transmettre un mémoire précisant leurs attentes. « Nous vous avons rencontré le 13 mars dernier, écrivent-il, pour nous informer de notre volonté

M. Jacques Mongeau

de voir le rôle du Conseil scolaire de l'île de Montréal modifié afin de permettre aux commissions scolaires de l'île de Montréal de pouvoir assumer pleinement leurs responsabilités quant à la gestion de leurs ressources éducatives, matérielles et financières, et ce, au même titre que l'ensemble des autres commissions scolaires du Québec ».

« Nous vous saurions gré de bien vouloir tenir compte de nos revendications lorsque vous proposerez à l'Assemblée nationale des changements législatifs à la loi de l'Instruction publique ». Ces changements sont attendus à l'automne.

« Nous tenons à vous signaler, concluent-ils, que l'existence du Conseil soclaire n'est point mis en cause mais nous voulons que ce dernier joue un rôle de coopérative de services auprès des commissions scolaires, qu'il conserve un pouvoir sur la taxation et la dette obligataire à long terme ».

Prié d'indiquer pourquoi les quatre n'avaient pas informé le Conseil de leur démarche, le président de la Commission du Lakeshore, M. Joel Hart, a indiqué que le Conseil connaissait déjà leurs positions. De plus, comme cette démarche était faite au nom de l'autonomie des commissions scolaires, elles n'étaient pas obligées d'en saisir le Conseil.

La fronde des quatre a éclaté publiquement à la mi-avril de l'an dernier. Les quatre mêmes commissions scolaires convoquaient la presse pour dénoncer vertement le Conseil et réclamer de lui qu'il répartissent le produit de la taxe scolaire sur la seule base d'un per capita. Elles décidaient d'interdire à leurs fonctionnaires de participer à toute réunion convoquée par le Conseil

Le Conseil est formé de 17 personnes dont 14 sont déléguées par chacune des huit commissions scolaires de l'île. Il a pour mandat général d'assurer le développement des services scolaires sur l'île de Montréal.

Depuis toutefois la loi 29 de 1985, et le retrait de la CÉCM et de la CÉGPM de la table de ses délibérations, il n'est guère plus que l'ombre de lui-même.

Paradoxalement, les revendications des quatre commissions scolaires, si le gouvernement y fait droit, réduiraient le Conseil au rôle que lui avait dévolu la loi 3 sur l'Enseignement primaire et secondaire public, loi devenue inopérante en vertu d'un jugement de la Cour supérieure en juin 1985.

2 600 dentistes en Congrès à Montréal

Depuis 10 ans, les jeunes Québécois se préoccupent plus de leur santé dentaire

ISABELLE PARÉ

Autrefois bon dernier dans l'échelle de la santé dentaire au pays, le Québec se classe maintenant sixième parmi les provinces canadiennes et le bilan de santé dentaire des jeunes Québécois va en s'améliorant.

Toutefois, celui des personnes âgées demeure pitoyable. Plus encore, seulement 53 % des québécois âgés de 25 à 60 ans fréquentent leur dentiste régulièrement, comparativement à 71 % des Ontariens du même âge.

Tel est le tableau brossé par le président de l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ), le Dr Marc Boucher, interrogé au congrès conjoint que tient présentement l'Association dentaire canadienne et l'ODQ au Palais des Congrès de Montréal. Cette semaine, environ 2 600 dentistes et 4 600 professionnels des services dentaires participeront à ce rendez-vous où l'on fera état des nouvelles percées dans le domaine de la recherche et de certains traitements révolutionnaires.

Compte-tenu du vieillissement de la population, la santé dentaire des aînées occupera une place grandissante dans la pratique des professionnels de la santé dentaire, estime le président de l'ODQ.

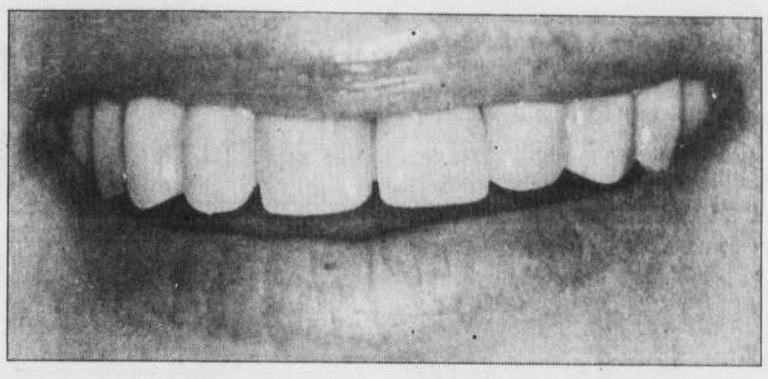

A ce chapitre, poursuit le Dr Boucher, le Québec figure déjà en tête de liste des provinces canadiennes en terme d'intérêt et d'identification des besoins des personnes âgées en soins dentaires.

Une étude menée entre 1980 et 1982 révélait que 72 % des Québécois de 65 ans et plus ne possédaient plus une seule dent. Devant ce constat navrant, l'Ordre des dentistes du Québec a instauré un programme-pilote d'examen dentaire gratuit dans certains hôpitaux et centres d'accueil de cinq villes au Québec.

Pour ce qui est de la santé dentaire des enfants de 9 à 11 ans, le Québec remonte peu à peu la pente. « L'indice de carie, qui a déjà culminé à 13, est passé de 9 à 6 depuis 1977 », clame, optimiste, le président de l'ODQ.

Dans l'ensemble, le Québec se situe au même niveau que plusieurs autres pays industrialisés, mais traîne encore derrière l'Ontario et les États-Unis où le taux de fluoration de l'eau est nettement plus élevé.

À l'heure actuelle, seulement 10 % des enfants québécois, contre 63 % des enfants ontariens, bénéficient d'une eau fluorée. Pour cette raison, la santé dentaire des jeunes ontariens et des jeunes américains demeure de 50 % supérieure à celle des enfants d'ici.

Le Dr Martin Payette, qui a réalisé en 1984 une vaste enquête sur la santé dentaire de 25 000 Québécois agés de 6 à 14 ans, estime que même si l'Ontario et l'Alberta sont toujours à la tête du peloton, l'écart qui sépare le Québec de ces provinces rétrécit lentement.

« Nous sommes au même niveau qu'était l'Ontario il y a 12 ans. Toutefois, les traitements sont bien meilleurs qu'avant. L'extraction de dents est maintenant presque inexistante, la technique du scellement des dents est très prometteuse et permet de réduire l'incidence de la carie dentaire dans les sillons, là où se situent 77 % des caries. »

La technique du scellement des dents, qui consiste à enduire l'émail d'une fine pellicule plastique, en est encore à ses premiers pas au Québec. Elle permet de prévenir la carie, là où le fluore est moins tenace, soit dans les multiples cavités et petits sillons qui composent la surface de la dent.

Que de candidats fonctionnaires!

QUÉBEC (PC) — Pour recruter 476 fonctionnaires, les concours de la fonction publique ont attiré 50,660 candidats au cours de la dernière année.

« On laisse trop d'espoir aux candidats et on crée de la déception », a constaté hier le député d'Abitibi-Ouest, François Gendron, en prenant connaissance de ces chiffres lors de l'étude en commission parlementaire des crédits de l'Office des ressources humaines et de la Commission de la fonction publique.

La vice-première ministre, Mme Lise Bacon, qui est responsable de ces deux organismes, a reconnu qu'il ne fallait pas créer de faux espoirs auprès des postulants.

Des efforts sont faits pour réduire le nombre de concours et recruter plutôt des candidats par le biais des centres de main-d'oeuvre, a-t-elle expliqué.

Le rapport statistique présenté à la commission parlementaire indique que l'Office des ressources humaines a organisé 215 concours auxquels ont participé 30,072 candidats tandis que les divers ministères du gouvernement ont organisé 261 concours qui ont attiré 20,588 candidats.

Pour combler les 476 postes, 4,685 candidatures ont été retenues.

Les centres d'accueil d'hébergement

62 % des directeurs optent pour la restructuration

RENÉE ROWAN

Face aux quatre options qui leur ont été présentées mardi, à Québec, 62 % des 78 centres d'accueil d'hébergément représentés ont opté pour la restructuration proposée par le comité provincial pour la réforme de l'Association des centres d'accueil du Québec (ACAQ).

Le projet vise à modifier l'association de l'intérieur en obtenant une structure dans laquelle cohabiterait deux sections autonomes: une pour les centres d'accueil d'hébergement et l'autre pour les centres de réadaptation.

Selon le projet présenté, chaque section aurait pleine et complète autonomie dans tous les domaines qui la concerne, le conseil d'administration n'ayant comme seul objet que de rendre exécutoires si nécessaire et de coordonner, s'il y a lieu, les décisions prises par chaque section. L'ACAQ comprend 387 membres dont 250 centres d'accueil d'hébergement, les autres étant des centres de réadaptation.

L'assemblée qui comprenait 83 personnes a reconnu l'existence du comité pour la réforme qui était jusqu'ici un regroupement ad hoc et lui a confié le mandat de réaliser la réforme dans les plus brefs délais. À cet effet, cinq représentants du comité doivent rencontrer, vendredi, le nouveau directeur général de l'ACAQ, M. Michel Clair.

L'option « réforme » ayant obtenu près des deux-tiers des voix, les trois autres obtiennent un soutien relativement faible, soit 16 % pour pour la création d'une association autonome, 12 % pour le statut quo et 10 % pour l'affiliation à l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ).

Toutefois, fait savoir un communiqué émis hier par le comité de réforme, si l'on tient compte que le second choix de l'assemblée a été en faveur de l'autonomie complète, le désir d'un changement radical et à court terme est supporté par 88 % des établissements présents à Québec.

« Ce qui est très évident, commente M. Damien Dallaire, un des porte-parole du comité de réforme, c'est que les directeurs généraux veulent une réforme en profondeur pour la section des centres d'accueil d'hébergement et une plus grande autonomie dans la gestion de l'administration. »

En attendant des résultats concrets de la rencontre prévue avec M. Clair et du mandat confié au comité, l'assemblée a voté une résolution à l'effet de retenir le paiement des cotisations 1987-1988 jusqu'à ce que les mandataires lui fassent rapport.

Ces cotisations s'échelonnent entre $ 3,000 à $ 12,000. Les sommes ainsi retenues représentent plusieurs centaines de milliers de dollars, constate M. Dallaire en indiquant qu'à long terme, cela pourrait nuire au bon fonctionnement de l'ACAQ.

Interrogé par téléphone sur les résultats du vote d'hier, M. Clair continue de minimiser l'ampleur de la scission tout en contestant les chiffres tels que dévoilés par le comité pour la réforme.

Dans les faits, soutient-il, il n'y a que 45 directeurs généraux de centres d'accueil d'hébergement qui souhaitent un changement en profondeur des structures. Même si on y ajoute les 12 en faveur d'une nouvelle association autonome et les 7 qui souhaiteraient une affiliation à l'AHQ, ce ne donne au total que 64 établissements. « C'est bien peu en regard de 387 centres », note M. Clair « C'est sans doute significatif, mais il ne s'agit pas d'une sonnette d'alarme qui résonne. »

Le directeur général de l'ACAQ refuse de faire le partage entre centres d'accueil d'hébergement et centres d'adaptation. « À ce que je sache, dit-il, nous ne formons toujours qu'une seule association et c'est l'ensemble des membres qui, le 9 juin prochain, en assemblée générale, auront à discuter de l'orientation de l'ACAQ, pas seulement un petit groupe de dissidents. »

Le conseil d'administration a prévu à l'ordre du jour de la rencontre une demi-journée qui sera consacrée à l'étude des orientations, structures et fonctionnement de l'ACAQ. Il ne s'agit toutefois pas du projet déposé par le comité provincial.

Selon M. Clair, une dizaine des personnes présentes et qui avaient été envoyés sur les lieux, par l'ACAQ mardi, n'ont eu ni droit de parole ni droit de vote parce qu'elles représentaient des centres d'adaptation.

AQOCI

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

vous invite à un

DÉJEUNER-CAUSERIE

sur le thème

LE NON-PAIEMENT DE LA DETTE EXTERNE: SOLUTION POUR LES PAYS DU TIERS-MONDE, MENACE POUR LES NÔTRES ?

avec

- **M. Denis Sulmont,** doyen de la faculté de sociologie de l'Université catholique de Lima, Pérou, historien du mouvement syndical péruvien;
- **M. José Domingo Cardoso,** économiste du Centre d'action communautaire, du Brésil.

Le mardi, 2 juin 1987, à 12 heures

Centre Saint-Pierre
1205 Visitation, salle 1205
(près station Beaudry)
Montréal

FRAIS: 5,00 $

RÉSERVATIONS:
AQOCI (514) 842-1024

VENEZ RENCONTRER

FRANÇOISE DOLTO

Vendredi le 29 mai de 12 h à 13 h

Librairie Flammarion-University
1243, rue University, Montréal
866-6381

NOTRE COLLECTION PRINTEMPS ÉTÉ EST ARRIVÉE

POURQUOI PAYER LE DOUBLE POUR LA MÊME QUALITÉ, QUAND VOUS POUVEZ

ACHETER DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR LES GRANDS NOMS DE LA MODE ITALIENNE

et payer seulement

$350.00 LE COSTUME

Costumes de grandes marques importés d'Italie. 100% laine, coupe exclusive, finis main avec des tissus griffés de grands noms tels que: Marzotto, Bertotto, Luigi Botto, Valdagno, Policarpo, Zegna, etc.

Club 402 HOMME®

2160, rue de la Montagne, suite 402, Montréal, Québec H3G1Z7
Du lundi au vendredi: 9 h 30 à 18 h. Samedi: 10 h à 16 h. 849-9151.

Blitz anti-drogue

Ottawa augmentera le nombre de ses inspecteurs de douane

HALIFAX (PC) — Ottawa a annoncé hier, dans le cadre de sa nouvelle stratégie anti-drogue, une augmentation sensible du nombre d'inspecteurs des douanes canadiennes, un accroissement des programmes de formation des douaniers et l'acquisition de nouveaux équipements sophistiqués de détection.

Les services douaniers sont au front de la guerre contre la drogue, a déclaré le ministre du Revenu Elmer MacKay, en conférence de presse à Halifax. Plus de 60 nouveaux officiers, a indiqué le ministre, se joindront à l'escouade anti-drogue de Douanes Canada — ce qui représentera une augmentation de 50 pour cent de son personnel à travers tout le pays.

Cette injection de personnel permettra au service des douanes d'améliorer et d'élargir ses opérations de surveillance et de renseignement et d'augmenter les fouilles de cargaisons à haut risque arrivant au pays par voies aérienne, navigable, terrestre et postale, a fait valoir M. MacKay.

Dans un communiqué émis à Ottawa, le syndicat qui représente les inspecteurs douaniers s'est félicité de l'initiative gouvernementale, la qualifiant de « premier pas positif » et se déclarant « encouragé par le fait que le Mouvernement reconnaisse le besoin critique de personnel supplémentaire aux douanes ».

Le président des 8,200 membres de l'Union douanes accises, M. Mansel Legacy, a toutefois observé que davantage de ressources devront être affectées aux services douaniers pour enrayer l'entrée de stupéfiants. « Le gouvernement lui-même reconnaît, souligne M. Legacy, que moins de cinq pour cent des stupéfiants qui entrent au Canada sont saisis. »

L'annonce faite hier par M. MacKay s'inscrit dans le cadre du blitz d'information lancé cette semaine par le gouvernement fédéral pour publiciser sa nouvelle stratégie de lutte anti-drogue, dans laquelle sera injectée la somme de $210 millions.

« La coopération internationale est cruciale pour décourager le trafic des stupéfiants », a d'autre part déclaré le ministre à des journalistes et des représentants de divers organismes, dont la GRC, impliqués dans la lutte anti-drogue.

M. Elmer MacKay

M. MacKay a également fait savoir que les inspecteurs douaniers en uniforme bénéficieront d'une formation accrue afin d'améliorer leur capacité à identifier des cargaisons ou des personnes suspectes.

Le ministère du Revenu augmentera aussi le nombre de chiens renifleurs de narcotiques et installera de l'équipement à rayons X « sophistiqué » dans des bureaux de poste clés, des aéroports et des ports d'ici la fin de l'année.

Le ministre croit que les nouveaux appareils de détection, appelés renifleurs, réduiront les délais imposés aux voyageurs parce qu'il ne sera plus nécessaire d'ouvrir les colis et les bagages. Un tel appareil est déjà utilisé à Calgary où, a-t-il indiqué, il jouera un rôle important dans la prévention d'actes terroristes pendant les Jeux olympiques d'hiver, l'année prochaine.

L'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867

La commission scolaire du Lakeshore veut faire reconnaître ses droits et privilèges

JEAN-PIERRE PROULX

La Commission scolaire Lakeshore entend déposer d'ici quelques jours une requête en jugement déclaratoire afin de faire déterminer qu'elle bénéficie de la protection accordée par l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867. C'est ce qu'a révélé hier au DEVOIR, son président, M. Joël Hart.

Les prétentions de sa commission scolaire, a-t-il indiqué, se fondent sur « ses racines dissidentes ». En vertu de la loi préconfédérale, des contribuables appartenant à une minorité religieuse différente de celle de la majorité avaient le droit de se soustraire à la compétence de la commission scolaire et de former leur propre commission scolaire. Elles jouissaient alors des mêmes pouvoirs que la commission scolaire majoritaire.

La Commission scolaire du Lakeshore soutient justement avoir été formée à l'origine par cette voie de la dissidence. Elle se plaint maintenant d'être la seule commission scolaire constitutionnellement protégée à ne pas pouvoir taxer elles-mêmes ses commettants. En effet, la taxation est régie sur l'île de Montréal par le Conseil scolaire de l'île de Montréal. Or la Cour suprême du Canada a décidé en décembre 1984, dans la cause sur la fiscalité municipale, que le pouvoir de taxation dévolu au seul Conseil scolaire de l'île était inconstitutionnelle car ils portent préjudice aux droits et privilèges constitutionnels de la CÉCM et de la CÉPGM. L'Assemblée nationale a dû adopter une loi remédiatrice qui remet à ses deux commissions le pouvoir de tenir elles-mêmes un référendum pour le cas où elles voudraient taxer les contribuables au-delà du taux fixé par le Conseil. Le Lakeshore prétend avoir les mêmes droits et privilèges constitutionnels déjà reconnus à la CÉCM et la CÉPGM.

D'autre part, LE DEVOIR a appris de source sûre que le procureur de la CÉPGM, Me Collin Irving — il est aussi celui de Lakeshore, a recommandé à sa clientèle de se pourvoir en Cour suprême du récent jugement de la Cour d'appel du Québec touchant le régime pédagogique. Elle a en effet rejetté les prétentions de la CÉPGM selon lesquelles elle avait le droit constitutionnel exclusif de décider du programme d'études dans ses écoles. L'enjeu de cet éventuel procès en Cour suprême est très important puisqu'il porte sur les pouvoirs de l'Assemblée nationale en matière pédagogique et en particulier de ceux qui sont confiés au goiuvernement et au ministre de l'Éducation.

Les responsables payeront $ 20,000 de frais de nettoyage

Une fuite d'huile contamine la rivière Châteauguay

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ministère de l'Environnement a fait installer, mardi, deux estacades sur la rivière Châteauguay pour intercepter quelque 500 litres d'huile à chauffage qui ont progressivement couvert plus de 8 km.

Le nettoyage du cours d'eau et les modifications ordonnées depuis hier à la compagnie Pan-O-Glaze, de Sainte-Martine, coûteront au moins $ 20,000 à cette dernière. Le dossier sera transmis aux avocats du ministère qui verront s'il y a lieu, en plus, d'intenter des poursuites en vertu de la loi de l'environnement.

Le déversement a débuté samedi dernier dans l'usine de cette petite entreprise de Sainte-Martine. Un robinet défectueux a permis à un réservoir de se vider durant la fin de semaine jusqu'à ce que la fuite soit découverte par les employés dimanche. L'huile était utilisée pour nettoyer les moules d'une importante boulangerie.

La fuite a atteint la rivière, a expliqué M. Gérard Cusson du ministère de l'Environnement, parce que le système de drainage du plancher de cette usine filait directement au cours d'eau.

Selon M. Cusson, le ministère a appris lundi l'existence de cette fuite grâce à des des citoyens vigilants et non par les employés qui l'ont découverte, dimanche. La loi de l'environnement oblige la déclaration immédiate de toute fuite susceptible de toucher l'environnement, un élément du dossier qui sera soumis au contentieux du ministère.

Informé lundi, le ministère a tenté mais en vain de rejoindre la direction de cette entreprise dont « la muncipalité et la Sûreté du Québec n'avaient ni les noms, ni les adresses ou les numéros de téléphone », ajoute M. Cusson.

Plus surprenant encore, la muncipalité n'avait jamais indiqué au ministère l'existence d'activités industrielles à cet endroit. Et les inspecteurs du ministères, en l'absence de toute indication sur la facade, n'avaient jamais découvert la chose de sorte qu'elle a échappé à toute inspection jusqu'à mardi.

Mardi matin, le ministère a fait installer une estacade sur la rivière à quelque 7 km en aval de la fuite. Et une autre à la sortie de l'égoût de Pan-O-Glaze. Sanivan, qui a installé ces équipements utilisés pour récupérer l'huile à la surface, a aussi vidé le bassin d'eaux usées de cette usine.

M. Cusson a déclaré que Pan-O-Glaze devra, outre payer pour le nettoyage du cours d'eau, modifier de fond en comble sa plomberie non conforme aux normes. Et adopter à l'avenir un modèle de gestion de ses produits pétroliers conformes aux exigences du ministère.

Marx sera au Palais de justice

La consultation auprès des victimes d'actes criminels prend fin demain

BERNARD MORRIER

La tournée québécoise de consultation du ministre Herbert Marx sur le traitement accordé aux victimes d'actes criminels prend fin demain au Palais de justice de Montréal, où, espère-t-on, tous les milieux concernés viendront en grand nombre.

Tout en rappelant l'importance de l'événement, l'adjoint au procureur-chef de la Couronne, Me Claude Parent, a lancé un appel à la participation massive de tous afin d'améliorer davantage les politiques et services offerts aux victimes d'actes criminels. « Les droits des accusés sont déjà clairement établis par les règles de justice et les chartes canadienne et québécoise, mais cela semble beaucoup moins clair quand il s'agit de ceux des victimes. Même si les approches envers ces dernières ont changé, on remarque encore qu'elles sont souvent traitées par l'appareil judiciaire avec moins d'égard que leurs agresseurs. Il importe donc pour le ministre qui désire aller encore plus loin dans ses politiques d'entendre le plus d'intervenants possible », dit-il.

Pour sa part, Mme Micheline Baril, porte-parole de « Plaidoyer-Victimes », un organisme de pression et de surveillance pour le droit des victimes, a fait savoir qu'elle demandera à M. Marx de reconnaître l'existence de ces dernières en mettant de l'avant un projet de charte, comme cela existe dans certains États américains, en France et en Angleterre. Reprochant d'autre part au gouvernement son peu d'implication financière quand il s'agit de secourir des victimes, Mme Baril entend expliquer l'urgence du besoin des secours psycho-sociaux qui, à son avis, sont tout à fait inadéquats à l'heure présente, d'autant plus que le nombre de victimes les nécessitant s'accroît de plus en plus.

Des représentants de l'IVAC (Indemnisation aux victimes d'actes criminels) et de INFOVAC feront valoir de leur côté l'importance de l'information auprès des personnes impliquées à titre de victimes, que ce soit au niveau des blessures corporelles ou psychologiques subies, du rôle qu'elles ont à jouer dans les procédures ou encore du déroulement de celles-ci.

Enfin, la Fédération des maisons d'hébergement des femmes du Québec réclamera du ministre des politiques plus élaborées pour ses protégées. « Actuellement, de dire Mme Elise Collin-Vien, nous nous inquiétons beaucoup du peu de protection dont jouissent les victimes avant, pendant et après les procédures judiciaires. Il y a certes des acquis à ces étapes mais on ne les connaît pas assez, bien qu'encore beaucoup reste à venir de ce côté. »

Enfin, le ministère de la Justice a élaboré un document de consultation quant à ses préoccupations et objectifs à l'endroit des victimes en cause. Les groupes intéressés à l'obtenir n'ont qu'à s'adresser à la direction des services judiciaires (873-6331).

La rencontre de demain se déroulera de 18 h à 21 h à la salle 5.15 du Palais de justice.

La politique de la famille sera connue à l'automne

SUZANNE DANSEREAU

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement Bourassa devrait déposer à l'automne un projet de politique familiale.

C'est ce qu'a fait savoir hier la ministre de la Santé et des services sociaux Mme Thérèse Lavoie-Roux lors de l'étude des crédits de son ministère.

« Les activités gouvernementales qui devaient avoir lieu ont été menées à terme; nous devrions déposer une familiale à l'automne », a annoncé Mme Lavoie-Roux.

La ministre a ajouté qu'un énoncé de politique serait soumis dès le mois de juin à une consultation privée auprès desorganismes familiaux.

On sait que ces derniers réclament depuis longtemps la mise sur pied d'une politique familiale, promise tant par le gouvernement précédent que par le gouvernement actuel.

La ministre de la Santé et des services sociaux a détaillé hier en commission les grandes orientations qu'entend prendre son ministère pour la nouvelle année budgétaire.

Cette année, a indiqué Mme Lavoie-Roux, les personnes âgées seront une priorité d'action. En plus des $ 9 millions du plan des urgences prévus pour les services intensifs de maintien à domicile, quelque $3 millions seront ajoutés au budget des CLSC pour accroître leur action au domicile des personnes âgées, a précisé la ministre.

De plus le ministère investira $ 20 millions dans l'amélioration de l'état des édifices des centres d'accueil pour personnes âgées.

Par ailleurs, la ministre a reconfirmé la poursuite de son plan de désengorgement des salles d'urgence, d'une campagne de sensibilisation sur les Maladies transmises sexuellement (dont le SIDA), et l'élaboration d'un plan d'action pour la réintégration des personnes handicapées dans la société.

La ministre a également annoncé que $ 3,5 millions seraient destinés à la mise en oeuvre d'une politique de la santé mentale, telle qu'énoncée dans le rapport Harnois.

D'autres crédits ont été annoncés: enfants battus et abusés ($ 1,2 million), femmes victimes de violence ($ 3 millions d'ajoutés), alcoolisme et toxicomanie ($ 3,9 millions), jeunes sans-abri ($ 1 million).

Le ministère de la Santé et des Services sociaux dispose cette année d'un budget de plus de $ 9 milliards, qui représente 29,3 pour cent du budget total du gouvernement.

Les sociétés d'histoire en congrès

QUÉBEC (PC) — Le 22e congrès annuel de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, s'ouvre ici demain soir par une conférence de M. Denis Vaugeois, sur les jalons de l'évolution de Québec.

Le congrès qui durera jusqu'à dimanche portera sur Québec et son rayonnement. Neuf conférences sur des thèmes historiques sont prévues ainsi qu'une excursion, à thème historique aussi.

L'historien Gaston Deschênes traitera notamment de la vie parlementaire au temps de Honoré Mercier; le professeur Luc Noppen, historien en architecture, discutera du rôle de la capitale dans la définition du paysage architectural du Québec.

Faut LE DEVOIR pour le croire!

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE Magazine

GRILLE DE PARUTION 1987

Vendredi 12 juin	Les parcs industriels
Vendredi 11 septembre	L'exportation, les transports
Vendredi 16 octobre	Les assurances
Vendredi 13 novembre	Les communications, les télécommunications
Vendredi 11 décembre	Perspectives économiques 1988

Pour information ou réservation publicitaire: (514) 842-9645

Pour réserver vos exemplaires supplémentaires: (514) 844-3361

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486
OUVERT LE SOIR ET LE SAMEDI

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	(514) 332-3891 ou (514) 844-3361*
Québec	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4747
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Faut LE DEVOIR pour le croire!

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Affaire Letelier

Washington demande au Chili de lui envoyer des ex-officiers

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont demandé au gouvernement chilien d'expulser vers les États-Unis deux anciens officiers supérieurs de la police secrète chilienne afin qu'ils y soient jugés pour leur rôle dans l'assassinat de M. Orlando Letelier en 1976, a indiqué hier le département d'Etat.

Mme Phyllis Oakley, porte-parole du département d'État, a précisé que Washington n'avait pas reçu de réponse des autorités chiliennes à ce sujet.

Elle a souligné qu'une demande « formelle » avait été présentée par Washington pour l'expulsion des généraux Manuel Contreras Sepulveda et Pedro Espinoza, qui appartenaient à la police secrète chilienne (DINA) en 1976, à l'époque de l'assassinat à Washington de l'ancien ministre des Affaires étrangères chilien Orlando Letelier et de sa collaboratrice américaine Ronnie Moffit.

La demande a été faite après le témoignage devant un tribunal américain d'un ancien membre de la DINA, M. Armando Fernandez Larios, selon lequel les deux officiers supérieurs avaient orchestré l'assassinat de M. Letelier.

Le président réplique aux menaces iraniennes

Nous réagirons si l'Iran touche à un seul navire dans le Golfe, dit Reagan

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a averti hier qu'il ne permettrait pas à un « pays barbare » comme l'Iran d'interrompre le flot du pétrole dans le Golfe et de provoquer un « désastre économique ».

« Nous nous défendrons et répliquerons », si les navires américains escortant des pétroliers koweitiens sont attaqués, a-t-il dit dans une interview aux chaînes de télévision de six des sept pays participant au sommet industriel à Venise, dont le texte a été rendu public par la Maison-Blanche.

Le président américain s'est toutefois refusé à dire jusqu'où iraient les Américains dans leur action contre l'Iran pour répliquer à une éventuelle attaque dans le Golfe. « Je pense, a-t-il dit, qu'il est de beaucoup préférable que les Iraniens aillent se coucher chaque soir en se demandant ce que nous pourrions faire, plutôt que de leur dire à l'avance ».

Prié de dire si de récentes déclarations iraniennes à l'ONU équivalaient à une déclaration de guerre anticipée, M. Reagan a répondu : « je doute que l'Iran déclare un jour la guerre aux États-Unis, sachant les inévitables conséquences ». Selon lui, cette déclaration d'un responsable iranien a été faite « pour la consommation intérieure » en Iran.

L'ambassadeur iranien auprès des Nations unies, M. Said Rajaie-Khorassani, avait affirmé dimanche que l'Iran continuerait à attaquer dans le Golfe des pétroliers de pays aidant l'Irak même si les États-Unis les protégeaient.

Le président Reagan a démenti que son pays soit en train de provoquer Téhéran: « non, je dois dire que nous ne sommes pas en train de mettre au défi quiconque de faire quoi que ce soit ». Le Golfe « est une voie maritime internationale et j'ai dit depuis plusieurs années que nous ne resterions pas impassibles, laissant le Golfe fermé au commerce international ».

« Pouvez-vous imaginer le précédent que cela constituerait si nous reculions tous et disions : bien, ce pays barbare a le droit de fermer ces eaux maritimes internationales et de provoquer un désastre économique pour tant de pays ? » a demandé M. Reagan.

Le Département d'État a indiqué pour sa part hier que la marine américaine avait déjà escorté en février dans le Golfe un cargo koweitien transportant des armes, comme l'a fait en début de semaine un navire de guerre américain pour un bateau koweitien transportant des chars vers Bahrein.

Mme Phyllis Oakley, porte-parole du Département, a ajouté que les États-Unis ont décidé en principe d'escorter « au coup par coup » dans le Golfe les navires effectuant des livraisons de matériel militaire à des « pays amis et non belligérants », dans le cadre du programme d'assistance militaire américain.

Il est « important que les États-Unis demeurent un fournisseur fiable de matériel de défense à des pays amis », a-t-elle précisé.

Moscou nie avoir livré des armes à l'Iran

WASHINGTON (Reuter, AFP) — L'agence Tass a démenti les informations du *New York Times* selon lequel l'Union soviétique aurait secrètement livré pour plus de $18 millions US d'armes à l'Iran en décembre dernier.

L'agence officielle soviétique dénonce l'article du journal américain comme un « acte de désinformation hostile à l'Union soviétique ». Selon Tass, cet article avait pour but de détourner l'attention du public du scandale de la fourniture d'armes américaines à l'Iran.

« Il va sans dire que l'Union soviétique n'a pas opéré ces fournitures d'armes, et l'article du *New York Times* a été qualifié par les milieux soviétiques compétents comme une falsification intentionnelle », écrit l'agence.

L'Union soviétique est officiellement neutre dans la guerre Irak-Iran, mais est le principal fournisseur d'armes de Bagdad. Pour compliquer le dossier, elle semble se rapprocher de la position américaine dans le Golfe.

Désarmement

L'URSS : on a fait notre possible

BERLIN-EST (AFP) — L'URSS estime qu'elle a déjà fait « tout son possible » pour parvenir à une entente sur le désarmement avec les États-Unis et que la balle est désormais dans le camp de l'OTAN, ont déclaré des experts soviétiques hier à Berlin-Est, alors que s'ouvre aujourd'hui un nouveau sommet du Pacte de Varsovie sous la présidence du numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev.

Le chef du Kremlin est arrivé hier à Berlin-est en compagnie de son épouse Raïssa, peu après le chef de l'état soviétique Andreï Gromyko, le ministre des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze, le premier ministre Nikolaï Ryjkov et le ministre de la défense, le maréchal Serguei Sokolov.

Ils ont tous été accueillis à l'aéroport de Berlin-Schoenefeld par le numéro un est-allemand Erich Honecker. Les cinq autres dirigeants est-européens (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie et Roumanie) sont arrivés plus tard dans la journée pour assister à la réunion du Comité politique consultatif, l'instance suprême du Pacte de Varsovie.

Dans la soirée, plusieurs responsables soviétiques, dont l'académicien Evgueni Primakov, ont affirmé à cette occasion que l'URSS et ses alliés étaient prêts à faire preuve d'un « maximum de souplesse afin de normaliser les situations conflictuelles dans le monde », notamment en Europe.

Selon eux, les pays de l'alliance sont déterminés à « analyser sérieusement » la question du désarmement sur le continent européen et à « prendre les mesures qui s'imposent ».

« Nous sommes prêts à réduire rapidement et substantiellement les armements conventionnels et à examiner ce dossier indépendamment » de celui des missiles intermédiaires de longue et courte portée (LRINF et SRINF), a souligné M. Valentin Faline, directeur de l'agence d'information *Novosti*, qui participait à la conférence de presse.

Mais un accord sur ces fusées aiderait à résoudre les autres problèmes du désarmement, a déclaré M. Primakov.

Les experts soviétiques se sont efforcés ces derniers jours à Berlin-Est de couper court aux nombreuses rumeurs qui ont circulé tant en RDA qu'à Moscou sur des initiatives du Pacte de Varsovie concernant la question allemande.

Ainsi M. Faline, interrogé sur une hypothétique mesure à propos du « mur de Berlin », a imputé la responsabilité de sa construction aux alliés occidentaux : « le mur est un monument de la guerre froide », a-t-il dit.

Sur une éventuelle annonce par l'URSS d'un retrait de troupes de RDA — plus de 420,000 militaires soviétiques stationnent dans ce pays, selon des estimations occidentales —, M. Faline est resté évasif.

Ces Kurdes, dont la Turquie tente d'étouffer la mémoire

■ Un quart de la population ne peut parler sa langue

CLÉMENT TRUDEL

La Turquie est un pays où 25 % de la population ne peut parler sa langue, un territoire où l'on nie aux Kurdes toute « revendication identitaire », affirme Kendal Nezan, directeur de l'Institut Kurde de Paris.

Quelque 12 millions de Kurdes vivent aujourd'hui dans les provinces turques du Sud-Est. Ils n'ont pas d'écoles à eux, mais ont réussi à faire grimper le taux de scolarité de 2.5 % en 1960 à 30 %.

À l'extérieur de la Turquie, plus de 600,000 Kurdes vivent dans des pays d'adoption : 400,000 en RFA, près de 60,000 en France, d'importants noyaux aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède. L'Institut Kurde de Paris compte, pour rayonner, sur les efforts de la diaspora mais aussi sur des amis prestigieux : Gérard Chaliand, Jean Lacouture, Simone de Beauvoir et Mme Danièle Mitterrand ont fait partie du comité de parrainage, en 1983, de même que le cinéaste kurde le plus célèbre, Yilmaz Güney.

En Turquie, les registres d'état civil ne connaissent pas les patronymes kurdes, les manuels et les cartes sont amnésiques quant aux noms kurdes pour désigner villes et villages. Les Kurdes seraient en quelque sorte des Turcs ayant oublié leurs origines, ils sont acculés à un dédoublement constant (pour marchander en kurde, il faut savoir ruser, sinon les amendes pleuvent).

Un tailleur modeste, Mehdi Zana, devenu conseiller et maire socialiste de Diyarbakir (400,000 habitants) a été déchu de sa charge et condamné à 24 ans de prison pour « atteinte aux sentiments nationaux » ; il s'était adressé en kurde à ses administrés !

Près de deux millions de Kurdes ont péri depuis la Première Guerre pour s'être opposés à cette dépossession d'identité. Et, n'eût été la Deuxième Guerre, la Turquie aurait peut-être réussi à « liquider » sa population kurde, après 15 ans d'une campagne militaire, pense M. Nezan.

Il reste que la nation Kurde traverse des années de plomb. Au moins 150 Kurdes seraient morts sous la torture ces dernières années. Et selon la Fédération internationale des droits de l'homme, 8,000 d'entre eux sont portés « disparus » en Turquie, en Iran et surtout en Irak, croupissant vraisemblablement en prison.

En Turquie, un universitaire turc, I. Besikci, a publié une brochure : *Destruction de l'identité kurde en Turquie*, qui lui a valu l'emprisonnement.

Kurdistan ? Les Turcs parlent pudiquement du problème du Sud-Est du pays. Un hebdomadaire libéral d'Istanbul, « YeniGürdem » a ouvert ses pages récemment à un « débat sur la question kurde » (l'hebdo fut saisi 5 jours après sa parution). Fait sans précédent, le Kurde exilé Nezan s'y exprimait sans censure, rappelant qu'en 1925 un rapport de la Société des Nations prônait la création d'un État kurde pour la province de Mossoul . . . mais que le pétrole eut raison, dans la stratégie des Grands, du droit légitime des Kurdes à posséder leur État.

Kendal Nezan est chercheur au CNRS (Paris). Comme une cinquantaine de Kurdes vivant en France, il agit comme bénévole pour « la sauvegarde, le renouveau et la diffusion » d'une culture millénaire menacée. Cet Institut possède une vaste bibliothèque et édite des disques, des cassettes et vidéocassettes, des revues telle *Hévi* (Espoir), de même qu'un bulletin de liaison et d'information en sept langues. Nezan a rédigé un « appel moral » à l'intention des délégués à la rencontre de l'OTAN (qui s'est terminée le 25 mai à Québec) pour que soit mieux connue la question Kurde.

Pour Kendal Nezan, si les gouvernements ignorent les revendications kurdes, c'est en raison de la forme de lutte privilégiée, s'inspirant de valeurs traditionnelles, « pas très actuelles ».

La longue lutte et la survie des Kurdes s'expliquent, outre un taux de natalité élevé, par trois facteurs principaux : cette société rurale se révéla impossible à quadriller efficacement — la situation présente est différente et les Kurdes sont drainés peu à peu vers les franges des grandes villes où la langue s'appauvrit, où l'assaut des médias turcs affaiblit le sens d'appartenance — ; autrefois, les Kurdes n'avaient pas comme caractéristique dominante le nationalisme mais il y eut, de 1924 à 1939, répression armée et quand on se sent menacé « on a envie de se distinguer » ; enfin, les Kurdes des pays voisins ont eu recours à la résistance armée, ils ont réclamé leur autonomie, ce qui encouragea les Kurdes de Turquie à faire face à la répression.

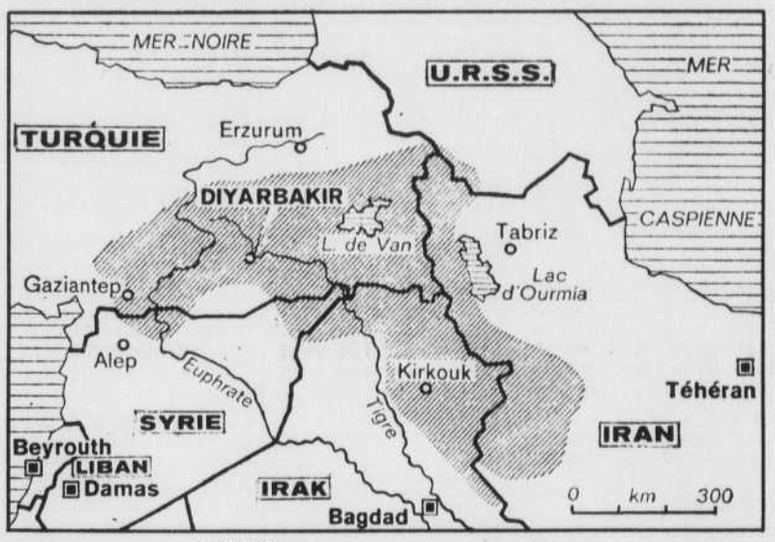

Régions de peuplement kurde

À moyen terme, le danger le plus grave pour le Kurdistan turc est son « irlandisation », soit un attachement très fort à l'identité kurde mais une langue qui aurait un nombre infime d'adeptes. Dans l'entrevue qu'il a accordée au Devoir, Kendal Nezan a dit ne pas voir d'obstacle absolu à une évolution vers une sorte de fédération où les Kurdes auraient à déterminer leur orientation culturelle et économique. L'Espagne d'après Franco a su se défaire des idéologies des années '30 et les Catalans, autrefois durement réprimés, peuvent maintenant vivre en toute liberté et s'attacher à la fois à leur langue et à leur culture, sans renier le pouvoir des *Castillans*. Pourquoi l'avenir du Kurdistan ne serait-il pas semblable à ce qu'a vécu la Catalogne?

LE MONDE EN BREF

■ *Séoul: les moines dans la rues*

SÉOUL (AFP) — Les protestations anti-gouvernementales en Corée du Sud ont pris un tour nouveau hier, des Bouddhistes, dans la ville de Kwangju (sud du pays), ayant passé outre à l'interdiction de manifester pour protester contre les violences policières de la semaine dernière, a-t-on appris à Séoul. Les Bouddhistes, la plus importante communauté religieuse sud-coréenne, avaient avait été jusqu'ici moins actifs que les fidèles des autres religions dans les manifestations anti-gouvernementales. Des prêtres bouddhistes ont pris la tête hier de quelque 2,000 personnes protestant contre les tirs de gaz lacrymogène de la police dans un temple il y a dix jours pour disperser les participants à une cérémonie à la mémoire des victimes de l'insurrection sanglante de Kwangju en 1980, selon la presse. Le révérend Suh Eui-Hyun, responsable administratif des bouddhistes de Corée du Sud, a présidé la manifestation de deux heures dans le centre de Kwangju, a-t-on indiqué de même source. Quelque 500 policiers anti-émeutes ont évacué les Bouddhistes alors que ces derniers refusaient de se disperser à la fin de la manifestation. La police n'a pas utilisé de bombes lacrymogènes et aucun affrontement n'a été enregistré, a-t-on ajouté.

Il y a environ 10 millions de bouddhistes en Corée du Sud, huit millions de protestants et deux millions de catholiques. D'autres manifestations de bouddhistes ont eu lieu hier, dont une grève de la faim suivie par environ 500 moines. Par ailleurs, quelque 5,000 étudiants ont manifesté à l'Université nationale de Séoul et ont annoncé un boycottage de trois jours des cours pour demander des réformes démocratiques et dénoncer le rôle de la police dans la mort sous la torture d'un étudiant appartenant à l'opposition.

■ *Mme Allende rentre chez elle*

MADRID (Reuter) — Hortensia Bussi, veuve de l'ancien président chilien Salvador Allende, a annoncé hier qu'elle avait été autorisée à rentrer au Chili après un exil de près de 14 ans et qu'elle comptait s'y rendre bientôt pour visitee des parents. Une cour d'appel chilienne a en effet annulé des décrets ordonnant l'exil de 104 Chiliennes, dont la veuve de Salvador Allende. « Une grande injustice a été corrigée. . . J'espère qu'ils vont permettre à beaucoup d'autres Chiliens de retourner chez eux » a déclaré Hortensia Bussi à une radio espagnole au cours d'une interview téléphonique depuis le sud de la France. La plupart des femmes touchées, dont Mme Bussi, avaient été expulsées peu après le coup d'État de 1973, au cours duquel M. Allende a été tué lors de l'assaut du Palais présidentiel. Le gouvernement militaire du président Augusto Pinochet, qui dispose de cinq jours pour faire appel devant la Cour suprême, n'a pas fait de déclaration. La Cour suprême a déjàa annulé dans le passé des jugements similaires à celui de la Cour d'appel.

Le Canada doit parler plus haut en faveur de l'Afrique

PAULE DES RIVIÈRES

Le Canada doit parler plus haut en faveur de l'Afrique. C'est le message qu'a porté à Ottawa cette semaine M. Adebayo Adedeji, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Le professeur Adedeji, qui est en quelque sorte un super-ministre de l'Économie pour l'Afrique, est un des principaux artisans du plan de relance de l'Afrique, sur lequel les pays de ce continent et les pays donateurs se sont entendus il y a un an. Ce plan, échelonné sur cinq ans, prévoit que les gouvernements africains fourniront $82.5 milliards US et les pays riches $46 milliards pour sortir l'Afrique de la crise.

M. Adedeji était de passage à Ottawa hier pour préparer une conférence sur cette relance qui réunira riches et pauvres du 15 au 19 juin, au Nigeria. Deux questions y seront discutées en priorité, la dette africaine et les prix des matières premières. En 1986, les pays africains ont perdu $19 milliards US, à la suite de la chute des prix de plusieurs matières premières. Ces matières représentent 30 % des revenus d'exportation de l'Afrique.

Au cours d'un entretien avec Le DEVOIR, M. Adedeji a déclaré qu'à son avis le Canada a fait plusieurs pas dans la bonne direction, notamment en effaçant une partie de la dette africaine. Mais M. Adedeji a exhorté les autorités canadiennes à sortir de leur coquille, refroidissant ainsi les ardeurs d'un gouvernement qui, hier encore dans un communiqué, se faire fort de rappeler que « l'aide canadienne a toujours été en harmonie avec la relance de l'économie africaine ».

« Le Canada doit faire davantage, jouer un véritable rôle d'interlocuteur auprès des autres pays industrialisés (sans lesquels des changements d'envergure sont impossibles) », estime M. Adedeji.

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
27 Ste-Angèle
Québec
692-3835
PRÉPOSÉ AU STATIONNEMENT ou STATIONNEMENT GRATUIT RUE STE-ANGÈLE
La crêpe à la béchamel
Le potage à la lyonnaise
Le panaché de fruits de mer Café d'Europe
ou
Le lapereau braisé à l'estragon et au vin blanc
La timbale de riz aux petits pois
Le zucchini gratiné au parmesan
Les champignons à la grecque
Le chariot des mille douceurs
Le café 18.95$
Le vendredi, samedi et dimanche soir

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice

Les victimes d'actes criminels

Rencontre de consultation avec le ministre de la Justice du Québec, monsieur Herbert Marx

SÉANCE PUBLIQUE
• Jour: le vendredi, 29 mai 1987
• Heure: à 18h00
• Endroit: Palais de justice
1, rue Notre-Dame est
Montréal
«Au 5e étage, salle 5.15»

Québec

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 21

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

QC, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-000443-877. LES IMMEUBLES GISTER LTÉE, p. demanderesse, -vs- 140953 CANADA LTÉE ET AL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 13:00 heures au 1950, Boul. de la Concorde, suite: 44, Duvernay, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 140953 CANADA LTÉE ET AL., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de balayeuse assorties et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 540-27-002338-869. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- MARTEL YVON, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 13:00 heures au 771, Frenière, St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVON MARTEL, saisis en cette cause, consistant en: 1 tondeuse à gazon de marque Yard-Man et accs, 1 scie mécanique Homelite, 1 clôture de treillis electro soude et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-013594-879. HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE, p. demanderesse, -vs- LYNE LALANDE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 13:00 heures au 406, Lac Noël, St-Colomban, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LYNE LALANDE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Renault 5, 1986 couleur grise, immatriculé DNJ-608 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Provinciale, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-039929-869. BERNARD BASKI, p. demanderesse, -vs- PIERRE REID ET AL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 9:30 heures au 5465, 1ère avenue, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE REID ET AL., saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20" Lloyd's, 1 stéréo receiver, 1 table-tournante Lloyd's, 1 magnétoscope VHS Lloyd's et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-000179-874. HABITATIONS LOUISBOURG LTÉE, p. demanderesse, -vs- M. DANIEL DUCHESNE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 11:30 heures au 2299, Daniel #3, Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL DUCHESNE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Candle 20", 1 magnétoscope JVC, 1 four micro-ondes Baycrest, 1 radio am/fm et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-039929-869. BERNARD BASKI, p. demanderesse, -vs- PIERRE REID ET AL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 10:00 heures au 4272, Beaubien est, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE REID ET AL., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'environ 28 boites de fusibles, 1 lot d'environ 50 boites d'accessoires techniecontact variée et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: DANIEL BOILEAU, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-033141-867 — DOSSIER 840900162113. ULTRAMAR CANADA INC., p. demanderesse, -vs- LEPAGE SERGE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 11:00 heures au 3375, Mont-Royal, St-Hubert district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SERGE LEPAGE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet Monte Carlo verte 2 portes, immatriculé 527S157 et accs, 1 ensemble de salon gris sectionnel 5 mcx et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-32-006420-865 — DOSSIER FE791. MARQUIS PIERRE, p. demanderesse, -vs- FRANCOEUR IZALA, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 10:00 heures au 9057, Des Cartes, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ISALA FRANCOEUR, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20" Hitachi, 1 vidéo VHS Sylvania, 1 système de son Akai et accs, 2 tables de salon en bois et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-32-006203-857 — DOSSIER FE-775. BÉLANGER, SAUVE, p. demanderesse, -vs- ROLLANDE GAGNÉ, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 10:30 heures au 67, Briand, Longueuil, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROLLANDE GAGNÉ, saisis en cette cause, consistant en: 1 orgue de marque Orcana, 1 système de son Pioneer et accs, 1 télécouleur meuble 26", 1 bureau mélamine blanc et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-32-002618-876 — DOSSIER FE786. HENRY WONG, p. demanderesse, -vs- CRANE BRENDA LORRAINE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 11:30 heures au 330, Legendre est #1, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BRENDA LORRAINE CRANE, saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur Beaumark, 1 cuisinière électrique or, Bélanger et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 861817. VILLE D'ANJOU, p. demanderesse, -vs- SAPDEM CANADA LTD, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 13:30 heures au 1394, Jean Talon est, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SAPDEM CANADA INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau secrétaire en I. blanc, 2 classeur blanc, 1 ordinateur Panava XT et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE. No: 860009278. VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, -vs- JOBIN DOMINIQUE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 10:30 heures au 246, Colombier, Boisbriand, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DOMINIQUE JOBIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chrysler Laser 1985 de couleur rouge, immatriculé CGG-227 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 860006327. VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, -vs- DESFOSSÉ MARC, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 10:00 heures au 505, Boul. Laval #1, Laval des Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARC DESFOSSÉS, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Pontiac Laurentien 1976 de couleur bleu ciel, immatriculé DYM-741 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DUPRÉ, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 441001120 + 7 AUTRES NO CAUSES. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- AUBÉ DANIEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 10:00 heures au 265, 3ème avenue, Verdun district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL AUBÉ, saisis en cette cause, consistant en: 1 égalisateur de son, 1 stéréo am/fm, 1 table-tournante, 1 tape cassette Sanyo, 1 fauteuil 3 places brun et beige et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-037813-85-9. SIP TOY & NOVELTY LTD. —vs— LES COMMUNICATIONS ÉQUINOX LTÉE. Le 09/06/87 à 12:00 heures au 1010 de la Gauchetière ouest, niveau P4 Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SIP TOY & NOVELTY LTD saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Toshiba, 3 comptoirs de démonstrations, 1 bibliothèque, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-039082-86-7. 144899 CANADA INC. —vs— MAISON D'OEUVRES D'ARTS RÉGENCY INC. Le 09/06/87 à 12:00 heures au 1390 Sherbrooke ouest, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAISON D'OEUVRES D'ARTS RÉGENCY INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 filière en métal, 1 réfrigérateur Danby, 1 aspirateur Hoove, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-037627-86-1. COMM. DES NORMES DU TRAVAIL —vs— RESTAURANT L'ENTREVOIE INC. Le 09/06/87 à 10:00 heures au 985 Route 117, Val David, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURANT L'ENTREVOIE INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 plaque, 2 fourneaux, 1 congélateur Westinghouse, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District d'Iberville. COUR PROVINCIALE. No: 755-02-000635-85-9. LAVIGNE ET FRÈRES INC. —vs— CHRISTIANE ROY. Le 09/06/87 à 13:00 heures au 7 rue Bourpreuil, St-Grégoire, district d'Iberville seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHRISTIANE ROY saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon en velours gris, 1 TV 26" Colorvision, 1 vidéo Panasonic, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 540-32-000283-87-7. THÉRÈSE LAROCHE —vs— ÉVELYNE LECLAIR. Le 09/06/87 à 10:00 heures au 119 B, des Laurentides, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ÉVELYNE LECLAIR saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à électrolyse Kice, 1 fauteuil exécutif, 1 table d'examen en métal, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-002687-82-8. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC —vs— CLAUDE CHOUINARD. Le 09/06/87 à 10:00 heures au 6681, 36e Avenue Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE CHOUINARD saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse sécheuse, 1 congélateur Frigidaire, 1 vidéo cassette, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 540-32-000390-87-0. LEVERT LAROSE O'GLEMAN LEFEBVRE AL —vs— PIERRE VERREAULT. Le 09/06/87 à 11:00 heures au 143 Willowbank Crescent, Pte-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE VERREAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 piano, 1 système de son complet Sony, 1 vidéo cassette VHS Mitsubishi, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 160013932 + 3 AUTRES NO CAUSES. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- HÉBERT MICHEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 10:30 heures au 4870, Léger #405, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HÉBERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 chaine stéréophonique Sony et accs, 1 paire de haut-parleur, 1 caméra 35mm Canon et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL BOISSEAU, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 863547974 + 2 AUTRES NO DE CAUSES. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- GUÉNETTE SYLVAIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 11:30 heures au 8802, De Reims, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVIAN GUÉNETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 radio am/fm Curtis, 1 télécouleur 12", 1 télécouleur 20", 1 aspirateur Electrolux, 1 système de son Lloyd's et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-005310-868. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- LUCAS MANUEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 14:00 heures au 7920, Chambord #6, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MANUEL LUCAS, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son JVC et accs, 1 télécouleur 20", 1 télécouleur 26", 1 vidéo VHS Fisher, 1 télécouleur 20" et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-006430-875 — DOSSIER 762237110JFP. BARILS & TONNEAUX LAVAL INC., p. demanderesse, -vs- I. E. M. CORP; LTÉE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 11:00 heures au 9045, Ch. Côte de Liesse #103, Dorval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de I. E. M. CORPORATION LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 3 sofas beige, 1 chaise beige, 1 causeuse beige, 1 table base en métal noir, 1 table noir et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-004136-870. D.K. AUTOMOBILE INC., demanderesse -vs- ALBERTINE CELESSE, défenderesse. Le 8 juin 1987, à 11:00 heures au domicile de la défenderesse au no 141 rue Primeau en la cité de Châteauguay et district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 3 t.v. couleur — Mitsubishi, Candle port. et Admiral meuble, 1 vidéo VHS & acc., et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 299-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-048957-836. CHAMPLAIN ÉLECTRIC INC., demanderesse -vs- SOCIÉTÉ DE PLACEMENT DU VIEUX CARRÉ INC., défenderesse -et- 121610 CANADA LTÉE, mis en cause. Le 8 juin 1987 à 11:00 heures à la place d'affaires de la demanderesse au no 310 rue Elie, Fabreville en la cité de Laval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la demanderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Chevrolet 1976, imm. FZB553 Chevy Van 20 & acc., 3 échelles en aluminium, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-039431-866. FREDA ZENTNER, demanderesse -vs- LES MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES ALEX LTÉE ET AL, défendeurs. Le 8 juin 1987, à 11:00 heures au lieu d'entreposage au no 970 rue McEachran, au 3e étage Extrême nord en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à peinture DeVilbis, 5 machines Pfaff & acc., 1 Press à semelle & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 115162/87-0087. LA VILLE DE SAINT-JEAN SUR RICHELIEU, demanderesse -vs- HÉBERT DANIEL, défendeur. Le 8 juin 1987, à 13:00 heures au domicile du défendeur au no 4684 rue de Castille, app. 3 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Phoenix imm. DC440, Tag 8679392, série: Y27ATT145482, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. ROMÉO LOISELLE, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-015629-871. MONROD INC. GESTION ROSS CANADA LTÉE, demanderesse -vs- MICHÈLE BARON, défenderesse. Le 8 juin 1987, à 13:00 heures au domicile de la défenderesse au no 165 rue Ste-Anne, app. 34 en la cité de Marieville et district de Ste-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Quasar port., 1 vidéo VHS Zenith & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. PIERRE PELLETIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-007850-873. DÉMÉNAGEURS AFFILIÉS DE MONTRÉAL INC., demanderesse -vs- LES IMPORTATIONS 3 GOURMETS INC., défenderesse. Le 9 juin 1987, à 10:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au no 2660 rue Mullins en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'articles et effets varier soit: 15 étagères en melamine, 15 top en melamine, 1 armoire gris et acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. JACQUES LEMIEUX, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-004770-876. AFFILIATED MOVERS OF MONTREAL INC., demanderesse -vs- OFFMAN DEYOUNG, défendeur. Le 9 juin 1987, à 10:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au no 2660 rue Mullins en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'articles et effets varier portant le no. 830735.77, soit: 2 t.v. 20" et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. JACQUES LEMIEUX, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. Nos: 861903884 — 861903873. VILLE DE MONTRÉAL —vs— LAVERGNE BERNARD. Le 09/06/87 à 11:00 heures au 5243 Séville, Montréal-Nord seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAVERGNE BERNARD saisis en cette cause, consistant en: articles et ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 26ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 160778096. VILLE DE MONTRÉAL —vs— VOISINE LEWELLYN. Le 09/06/87 à 11:00 heures au 4570 boul. des Seigneur, 5 St-Louis, J0L 1N0 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de VOISINE LEWELLYN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford 1976 Custum 500, 4 portes rouille et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 26ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-026193-867. DISTRIBUTEURS EN PLOMBERIE ET CHAUFFAGE EMPIRE, demanderesse -vs- GESTION LAP LTÉE, défenderesse. Le 8 juin 1987, à 10:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au no 1570 rue Côte Vertu en la cité de St-Laurent et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Minolta, 1 calculatrice Underwood, 1 ordinateur radio Shack TRS-80 avec Tandy wheel printer & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-32-000388-878. RICHARD JACQUES, demandeur, — VS — LAFORTUNE PIERRE, défendeur. Le 9 juin 1987, à 11 heures au domicile du défendeur au No 3601 rue Rivard, Duvernay, en la cité de Laval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 piano, 1 T.V. RCA et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-32-010197-863. STEINBERG MARVIN H., demandeur, — VS — SIDEL ROSALYN, défenderesse. Le 9 juin 1987, à 11 heures au domicile de la défenderesse au No 5563 A rue Queen Mary, en la cité de Hampstead et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Zenith et acc., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-025151-866. JIMMY TSAMBASIS, demandeur, — VS — DAVID NELLS (D.N. PAINTING REG'D), défendeur. Le 9 juin 1987, à 11 heures au domicile du défendeur au No 8684 rue Outremont en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Trinitron Sony et acc., 1 T.V. N/B Baycrest et meubles de ménage, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-001987-879. THOMSON TREMBLAY INC., demanderesse, — VS — BOTELLA INC., défenderesse. Le 9 juin 1987, à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 3410 rue Peel, suite 2703, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur GM 1211, clavier et imprimante et acc., 1 machine à écrire Simth Corona, 1 machine à écrire IBM, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. RICHARD GAUTHIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-004690-876. AGENCE DE VENTE SMILEY INC., demanderesse, — VS — JOCELYNE NOLIN, défenderesse. Le 9 juin 1987, à 12 heures au domicile de la défenderesse au No 753 rue Marin en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur 14" Electrohome & acc., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. PIERRE CANTIN, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-001292-862, 505-27-002795-863. PERCEPTEUR DES AMENDES, demanderesse, — VS — EYTHALIA VLAHOGIANNOPOULOS, défenderesse. Le 9 juin 1987, à 11 heures au domicile de la défenderesse au No 932 100e Ave en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo cassette VHS Toshiba, 1 téléviseur couleur RCA, 2 tables en mélamine grises ass., et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. SERGE DUROCHER, huissier, 397-9047. Montréal, le 25 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-041684-866. GIOVANNI DECRESCENTIS, demandeur, — VS — ALEX AYOUB, défenderesse. Le 8 juin 1987, à 10 heures au domicile du défendeur au No 1033 Ave Carson en la cité de Dorval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Chrysler Le Baron 1982 brun et toit en vinyle beige et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. FRANK ALBERTSON, huissier, 397-9047. Montréal, le 25 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-020360-868. LES HABITATIONS DUPAS INC., demanderesse, — VS — FERNAND DUCHESNE, défendeur. Le 9 juin 1987, à 13 heures au domicile du défendeur au No 1069 rue Ste-Hélène # 1 en la cité de Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Oldsmobile Cutlass familiale 1979 brun et simili bois. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. JEAN-MARC GRENIER, huissier, 397-9047. Montréal, le 25 mai.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-017720-865. CLAUDE MEUNIER, demandeur, — VS — ALAIN MASSICOTTE, défendeur. Le 9 juin 1987, à 10 heures au domicile du défendeur au No 3300 rue Bolduc # 20 en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son comprenant 1 table tournante de marque AKAI, 1 radio de marque Sansui, 1 amplificateur de marque Akai et 1 système à cassette de marque AKAI et acc., et autres biens et meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. CAMIL HAMEL, huissier, 842-9999. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 457577654. VILLE DE MONTRÉAL —vs— MARTINEAU JEAN GUY. Le 09/06/87 à 10:30 heures au 125 Hector Lanthier, 6 St-Eustache seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARTINEAU JEAN GUY saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Zénith cabinet acc., 1 vidéo Magnavox VHS acc., 1 sofa à motif et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 26ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 862114153. VILLE DE MONTRÉAL —vs— MAROIS JEAN LUC. Le 09/06/87 à 10:30 heures au 10840 Rome, 1 Mtl-Nord, Qué., H1H 4P4 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAROIS JEAN LUC saisis en cette cause, consistant en: articles et ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 26ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 164462701. VILLE DE MONTRÉAL —vs— LAURIER MARCELLE THIBAULT. Le 09/06/87 à 10:00 heures au 88 De Galais, Laval des Rapides, V. Laval, H7W 2Y4 seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAURIER MARCELLE THIBAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 VTR Fisher Studio Standard VHS, 1 TV couleur portative 21 Sylvania, 1 radio am-fm stéréo Eversonic et accessoires, 1 bibliothèque en bois avec vitres teintées, 1 bibliothèque grise. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 26ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal. GREFFE DE LA PAIX. No: 27009360860. VILLE DE MONTRÉAL —vs— RAHL WIEDENFELD. Le 09/06/87 à 10:30 heures au 2254 Oxford, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RAHL WIEDENFELD saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Granada, 1 jeu d'échec en pierre blanche, 1 divan beige, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 26ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 455913625 — 456020062. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BLAIS GÉRARD, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 11:00 heures au 8782, Meunier, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GÉRARD BLAIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 12" Candle, 1 système de son Panasonic et accs, 1 table basse carré laminé or et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 863300561. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- HIGEINS DANIEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 12:00 heures au 86 A, Notre-Dame, St-Chrysostome, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL HIGEINS, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Mazda GLC, immatriculé BYY-876 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 861715164. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BENOÎT LUC, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 14:30 heures au 9945, Iberville #1, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUC BENOÎT, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Pontiac Phoenix 1978 de couleur or, immatriculé EAE-495 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 861666573. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BRIDEAU SYLVAIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 13:30 heures au 227, 76ème avenue, Chomedey, laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVIAN BRIDEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chevrolet Chevette 1978, immatriculé 2469129 (temporaire) et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DUPRÉ, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 164329793. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- HANRAHAN KERRY E, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 13:00 heures au 305, Lindon, Rosemère, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KERRY E HANRAHAN, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Subaru G1 1983 de couleur rouge, immatriculé CVT-310 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 816658651. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BÉGIN PHILIPPE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 12:00 heures au 10595, Olympia #201, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PHILIPPE BÉGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20" Hitachi, 1 radio am/fm Candle, 1 table pour téléviseur et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD VILLENEUVE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 457525401. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- HÉBERT RICHARD, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 11:30 heures au 2100, Laurier #1, Longueuil district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD HÉBERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 four micro-ondes Candle, 1 congélateur blanc GE, 1 télécouleur Candle, 1 magnétoscope Citizen et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 457313850. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- CHABOT HÉLÈNE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 12:00 heures au 494, Ch. de la Colline, Ste-Adèle de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HÉLÈNE CHABOT, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa en cuir brun, 1 table de cuisine ronde en bois et 4 chaises, 1 système de son Pioneer et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

Qc, District de Montréal. No: 500-02-040922-861. PARQUET DELUXE INC. —vs— RICHARD CLINE. Le 8-6-87 à 10:00 heures au 801 Atwater, #103 à Montréal, dit district seront vendus les biens et effets de RICHARD CLINE, savoir: 1 système de son complet, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 26/05/87.

QC, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 857253036. VILLE DE MONTRÉAL —vs— TORINO BARTOLOMCO. Le 09/06/87 à 14:30 heures au 5184 Vallet, St-Léonard, Qué. seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TORINO BARTOLOMCO saisis en cette cause, consistant en: articles et ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 26ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 455481784. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- GINGRAS PIERRE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 10:00 heures au 5, Carré Rémi Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE GINGRAS, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20", 1 sofa 3 places beige, 1 chaise bercante, 1 fauteuil sur roulettes beige, 1 four micro-ondes Toshiba et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 455400805. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- CHARETTE RICHARD, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 juin 1987 à 10:00 heures au 189, Hector Lanthier #4, St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD CHARETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Zénieht 26", 1 sofa beige, 1 causeuse beige, 1 plante verte d'une hauteur 6" et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-022145-853. G.U.C. CANADA INC., demanderesse -vs- GHISLAINE (BERNARD) JOSEPH, défenderesse. Le 9 juin 1987, à 11:00 heures au domicile de Ghislaine (Bernard) Joseph de la défenderesse au no 6542 rue Place Malicarne en la ville d'Anjou district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: ensemble de salle à dîner, 1 vaisselier, 1 table, 6 chaises. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. JACQUES DESJARDINS, huissier, 629-8729. Montréal, le 26 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-026179-858. G.U.S. CANADA INC., demanderesse -vs- ROBERT LAWTON, défendeur. Le 9 juin 1987, à 11:00 heures au domicile de Robert Lawton de la défendeur au no 7804 rue de l'Épée #3, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa gris en velour 3 places, 1 tv couleur Zenith et acc., 1 radio York, 2 colonnes de son, 1 tapedeck et acc., 1 table, 1 bibliothèque 3 sections, 1 table tournante Sansui, 1 récepteur am/fm et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. JACQUES DESJARDINS, huissier, 629-8729. Montréal, le 26 mai 1987.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE. No.: 700-27-004624-860. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- ANDRÉ LEMAY, défendeur. Le 10 juin 1987, à 10:00 heures au domicile du défendeur au no 2594 rue Toulouse, en la cité de Mascouche, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. 26 pcs meubles Colortrack 2000, Stéréo-monitor 538489049. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. MAURICE SIMARD, huissier, 438-2404 (514). St-Jérôme, le 27 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 456955015. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- CUERRIER ANDRÉ, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 10:00 heures au 3867, Verdun, Verdun dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANDRÉ CUERRIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse Roy, 1 sécheuse Roy, 1 télécouleur 26" Hitachi et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

Province de Québec, District de Kirkland, COUR PROVINCIALE. No: 500-32-000391-870. NORMAN NEWMAN, demandeur, — VS — GROUPE CONSEIL QUADRY, défenderesse. Le 9 juin 1987, à 10 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 5253 avenue du Parc, suite 600 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM Wheelwriter system, 1 photocopieuse Pitney Bowes, 1 ordinateur Apple et imprimante, etc.. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. RINO RINALDI, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

QC, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No: 700-02-000131-87-1. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC —vs— RESTAURANT LES JOYEUX MATINS INC. Le 09/06/87 à 10:00 heures au 88 rue St-Vincent, Ste-Agathe des Monts, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RESTAURANT LES JOYEUX MATINS INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 friteuse, 1 malaxeur, 1 four micro-ondes, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: 288-0211. Montréal, ce 25ième jour de mai 1987. Villeneuve, Miller, Huissiers.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-002106-878. CYTREN INDUSTRIAL CORPORATION, demanderesse, — VS — CHIC AUVENTS LUMINEUX INC., défenderesse. Le 9 juin 1987, à 10:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse en au No. 5468 Royalmount Ave en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire C-tron et acc., 1 dictaphone à cassette Philips et acc., 1 photocopieur Canon et acc., et autres biens et meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. MARC MILORD, huissier, 842-9999. Montréal, le 25 mai 1987.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-016527-865. MONIQUE DION (PERCEPTEUR DES AMENDES), demanderesse, — VS — HARRY HUM, défendeur. Le 9 juin 1987, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 4555 Madison Ave en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Jeep 1976, modèle décapotable de couleur jaune et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE.VISÉ. MARC MILORD, huissier, 842-9999. Montréal, le 25 mai 1987.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-001540-872

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint

JARROD BUCKLEY MARTIN, résidant et domicilié au App. 107, 400 Victoria, Greenfield Park,
Partie demanderesse

c.

GUY MARTIN de domicile inconnu,
Partie défenderesse

et al.

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à GUY MARTIN de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du prséent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration amendée et de l'avis amendée a été remise au greffe à l'intention de GUY MARTIN.

Lieu: Montréal
Date: 19 mai 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-32-10890-863. BERNARD SPECTOR, demandeur, — VS — HEIDI LESNOW, défenderesse. Le 9 juin 1987, à 10 heures au domicile de la défenderesse au No 4945 rue Bourret, app. 6 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. RCA et acc., 1 VCR VHS Fisher et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. RINO RINALDI, huissier, 288-6317. Montréal, le 28 mai 1987.

Avis est donné que: Salvatore Costanzo, 7442, St-Gérard, Montréal, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M509534-001A, région 10, à: Francesco Iarocci, 11913, Pierre Baillargeon, Rivière-des-Prairies, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 27 mai 1987
2ème parution: le 28 mai 1987
S.P.T.Q. LTEE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-161457-878

COUR SUPÉRIEURE

RENE BOUCHARD,
Requérant

VS

MADELEINE SALOME MBANG,
Intimée

PAR ORDRE DE CETTE COUR L'INTIMÉE, MADELEINE SALOME MBANG, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

Une copie de la déclaration en divorce, affidavit, avis déclaration et certificat a été laissée à son intention à la direction générale des Greffes au Palais de Justice au no: 1 est, rue Notre-Dame à Montréal dit district.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre conparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance acceuillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 19 mai 1987.
DOMINIQUE DI BERNARDO,
Protonotaire-Adjoint

Me Madeleine Belleau,
Avocate,
1951 est, Boul. De Maisonneuve,
Suite 1201,
Montréal, P.Q. H2K 2C9.

Qc, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 165665614. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse -vs- GIRARD CLAUDE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS, que le 9 juin 1987 à 12:00 heures au 454, St-Jacques, Napierville, district d'Iberville seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLUADE GIRARD saisi en cette cause, consistant en: 1 congélateur beige Hotpoint, 1 télécouleur 20" Electrohome et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 425246603 — 130214055. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BOILY LOUIS, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 8 juin 1987 à 12:00 heures au 49, Lemoyne ouest, Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS BOILY, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20", 1 lecteur de cassette Sony, 1 table-tournante Oracle, 2 enceintes acoustique, 1 amplificateur am/fm Sugden et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 25 mai 1987.

Qc, District de Montréal. No: 500-32-004363-869. JEANNETTE BRASSARD —vs— 130888 CANADA INC. Le 9-6-87 à 11:00 heures au 90 Ste-Anne, #207 à Ste-Anne de Bellevue, district de Montréal seront vendus les biens et effets de 130888 CANADA INC., savoir: 1 dactylo IBM, lot de bureaux et de filières, meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. MARCEL RACETTE, huissier, 286-7175. Babin, Bourdages, Décoste, Noël, Lachance, Huissiers, 510, boul. St-Laurent, Suite 200, Montréal — H2Y 2Y9. Montréal, ce 26/05/87.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que HESTER RUTH KATZ, sans travail, résidant et domicilié au 2050 Claremont, appartement 16, Notre-Dame-de-Grâce, district de Montréal, province de québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat de changement de nom en celui de SAMATHA LI JASMIN.

MONTREAL, le 14 mai 1987.
GOULET, ST-PIERRE & THERRIEN
Procureurs de la requérante.
4277 St-Jacques
Suite 300
Montréal (Québec)
H4C 1J5

Société de construction des musées du Canada — **Canada Museums Construction Corporation**

LE NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX ARTS

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées pour les soumissions mentionnées ci-dessous seront reçues jusqu'à 14:00 hres de la date de fermeture spécifiée. Vous pouvez obtenir les documents de soumission chez ELLIS-DON LIMITED, 541 Sussex Drive, 2ième étage, Ottawa, Ontario K1N 6Z6, (613) 230-8694, contre paiement du dépôt requis. Vous pouvez également consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la construction à Ottawa, Toronto & Montréal.

Soumission globale: Aménagement paysager. Métaux divers.

Date de fermeture: 11 juin 1987 à 2:00 p.m.

Dépôt: 200 $

INSTRUCTIONS

Le dépôt pour les documents de soumission, sous forme de chèque certifié, payable à «CANADA MUSEUMS CONSTRUCTION CORPORATION INC.» est remboursable contre la remise en bon état des documents.

La Société s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune soumission.

Canada

avis public

Gouvernement du Québec

Projet de règlement

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2)

Décret modifiant le Décret sur l'installation d'équipement pétrolier

Le ministre du Travail, M. Pierre Paradis, donne avis par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (1986, c. 22), qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours de la présente publication, il proposera au gouvernement l'adoption du projet de décret intitulé «Décret modifiant le Décret sur l'installation d'équipement pétrolier» et dont le texte apparaît ci-après.

Toute personne ayant des commentaires à formuler pour le projet de décret est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au ministre du travail, 425, Saint-Amable, 4e étage, Québec (Québec), G1R 4Z1.

Le sous-ministre,
Yvan Blain

Décret modifiant le Décret sur l'installation d'équipement pétrolier

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 8)

1. Le Décret sur l'installation d'équipement pétrolier (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 33), modifié par les décrets 366-82 du 17 février 1982 (Suppl., p. 437), 1436-82 du 9 juin 1982 (Suppl., p. 439), 2178-83 du 19 octobre 1983, 1258-84 du 30 mai 1984 et 767-85 du 17 avril 1985, est de nouveau modifié par le remplacement de l'article 9.01 par le suivant:

«**9.01** Les salariés reçoivent au moins les taux horaires suivants pour chaque classe d'emploi énumérée ci-dessous:

Classes d'emploi	À compter du (insérer ici la date du 15e jour suivant la date de publication du présent décret à la G.O.Q.)
1° Mécanicien de service:	
A	15,32 $
B	12,66
C	10,63
2° Mécanicien installateur (chantier):	
A	15,32
B	12,66
C	10,63
3° Mécanicien d'atelier:	
A	
B	15,32
C	12,66
	10,63
4° Mécanicien de camion-citerne	
A	15,32
B	12,66
C	10,63
5° Manoeuvre:	
1re année	8,82
2e année	9,10
3e année	9,38
4e année	9,66

2. L'article 13.01 de ce décret est remplacé par le suivant:

«**13.01** Le présent décret demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 1987. Par la suite, il se renouvelle automatiquement d'année en année à moins que l'une des parties contractantes ne s'y oppose et en avise par écrit le ministre du Travail en toute autre partie contractante au cours du mois de novembre de l'année 1987 ou au cours du mois de novembre de toute année subséquente.»

Projet de règlement

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2)

Décret sur les distributeurs de pain de la région de Montréal

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (1986, c. 22), que le «Décret modifiant le Décret sur les distributeurs de pain de la région de Montréal» (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 28) dont le texte apparait en annexe, pourra être édicté à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au ministre du Travail, 425, Saint-Amable, 4e étage, Québec (Québec), G1R 4Z1.

Le sous-ministre,
Yvan Blain

Décret modifiant le Décret sur les distributeurs de pain de la région de Montréal

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 8)

1. Le Décret sur les distributeurs de pain de la région de Montréal (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 28), modifié par le décret 866-83 du 27 avril 1983, est de nouveau modifié par l'addition à l'article 1.01 du paragraphe suivant:

«*e)* livraison: l'action de transporter d'un lieu à un autre les produits de boulangerie vendus afin d'en faire la remise à l'acheteur».

«**2** L'article 3.01 de ce décret est remplacé par le suivant:

«**3.01** Le présent décret s'applique à tous les employeurs et employés ainsi qu'à tous les concessionnaires, représentants autorisés et à toute autre personne faisant le transport, l'expédition, la livraison de produit de boulangerie, que ce produit soit fabriqué à l'intérieur ou à l'extérieur du champ d'application territorial du présent décret, mais à condition que le transport, l'expédition, la livraison, soient effectués à l'intérieur du champ d'application territorial du présent décret.»

3. L'article 5.07 de ce décret est remplacé par le suivant:

«**5.07** Aucune livraison, aucun transport, aucune expédition à moins qu'il ne s'agisse dans ces 2 derniers cas de transport ou d'expédition de produit de boulangerie en transit ou destiné à un endroit autre qu'un établissement de vente au détail, ne peut être fait le dimanche et le lundi qui sont déterminés jours non ouvrables.»

4. Une fois adopté par le gouvernement, le présent décret entrera en vigueur le quinzième jour suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, jeudi 28 mai 1987

EN UN COUP D'OEIL

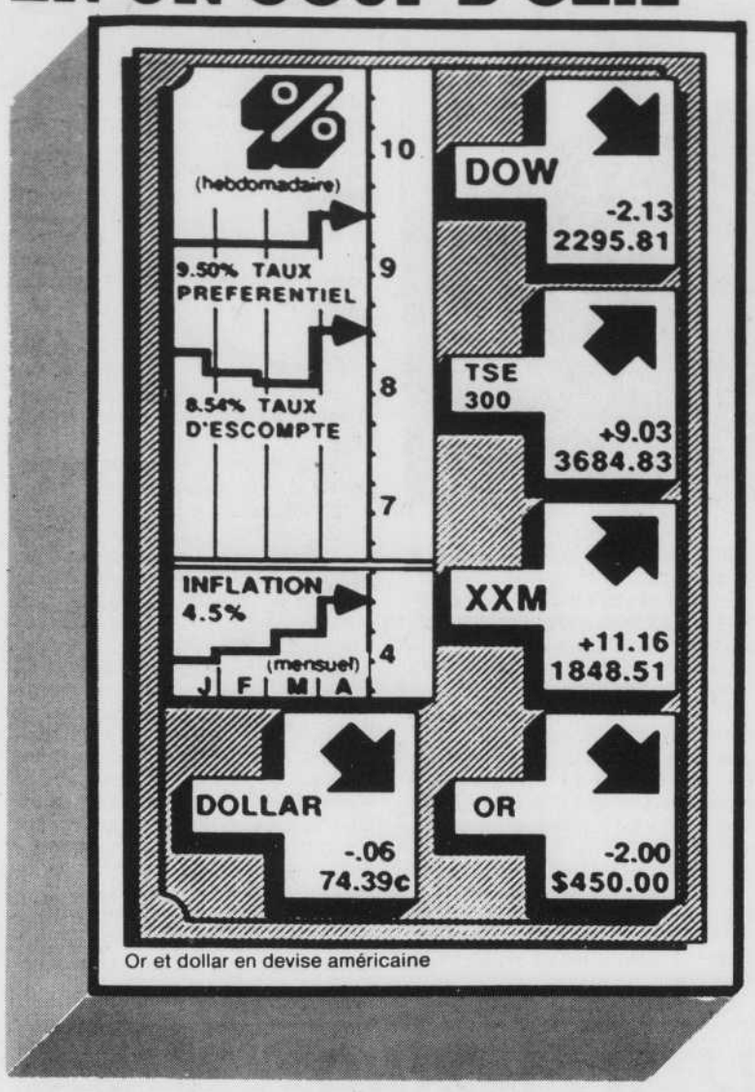

Or et dollar en devise américaine

Forte croissance de l'économie canadienne au premier trimestre

OTTAWA (PC) — L'économie canadienne, après prise en considération du rythme de l'inflation, a enregistré un taux de croissance de 1.7 % pendant le premier trimestre de l'année, sa meilleure performance depuis plus d'un an, indiquent des chiffres rendus publics hier par Statistique Canada.

L'économie a crû de 0.6 % en mars, un rythme un peu moins rapide que le 1.1 % en février. La croissance a été enregistrée dans tous les secteurs d'activités, tant dans la production de biens que dans les services, ce qui constitue généralement une indication de bonne santé économique.

L'agence fédérale utilise pour évaluer l'activité économique un indice semblable au Produit intérieur brut (PIB), qui mesure la valeur totale des biens et services produits dans le pays. L'indice de Statistique Canada est déterminé mensuellement et trimestriellement et mesure l'activité économique de façon légèrement différente du PIB.

Les évaluations finales ne sont pas encore disponibles pour le premier trimestre de 1987. Mais les chiffres établis sur une base mensuelle donne une très bonne indication de la tendance.

Les chiffres les plus récents montrent que la croissance économique a été supérieure à la moyenne trimestrielle de 0.4 %, enregistrée l'année dernière. C'est aussi la croissance la plus forte enregistrée depuis le dernier trimestre de 1985, alors que l'économie avait connu un taux d'expansion de 1.8 %.

L'économiste en chef du Montréal Trust, M. George Saba, a affirmé que cette croissance substantielle de 1.7 % n'avait pas pas été entièrement imprévue. Elle est le reflet, a-t-il dit, des taux d'intérêt relativement faiblesqui ont prévalu sur le marché. Cette situation a contribué à la croissance de la construction domiciliaire et des investissements des entreprises.

Dans le cas toutefois où les taux d'intérêt continueraient de grimper comme ils le font depuis deux mois, il est à craindre que les secteurs de l'économie sensibles à la fluctuation des taux, comme celui de l'habitation, connaîtront un ralentissement, a déclaré M. Saba.

Le Montréal Trust prévoit pour l'ensemble de l'année une croissance économique d'environ 2.5 %. Le taux de croissance avait été l'année dernière de 3.1 %.

En mars, les gains réalisés dans le secteur des biens de consommation ont été principalement attribuables à des hausses significatives dans les domaines manufacturier, de la construction et des pêches, et à des augmentations modérées dans les industries forestière et agricole.

Au chapitre des services, la croissance a été principalement due à des hausses de production dans les domaines de la finance, de l'assurance et de l'immobilier.

Conrad Black renforce sa présence au Québec avec l'achat d'Unimédia

JEAN-PIERRE LEGAULT

La création de la société en commandite Média Québec, issue de l'entente annoncée hier entre Hollinger et Unimédia, vient renforcer la position de M. Conrad Black au Québec.

En fait, c'est le propriétaire de la station radiophonique montréalaise CJAD qui met la main sur Unimédia, le troisième entreprise de presse au Québec. Le Groupe Black possède en effet la totalité des actifs de cette station.

L'ex-Montréalais n'est donc pas un nouveau venu dans le domaine des communications au Québec où il possède trois autres compagnies oeuvrant dans ce secteur.

Ainsi, Télécable Laurentien, Yorkville Studio Centre Ltd. et Functionnal Music S S S, toutes des entreprises québécoises, sont en totalité propriété du financier de Bay Street. De plus, 9.3 % des actions du réseau de télévision CTV, dont fait partie CFCF, lui appartiennent.

La présence au Québec de Conrad Black, Montréalais d'origine, ne s'arrête pas au seul secteur des communications puisqu'il possède également Hollinger North Shore Explorations (40 %), une compagnie québécoise. De plus, plusieurs des quelque 156 corporations qui font partie de l'empire du financier torontois sont actives au Québec. Mentionnons simplement Iron Ore of Canada dont 10.5 % des actifs sont sous la coupole de M. Black.

Le controversé financier, ancien associé du premier ministre Mulroney, a récemment décidé de mettre fin à l'éparpillement des opérations de Hollinger qui semble maintenant devenir le nerf des intérêts du groupe Black dans le secteur communications.

Le financier torontois acquiert donc une entreprise de presse dont le principal actionnaire, M. Jacques Francoeur, avait à maintes reprises annoncé sa volonté de vendre. Toutes sortes de rumeurs avaient d'ailleurs circulé à ce propos de façon sporadique.

Ainsi, Power Corporation a manifesté son intérêt pour le groupe à la fin de l'année dernière, mais les tractations n'ont pas abouti. Un observateur avisé nous faisait d'ailleurs remarquer, hier, que M. Paul Desmarais n'est surement pas très content du dénouement survenu. Quebecor avait aussi manifesté son intérêt l'an dernier, mais encore là, aucune transaction n'a pu être menée à terme.

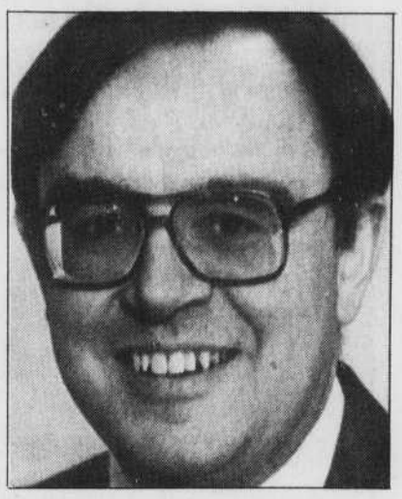

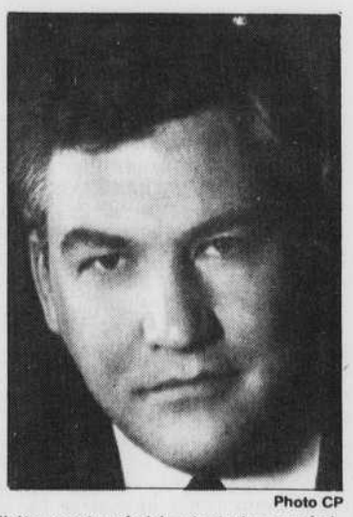

Photo CP

MM. Conrad Black, à droite, et Peter White sont président et vice-président de Hollinger Inc.

Les observateurs s'interrogent, car Unimédia n'a pas la réputation d'être en bonne santé financière, et ce depuis quelques années déjà. Il semble en effet, selon les renseignements que nous avons pu glaner, que les seuls actifs de la compagnie, dont on soit sûr de la rentabilité, soient Progrès Dimanche et Le Courrier de Laval. Un analyste fait remarquer que le Soleil de Québec n'essuie probablement pas de pertes, mais que les deux imprimeries, à Drummondville et Granby, sont déficitaires.

L'entreprise privée a enregistré un chiffre d'affaires de $ 207 millions en 1986. Ses quotidiens ont atteint un tirage d'environ 150,000 exemplaires l'an dernier. Outre ses quotidiens de Québec, Ottawa et Chicoutimi, Unimédia possède 4 ateliers d'imprimerie, un réseau de distribution de circulaires et des journaux hebdomadaires.

Retour aux sources

Après avoir louvoyé entre la machinerie agricole, les mines et le pétrole, Conrad Black est retourné à ses sources et tente maintenant de s'accaparer le titre de magnat de la presse régionale. Il s'agissait pour lui d'un retour aux sources puisqu'un des premiers investissements effectués par le financier de 42 ans était dans le Sherbrooke Record des Cantons de l'est.

En 1985, il a acheté 58 % des actions du Daily Telegraph de Londres (Angleterre) pour un montant de $ 67 millions.

En octobre dernier, Hollinger a pris le contrôle de Sterling Newspapers Ltd. de Vancouver, déboursant $ 37 millions pour ce faire. Cette compagnie publie neuf quotidiens dans l'Ouest du pays, deux journaux dominicaux et deux bi-hebdomadaires ainsi que diverses publications. Se rattachent à ce groupe deux imprimeries.

Fin décembre 1986, c'était au tour de 22 quotidiens américains de passer dans le giron de Hollinger, au coût de $ 106 millions (can), par le biais de sa filiale à part entière, American Publishing Company. Le tirage total de ces journaux est d'environ 114,000 copies par jour.

Mais il n'y a pas que les journaux qui intéressent M. Black. Grâce à l'achat de Valley Cable de Californie, fin 1985, et à des transactions subséquentes, Hollinger possède un réseau de cablodistribution à San Fernando.

Pour des ventes totalisant plus de $ 252 millions l'an dernier, Hollinger a essuyé des pertes de près de $ 87 millions.

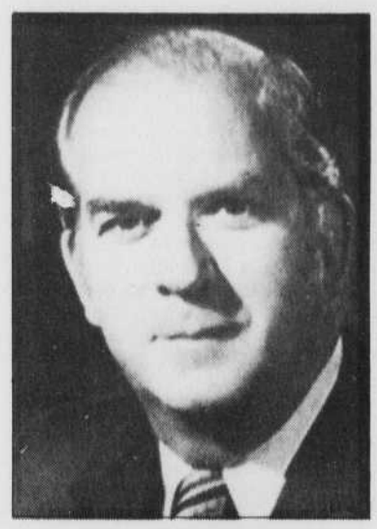

Photo CP

MM. Jacques Francoeur, en haut, et Jean-Guy Faucher, respectivement président et vice-président d'Unimédia.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

■ *Emission de Bell Canada*

Le conseil d'administration de Bell Canada a approuvé le dépôt d'un prospectus provisoire auprès des diverses commissions des valeurs mobilières au Canada relativement à une émission de $ 125 millions d'actions privilégiées de catégorie A, série 9, à dividende cumulatif de 7.50 % rachetables au grè de la société ou du porteur. Le dividende annuel sera de $ 1.8 par action. L'émission, qui est sujette à l'approbation finale du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, devrait avoir lieu le 16 juin 1987. Selon les modalités de l'émission, 5 millions d'actions priviligiées au total seront offertes au prix de $ 25 l'unité. Le produit de la vente servira à payer une partie des dépenses en capital de Bell Canada et à accroître le fonds de caisse. L'émission sera souscrite par les courtiers en valeurs mobilières : Wood Gundy, Burns Fry, Dominion Securities, Richardson Greenshields et Lévesque, Beaubien.

■ *SNC en Europe*

Le groupe SNC prend une participation de 36 % dans la société française Protecna International. Celle-ci est la première entreprise d'ingénierie française offrant des services complets en ingénierie, approvisionnement et construction pour tous les secteurs industriels et réalisant des projets clé en main. Selon M. Nash Sidky, président de SNC International, « la demande pour ce genre de services intégrés de projet progresse en France et dans les pays européens ». Protecna est la première entreprise française à pouvoir répondre a ce besoin. De fait, « SNC et Protecna soumissionneront ensemble sur les grands projets d'ingénierie-construction clé en main en Europe ».

■ *Résultats d'AES Data*

La compagnie AES Data de montréal, a realisé des ventes consolidées de $ 36 millions au premier trimestre de 1987, soit, avance le communiqué sans mentionner de chiffres, « un de ses meilleurs résultats trimestriels au cours des deux dernières années ». Il s'agirait également de sa meilleure performance en ce qui concerne la rentabilité au cours des cinq derniers trimestres. Selon M. Pierre Deschamps, vice-président d'AES, « ces résultats sont attribuables à l'intérêt grandissant des entreprises pour la bureautique en général et aux solutions bureautiques départementales offertes par AES ». En ce qui concerne la volonté d'IBM de lancer de nouveaux produits d'ici peu, M. Deschamps a estimé que « cela n'aura pas un impact négatif pour AES ».

■ *Bons du Trésor américain*

Les taux d'intérêt sur les bons à cinq ans du Trésor américain sont montés à leur plus haut niveau depuis 18 mois au cours d'une adjudication, mercredi. Le département du Trésor a reçu des offres pour $ 23.56 milliards US et a vendu pour $ 8.07 milliards de bons à cinq ans, au taux d'intérêt moyen de 8.27 %. Les taux d'intérêt s'étaient établis en moyenne à 6.73 % au cours de la précédente adjudication du 25 février 1987. Il s'agit des taux les plus élevés depuis l'adjudication du 27 novembre 1985 qui avait enregistré un taux moyen de 9.13 %.

■ *Pertes pour la Chase*

Chase Manhattan Corp., troisième groupe bancaire américain, vient d'indiquer qu'elle a hissé de $ 1.6 milliard US ses provisions sur ses prêts aux pays les plus endettés du tiers monde. Selon la banque, « cette décision devrait conduire à annoncer une perte nette de $ 1.4 milliard US au deuxième trimestre 1987 ». La semaine dernière, le premier groupe bancaire américain, Citicorp, avait pris l'initiative en annonçant une provision supplémentaire de $3 milliards US pour faire face à d'éventuelles pertes sur prêts dans les pays en développement.

■ *Industries Avcorp : résultats*

Pour les six mois terminés le 31 mars 1987, Industries Avcorp a réalisé un bénéfice net de $ 214,000 sur des ventes de $ 10.3 millions. Cependant, au cours des trois derniers mois, Avcorp a enregistré une perte de $ 10,000 sur des ventes de $ 5.1 millions ce qui reflète des dépenses générales plus élevées dû à des études réalisées en vue d'achats éventuels et de coûts de lancement de programmes d'expansion et de frais de déménagement encourus à la Divison Plastal. Il est espéré que le chiffre d'affaires des opérations actuelles augmentera quelque peu au cours de la fin de l'exercice et que les efforts entrepris pour améliorer la productivité aux filiales CAP et Flexibulb se poursuivent.

■ *Optimum est rachetée*

La direction de Reed Stenhouse de Toronto, spécialisée en courtage en assurances, et celle d'Optimum Société de services financiers limitée, de Montréal, ont annoncé conjointement le rachat de cette dernière par un groupe de ses dirigeants. Étant une transaction privée le montant n'a pas été dévoilé. Ce geste implique les sociétés J. Meloche inc., Monnex Insurances Brokers Ltd, Reed Stenhouse Personnal Insurance Ltd, et Optimum Société de gestion d'assurances limitée. Optimum recrute sa clientèle principalement auprès des membres d'associations professionnelles et d'universitaires à qui elle offre des régimes d'assurance-automobile et habitation. Elle compte 125,000 clients détenant 175,000 polices et générant des revenus de prime de l'ordre de $ 100 millions annuellement.

■ *Sumner à la Bourse*

La compagnie Sumner Sports vient de compléter un placement public de 1.2 million d'actions ordinaires au prix de $ 5 l'action. C'est Lévesque Beaubien qui a agi à titre de preneur ferme du placement.

La feuille d'érable est devenue la plus liquide des pièces de monnaie-lingot or

OTTAWA — La Monnaie royale canadienne a annoncé hier que plus de dix millions d'onces troy d'or provenant des mines canadiennes ont été vendues dans le monde entier sous forme de monnaie-lingot feuille d'érable en or. Les ventes et la popularité de cette pièce n'ont cessé de croître depuis son lancement en 1979. Elle est maintenant la pièce d'investissement de monnaie-lingot en or la plus liquide au monde.

De plus, le montant des ventes de pièces feuille d'érable en or pour le premier trimestre de 1987 se situe à plus de 447,000 onces. La feuille d'érable en or depasse ainsi les ventes de sa principale concurrente, pour la même période, la pièce américaine en or Eagle (420,000 onces).

« En améliorant constamment notre produit et en pénétrant de nouveaux marchés, nous avons démontré que la feuille d'érable en or occupe la première place parmi les pièces d'investissement en or et la progression de nos ventes en ont fait foi, a tenu à préciser le président et directeur général de la Monnaie royale canadienne, M. Maurice Lafontaine. Une telle réussite représente une preuve de liquidité pour les investisseurs sérieux et les assure d'une prime raisonnable et constante pour la feuille d'érable en or.

La réputation de la feuille d'érable n'a jamais été mise en doute par les détaillants et les investisseurs. Le contenu en or et le cours légal de la pièce sont garantis par le gouvernement du Canada. En fait, selon les politiques de la monnaie, il est garanti que toutes les pièces en or, quelle que soit leur dénomination, affichent un poids supérieur au minimum requis et leur pureté dépasse les 9999 déclarés.

Le volume total des ventes pour 1986 s'établit à 1.507 million d'onces, un léger recul par rapport au record de 1985 qui était de 1.878 million d'onces. Cette baisse est attribuable à la vitalité non démentie des places boursières du monde entier et à l'introduction de nouveaux produits d'investissement sur le marché de l'or.

Au cours de 1986, la distribution et la liquidité de la feuille d'érable ont augmenté sensiblement. Le Japon, par exemple, a importé 370,000 onces de pieces d'or, une augmentation de 262 % par rapport à 1985. En Europe, les importations de la feuille d'érable en or ont augmenté de 187 % par rapport à l'année précédente. Autre facteur fondamental du succès de la feuille d'érable en or en 1986 : le lancement au mois de juin d'une feuille d'érable en or d'une demi-once, qui a remporté un succès retentissant.

La feuille d'érable en or est encore la pièce d'investissement de monnaie-lingot en or pur affiné à 9999 le plus souvent échangée dans le monde entier. Ces pièces d'investissement en or pur sont offertes en format d'un dixième, d'un quart, d'une demi et d'une once.

Nous accueillons avec satisfaction la venue de nouveaux concurrents sur le marché des pièces d'investissement en or, ce qui stimule la croissance internationale de ce secteur d'activité. L'accroissement de la concurrence en 1987 devrait nous offrir de plus vastes perspectives d'expansion, a indiqué le directeur, métaux précieux et services d'affinage de la Monnaie royale canadienne, M. Jack Julien.

La feuille d'érable, la pièce d'or canadienne, est maintenant plus populaire que son pendant américain, l'aigle.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Chrysler Le Baron: un élégant coupé un peu trop bavard

MARC BELVA
Collaboration spéciale

AUTOMOBILE

Si la compagnie Chrysler a réussi à survivre alors que sa disparition était tenue pour assurée au début des années 80, elle le doit bien sûr au « coup de pouce » du gouvernement américain, mais aussi, incontestablement, à l'énergique direction de Lee A. Iacocca, qui a su redonner à la firme du Michigan un dynamisme, un élan et une vigueur inattendus. La performance de Lee Iacocca à titre de « conducteur » de Chrysler lui a valu une notoriété plutôt rare pour un cadre de l'automobile, puisque nombreux sont ceux qui le verraient président des États-Unis, alors qu'il n'en a jamais manifesté l'intention. Iacocca a d'ailleurs tout lieu de se féliciter de son poste actuel, puisqu'en quelques années, il est devenu le salarié le mieux payé aux États-Unis, alors que, pour ses deux premières années chez Chrysler, il ne touchait qu'un dollar annuel.

Remarquable de tous les points de vue économiques, le regain de vie de Chrysler est encore plus fascinant lorsqu'on l'étudie sous l'angle de la technique. En effet, Chrysler a réussi à se maintenir et à prospérer en ne disposant que d'un seul bloc-moteur moderne, le quatre cylindres de 2.2 litres, et d'une seule plate-forme, celle de la voiture « K » (Aries et Reliant). Tous les autres éléments montés sur des voitures Chrysler sont anciens ou d'origine étrangère, les fournisseurs changeant au cours des années : Volkswagen, Peugeot/Talbot et Mitsubishi, ainsi que les anciennes filiales Chrysler-France (Simca) et Rootes (Sunbeam) ont participé peu ou prou à la conception ou à la fabrication des modèles de l'ère « Iacocca ».

Comme toutes les Chrysler de récente origine, la Chrysler Le Baron Coupé repose donc sur une plate-forme de voiture K. Celle-ci a été bien sûr copieusement remaniée et étirée, mais la disposition du groupe moto-propulseur, la conception de suspensions et les autres organes du « châssis » ne sont pas sensiblement différents de ceux d'une voiture « K ».

C'est d'ailleurs là le principal point faible de ce coupé Le Baron : cette plate-forme était plus que convenable pour un modèle compact il y a quelques années, mais les marques rivales ont parcouru beaucoup de chemin depuis. La puissance augmentée du moteur, l'utilisation de pneus beaucoup plus larges mettent en évidence des défauts qui sont à peine perceptibles avec une mécanique plus modeste. L'effet de couple (tendance caractéristique des tractions avant à tirer d'un côté à l'accélération et de l'autre au ralentissement) est assez prononcé, particulièrement au démarrage, lorsque le moteur entre dans sa plage de puissance; les jantes larges du coupé Le Baron limitent sérieusement le braquage de la direction, ce qui affecte la maniabilité sur route tortueuse ainsi que la possibilité d'effectuer un demi-tour à une intersection étroite; la Le Baron coupé est une des rares tractions avant qui puisse accélérer à fond, roues braquées, sans danger pour les joints homocinétiques, mais ce n'est pas une « qualité » souhaitable.

Sur bonne route, ou lorsque les obstacles sont de faible amplitude et convenablement espacés (joints d'expansion, par exemple), la suspension concilie un confort de bonne venue et une tenue de route très acceptable jusqu'à haute allure; elle demeure imperturbable et maintient parfaitement le cap jusqu'à 180 km/h. En revanche, lorsque la chaussée est très inégale ou que les obstacles se font plus importants (dos d'âne . . .), le débattement de suspension devient insuffisant et le rendement des amortisseurs se dégrade à chaud, ce qui force le conducteur à adopter une allure plus prudente et plus confortable pour ses passagers.

Dans l'ensemble, la tenue de route est relativement saine, mais sur route glissante, les Goodyear Eagle GT décrochent sans avertissement. Bien que mal servie par un volant à la jante dure et inconfortable, la direction offre suffisamment de rapidité et de précision pour permettre des corrections sans problèmes, mais le frein à main mal placé interdit de recourir à un usage vraiment sportif.

En contrepartie, les freins n'appellent aucune critique : prévisibles, sûrs, résistants, ils sont un point fort de cette voiture.

Bien qu'il offre des performances plus que correctes (0 à 100 km/h en 10.2 secondes avec boîte automatique), le groupe propulseur a vieilli. La boîte automatique à trois rapports n'est plus du tout « dans le coup », puisqu'elle provoque une augmentation du bruit et des vibrations, ainsi qu'une tendance à consommer un peu trop allègrement. Son fonctionnement est irréprochable, mais le manque d'un quatrième rapport est devenu une sérieuse lacune depuis que les concurrents font tous mieux.

Le moteur suralimenté par turbo souffre d'un fonctionnement raboteux au ralenti, à tendance à vibrer et sa voix donnerait des complexes à Pavarotti. En outre, le temps de réponse l'affecte toujours autant, et les départs sont pénibles sur les premiers mètres. De même, les reprises doivent être prévues d'avance, car le délai de réponse de la boîte, plus celui du moteur, procurent des réactions qui manquent nettement de vivacité. Le bloc-moteur 2.2 Turbo jouit néanmoins d'une excellente réputation de robustesse et sa puissance volontairement mesurée est un gage de longévité.

Malgré quelques lacunes aux chapitres de l'agrément et du rendement énergétique, le coupé Le Baron reste une voiture homogène et sécuritaire.

Ceci dit, les Chrysler de l'ère Iacocca se distinguent généralement par une foule de petits détails conçus spécifiquement pour le style de vie de l'automobiliste nord-américain. On y trouve donc un vaste assortiment de rangements, vide-poches, tiroirs à cassettes, supports à tasses et autres gadgets qui rendent la vie plus facile dans tous les établissements de type *drive-in*. En d'autres termes, l'intérieur est conçu autant pour le séjour que pour la conduite. C'est là une facette de la vie automobile que la plupart des autres constructeurs dédaignent trop souvent et injustement.

Par contre, sur cette Le Baron, on est allé un peu trop loin dans le même sens. Ce modèle possède en effet un vaste choix d'organes électroniques, du tableau de bord à l'ordinateur de voyage en passant par une centrale de diagnostic et un avertisseur vocal. Les divers ordinateurs sont capables de fournir une invraisemblable quantité de données, mais ils se recoupent les uns les autres au point que la plupart des anomalies peuvent être signalées de deux ou trois façons différentes (tableau de bord, diagnostic, « voix »).

Il en résulte un grand nombre de nuisances. D'abord, une certaine confusion : le conducteur a devant lui trois tableaux qui doivent être lus pour être compris; ensuite, les témoins correspondant à quelques anomalies ont un caractère trop alarmiste : une silhouette de moteur s'allume en rouge dès que le niveau d'essence est un peu bas. D'autre part, certains témoins plus importants sont mal placés et trop discrets : les témoins de clignotants sont tous deux logés *à droite* de l'indicateur de vitesse, très petits et peu contrastés. On a donc tendance à oublier de neutraliser le clignotant gauche ou les feux de détresse.

Dans le même ordre d'idées, l'ordinateur de voyage est trop éloigné du conducteur et ses touches sont indéchiffrables; les commandes de la climatisation sont trop complexes; le bras de clignotants est surchargé (il commande aussi les essuie-glaces, le régulateur de vitesse et l'appel de phares); les commandes de la radio sont compliquées et ses sonorités peu convaincantes; la télécommande des rétroviseurs gagnerait à être inversée; la commande des phares est trop haute et peu accessible; toutes les commandes portent des inscriptions (plutôt que des symboles); enfin les vitesses des essuie-glaces sont mal choisies (première rapide, seconde un peu lente) et, sur notre modèle d'essai, ils étaient bruyants à un point horripilant. Finalement, les commandes de lève-vitres sont trop petites, trop proches l'une de l'autre, et positionnées beaucoup trop près du bouton de dégivreur arrière, très facile à actionner par mégarde.

Le plus grand obstacle à l'agrément de conduite reste toutefois « ce passager clandestin » qui, par une tempête de ciel bleu, vous demande si vous avez vérifié le niveau de lave-glace, et manifeste en toutes circonstances une impolitesse choquante. Outre qu'il s'exprime en anglais, il ne dit plus « merci » et n'hésite pas à couper brutalement la radio au beau milieu d'un « La tornade se dirige actuellement vers. . . Le niveau d'essence est bas . . . ». Inutile de dire que ce personnage est bavard, lent, inexact dans ses propos et qu'il détient sûrement le record Guinness du nombre d'insanités par seconde de discussion.

La Chrysler Le Baron Coupé présente donc quelques défauts de conception ou d'exécution qui sont plus ennuyeux que rédhibitoires.

Néanmoins, la formule ne manque ni d'intérêt, ni d'attrait. D'une part, les coupés spacieux et performants à traction avant ne sont pas légion, et cette Le Baron se signale par l'espace disponible, aussi bien à l'avant qu'à l'arrière. L'entrée et la sortie ne sont pas des plus faciles, mais les sièges offrent un bon maintien et sont parmi les plus enveloppants de la production américaine. Cependant, la position de conduite ne convient pas à tous les gabarits (la pédale d'accélérateur est trop basse par rapport à la pédale de frein) et il manque quelques poignées de maintien.

D'autre part, la carrosserie est indéniablement réussie et rend justice à la réputation du baron Coubessieur, célèbre « couturier » américain qui enrobait également les Packard à une époque révolue. La silhouette est aussi fonctionnelle qu'élégante : les bruits de vent sont très faibles, même à haute allure, la sensibilité au vent latéral est réduite, l'habitabilité très valable de même que la logeabilité du coffre grâce aux sièges arrière rabattables individuellement, et il reste possible de faire un appel de phares bien que ceux-ci soient dissimulés. Finalement, la visibilité est excellente, ce qui est assez rare sur un modèle aussi aérodynamique.

D'autre part, le prix de ce coupé est relativement peu élevé et s'accompagne d'une garantie tout à fait remarquable en termes de couver-

Voir page 9 : Le Baron

Fiche technique : Chrysler Le Baron

Type : Coupé sportif quatre places à traction avant
Moteur : L4 2.2 litres, 146 CV, ACT, turbocompresseur (essai)
L4 2.5 litres, ACT, arbre d'équilibrage (base)
Boite : automatique 3 vitesses (manuelle 5 vitesses en série)
Direction : assistée à crémaillère
Freins : mixtes (disques/tambours), assistés
Suspension : AV indépendante, AR rigide
Consommation : 10.1 litres/100 km (Transport Canada) = 28 mi/gal ; 14 litres/100 km (essai) = 20 mi/gal
Prix : $ 15,732 (modèle de base) : $ 17,922 (turbo)

Le meilleur :	Le moins bien :
Élégance	Agrément moteur (bruit, vibration, temps de réponse)
Freinage	Confort sur mauvaise route
Habitabilité	Commandes disparates
Performances/prix	Maniabilité limitée
Longue garantie	Consommation
Prix modéré	Avertisseur vocal

Placements BNE Inc.

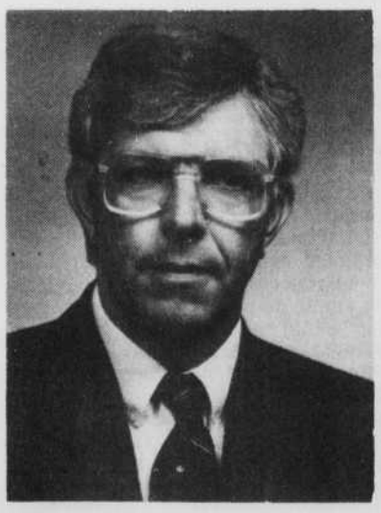

Peter H. Frost

Andrew H. Scipio del Campo

La Banque de Nouvelle-Écosse a le plaisir d'annoncer les nominations de MM. Peter H. Frost et Andrew H. Scipio del Campo respectivement aux postes de Président et Chef de la direction de Placements BNE Inc., et Vice-président, Exploitation, de la même société.

M. Frost est entré à la BNE en 1974, au Service des placements, après six années de service dans une importante maison de courtage canadienne. Il a graduellement assumé des responsabilités plus grandes dans divers postes de direction, dont le plus récent était celui de Directeur principal, financement des projets immobiliers, clientèle grandes entreprises Amérique du Nord.

M. Scipio del Campo s'est joint dernièrement à Placements BNE Inc. après plus de quatorze années d'expérience dans le secteur des services financiers, au cours desquelles il a occupé des postes de direction au sein de sociétés de fiducie et de maisons de courtage.

Filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelles-Écosse et première maison de courtage contrôlée par une banque au Canada, Placements BNE Inc. offre des services de courtage complets. La nouvelle société a récemment commencé ses activités en offrant des services de courtage à escompte dans la province de Québec.

5/80 LE MEILLEUR PRODUIT LA MEILLEURE GARANTIE
Champlain MITSUBISHI
DODGE CHRYSLER
3350, WELLINGTON 761-4801
GARANTIE 7 ANS OU 115 000 KM

Visez juste!
Louez à coût sûr votre préférée parmi les modèles suivants:
PONTIAC
6000 S.T.E.
BONNEVILLE SE
GRAND AM SE
BUICK
RIVIERA
PARK AVENUE
LE SABRE LIMITED
VILLE-MARIE PONTIAC BUICK LTÉE,
4500, RUE HOCHELAGA, MONTRÉAL, 253-1414
"Rien ne remplace l'expérience"

HAROLD CUMMINGS Chevrolet LTD OLDSMOBILE
5255 Jean-Talon O. angle boul. Décarie
Voisin du NAMUR
739-1911
HAROLD CUMMINGS EST FIER DE VOUS ANNONCER
l'option G.M. offrant le rabais de $750.00 ou un financement au taux préférentiel de 3.9% pour 24 mois, sur les modèles suivants:
OLDSMOBILE CIERA • FIRENZA • CHEVROLET CELEBRITY • CAVALIER
ET
Notre super-promotion cadeau de 8 leçons de ½ heure de conduite (École de conduite ANDY) à l'achat d'une SPRINT, NOVA ou CHEVETTE
+
Des rabais exceptionnels sur location long terme pour aussi peu que $169.00 par mois
SERVICE JOUR ET NUIT (sur pièces et main-d'oeuvre

DANS LE CADRE DE NOTRE GRANDE VENTE SUR INVENTAIRE DE 6 MILLIONS DE DOLLARS

LA VIE ÉCONOMIQUE

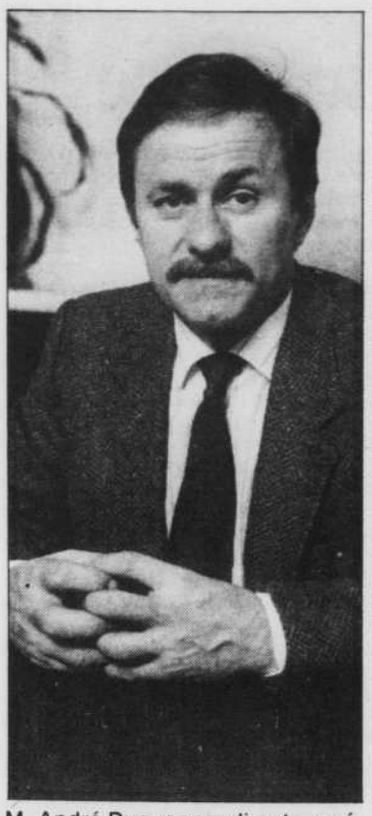

M. André Duquenne, directeur-général de transtech International.

Un foire pour combler des lacunes dramatiques en haute technologie

CLAUDE TURCOTTE

En 1985, le Canada présentait une balance commerciale déficitaire de $ 14 milliards en ce qui a trait aux produits de haute technologie et le déficit augmente à raison de 15 % par année avec une liste d'importations éloquente: 80 % des machines-outil, 70 % du matériel de transport, 80 % du matériel scientifique et professionnel, 80 % des équipements hospitaliers et médicaux et près de 100 % de l'éuipement minier.

Ce ne sont là que quelques unes des statistiques étalées par M. André Duquenne, directeur général de Transtech International 87, pour montrer l'importance de cette foire internationale de l'innovation et des technologies nouvelles qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal entre les 25 et 29 novembre prochain. Avec 250 exposants provenant de plusieurs des pays industrialisés, on veut que cette foire soit un lieu d'échange pour mettre en valeur les technologies, pour vendre ou acheter des brevets, négocier la fabrication sous licence de nouveaux produits et conclure des ententes de distribution.

Cette foire est une initiative du Centre d'innovation industrielle-/Montréal (CIIM), un organisme à but non lucratif, créé en 1980 et qui tire 50 % de ses revenus de subventions fédérales et le rest de contrats de services spécialisés en matière d'innovation aux entreprises. Transtech International, qui n'est donc qu'une des activités de CIIM, reçoit pour sa part l'appui des deux gouvernements, notamment $ 75,000 du gouvernement québécois, et de d'autres entreprises, comme Gaz Métropolitain.

M. Duquenne, qui occupe aussi la fonction de directeur de la division des transferts de technologies au CIIM, soutient que cette nouvelle foire suscite un grand intérêt, parce qu'elle correspond à un besoin authentique, celui d'avoir accès au marché international de la technologie. Les statistiques spectaculaires concernant les importations de technologies se sont pas surprenantes, selon M. Duquenne, si l'on considère la faiblesse de l'effort consenti par le Canada à la recherche et au développement, un domaine auquel il ne consacre que 1.2 % de son produit national brut, ce qui le place au septième rang parmi les pays industrialisés.

Le gouvernement canadien lui-même investi près de $ 4 milliards dans la recherche, mais une infime partie de ces travaux ne débouche sur des applications technologiques concrètes, ce que déplore les milieux industriels, en particulier le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Daniel Johnson, en s'appuyant sur des informations fournies par un organisme fédéral, le Conseil des sciences du Canada.

Mais, les entreprises canadiennes ont aussi leurs lacunes. En 1985, sur les 50,000 entreprises manufacturières établies au Canada, à peine 1,250 ont investi $ 3 milliards en r&d. Au Québec, 450 entreprises ont investi $ 650 millions. La preuve est faite pourtant que les efforts en r&d donne des résultats, comme on le voit dans les télécommunications et l'aérospatiale.

Le brevet d'invention constitue aussi un indice de vitalité industrielle créatrice. Selon des stastistiques fédérales, les résidents canadiens, en 1985, se sont vu accorder 1,417 brevets. L'indexe de créativité par 100,000 habitants y était donc de 6. Pour la même année, au Japon, cet indice atteignait 34, en Suisse 28, au USA 16, en France 15 et en Allemagne 14.

Quant au nombre de brevets déposés à l'étranger par des résidents canadiens, il est de 8 par tranche de 100,000 habitants, en comparaison de 130 pour la Suisse, 57 pour l'Allemagne, 25 pour la France, 24 pour les États-Unis et 20 pour le Japon.

Pour le moment, le Canada produit à peu près 2 % de la technologie mondiale et l'industrie canadienne doit donc s'appuyer dans une large mesure sur des technologies étrangères pour se développer.

La foire de novembre prochain ouvrira ses portes à tous les grandes secteurs de l'industrie, à l'exception de celles de l'armement, des boissons et du tabac. Sur les 250 exposants, une trentaine seront du Québec et les autres viendront des grands pays industrialisés et de quelques autres comme la Corée, peut-être la Chine, le Zaire et quelques autres.

La CDC veut réduire sa dette

TORONTO (PC) — La Corporation de développement du Canada (CDC), qui a fait l'objet d'une importante réorganisation l'an dernier, mettra l'accent sur la réduction de sa dette et le renforcement de ses secteurs pétrolier et pétrochimique.

A l'assemblée des actionnaires, hier, le président Bernard Isautier a déclaré que la compagnie — qui possède Canterra Energy Ltd et Polysar Ltd — devrait afficher une bonne tenue cette année mais elle doit améliorer davantage le taux de rendement du capital et réduire son endettement.

« Notre programme d'exploitation actuel prévoit de réduire la dette, de $ 700 millions pour Canterra et de $ 800 millions pour Polysar durant la période 1987-1991 », a indiqué M. Isautier.

« Nous y parviendrons en mettant l'accent sur la performance de l'exploitation, la contraction des dépenses de capital et la vente d'éléments d'actif secondaires. »

Depuis septembre dernier, la CDC a réduit sa dette consolidée et ses actions privilégiées de $ 1 milliard grâce à la cession de son intérêt dans la compagnie minière Falconbridge Ltd.

Le gouvernement fédéral a aussi réduit sa part d'intérêt dans la CDC de 45.7 pc à environ 12 %, ce qui a permis à la compagnie de changer de direction et se cantonner dans les secteurs pétrolier et pétrochimique. La CDC s'est également départie de Sentrol (automatisation industrielle) et elle va vendre AES (robotique) et des intérêts dans Savin (firme US de photocopieurs).

M. Isautier a noté que Canterra se trouvait dans une situation défavorable. La compagnie est encouragée par l'affermissement récent des prix du pétrole mais reste prudente quant à l'avenir, alors que le marché gazier est toujours déprimé. Par contre, a-t-il dit, Polysar bénéficie d'une situation économique favorable.

« Les marges sont à un bon niveau, le prix du styrène a fortement augmenté et les approvisionnements en d'autres produits pétrochimiques se resserrent », a souligné M. Isauthier.

La CDC a déclaré une perte de $ 283.2 millions l'an dernier, contre des profits de $ 170.9 millions en 1985. Toutefois, au premier trimestre de cette année la situation s'est redressée : $ 14.8 millions de profits au lieu de $ 10.6 millions dans la période comparable en 1986.

D'autre part, une vingtaine d'ouvriers membres du syndicat des mineurs en grève depuis près de deux ans à une houillère de Canterra en Pennsylvanie, ont manifesté en marge de la réunion pour protester contre la façon de la CDC de régler le conflit.

L'un d'eux a expliqué que la CDC tentait de casser leur syndicat en demandant des concessions à la Canterbury Coal Co.

Un dirigeant de la CDC a affirmé que la Canterbury Co. était sous la direction des Américains et que les Canadiens n'avaient aucune influence sur le conflit.

GLAXO CANADA INC.

Docteur Geoffrey Houlton

Monsieur Jacques Lapointe, président directeur général de Glaxo Canada Inc. est heureux d'annoncer la nomination du Docteur Geoffrey Houlton au poste de vice-président, affaires médicales.

Docteur Houlton est diplômé de la Faculté de médecine de Dundee en Angleterre et a acquis une vaste expérience dans le domaine de l'industrie pharmaceutique canadienne et européenne. Ses responsabilités engloberont le développement dynamique du service de recherche clinique dans les secteurs des produits mis sur le marché et ceux au stade de développement, les fonctions du service de la réglementation ainsi que celles des renseignements médicaux.

Glaxo Canada Inc. est une entreprise oeuvrant dans la recherche et la fabrication des produits pharmaceutiques vendus sur ordonnance.

L'Association des manufacturiers canadiens

AVIS DE NOMINATION

M. Paul Parent

Lors de son assemblée annuelle, tenue le 20 mai 1987 dans la ville de Trois-Rivières, la Division du Québec de l'Association des manufacturiers canadiens, a élu M. Paul Parent, vice-président exécutif aux affaires corporatives du Groupe Sico, à titre de président provincial.

M. Paul Parent apporte à l'association une contribution très appréciable au niveau de l'administration. Il est membre du Groupe Sico depuis plus de vingt ans et oeuvre au sein de l'association depuis plusieurs années. Il est également avantageusement connu des intervenants du domaine de la peinture, au Canada et aux États-Unis.

L'Association des manufacturiers canadiens compte pas moins de 1200 membres qui représentent quelques 450 entreprises au Québec. Ces entreprises sont responsables de plus de 75% de la production manufacturière globale de la province.

Grâce à la collaboration de ses dirigeants, l'association continuera à bien représenter ses membres tant auprès des différents paliers de gouvernement que des autres institutions.

◆ Le Baron

ture et de longévité. Comme tous les coupés à tendance sportive comportent quelques entorses au côté pratique, la Le Baron Coupé ne manque pas d'arguments dans la catégorie. Il appartiendra donc à l'acheteur de décider si son élégance et le fait qu'elle s'appuie sur des organes robustes et éprouvés compensent ses quelques péchés de jeunesse.

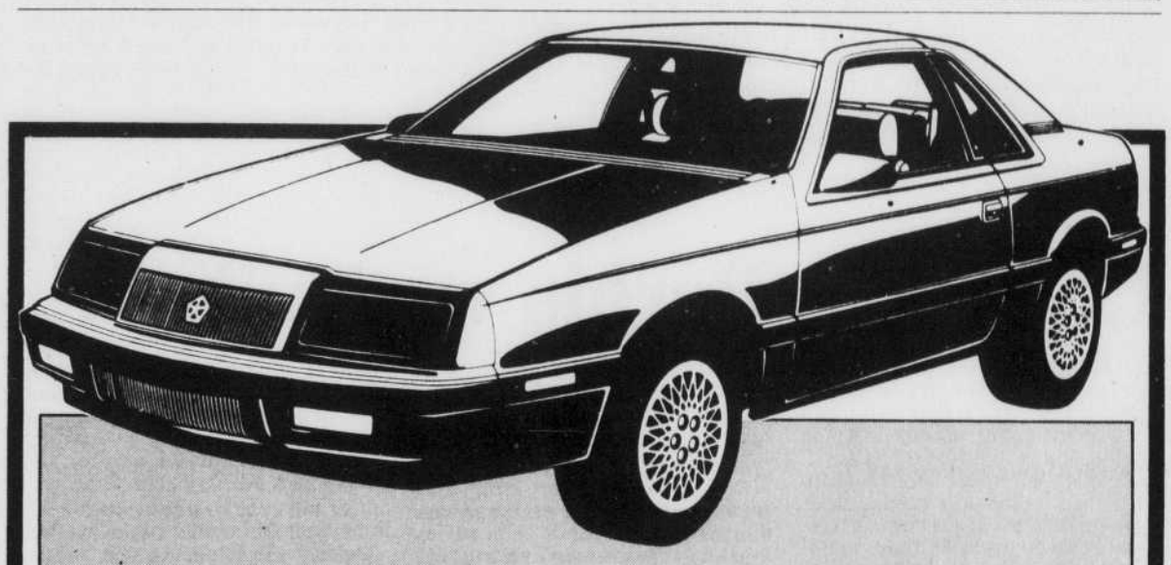

Notre seule ambition, c'est d'être les meilleurs!

Landry AUTOMOBILES LTÉE

103; boul. Labelle, Laval 625-0733 •
(Angle boul. Sainte-Rose)
Location à long terme disponible

Clef d'or CHRYSLER

GARANTIE 7 ANS ou 115 000 KM CHRYSLER

VOITURES D'OCCASION fiables

Dodge Camions Dodge CHRYSLER

Faut LE DEVOIR pour le croire!

SIIM87

3, 4 et 5 juin 1987

VOUS CHERCHEZ

Des équipements qui évolueront avec vos besoins

Un traitement de l'information selon vos priorités

Un environnement qui favorisera la productivité

Des conseils pour l'acquisition d'équipement

VOUS TROUVEREZ

Des ordinateurs de toutes capacités

Les logiciels les plus sophistiqués

La fine pointe dans l'automatisation de bureau

Des experts en informatique et en bureautique

Tout ça au même endroit !

Salon international de l'informatique et du bureau de Montréal

GAGNEZ UN Macintosh™ Plus
GRACIEUSETÉ DU SIIM87 ET DE MICRO BOUTIQUE
DÉTAILS AU STAND #430

Place Bonaventure
Montréal,
Québec, Canada

SIIM 87 ne s'adresse qu'aux gens d'affaires de 18 ans et plus.

Le salon d'aujourd'hui pour le bureau de demain

Organisé et produit par

ECM LTÉE
300, Léo-Pariseau, bureau 1919
C.P. 1119, Place du Parc
Montréal (Québec) H2W 2P4
Tél: (514) 288-8811
Fax: (514) 288-9125

ECM LTD.
324 Lakeshore Rd. East
Mississauga (Ontario)
L5G 1H4
Tél: (416) 274-5505
Fax: (416) 274-0060

SPECIAL 20e ANNIVERSAIRE!

MEDAILLON
à partir de
$13,595.00*
ou $324.00** par mois

(* Transport, préparation et taxe en sus)
(** Location 48 mois, taxe, transport, préparation et immatriculation en sus)

RENAULT / Jeep.
■ Pour le meilleur prix
■ Pour le meilleur service
■ Pour la meilleure équipe

PROTECTION RENAULT 6/100

CONCORDIA AUTO LTÉE
8065 rue Lajeunesse
273-2373 Métro Jarry

CAA

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 — Directeur: Benoit Lauzière — Rédacteur en chef: Paul-André Comeau — Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne — Directeur de l'information: Jacques Chabot — Directeurs adjoints: Guy Deshaies, Pierre Godin — Directeur des services administratifs: Gabriel Hudon

REVOILÀ LA « STRAPPE » !

UN SEUL être vous manque et tout est dépeuplé. Ciselé par Lamartine avant son incursion en politique active, l'alexandrin caractérise sobrement le pamphlet signé hier par l'ancien Premier ministre du Canada dans deux quotidiens du pays. Tel Jupiter du haut de son Olympe, M. Pierre Elliott Trudeau veut desciller les yeux des pauvres Québécois, Canadiens français et **tutti quanti**. À défaut de la foudre céleste, il manie l'anathème avec une arrogance sans partage envers cette plèbe qui n'a pas su lire les cartes transmises dans une « main gagnante ».

La rumeur avait laissé croire au silence définitif de M. Trudeau dans cette affaire du Lac Meech. Personne ne niera au citoyen ordinaire qu'est redevenu l'ancien chef du gouvernement fédéral le droit d'intervenir dans un débat fondamental. À la lumière du « brûlot » qu'il a commis, on se prend à regretter qu'il n'ait pas résisté finalement à la tentation de lire les journaux.

Une première conclusion s'impose. M. Trudeau — et c'est son droit le plus légitime — ne veut sous aucune considération joindre le camp des perdants. C'est la seule explication logique à cette diatribe dont le moindre défaut n'est certes pas le ton méprisant. M. Trudeau rompt le silence dans lequel il se plaisait au moment où sa conception du fédéralisme, de l'organisation des pouvoirs au Canada est, dans une certaine mesure, remise en question.

L'édifice constitutionnel imaginé par M. Trudeau témoigne de rigueur et de cohérence. Il repose essentiellement sur une conception abstraite de l'agencement des rapports entre l'État fédéral et les États fédérés. Cette construction cérébrale fait abstraction de la réalité humaine. La politique se fait avec des hommes et pour des hommes. Et non seulement en regard d'une architecture intellectuelle. Érigée en dogme, elle nourrit une arrogance qui frise l'inconscience. Comment peut-on décemment évoquer aujourd'hui le rêve d'une fédération qui allait durer mille ans ? D'autres visionnaires ont aussi cru à pareille pérennité, les moins illustres n'étant pas Adolphe Hitler et Bédel Bokassa.

En aucun moment dans ce texte qui va de tout évidence trouver place dans notre florilège local, le doute n'effleure l'esprit de M. Trudeau. Dans sa morgue superbe, il se décerne la même mauvaise note qu'à ses prédécesseurs, MM. King, Saint-Laurent et Pearson, pour avoir, avant 1982, cédé à l'appétit des provinces. Personne ne trouve grâce à ses yeux. Personne n'a compris avant lui l'orientation qu'il fallait imprimer à cette fédération où les provinces doivent être ramenées au rang de **demanderesses**. De l'ancien professeur de droit, du pourfendeur du dogmatisme de naguère, on aurait préféré une démonstration plus rigoureuse, sinon plus sereine.

Véritable pavé dans l'étang constitutionnel, la contribution de M. Trudeau se démarque très nettement du ton et du fond de ce qui s'est écrit au pays depuis le 30 avril, de ce qui s'est dit en Commission parlementaire à Québec. Au lieu de développer avec rigueur les quatre points de son argumentation, l'ancien premier ministre se répand en insultes et en accusations quand il n'évoque pas l'apocalypse. C'est un peu court. C'est une pédagogie sommaire, pour ne pas dire rustre.

En guise de péroraison, M. Trudeau retrouve les accents de tel monarque français qui incitait les incrédules à se rallier à son panache. Regroupez-vous derrière-moi, et je vous mènerai à la Terre promise. Inconsciemment, il sollicite aussi nos démons collectifs.

L'entreprise de M. Trudeau donne dans l'outrance à la marge de l'ignoble lorsqu'il se permet d'injurier le Premier ministre du Canada ou le chef du gouvernement du Québec. À l'égard de M. John Turner, il rejoue les Brutus. Le nom de son successeur à la tête du Parti libéral ne figure pas dans ce texte. La démarche évoque pourtant le tracé mortel d'un *exocet*.

Les psychiatres se pencheront sans doute sur la prédilection de M. Trudeau pour les concepts d'inspiration freudienne. Il n'était pas nécessaire de menacer tout le pays d'impuissance chronique pour tenter de sauver son héritage. Lorsque la poussière retombera, l'histoire sera sans doute sévère pour ce que l'on souhaite être la dernière initiative de M. Trudeau. Il aura réussi à dégrader un débat qui s'était déroulé dans la civilité et l'intelligence.

Le verdeur du langage en plus, on a l'impression de voir M. Trudeau se métamorphoser en principal d'école d'avant la Révolution tranquille. Aux mauvais élèves, aux indisciplinés, à toute la classe, la menace suprême : les fameux coups de « strappe » !

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Les vacances, pourquoi faire ?

« LES VACANCES approchent. » Je ne fais que répéter ce que dit la publicité. Son ton me fait penser à celui de la météo quand elle avertit : « L'orage approche. » Les vacances foncent sur nous. Il presse de nous y préparer, de nous armer pour y faire face.

Nous savons tous qu'une fois l'an, à l'été ou autour, nous aurons à en subir la jouissance. C'est comme un devoir, une obligation. Il nous faut les prendre, sinon ce sont elles qui nous prennent ... au dépourvu. À l'ère de la planification, l'improvisation n'a plus sa place. Les vacances sont plus organisées que le travail. Finie la poésie de l'imprévu. L'industrie a changé tout ça.

Depuis la fonte des neiges, les publicitaires nous assaillent de réclames parlées, écrites, illustrées, animées : catalogues, prospectus, circulaires, brochures, dépliants, *spots* télévisés, qui vous emmêlent plus qu'ils ne vous débrouillent.

Pourquoi cette insistance ? cet acharnement ? Les psychologues de la publicité connaissent l'homme. Ils l'ont fait si compliqué qu'ils ont peine à s'y retrouver eux-mêmes. Mais ils savent une chose que n'importe quel quidam savait déjà, bien qu'il n'y prêtât pas attention : que l'adulte est un enfant grand format, « gonflé d'âge » (Simone de Beauvoir). Elle aurait pu ajouter : « qui se dégonfle avec l'âge ». Il a besoin d'être pris par la main, en raison du ralentissement de ses réflexes, à la suite de l'apparition de pourvoyeurs, soutiens parasites, qui le dispensent de recourir à son adresse potentielle, en exploitant sa pente naturelle à la loi du moindre effort. De plus, il est tellement investi de sollicitations de toutes sortes que sa mémoire s'érode. Celle-ci a développé une réaction de rejet.

À l'enfant, c'est connu, il faut, pour qu'il obéisse, parler haut, fort, gros et souvent; taper sur le clou et, inlassablement, lui répéter : « Ne mets pas les doigts dans ton nez ! » « On ne parle pas la bouche

Albert BRIE

▲ Vagabondages

pleine ! » « Ne rentre pas plus tard que minuit ! » « Mange ta soupe, sinon tu n'auras pas de dessert », etc.

Ainsi pour l'homme-enfant. Le ton, évidemment, n'est pas le même que pour le petit. C'est presque celui de « L'Invitation au voyage » de Baudelaire : « Mon enfant, ma soeur, songe à la douceur d'aller là-bas vivre ensemble. » Mais derrière la formulation suggestive, allusive, on sent la consigne impérieuse. Par exemple : « Avez-vous pensé aller en Ontario ? » L'exemple est mal choisi. D'abord, je n'y pense pas. J'y suis déjà allé. Puis, au bout d'une journée, j'avais le mal du pays, ce qui ne m'est jamais arrivé durant mon séjour en France ou aux États-Unis.

Donc, on ne cesse de nous exhorter : « Les vacances approchent. Presse-toi ! Autrement, tu ne sauras quoi en faire; où trouver à les prendre; tu manqueras de temps pour t'y préparer; tu arriveras trop tard pour les réservations, etc. » Ces exhortations m'énervent, parce que justement elles sont pour moi. Je suis de ces vacanciers à qui il faut tirer l'oreille, acculer au pied du mur, avant que je me détermine à le sauter.

Je suis de moins en moins un saute-muraille. Et pourtant, je rêve de vacances. Qu'est-ce qui me retient ? — La paresse. Oui ! Et aussi, la fatigue. Je n'apprendrai rien à personne si j'affirme que « partir » en vacances exige de la résistance. On se pose les questions : « Où aller ? » « Quel moment choisir ? » « Quoi faire quand j'y serai ? » « Quoi apporter ? » « Fera-t-il beau temps ? » « Qui aura un oeil sur la maison ? Coupera le gazon ? Arrosera les plantations de fleurs et d'arbustes ? Hébergera le chien ? » Quand je suis arrivé à régler tout ça, j'ai envie de dormir chez moi, plutôt que d'aller « m'évacher » ailleurs, dans un lit qui n'est pas le mien où je goûterai les promiscuités de la joyeuse hôtellerie.

Le travail, en comparaison des vacances, est un jeu. Je sais ce que j'ai à faire, quand le faire, comment le faire. À la besogne, j'ai l'entraînement d'un professionnel. Dans la peau d'un vacancier, je suis un amateur. Il faut croire que j'ai perdu la main.

Malgré mes réticences, je sais que je partirai en vacances. (Partir, c'est pâtir un peu.) Pour une raison, la même pour plusieurs : changer le mal de place. Pour cela, j'irai à la mer. « Homme libre, toujours tu chériras la mer. » C'est mon cas. Non seulement j'y porte mon mal, mais je l'y noie. Que les écologistes se rassurent : ce ne sont pas mes déchets d'esprit qui la pollueront.

Le procès Barbie vu d'ailleurs

NOMBREUX sont ceux qui, à l'étranger comme en France, attendaient la justice et la société françaises au tournant du procès de Klaus Barbie. Que n'avait-on dit et écrit, notamment en République fédérale allemande, à propos de la boue qu'allait remuer l'évocation de la collaboration avec les nazis et des trahisons dont se seraient rendus coupables des membres de la Résistance lors de l'arrestation de Jean Moulin.

Cette curiosité, pas toujours dépourvue de malice, allait de pair avec une mythification de l'avocat de Klaus Barbie, Me Jacques Vergès. Ce dernier était parfois considéré comme l'ange purificateur de la mauvaise conscience française et le héraut d'un tiers-monde qui entend proclamer aujourd'hui que les juges de Barbie prononceront leur sentence au nom d'un peuple qui a, lui aussi, du sang sur les mains.

Si l'on met à part les dérapages antisémites de la presse algérienne et la lamentable opération de l'hebdomadaire ouest-allemand *Stern* tentant, sans la moindre preuve, de faire partager à André François-Poncet la responsabilité de la fuite de Barbie en Amérique du Sud, on constate que l'écho international du procès de Lyon dément les craintes qui avaient pu être éprouvées par les parties civiles.

Certes, le procès est loin d'être terminé, et le risque existe encore d'un détournement de sens où l'on verrait l'accusé et son avocat pratiquer des amalgames fallacieux. Mais les deux premières semaines ont donné l'occasion aux observateurs étrangers de remettre un certain nombre de pendules à l'heure et de découvrir, enfin, l'essentiel.

C'est tout à l'honneur de la presse ouest-allemande d'avoir rectifié le tir et d'avoir rendu compte sans complaisance pour l'accusé des témoignages accablants de ses victimes. Il faut dire qu'en refusant de comparaître Klaus Barbie a découragé la pitié de ceux de ses compatriotes qui auraient pu avoir des faiblesses pour un vieillard jeté en pâture à la justice vengeresse des vainqueurs.

Nazi impénitent, le prisonnier de Saint-Joseph ne bénéficie que de la compréhension du cercle réduit des vieux SS et du quarteron des pseudo-historiens « révisionnistes » qui continuent imperturbablement à nier un génocide dont la réalité et l'horreur sont décrites audience après audience au palais de justice de Lyon.

En marge du procès, cependant, émergent des problèmes laissés en suspens : aux États-Unis par exemple, où des voix s'élèvent aujourd'hui pour que le Congrès ratifie enfin le traité adopté voici quarante ans par les Nations unies visant à prévenir de futurs holocaustes ; en Union soviétique, où l'attitude consistant à stigmatiser le rôle, certes condamnable, des services secrets américains dans la récupération de Barbie à l'issue de la guerre, est de bonne propagande sinon de bonne politique.

Mais que le président autrichien Kurt Waldheim, dont l'attitude ces derniers mois a été une insulte quotidienne à ceux qui refusent d'oublier, ait déclaré, lundi à RTL : « Il faut être sûr que la jeune génération sache ce qui s'est passé », relèverait de la plaisanterie si le sujet n'était pas dramatique.

— LE MONDE

La crise d'un réseau fourre-tout

ANALYSE

JEAN FRANCOEUR

EN ACCEPTANT le poste de directeur général de l'Association des centres d'accueil du Québec (ACAQ), M. Michel Clair a pris la barre d'un navire qui traverse une passe plutôt difficile.

L'ACAQ est un regroupement de près de 400 établissements publics, desservant quelque 60,000 personnes, qui vont depuis le très petit centre d'accueil où le directeur général joue les hommes-orchestre jusqu'à la grande institution de 500 lits et plus dont la clientèle tend à se confondre avec celle d'un centre hospitalier de soins prolongés. Ces centres répondent à des besoins très divers : d'un côté, les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté, déficients intellectuels ou physiques, alcooliques et toxicomanes ; de l'autre, les centres d'hébergement pour personnes âgées.

Ces derniers, qui sont au nombre de 245, subissaient déjà une double crise, crise financière et crise d'identité. Voilà qu'il s'y ajoute une crise de confiance à l'endroit de l'association elle-même à laquelle un certain nombre de membres reprochent — doit-on comprendre — la timidité de ses démarches d'affirmation et de revendication auprès du ministère. Un moment, on a pu craindre l'éclatement. Mais, lors d'une réunion tenue hier à Québec, les « dissidents » ont mis au point une formule qui favoriserait leur cohabitation, dans une section autonome, avec les centres de réadaptation.

Les « réformistes » ont évidemment sous les yeux l'exemple singulièrement mobilisateur de l'Association des hôpitaux du Québec, le regroupement d'établissement le plus puissant de tout le secteur de la santé et des services sociaux. Que voilà un réseau auquel la voie politique aura été particulièrement féconde ! À la suite de plusieurs années de vaches maigres, les centres hospitaliers ont relevé la tête, alerté le public, cassé du sucre sur le dos d'un ministre ou deux et... enregistré des déficits que le gouvernement a dû se résigner à éponger. Cette même association a réussi à convaincre l'opposition libérale du bienfondé de ses revendications et obtenu, finalement, du gouvernement un redressement spectaculaire des ressources du réseau hospitalier.

Dans le même temps, rappelle-t-on avec un brin d'amertume, les centres d'accueil tenaient des colloques pour trouver des « idées d'économie » devant le « manque à gagner » qui leur était imposé !

Comment échapper à l'impression de s'être fait *avoir*.

En mars dernier, l'Association des centres d'accueil du Québec décidait à son tour de sonner l'alarme. Elle convoquait la presse pour dénoncer une situation jugée intenable.

Ainsi le ministère, outre qu'il n'a pas jugé bon d'affecter des ressources supplémentaires requises par une politique d'admission qui a considérablement alourdi la clientèle des centres d'hébergement, a obligé ces derniers à comprimer leurs dépenses en ne compensant pas les frais nouveaux que les lois ou règlements leur imposent et en ne tenant pas compte (ou si peu) des contraintes liés à l'éloignement, à l'architecture, à la vétusté des lieux.

Deux poids deux mesures, ajoutait-on, puisque le ministère force les centres d'accueil déficitaires à présenter des plans de redressement qui ajoutent à la précarité de leur situation.

L'Association concluait à la nécessité d'une injection supplémentaire récurrente de $ 125 millions.

Cette crise financière se double d'une *crise d'identité* tout aussi évidente.

Là encore, l'amertume affleure. L'approche ministérielle, fait-on valoir, suit la ligne de moindre résistance et repose sur une vision à courte vue. Cette approche, qui dévalorise la vocation des centres d'hébergement — qui en fait des fourre-tout où les autres établissements déversent leur trop-plein —, se répercute sur tout le personnel, du haut en bas de l'échelle, et même sur le public (que de « dossiers noirs » n'a-t-on pas fait circuler sur leur compte).

Il faut réviser, préciser, affirmer et revaloriser la vocation des centres d'hébergement, et cela à l'intérieur d'une politique générale de service aux personnes âgées.

Mais l'ACAQ ne se contente pas de s'apitoyer sur son propre sort. Au cours des dernières années, elle a studieusement approfondi sa réflexion, ce qui lui a permis de déposer devant la commission d'enquête (Rochon) sur la santé et les services sociaux un mémoire particulièrement étoffé où elle propose une réorganisation de l'aide aux personnes âgées fondée sur le développement d'un réseau des « centres de services gérontologiques » à partir des ressources existantes.

C'est à l'intérieur d'une politique du vieillissement, dans une perspective de soutien et sur la base d'un territoire à desservir, que les centres d'herbergement pourraient retrouver une vocation valorisante axée sur les besoins des personnes âgée en perte d'autonomie.

La triple crise d'un réseau fourre-tout y trouverait, en même temps, sa solution.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Peuple ou société ?*

LA MAJORITÉ des constitutionnalistes québécois viennent de proposer, dans un communiqué commun (LE DEVOIR, 27 mai), que l'on substitue le mot *peuple* au mot *société* dans l'accord définitif qui résultera de la déclaration constitutionnelle du Lac Meech.

Cette suggestion étonne. Je veux bien que les Québécois forment un peuple distinct. Mais comment pourra-t-on alors nier la même qualité aux Acadiens, et aussi la refuser, à maints égards, aux Terre-Neuviens dont l'histoire est aussi ancienne que la nôtre et qui ont vécu pendant plus de 360 ans sous un régime distinct de celui de n'importe quelle autre partie du Canada ?

On voit bien que l'emploi du mot *peuple* risque, dans les circonstances, de conduire à une impasse et de susciter de la part de nos partenaires des revendications impossibles à satisfaire.

Pourquoi ne pas s'en tenir au mot *société*, défini jadis par un sociologue respecté, qui est couramment utilisé au Québec depuis au moins 15 ans ? Ce mot a l'avantage d'avoir une connotation institutionnelle tout en évoquant un autre mot, le mot *communauté*, applicable ici à un groupement culturel dont les origines et la présence dynamique rendent compte du caractère distinct du Québec au sein du Canada et de tout le continent nord-américain.

— ANDRÉ PATRY
Montréal, le 27 mai.

■ *Les éternels oubliés*

LES ACADIENS sont plus nombreux au Québec et en Ontario qu'à l'intérieur de leur propre province d'origine, le Nouveau-Brunswick. Or, si on appliquait le critère de comparaison soulevé par M. Gil Rémillard, il faudrait admettre que les Acadiens sont comme les anglophones, qu'ils sont « concentrés dans tout le Canada » et qu'il n'y a qu'une seule province qui constitue une véritable « société distincte » : le Québec. Mais, ne serait-ce pas là faire preuve d'oubli ?

Disséminés à travers le Canada, les Acadiens devront-ils s'expatrier à nouveau, cette fois-ci pour revenir dans leur Acadie d'origine, afin d'être enfin reconnu dans la constitution comme une « société distincte » à l'exemple du Québec ? Mais, puisque le Nouveau-Brunswick peut être considéré comme essentiellement anglophone (étant donné qu'actuellement seulement 38 % de ses habitants sont francophones), le gouvernement fédéral sera-t-il dans l'obligation (et aura-t-il l'obligeance) de créer de nouveaux emplois pour faire rentrer les Acadiens au bercail ? Ou seront-ils les éternels oubliés jusqu'à leur triste extinction, à l'exemple de certains peuples amérindiens qui, eux aussi en leur temps, n'ont pas été reconnus comme « société distincte » ?

— HONORÉ RIZZOLI
Montréal, le 18 mai.

■ *Premier gain*

DU POUVOIR fédéral de dépenser, Jacques Parizeau s'inquiète qu'il en soit nommément fait mention dans la Constitution, prétendant que d'en reconnaître l'existence pourrait élargir le pouvoir fédéral.

Il s'agit là d'un pouvoir qui n'a jamais été contesté et qui est incontestable, étant accordé dans le droit constitutionnel au gouvernement central souverain.

Il est donc omniprésent de toute manière.

L'établissement au Canada au cours des 40 dernières années du programme d'assurance-chômage, des programmes de subventions à la recherche et à l'éducation supérieure et la construction par le fédéral d'une voie carrossable trans-canadienne, en sont les exemples les plus clairs.

Avec l'accord du lac Meech, on limite d'une certaine façon le pouvoir fédéral de dépenser par le droit de retrait compensé (« l'opting out »). Ce qui annule l'influence directe du gouvernement central dans les programmes dont les modalités ne seraient pas conformes à celles du gouvernement du Québec.

Il s'agit donc d'un premier gain sur le pouvoir illimité de dépenser du gouvernement central.

— KATY VILLENEUVE
Westmount, le 20 mai.

■ *Un bon début*

LA PHRASE clé de Mulroney c'est de déclarer que « le Québec a dit oui au Canada lors du référendum de 1981 et que le Canada a dit oui au Québec en 1987 ». C'est simpliste comme analyse parce que la population du Québec n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur l'entente du Lac Meech.

Je dois cependant admettre que l'équipe du gouvernement du Québec a instauré une nouvelle stratégie dans sa façon de négocier avec le gouvernement fédéral et les autres provinces du Canada. Elle s'est présentée avec des conditions « intelligentes » tant pour la population du Québec que pour les autres provinces.

Tout a été prévu : la reconnaissance du Québec comme société distincte; des garanties touchant notre sécurité culturelle, notamment au niveau de l'immigration, la limitation du pouvoir fédéral de dépenser; une formule d'amendement qui permet au Québec de s'opposer à toute modification constitutionnelle allant à l'encontre de ses intérêts et enfin un droit de participation au processus de sélection des juges à la Cour suprême du Canada.

Et, le gouvernement fédéral ainsi que toutes les autres provinces du Canada ont dit oui aux conditions de M. Bourassa.

C'est un bon début.

— ROXANNE SAINT-LOUIS
Longueuil, le 21 mai.

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers. Prière de s'en tenir à moins de deux pages dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc. LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

■ *La norme de 10 %*

LE MINISTÈRE de l'Éducation veut sensibiliser la population à la qualité de l'enseignement dans les écoles publiques et cherche des solutions pour améliorer le rendement scolaire et diminuer le taux d'échecs.

Or, pas plus de 10 % de la clientèle scolaire ne pourra être classée comme des élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation. Pourtant dans certains secteurs ils dépassent nettement cette norme.

Auparavant, les écoles offraient des services d'orthopédagogie aux élèves ayant des retards marqués soit en français, soit en mathématique ou dans les deux.

Avec la directive du ministère, seuls les élèves ayant des difficultés dans les deux matières seront susceptibles de recevoir les services d'un orthopédagogue.

Un élève, en difficulté dans une seule de ces matières, n'aura plus accès à ce service, augmentant par le fait même, la possibilité d'échec.

Le ministère, en prenant cette décision, désire-t-il vraiment augmenter la qualité de l'enseignement et diminuer le taux d'échecs ? Les élèves en difficulté se sont-ils améliorés à un point tel qu'on puisse supprimer ce service ? Le ministère et la Commission scolaire n'ont-ils vraiment aucune marge de manoeuvre pour continuer à répondre aux besoins de tous leurs élèves ?

Enfin, la norme de 10 % répond-elle à des préoccupations pédagogiques ou à des préoccupations uniquement financières ?

N'espérons donc pas une plus grande motivation ni une amélioration du taux de réussite chez ces élèves si l'aide qui leur était accordée est réduite ou supprimée. Alors, qui prendra la responsabilité de maintenir ce soutien pédagogique dans les milieux où les élèves en difficulté représentent plus de 10 % de la population scolaire ?

— Denis GRENIER
Lise CANUEL
P. BELLEROSE-BERNARD
Jean CHAPADOS
Huguette BRAIS
Jacques LARIVIÈRE
André BRAIS
Yvan L'ÉCUYER
Robert SCHEUERMAN
Élie DULUDE
Nicole AUBRY
Micheline ÉMARD-RATÉ
Jacques RICHER

Longueuil, le 15 mai.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149$ par année, 81$ 6 mois, 42$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155$ par année
au Canada 85$ 6 mois, 45$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

L'entente nie le droit du Québec à la différence

On ne bâtit pas un accord durable sur la confusion, l'ambiguïté et les malentendus

Extraits de l'intervention faite mardi dernier par les représentants de la Fédération des travailleurs du Québec devant la commission parlementaire sur l'entente de principe du lac Meech

POUR LA FTQ, une entente constitutionnelle acceptable doit comporter soit la reconnaissance des moyens essentiels au développement économique et social du Québec, soit une formule d'amendement qui lui permette facilement à l'avenir de s'approprier ces leviers nécessaires.

Or, d'un côté, nous sommes en présence d'une entente dont les gains sont limités et douteux. D'un autre côté, la formule d'amendement qui y est consacrée verrouille à double tour les pouvoirs fédéraux qu'on ne peut plus espérer gruger. La formule d'amendement qui requiert les deux-tiers des provinces représentant 50 % de la population canadienne risque en effet de figer pour longtemps la répartition officielle des pouvoirs. S'il y a transfert d'une compétence provinciale vers le niveau fédéral, il y aura compensation « raisonnable » au profit d'une province dissidente. Il est significatif qu'on ne mentionne pas la possibilité d'un transfert d'une compétence fédérale vers une ou plusieurs provinces.

La FTQ ne se présente évidemment pas devant vous avec une autorité d'experts constitutionnels. Mais nous osons croire que notre représentativité, qui s'étend à tous les secteurs d'activité économique et sociale où évoluent les quelque 450,000 travailleurs et travailleuses que nous regroupons, nous permet une certaine contribution au débat actuel. [...]

Nous avons souhaité une reconnaissance plus claire de notre juridiction exclusive en matière d'éducation et de culture. Nous avons réclamé que le Québec joue un rôle important sur le plan des relations internationales et contrôle le domaine stratégique des communications sur son territoire. [...]

La FTQ, qui n'a jamais pris position en faveur de l'indépendance du Québec, n'en demeure pas moins attachée au concept du droit du Québec à l'autodétermination, et ce, depuis 1961. Nous croyons qu'un accord constitutionnel qui n'affirme pas ce droit sans équivoque ne reflète pas les aspirations fondamentales du peuple québécois. Or, personne, ni des experts, ni des politiciens ne nous ont convaincus que ce droit découlait à coup sûr de la reconnaissance du caractère distinct.

Si nous considérons l'accord globalement, c'est le droit à la différence du Québec qui semble nié. Cela ressort nettement de la formule d'amendement, qui place toutes les provinces sur un pied d'égalité, du pouvoir fédéral de dépenser, qui aura tendance à uniformiser les programmes et même des responsabilités et quotas en matière d'immigration dont toutes les provinces pourront bénéficier.

Nous sommes bien conscients en effet que, si le gouvernement fédéral concédait à toutes les provinces les pouvoirs essentiels que le Québec réclame historiquement, il n'y aurait plus de gouvernement fédéral. En donnant à toutes un peu de ce que nous réclamons, il noie le poisson. Il se justifie de donner peu ou rien.

La seule reconnaissance du caractère distinct (à l'intérieur d'un texte qui reconnaît d'abord la qualité canadienne et la nécessité de protéger cette « caractéristique fondamentale ») n'aura pas de vertu magique. Nous ne sommes pas convaincus que le droit exclusif de légiférer en matière linguistique soit implicite dans cette reconnaissance. L'argumentation, plusieurs fois reprise, que « l'énumération constitue une limitation » en droit ne nous émeut pas. On ne nous fera pas croire qu'il n'y a pas de formulation juridique qui permette d'affirmer clairement la juridiction exclusive du Québec en matière linguistique, tout en laissant la porte ouverte à l'exercice d'autres pouvoirs découlant logiquement de la reconnaissance du caractère distinct.

Ce qui nous rebute au départ, c'est qu'on s'en remette à l'interprétation des tribunaux pour trancher une question aussi fondamentale que celle de la langue. Surtout dans le contexte actuel, marqué, chez nous comme partout en Occident, d'un néo-conservatisme qui incite les juges comme les législateurs à accorder plus d'importance aux droits individuels qu'aux droits collectifs. Or, nous savons tous à quel point il est impérieux de protéger le français par des mesures spéciales dans le contexte nord-américain.

L'expérience de la mise en vigueur de la Charte de la langue française, avant même qu'elle ne soit mise en pièces par les tribunaux, était déjà difficile. Nos affiliés et nous en savons quelque chose. Nous travaillons avec acharnement à implanter des programmes de francisation dans les entreprises. Ce travail déjà lent et pénible est devenu encore plus ardu depuis que d'autres parties de la loi ont été infirmées par les tribunaux. Dans la population en général et à la direction des entreprises en particulier, la Charte a perdu beaucoup de son prestige. On hésite moins à la violer. [...]

La grave question du pouvoir de dépenser doit elle aussi faire l'objet de clarifications. Quelle qu'en soit la portée, elle ne nous satisfait pas. Sous quelqu'angle qu'on la regarde, elle nous apparaît comme une invitation au fédéral à s'ingérer davantage dans des secteurs de compétence provinciale. Le Québec doit élargir ses juridictions et non pas ouvrir la porte à des intrusions fédérales dans ses propres champs d'activité traditionnels.

Malgré le développement d'un embryon de capitalisme autochtone, nous continuons d'assister au Canada comme partout en Amérique du Nord à une plus grande concentration du capital et des activités productives. Ces forces du marché de plus en plus libérées par les phénomènes de déréglementation, de privatisation et par les projets de libre-échange Canada-USA n'avantagent pas le Québec. Pour les contrer, nous aurons besoin d'une intervention accrue de l'État. Même si le gouvernement actuel cède au courant néo-conservateur et se désengage, tôt ou tard, lui-même ou son successeur devra à nouveau intervenir dans l'économie. Il sera alors souhaitable que ses pouvoirs aient été préservés intacts et qu'il ait la possibilité de les accroître.

Comme d'autres l'ont remarqué, le Québec n'a donc rien à gagner à reconnaître le pouvoir du fédéral de dépenser sur son territoire, dans ses juridictions. Le versement d'une « compensation juste » n'est pas un gain. Ce principe a été reconnu dans le passé. Bien plus, la pratique courante consistait plutôt à verser une « pleine compensation » monétaire. La « compensation juste » est une notion plus floue, donc inquiétante. De plus, on ne prévoit pas le retrait de programmes déjà existants.

Plus inquétant encore est l'assujettissement aux objectifs fédéraux des programmes provinciaux de remplacement. Outre le fait que le terme « objectif » soit aussi un concept vague, l'obligation qui est faite aux provinces de mettre sur pied un programme de même nature pour avoir droit aux compensations constitue une entrave inacceptable. Au cours des deux dernières décennies, les Québécois ont fait un effort collectif considérable pour se doter d'un système d'éducation, d'un régime de santé et de sécurité sociale qui font l'envie de bien d'autres sociétés occidentales. Nous avons aussi investi des milliards dans l'exploitation de nos richesses naturelles. Pourquoi reconnaîtrions-nous du jour au lendemain à l'instance fédérale le pouvoir de venir nous dicter les prochaines priorités de dépenses publiques ? [...]

Et ici, nous ne tenons même pas compte de l'affirmation cavalière de M. Lowell Murray, pour qui il n'y a pas de limite au pouvoir fédéral de

dépenser. Si une province ne marche pas dans un plan conjoint, rien n'empêchera le gouvernement central de faire bénéficier de ses largesses les municipalités, les hôpitaux, les universités ou les individus. Donc pas de limite aux intrusions !

Nous ne vous demandons pas de fermer toutes les portes. L'existence même de cette entente de principe insatisfaisante témoigne d'une volonté du gouvernement fédéral et des autres provinces de faire adhérer le Québec à la Constitution du pays. Ne pas poursuivre les discussions serait déraisonnable. Mais, nous le répétons, on ne bâtit pas un accord durable sur la confusion, l'ambiguïté et les malentendus.

Le Québec doit définir clairement ses conditions d'adhésion. Pour la FTQ, la question des pouvoirs est majeure. Il faut donner au Québec les moyens de son développement, selon les aspirations exprimées historiquement par des générations de citoyens et de citoyennes. Chacune des provinces, comme le gouvernement fédéral, doit être consciente des conditions de notre adhésion. On doit savoir par exemple que nous n'exigeons rien de moins que le droit exclusif de légiférer en matière linguistique. On doit savoir que les juridictions traditionnelles qui nous furent reconnues en 1867, notamment au niveau des municipalités, de l'enseignement et de l'agriculgure sont inviolables, que nous n'avons pas à nous soumettre à des objectifs définis unilatéralement ailleurs.

Nous vous invitons aussi à prendre tout le temps nécesaire pour bien mesurer la portée des textes que vous signerez. Vous n'avez pas le droit de vous tromper et d'engager par le fait même l'avenir du Québec sur des voies néfastes. La façon la plus sûre d'éviter cela est de poursuivre le plus ouvertement, le plus fréquemment possible, le débat qui s'amorce. Mettez la population dans le coup ! Vous en gagnerez un appui qui donnera du poids à vos arguments.

Nous savons par expérience que les plus habiles négociateurs n'ont aucun pouvoir de persuasion lorsqu'ils ne jouissent pas de l'appui solidaire de leurs commettants.

Le « contrat social » de 1931 : le point de vue syndical

RÉPLIQUE

CÉLINE LAMONTAGNE

L'auteure est vice-présidente de la CSN

DANS SA SÉRIE de trois articles sur le contrat social de 1931, Jean Francoeur a systématiquement ignoré le point de vue syndical exprimé lors du congrès des relations industrielles de l'Université Laval pour ne retenir qu'un seul point de vue : celui du patronat.

La position patronale a été mise en valeur par les opinions émises par M. Lionel Bernier, ancien vice-président de la CSST, maintenant passé au secteur privé. Ses propos correspondent mot pour mot aux demandes patronales publicisées depuis près de deux ans par le Conseil du patronat.

Un changement radical du contrat social

La principale demande patronale consiste à faire partager par les travailleurs et les travailleuses la cotisation que les employeurs doivent payer actuellement à la CSST pour s'assurer contre les réclamations des victimes d'accidents et de maladies du travail. Malgré la prétention du Conseil du patronat à l'effet que sa demande ne signifie pas la remise en question du « contrat social » de 1931, il est évident pour nous que cela représente un changement radical avec lequel nous ne pouvons être d'accord.

Les modifications réclamées par le Conseil du patronat vont même beaucoup plus loin que le partage des coûts. Elles visent à restreindre encore plus les droits des victimes, en modifiant la notion d'accident de travail, en éliminant les présomptions nécessaires pour faciliter la reconnaissance des accidents et des maladies du travail, en obligeant les travailleurs et les travailleuses à retourner au travail avant que la blessure ne soit complètement guérie.

Déjà en 1985, l'adoption du projet de loi 42 avait contribué à gruger le contrat social en faveur du patronat, d'une part, en éliminant de la loi de 1931 l'obligation de verser des indemnités aux victimes en fonction de leur perte de capacité de travail et, d'autre part, en faisant assumer par les régimes publics, telles la régie des rentes et l'assurance-chômage, des coûts reliés à la réinsertion au travail des victimes d'accidents et de maladies du travail.

Un des prétextes utilisés par le patronat pour justifier ses positions consiste à invoquer la cotisation qu'il doit verser pour des « mesures sociales » qui n'auraient rien à voir avec la police d'assurance contre les accidents et les maladies du travail.

Le retrait préventif est une mesure de prévention inscrite dans la loi sur la santé et la sécurité du travail pour tous les travailleurs et les travailleuses dont la santé est altérée par des contaminants présents dans le milieu de travail. Cette mesure est actuellement inopérante car la CSST et le gouvernement refusent de mettre en application cet article de la loi.

Le retrait préventif pour la travailleuse enceinte ou qui allaite est également une mesure de prévention qui vise à protéger la santé de la travailleuse et de son enfant face aux dangers présents dans son milieu de travail. Ce ne sont pas toutes les travailleuses qui peuvent bénéficier des dispositions du retrait préventif. Celles qui doivent se retirer du travail uniquement à cause des conditions personnelles de leur état de santé ne sont pas éligibles.

Nous sommes d'accord pour que toutes les travailleuses puissent avoir accès au retrait préventif mais nous soutenons que les coûts reliés au financement du retrait préventif de celles qui doivent se retirer à cause des conditions dangereuses de travail doivent être assumés uniquement par les responsables de l'organisation du travail, de l'existence de conditions dangereuses de travail et de la présence des contaminants sur les lieux de travail : les employeurs.

Le niveau des cotisations : trop haut ou trop bas ?

Le patronat trouve que la cotisation à la CSST est trop élevée et que ceci met en danger la survie des entreprises en les rendant non concurrentielles. La réalité est tout autre. Le taux de cotisation moyen au Québec est inférieur à celui de l'Ontario, et ce depuis plusieurs années.

Le déficit accumulé de la CSST est élevé. Il résulte cependant, en très grande partie, non pas d'une augmentation importante des bénéfices reliés à la loi 42 mais plutôt du fait que les employeurs ont été sous-facturés pendant des années. De plus, certains coûts seront entièrement éliminés dès l'an prochain, étant reliés aux mesures transitoires prévues dans la loi.

Selon plusieurs études, les coûts indirects reliés aux coûts de production seraient de 4 à 6 fois plus élevés que les coûts reliés à l'indemnisation des victimes. Mais il y en a d'autres dont M. Jean Francoeur n'a pas dit un mot. Ce sont ceux assumés par les victimes elles-mêmes et par les régimes publics d'assurance-maladie, d'assurance-chômage et d'aide sociale lorsque les maladies du travail ne sont pas reconnues ou ne sont pas déclarées à la CSST.

Un document de travail, intitulé « La pollution en milieu de travail », publié par la Commission de réforme du droit du Canada, estime que le pourcentage de cancers reliés au travail se situerait à au moins 4 %. Seulement 44 cas sur 700 cas de cancers reliés au travail auraient été indemnisés en Ontario.

À l'ouverture du congrès des relations industrielles de l'Université Laval, le professeur Alain Vinet a dévoilé les résultats d'une recherche sur les lésions professionnelles méconnues chez les opératrices de l'industrie du vêtement. Une ouvrière sur cinq est atteinte d'incapacité permanente cinq ans ou moins après avoir quitté son emploi. Les travailleuses rémunérées à la pièce présentent deux fois plus de cas d'incapacité sévère. Elles ont plus de problèmes ostéoarticulaires et cardiovasculaires, et elles subissent plus de stress et d'angoisse. Ces travailleuses ne sont généralement pas indemnisées par la CSST, à l'heure actuelle.

La diminution des coûts passe par la prévention

La loi sur la santé et sur la sécurité du travail ne s'applique qu'à une minorité de travailleurs et de travailleuses en ce qui concerne la prévention, car le gouvernement n'a reconnu que deux groupes sur six comme prioritaires. Ces deux groupes ne comptent que 5 % de travailleuses.

Le gouvernement doit agir de toute urgence pour que la loi s'applique à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses.

Le patronat affirme que les coûts élevés des cotisations l'empêchent d'investir dans la prévention. Il n'existe aucune garantie qu'une diminution des cotisations des employeurs les incitera à investir plus dans la prévention.

La solution au problème de la réduction des coûts passe par la reconnaissance des problèmes de santé reliés au travail et par l'élimination des causes des accidents et des maladies du travail, et non pas par une augmentation de contrôles administratifs comme le préconise la présidente de la CSST, Mme Jérôme Forget. Les employeurs doivent assumer leur responsabilité d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire en investissant les montants nécessaires au niveau de la prévention.

■ *Il y a ici méprise. Les trois articles parus en page éditoriale sur « le contrat social de 1931 » n'étaient pas un compte rendu des communications faites au congrès du département de relations industrielles. J'ai plutôt voulu, à l'occasion de ce congrès, étudier la portée de l'offensive patronale, déclenchée depuis près d'un an, pour obtenir des amendements au régime de santé et de sécurité au travail. Cette analyse concluait à l'échec de cette entreprise, le gouvernement se refusant à rouvrir le dossier.*

*Quant aux mesures de resserrement des contrôles administratifs annoncées par Mme Monique Jérome Forget, présidente de la CSST, elles ont reçu l'aval des représentants syndicaux membres du conseil d'administration paritaire de cet organisme. Un mot, enfin, des deux études dont Mme Lamontagne me reproche de n'avoir « pas dit mot ». La première (*La Pollution en milieu de travail*) a fait l'objet d'un article paru dans LE DEVOIR du 24 janvier ; quant à la seconde (sur les lésions professionnelles dans l'industrie du vêtement), notre collègue Renée Rowan y a consacré sa chronique « Féminin pluriel » du 4 mai.*

— JEAN FRANCOEUR

La vraie nature de l'Opus Dei

LIBRE OPINION

DANIEL BARIL
PAUL DROUIN

Les auteurs sont conseillers au Mouvement laïque québécois.

PLUSIEURS membres de l'Opus Dei ont émis leurs commentaires à la suite des articles concernant le projet de loi S-7 devant le Sénat. Étant à l'origine de la divulgation de cette démarche auprès des médias, le Mouvement laïque québécois désire apporter certaines précisions.

Pourquoi une loi spéciale ?

Contrairement à ce qu'affirment les défenseurs de l'Opus Dei, la façon dont l'organisme procède pour obtenir son incorporation n'est pas la seule voie possible. La corporation simple réclamée par loi privée est réservée aux commerces et aux Églises. Cette procédure révèle une lacune dans la Loi sur les corporations et s'apparente aux mesures arbitraires de la prérogative royale.

Par ailleurs l'Opus Dei n'est pas une Église. Selon sa propre définition elle est une « institution juridictionnelle séculière composée de prêtres et de laïques ». Il s'agit donc d'une association de personnes dont le concept juridique s'oppose à la notion de corporation simple.

Le fait que Jean-Paul II ait érigé ce mouvement en « prélature personnelle » au-dessus de l'épiscopat ne saurait être une raison justifiant un accroc à nos lois civiles. Le Parlement n'a pas à inclure dans notre système juridique des notions et des concepts empruntés au droit canon et tout à fait étrangers au droit corporatif. Il revient aux organisations religieuses d'élaborer leurs statuts en conformité avec les exigences du droit civil, et non l'inverse.

Et pourquoi l'Opus Dei n'a-t-elle pas inclus dans son projet de loi les mêmes mécanismes de contrôle auxquels tous les organismes démocratiques se soumettent ? Le projet S-7 exempte l'Opus Dei de tout rapport financier, tant pour sa régie interne que pour le Service des corporations. L'Oeuvre échapperait même au pouvoir du gouvernement de nommer un inspecteur, règle qui prévaut pour tout organisme de charité.

Même la Loi sur les évêques catholiques, sur laquelle s'appuie l'Opus Dei pour justifier sa requête, prévoit la tenue de registres accessibles à quiconque. Rien de tel dans la loi de l'Opus Dei : ni registre, ni procès verbal, ni rapport financier, ni liste de membres, ni tenue d'assemblée. Tout est laissé à la discrétion de l'administrateur unique. Pourquoi tant de cachotteries si l'Opus Dei n'a rien à cacher ?

Le fonctionnement prévu dans le projet de loi S-7 relève de l'oligarchie et ne correspond en rien aux règles de fonctionnement de nos institutions canadiennes. Malgré les hauts cris poussés par certains, on ne voit pas pourquoi il y aurait diffamation à considérer qu'un tel organisme constitue une société secrète.

Par ailleurs les précédents sur lesquels se fonde l'Opus Dei sont antérieurs à la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 15 de la Charte stipule que « la loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous ». Il nous apparaît inacceptable qu'un prélat nommé par un « chef d'État » étranger soit au-dessus de la Constitution canadienne.

S'il est évident que la Loi sur les sociétés sans but lucratif est incomplète et désuète, ce n'est pas en continuant de légiférer à la pièce que l'on règlera le problème. Cette procédure a pour effet de transformer le Sénat en tribunal chargé d'appliquer un régime juridique propre à chacune des sectes qui lui en font la demande. Le rôle du Sénat dans cette affaire serait plutôt de hâter la mise à jour de la Loi sur les corporations.

Une nouvelle loi est d'ailleurs toute prête à cette fin, le Bill C-10, adoptée en première lecture en avril 1980 par la Chambre des communes. Son adoption finale obligerait ainsi tous les citoyens, y compris les évêques et autres groupes religieux, à se conformer à la même loi et mettrait fin au régime des lois spéciales.

Une idéologie douteuse

S'il faut en croire les défenseurs de l'Opus Dei, cette institution ne vise que l'exaltation de la foi et de la sainteté et ne poursuit aucun but temporel.

Pourtant les liens historiques entre l'Opus Dei et le régime de Franco sont connus et indéniables. Malgré leur démenti, les défenseurs de l'Oeuvre n'ont apporté aucun élément infirmant ce fait. D'ailleurs cet organisme maintient encore aujourd'hui des liens avec des dictatures. On retrouve des membres de l'Opus Dei dans l'entourage de Pinochet au Chili, on en a vu au sein du régime militaire de l'Argentine, et des membres collaborent au financement des *contras* du Nicaragua en association avec l'Ordre militaire des Chevaliers de Malte.

De plus, dans sa requête auprès du Vatican en 1979, le chef de l'Opus Dei, Alvaro del Portillo, successeur d'Escriva de Balaguer le fondateur, affirme que « les membres de l'Opus travaillent dans 475 universités et écoles supérieures des cinq continents; dans 604 journaux, revues et publications scientifiques; sur 52 chaînes de radio et de télévision; dans 38 agences d'information et de publicité et 12 maisons productrices et distributrices de films ». Voilà un empire bien temporel.

Au Québec l'Opus Dei a mis sur pied en 1968 la **Fondation pour la culture et l'éducation**. Celle-ci possède une dizaine d'immeubles résidentiels et semi-commerciaux et peut gérer des fonds allant jusqu'à $ 3.5 millions.

Quant à la sainteté visée par les membres ou sympathisants de cette organisation, elle nous apparaît pour le moins douteuse. Leur livre de base, *Le Chemin*, écrit par Escriva, comporte 999 exhortations spirituelles. Dans sa préface élogieuse de l'édition canadienne de 1984, Louis Albert Vachon, alors archevêque de Québec, qualifie ce livre « d'oeuvre classique dont le style direct entraîne le lecteur vers une conversion intérieure authentique ». En réalité ce livre invite au prosélytisme, à l'élitisme, au secret et au mépris de soi :

— « N'oublie pas que tu es le dépôt des ordures [...] Humilie-toi : ne sais-tu pas que tu es le récipient des déchets ? » (592)

— (Si tu écoutais ton oeur) « tu serais continuellement prosterné, face contre terre, comme un ver sale, laid et méprisable. » (597)

— « La guerre est le plus grand obstacle au chemin facile. Mais à la fin nous devrons l'aimer comme le religieux doit aimer ses disciplines. » (311)

— « Bénie soit la douleur. Aimée soit la douleur. Sanctifiée soit la douleur. Glorifiée soit la douleur. » (208)

Que des gens veuillent vivre ainsi, faire le voeu de chasteté, se mortifier, se considérer comme de misérables vers de terre, porter des cilices et s'autoflageller, cela les regarde. Mais on ne peut pas rester indifférent quand de telles personnes viennent transmettre cette morale aux enfants dans les écoles publiques et les loisirs.

Le document de recherche réalisé pour le Sénat de même que le reportage réalisé par *The Fifth Estate* (*Work of God ?*, CBC, 22 janvier 1985) font état de recrutement de mineurs par l'Opus Dei. À l'insu de leurs parents, des jeunes de 10-12 ans sont attirés sous le couvert des activités de loisir des *Boy's clubs* et *Girl's clubs* où ils subissent le conditionnement idéologique de l'Opus Dei. Des parents en ont découvert la vraie nature en remarquant des traces de cilices sur les cuisses de leurs adolescents.

Ce qui nous préoccupe au plus haut point, et ce que toute la population doit savoir, c'est que des membres de l'Opus Dei, tel l'abbé Norbert Lacoste à la CÉCM, exercent une présence active au sein de certaines commissions scolaires catholiques. Les positions d'arrière-garde défendues envers et contre tous par la CÉCM au niveau de la confessionnalité scolaire, son programme de rechristianisation des écoles, la censure de l'éducation sexuelle, le combat contre le droit à l'avortement, le tâtillonnage à l'égard de l'exemption de l'enseignement religieux, tout cela est en parfaite communion d'esprit avec les vues de l'Opus Dei. Le résultat en est le non respect des droits des enfants, des parents et des enseignants, ainsi que le mépris de la justice et l'égalité.

Par leur action au niveau scolaire, les membres ou sympathisants de l'Opus Dei ont ainsi réussi à contrecarrer le voeu de la vaste majorité de la population du Québec, celui d'établir des commissions scolaires non confessionnelles. Les aspirations « spirituelles » de ces âmes bien pensantes portent donc préjudice aux aspirations légitimes de l'ensemble de la population.

L'Ouest désapprouve les déclarations de l'ex-premier ministre

Peterson accuse Trudeau d'avoir une vision « dépassée » du Canada

(PC) — L'opposition à l'accord du lac Meech manifestée par l'ancien premier ministre Pierre Trudeau démontre qu'il a une vision « dépassée et irréaliste du Canada », a soutenu hier le premier ministre de l'Ontario David Peterson.

M. Peterson, dont les tractations en coulisse ont aidé à convaincre les premiers ministres de l'Ouest de soutenir les demandes du Québec, s'est dit tout à fait en désaccord avec l'affirmation de M. Trudeau qui prétend que les modifications contenues dans l'accord rendraient le Canada impotent.

M. Peterson a déclaré aux journalistes hier que la vision « dure et rigide » qu'a M. Trudeau du Canada n'a plus rien à voir avec le système fédéral tel qu'il fonctionne actuellement.

D'autres premiers ministres provinciaux ont qualifié d'injustes et de mesquines les déclarations publiées hier par le *Toronto Star* et le quotidien montréalais *La Presse*.

M. Trudeau, dans une longue déclaration incendiaire, qualifiait l'accord qui permettrait de rapatrier le Québec dans la constitution de « gâchis total ». Dans son texte, l'ancien premier ministre parle de son successeur, M. Brian Mulroney, comme d'un lâche (« un pleutre ») qui laisse aller aux provinces des prérogatives nationales.

Au Nouveau Brunswick, le premier ministre Richard Hatfield a accusé M. Trudeau d'avoir été mesquin. « Il devrait se rappeler, dit-il, qu'il a lui-même essayé de mettre en oeuvre plusieurs des éléments de l'accord qu'il désapprouve. »

A Halifax, le premier ministre néo-écossais John Buchanan a estimé que les déclarations de M. Trudeau risquaient de semer la discorde et de « poser des problèmes à certaines personnes — des personnes comme le chef libéral John Turner ».

M. Buchanan n'est pas d'accord avec les prédictions de M. Trudeau, à l'effet que l'accord du lac Meech balkanisera le Canada en confiant trop de pouvoir aux provinces. « Je crois en un Canada uni. L'accord du lac Meech n'y change rien. Il nous met tous sur un pied d'égalité. »

Dans l'Ouest, les quatre premiers ministres provinciaux, réunis pour leur conférence annuelle, ont désapprouver les déclarations de l'ancien chef du gouvernement canadien qu'ils ont trouvé injutes.

« Les Albertains n'ont jamais partagé la vision du Canada de M. Trudeau », rappelait le premier ministre Don Getty. « Le modèle qu'il chérissait d'un Canada dominé par un gouvernement fédéral fort entouré de provinces faibles allait à l'encontre des intérêts de l'Ouest, et nous avons toujours combattu cette idée ».

Le premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, n'a pas été particulièrement surpris par les déclarations de M. Trudeau. « Je m'attendais à ce que l'ancien premier ministre s'exprime un jour sur cet accord. Je ne suis pas impressionné. M. Trudeau a toujours été « obsédé » par la centralisation des pouvoirs du gouvernement fédéral », de préciser M. Pawley.

M. Grant Devine, de la Saskatchewan, n'est pas plus en accord avec les déclarations de M. Trudeau. « Cela me rappelle un peu les rencontres que nous avions avec lui, dit-il. Soudainement, tombant du ciel, devait venir la lumière ... Je suis convaincu que nous faisons pour le mieux aujourd'hui », a-t-il ajouté.

« L'esprit du lac Meech, poursuit-il, est de créer un équilibre approprié entre les extrêmes : les visées décentralisatrices du Québec, et le centralisme plus rigide souhaité par d'autres. »

M. Bill Vander Zalm, premier ministre de la Colombie-Britannique, croit que M. Trudeau oublie que le Canada est fait de ses provinces. Selon lui, M. Trudeau a peur que l'accord du lac Meech ne permette aux provinces d'avoir un mot à dire dans les programmes fédéraux. « C'est un centralisateur, a dit M. Vander Zalm, et il ne peut accepter notre nouvelle façon de voir le pays. »

M. Brian Peckford, de Terre-Neuve, a dit ne pas être surpris par les déclarations de M. Trudeau. « Il a toujours été un centralisateur. Il a toujours été contre les droits des provinces. Il a toujours été contre les droits des francophones à l'extérieur du Québec. Il a toujours été contre les droits des anglophones au Québec. Il a toujours été contre les droits des autochtones. Il a toujours été contre les droits des femmes. Il a toujours été contre les droits des handicapés. Il a toujours été contre les droits des homosexuels. Il a toujours été contre les droits des minorités. Il a toujours été contre les droits des pauvres. Il a toujours été contre les droits des travailleurs. Il a toujours été contre les droits des syndicats. Il a toujours été contre les droits des agriculteurs. Il a toujours été contre les droits des pêcheurs. Il a toujours été contre les droits des autochtones. Il a toujours été contre les droits des femmes. Il a toujours été contre les droits des handicapés. Il a toujours été contre les droits des homosexuels. Il a toujours été contre les droits des minorités. Il a toujours été contre les droits des pauvres. Il a toujours été contre les droits des travailleurs. Il a toujours été contre les droits des syndicats. Il a toujours été contre les droits des agriculteurs. Il a toujours été contre les droits des pêcheurs.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mitterrand

culture et économie sont aujourd'hui des notions inséparables.

Sans entrer dans le détail, il a évoqué l'exemple du domaine des communications. Pour éviter d'être submergé par les productions américaines et japonaises, lorsque les satellittes seront des outils omniprésents, il faudra que la France compte avec la capacité de production québécoise, a-t-il noté. Il a évoqué également le projet plus immédiat de TV-5, cette chaîne internationale de télévision où « ceux qui parlent, pensent, écrivent dans notre langue ont une contribution capitale à apporter à cette civilisation de l'universel ».

M. Mitterrand a fait cette déclaration alors qu'il participait hier midi à un déjeuner officiel donné en son honneur par le premier ministre Bourassa au chalet de la montagne, dernier évènement de la visite d'une journée et demie effectuée au Québec. Laissant de côté les questions économiques qu'il entend aborder aujourd'hui dans un discours à Toronto, il a presqu'entièrement fait porter son intervention sur le thème des « relations directes et privilégiés » entre le Québec et la France. Ce thème avait d'ailleurs dominé un peu plus tôt une conférence de presse donnée conjointement avec M. Bourassa.

Le président français voulait de toute évidence donner avant tout à son voyage au Québec une connotation politique. Se situant 20 ans après le voyage célèbre du général de Gaulle de 1967, il voulait semble-t-il marquer clairement que le Québec est une réalité, une réalité qui est d'abord politique et qui est appellée à se développer, tout en précisant les limites à l'amitié de la France.

« En 1987, comme vous avez pu le constater, ça se passe un peu différemment », a d'abord dit le président aux journalistes, voulant indiquer que contrairement au général de Gaulle, il n'entendait pas à Montréal s'ingérer dans la politique intérieure canadienne. « Ce n'est pas à nous de définir les structures de l'Etat fédéral canadien. Ce n'est pas à nous de déterminer les droits et pouvoirs du Québec, quels que voeux que nous ayons pour nos amis québécois », a-t-il dit.

Cette précaution oratoire prise, M. Mitterrand devait insister sur le fait que le Québec est une réalité. Si la France entretient des relations exceptionnelles avec cet Etat, « c'est bien parce que nous estimons que c'est une réalité, et que toute réalité crée des droits et et impose des devoirs », a-t-il affirmé, soulignant que la France n'entretient avec aucun autre Etat de relations aussi privilégiées et directes qu'avec le Québec.

Cette réalité est, aux yeux de M. Mitterrand, bien vivante, et il affirme sans détours que l'avenir lui est ouvert : « Vous êtes un peuple vivant, original, ayant dans ses mains et dans son esprit toutes les qualités pour voir grand et devenir plus grand encore », a-t-il dit au chalet de la montagne. Et il prédit à cet égard que le Sommet des pays francophones qui aura lieu en septembre « verra Québec érigé et reconnu comme une capitale dans un vaste monde ».

Que la France veuille en même temps avoir des relations équilibées avec le Canada et le Québec ne représente pas un exercice difficile, a soumis le président. La seule difficulté est, à son avis, chez les commentateurs.

« Ce n'est pas difficile du tout. Il suffit de parler clairement et franchement. Nous avons des relations internationales publiques, avouées, cordiales avec le Canada. Nous avons un accord particulier, privilégié avec le Québec. Le gouvernement canadien le sachant considère la chose tout à fait normale. Je ne tiens pas deux langages », a-t-il dit.

« Au Québec, je dis ce n'est pas le rôle de la France de trancher d'éventuels différends s'il en est dans la façon de de concevoir la vie quotidienne et les grands axes politiques, a poursuivi M.. Mitterrand. Au Canada, je dis vous ne pourrez pas vous formaliser, vous fâcher, vous froisser de la démarche particulière que les Québécois ont entrepris. C'est tout. La difficulté, je la perçois dans le commentaire qui suppose que nous vivons sur des charbons ardents du matin au soir ».

C'est donc le coeur léger que M. Mitterrand devait mettre fin en après-midi à son bref séjour au Québec pour s'envoler vers la Saskatchewan où il passait la soirée. Il reprenait ainsi la tournée canadienne entreprise lundi, tournée qui l'amènera aujourd'hui à Toronto.

◆ Créateurs

projet de loi, s'il était voté, permettrait aux créateurs des arts et de l'informatique de jouir de droits accrus alors que la protection accordée aux oeuvres de ces créateurs serait élargie.

Le projet de loi prévoit donc, dans un premier temps, la création d'une société de gestion collective « établie par les créateurs et les créatrices » qui sera chargée de gérer leurs droits et de négocier avec les usagers les modalités d'utilisation des oeuvres originales.

Dans un second temps, le projet prévoit un nouveau mandat pour la Commission d'appel du droit d'auteur, qui ne régissait jusqu'à maintenant que les sociétés chargées de la gestion des droits d'exécution des oeuvres musicales. « La nouvelle loi, a dit Mme MacDonald, étendra la compétence d'une nouvelle commission à toutes les sociétés de gestion collective ».

Le ministère des Communications a aussi tenu à inclure, dans la première tranche de ce projet, la question des droits moraux. « Le projet de loi, a précisé la ministre, définit la transgression des droits moraux et précise qu'ils doivent être aussi bien protégés que les droits économiques ».

Les oeuvres chorégraphiques, qui ne s'articulent pas nécessairement autour d'une intrigue ou d'une séquence d'actions, seront aussi protégées. « Le projet de loi, a dit Mme MacDonald, définit maintenant les oeuvres qui sont tout simplement des compositions esthétiques au niveau visuel ».

L'autre bonne nouvelle, la plus significative, selon M. Plamondon, c'est que le projet de loi abolit les licences obligatoires pour la protection des enregistrements sonores.

En vertu du régime actuel, une entreprise ou une personne a le droit de produire un second enregistrement de toute oeuvre musicale, pourvu qu'elle paie une redevance au titulaire du droit d'auteur, une fois le premier enregistrement effectué.

« La redevance statutaire de deux cents, en vigueur depuis plus de 60 ans, est l'une des moins élevées au monde, a précisé Mme MacDonald. En abolissant le présent régime de licences obligatoires, le projet de loi permet aux compositeurs de négocier librement le montant de leurs redevances avec les producteurs d'enregistrements sonores ».

Le projet de loi prévoit aussi un nouveau droit, celui d'exposer. Cette modification permettra aux artistes de tirer profit de l'utilisation de leurs oeuvres de la même façon que les autres créateurs et créatrices. « Les artistes auront maintenant un droit de regard sur l'exposition publique de leurs oeuvres », a précisé la ministre.

Les modifications proposées dans le projet de loi garantiront la protection des programmes informatiques, prévoieront des peines sévères pour réprimer le piratage commercial et clarifieront le rapport entre le droit d'auteur et le dessin industriel.

Les mesures qui toucheront directement la piraterie dans les industries du cinéma, de l'enregistrement sonore et de l'informatique prévoient des amendes plus élevées pouvant atteindre jusqu'à $ 1 million et des peines d'emprisonnement jusqu'à cinq ans.

« C'est sûr, a dit Luc Plamondon, que nous vivons aujourd'hui un moment historique parce que pour la première fois depuis 1924, il y a une loi déposée devant le Parlement ».

« Il s'agit pour l'instant, a-t-il poursuivi, de quelques amendements à l'ancienne loi et la grande victoire pour nous, c'est l'abolition de la licence obligatoire ».

Là s'arrête l'enthousiasme de M. Plamondon qui a dit préférer attendre la prochaine étape. « Il reste, a-t-il dit, la question de la compensation sur les copies privées, les droits voisins et de retransmission, tous les grands problèmes des auteurs ne sont pas encore réglés ». Ces redressements pour lesquels il fait campagne depuis fort longtemps.

Au moins, selon lui, on a solutionné le problème qui empêchait les auteurs et compositeurs de toucher leurs droits sur les disques et les enregistrements.

« On espère pouvoir être en mesure de négocier les tarifs que l'on souhaite avoir, a-t-il conclu, du moins on se console en pensant qu'on aura le droit maintenant de négocier. Il n'est pas dit qu'on va pouvoir obtenir le tarif que l'on souhaite, mais au moins on va pouvoir essayer ».

De son côté, l'ex-ministre des Communications, Marcel Masse, que Mme MacDonald avait invité à la conférence de presse à cause de sa grande contribution au dossier, a expliqué que tout cet exercice, et celui qui suivra dans une deuxième étape, visait l'équité à l'endroit des créateurs et créatrices.

« Il faut, a-t-il dit, que les créateurs puissent profiter de leur talent et en vivre ... Il ne faut pas que toute une industrie culturelle s'enrichisse au détriment de l'auteur ».

Voilà pourquoi, selon lui et Mme MacDonald, la deuxième partie, qui sera probablement présentée à l'automne, abordera les secteurs plus complexes, comme entre autres les droits voisins et de retransmission.

« Il ne peut y avoir de développement normal d'une industrie culturelle, a conclu M. Masse, si le créateur ou la créatrice n'est pas encouragé à la création ».

◆ Mulroney

connus, comme Donald Johnston et David Berger, restait solide derrière lui.

M. Trudeau n'avait d'ailleurs pas prévenu les députés qui se réclament de lui, hier matin. Il semble qu'il n'en ait parlé qu'avec quelques intimes comme le sénateur Jacques Hébert. Le député de Westmount-Saint Henri affirme, comme son collègue de Laurier, que le coup d'éclat de l'ancien premier ministre aura un impact à long terme sur la population canadienne. « Cette résolution constitutionnelle devra être débattue dans toutes les législatures, cela va prendre des semaines, et les gens retourneront au texte de M. Trudeau », affirme David Berger.

Le ministre des Relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray, estime que cette déclaration ne menace pas les derniers milles de la négociation avec les provinces. Quant aux allégations de M. Trudeau selon lesquelles le Canada serait gouverné par des « eunuques », le sénateur a répliqué : « c'est un domaine qu'il connaît bien ! »

Le ministre chargé des affaires politiques au Québec, Marcel Masse, affirme que Pierre Trudeau tente encore « de projeter la vision qu'il a voulu imposer aux Canadiens ; l'accord du lac Meech reconnaît le pays réel, sa réalité historique, sa composition ». « Cette question a été réglée en septembre 1984 quand les Canadiens ont voté pour la réconciliation nationale » a lancé le député de Bellechasse, Pierre Blais.

L'ancien ministre Roch LaSalle a retrouvé la vigueur qu'on lui connaissait au moment du débat constitutionnel, alors qu'il était le seul député québecois à croiser le fer avec Pierre Trudeau : « cet homme a fait tant de mal au pays, il a tellement mal servi le Québec, il est le principal artisan de la faillite constitutionnelle et je l'ai trop vu trahir ou tenter de trahir le Québec pour qu'il ait le droit de parler aujourd'hui ...Trudeau a fait preuve de lâcheté, d'hyprocrisie, de malhonnêteté au moment du rapatriement ».

Les Conservateurs ont évidemment tenté d'embarasser le chef libéral John Turner : « va-t-il exclure Pierre Trudeau du Parti libéral ? », se demandait le ministre d'État à la Jeunesse, Jean Charest, hier matin. » « J'ai hâte de voir ça ! »

Mais les Libéraux, après un moment de panique en début de matinée, se sont ressaisis et ont tenté de minimiser cette prise de position : « Il fallait s'y attendre, de lancer le président du caucus, Marcel Prud'homme. C'est du Trudeau dans ce qu'il y a de plus pur mais je pense que la population voulait un changement, on a compris », a-t-il reconnu.

Les critiques de M. Trudeau ont cependant commencé à produire quelques effets hier et les Conservateurs, de même que les chefs des gouvernements provinciaux et le chef néo-démocrate, se gardaient bien de faire des prédictions. On a ainsi vu le député de Ste-Marie, Jean-Claude Malépart, reconnaître que son ancien chef « soulève des points intéressants » et suggérer que son parti suggèrera plusieurs amendements à la résolution constitutionnelle issue de la conférence de mardi parochain à Ottawa.

Le député conservateur de Nouvelle-Écosse, Pat Nowlan, est revenu sur son inquiétude de voir que le projet n'est pas discuté dans le pays : il faut élargir le débat et le poursuivre cet été et à l'automne s'il le faut », d'affirmer le député conservateur qui s'est pourtant déjà fait rappeller à l'ordre par son chef.

◆ Quotidiens

avisera, ajoute M. Michel Gratton.

Par voie de communiqué, Unimédia a annoncé qu'elle a accepté l'offre de Hollinger Inc. d'acquérir tous ses actifs, sauf des intérêts minoritaires qu'elle détiendra dans une nouvelle société en commandite, portant le nom de Société Média Québec. Les propriétaires de Unimédia, non cotée en Bourse, sont MM. Francoeur (90 %) et Jean-Guy Faucher (10 %), feront partie de la future société, dit le comunqué, avec « certains officiers seniors » de Hollinger, dont les actions sont transigées aux Bourses de Toronto et de Montréal.

La clôture de la transaction privée, dont le montant n'a pas été révélé, est prévue pour la mi-juin. Entretemps, elle est assujettie à une vérification d'usage par Hollinger, dont le PDG est M. Conrad Black, de Torinto, également président de Argus Corporation et membre de plusieurs autres entreprises.

Les deux parties se sont entendues pour s'abstenir de tout commentaire ou entrevue. M. Francoeur conclut son communiqué en disant qu'il n'y aura aucun changement dans la politique d'information et les structures des journaux de Unimédia, dont les « objectif fondamentaux » seront maintenus. Les dirigeants locaux et les employés des entreprises concernés ont appris la nouvelle en même temps que les abonnés de Telbec, en fin d'avant-midi. Imprévue, elle a semé la consternation, notamment parmi les journalistes du Soleil, qui s'attendaient à une vente, dans l'air depuis longtemps, mais à des intérêts québécois.

Les principales entreprises de Unimédia sont trois journaux quotidiens (Le Soleil, de Québec, Le Droit, d'Ottawa-Hull, et Le Quotidien, de Chicoutimi, quatre imprimeries, un distributeur de journaux et circulaires, et plusieurs journaux hebdomadaires dans les régions de Montréal, Québec, Drummondville et Ottawa.

À l'Assemblée, la députée péquiste de Johnson, Mme Carmen Juneau, a demandé si le ministre entendait tout mettre en oeuvre pour que Unimédia reste sous contrôle québécois. M. French répond qu'il a suivi le dossier de près depuis les rumeurs de l'automne dernier (alors que LE DEVOIR prévoyait une vente à Power Corporation). Il a fait en sorte que toutes les entreprises québécoises qui auraient pu être intéressées aient les renseignements requis et puissent faire une offre à M. Francoeur.

« Malheureusement, ajoute le ministre, c'est avec déception que nous avons appris qu'aucune de ces entreprises québécoises - il y en avait plusieurs - n'a pu présenter une offre qui soit satisfaisante pour M. Francoeur et qui aurait été comparable à l'offre de Hollinger. » M. French explique que la société en commandite aura son siége social à Montréal et offrira «une capitalisation importante pour l'entreprise, qui en a besoin ...»

Le ministre conteste que cela accentue la concentration de la presse, Hollinger (par sa filiale Sterling) possédant au Canada anglais des quotidiens dont le tirage total est de moins de 50,000 exemplaires. Il se demande par ailleurs si une commission parlementaire serait de quelque utilité, tous les acheteurs possibles ayant eu l'occasion de se manifester. « Quelques-uns ont même fait des offres, selon mes renseignements, mais aucune n'a été jugée satisfaisante par M. Francoeur qui, jouissant de son droit de le faire, a décidé de vendre à un autre acheteur. »

Une loi pour bloquer la transaction ? M. French ne retient pas cette solution, évoquant le contexte canadien et québécois. « Il faut une solution de rechange. On a essayé d'en trouver une et on n'a pas pu. Nous ne pouvons quand même pas dire à M. Francoeur que nous lui demandons d'accepter une offre de quelques millions de dollars inférieure à celle de son acheteur existant. »

Le député Jean Garon demande si c'est là de l'oecuménisme canadien, prémonitoire du libre-échange. C'est le défi canadien, réplique vivement M. French, qui ne saurait cantonner les Québécois dans une «petite mentalité d'autosuffisance». Sinon, M. Pierre Péladeau (Quebecor) ne pourrait investir partout au pays et aux Etats-Unis, «dans l'intérêt de la société québécoise». De même, M. Rémi Marcoux (Groupe Transcontinental) ne pourrait investir ailleurs, faire de l'argent et faire fructifier les investissements québécois au Canada et aux Etats-Unis.

« Si le député de Lévis, tonne le ministre, au grand plaisir des ministériels, voulait vraiment concevoir un Québec à son échelle, à l'échelle de sa politique agricole, un Québec au Québec on ne peut plus plein de québécitude, c'est également la formule pour cantonner et empêcher tous les entrepreneurs francophones québécois de pénétrer, d'outrepasser, de rayonner à l'extérieur du Québec et du Canada. »

Le ministre refuse ensuite de dévoiler les noms des entreprises intéressées ou soumissionnaires, qui ont discuté en toute confidentialité avec M. Francoeur ; il ajoute toutefois qu'il y avait des entreprises de communications, et certaines d'autres secteurs, «mais bien connues de tous les membres de cette Chambre».

Par la suite, l'opposition a demandé un débat d'urgence, afin d'examiner les moyens à prendre pour limiter les effets négatifs de cette transaction. Le leader Guy Chevrette a expliqué que la prise de contrôle de journaux francophones par des intérêts anglophones relève de l'intérêt public, de la culture et de l'identité québécoise. La situation est grave et urgente, elle comporte un danger que l'Assemblée doit prévenir, si le Québec est vraiment une société distincte. Il invoque des précédents.

Il n'exclut pas une commission parlementaire. Mais il estime que le contexte est fort différent d'il y a quinze ans, alors que M. Bourassa avait réussi à convaincre M. Paul Desmarais (Power) de ne pas acheter Le Soleil, que les frères Gilbert avaient alors cédé à MM. Francoeur et Faucher. Il y avait un danger réel et tangible de concentration, ce qui n'est pas le cas avec Hollinger. Au contraire, il prévoit une concurrence féroce avec les deux autres groupes (Power et Quebecor). De tous les journaux québécois, seul LE DEVOIR reste indépendant.

M. French signale en outre que M. Black et son associé principal, M. Peter White, connaissent bien le Québec, où ils ont étudié (à Laval) et résidé.

Le gouvernement n'a pas participé aux discussions, mais il a fait édes suggestions et rencontré des personnes, la transaction étant de nature privée et non publique, donc du seul ressort des parties en cause. Le dossier n'est toutefois pas clos et le ministre dit faire preuve de vigilance. Mais le gouvernement ne veut pas, pour des raisons de réciprocité, intervenir dans les lois du marché chaque fois que ça ferait son affaire.

Créer un organisme d'examen des transferts de propriété en presse écrite? M. French ne croit pas que ce serait utile. Mais il continue d'examiner toutes les avenues possibles.

Pour sa part, M. Pierre Péladeau n'est pas surpris de la transaction, mais l'intrusion de M. Black dans le décor ne l'inquiète pas. Evoquant la déconfiture récente de Southam avec Le Matin, il se demande ce que les Torontois viennent chercher au Québec : des sous à la pelletée ?

Le président et éditeur de la Presse, qui serait en voyage, n'a pu être joint hier. Mais des journalistes ont vu M. Roger D. Landry, mardi, au journal. Ayant eu vent du marché, il fulminait littéralement, disent-ils. A ses yeux, ça n'a pas d'allure que des journaux québécois tombent en mains ontariennes.

Quant à la Fédération nationale des communications (CSN), cette décision est lourde de conséquences et le gouvernement devrait intervenir. M. Maurice Amram rappelle que Argus a une mauvaise réputation syndicale, à preuve ses démêlés avec les employés des Dominion Stores concernant leur caisse de retraite. Il rappelle la pertinence de la demande des journalistes syndiqués en faveur d'un organisme de régulation de la presse écrite, comme il en existe un pour la radio et la télé (le CRTC fédéral).

◆ Se taire

cord met de l'avant un fédéralisme décentralisé, ce qui va, à son avis, dans le sens de la volonté actuelle des Canadiens. Le fédéralisme centralisateur de M. Trudeau a été rejeté par la population canadienne à l'élection de 1984, a-t-il rappellé.

Le Québec a besoin d'un fédéralisme flexible, croit M. Bourassa qui cite les gains qui ont été faits dans le domaine international. Malheureusement, cela ne semble pas cadrer avec les vues de M. Trudeau, souligne-t-il non sans noter que l'immense majorité des Québécois appuient l'affirmation internationale du Québec.

Cette opinion ne devrait pas non plus avoir d'influence, estime M. Bourassa, sur l'attitude des premiers ministres canadiens. « D'aucune façon! », répond-il lorsqu'on lui pose la question. Il a ajouté: «Je suis convaincu que tous les premiers ministres sont aussi déterminés à conclure l'entente du lac Meech.

Le premier ministre québécois n'a pas voulu commenter le ton employé dans cet article par M. Trudeau. Alors qu'on lui fait remarquer que ce dernier emploie un ton particulièrement mesquin à l'endroit du premier ministre Mulroney et des premiers ministres provinciaux dans leur ensemble, il laisse tomber: « On ne change pas à son âge! », faisant référence à une autre époque où lui-même avait été victime de cette mesquinerie.

Le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, Pierre-Marc Johnson, a dit voir pour sa part dans les propos de M. Trudeau une confirmation d'un fait bien connu, soit qu'il déteste les nationalistes.

A la lecture de ce texte, M. Johnson croit déceler un certain cynisme. M. Trudeau note à la fin de son article que M. Bourassa pourrait toujours refuser de signer l'accord du lac Meech, comme il avait fait en 1971 avec l'accord de Victoria, et que ce faisant il ouvrirait la porte au séparatisme. Selon M. Johnson, on voit là les vraies intentions de M. Trudeau. En agitant l'épouvantail séparatiste devant M. Bourassa, il veut s'assurer qu'il signe l'entente du lac Meech et ainsi contrebalancer le poids grandissant de l'opposition à cette entente au Québec.

◆ Sida

fusé à la frontière si des intérêts publics sont en danger ».

Il y un mois, le gouvernement fédéral allemand, à l'initiative du ministre de l'Intérieur Friedrich Zimmerman, avait décidé d'exercer un contrôle sévère sur tous ceux qui entrent aux pays, ressortissants ou touristes. Depuis lors, les officiers ont en effet le droit de refouler à la frontière toute personne sur qui pèse un soupçon légitime de contamination par le sida.

Le premier cas de refoulement aux frontières a été annoncé mardi. L'agence France-Presse rapportait qu'une jeune Sénégalaise de 22 ans s'était vu interdire l'entrée du territoire ouest-allemand pour cause de contamination par le sida.

La jeune femme venait de Suisse s'était présentée à la frontière le 9 mai dernier. Dans ses bagages, la police a trouvé un certificat d'un hôpital parisien attestant qu'elle était séro-positive.

Par ailleurs, un porte-parole des Affaires extérieures du Canada, M. Georges Rioux, a avoué qu'à Ottawa, on était pas au courant des mesures de contrôle adoptées par le gouvernement du *Land* de Bavière. « Nous n'avons pas reçu d'avis à cet effet ».

L'attachée de presse du consulat de la République fédérale d'Allemagne à Montréal, Mme Lisemotte Müller, a confirmé l'existence des mesures de contrôle en Bavière, insistant toutefois pour dire que cela ne visait pas les touristes. Elle a toutefois précisé que Bonn, notamment la ministre fédéral de la Santé Rita Suessmuth, s'opposait fermement au geste des dirigeants de Bavière et tentait de les en dissuader.

À Montréal, le Dr Marc De Grâce, de la clinique santé-voyages du Département de santé communautaire de l'hôpital Saint-Luc, a dit ne pas avoir recu d'information officielle au sujet des contrôles imposés en Bavière.

À ce jour, un seul autre pays impose des tests de séro-négativité à ceux qui veulent y séjourner plus de trois mois. Il s'agit l'Arabie saoudite.

« Nous l'avons appris par le biais du bulletin épidémiologique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'ambassade de l'Arabie saoudite à Ottawa nous l'a par la suite confirmé », a dit hier Dr Jean Robert du même hôpital.

L'OMS a dénoncé ce genre de contrôle.

Selon le Dr Marc De Grâce, s'il s'avérait exact que les touristes canadiens désireux de visiter la Bavière cet été doivent être munis de certificat de non-contamination, il leur serait alors facile de passer le test en se présentant dans un laboratoire autorisé par ministère de la Santé et des services sociaux, comme celui du DSC de Saint-Luc.

On émet ce genre de certificat à ceux qui passent avec succès le test des anti-corps du sida.

La valeur scientifique de ce test a souvent été contestée. Ce test comporte une « zone grise » de trois mois, en ce sens qu'il ne peut déceler la présence du virus qu'après une période de trois mois, soit le temps nécessaire pour que se forment les anti-corps du virus.

AUJOURD'HUI

Retraite des jeunes (20-30 ans) ayant pour thème « Le Seigneur a fait de grandes choses », du 29 au 31 mai au centre Le Jourdain (7780, boulevard Gouin ouest). 648-5111 ou 321-3951.

■

Assemblée générale de la Société des calligraphes, ce soir à 19 h 30 à la bibliothèque Fraser-Hickson (4855, rue Kensington, angle Somerled, à Notre-Dame-de-Grâce). 461-1855.

■

Le Centre de santé des femmes (16, boulevard Saint-Joseph est) propose une démarche collective de deux rencontres pour s'informer et échanger entre femmes sur les modes de contraception douce, les jeudis 28 mai et 4 juin de 19 h à 22 h. 842-8903.

■

Soirée sur les brigades et le Nicaragua, organisée par le Comité de solidarité Montréal-Nicaragua, ce soir à 19 h 30 au Centre Saint-Pierre, salle 200 (1212, rue Panet - métro Beaudry). 277-3979.

■

La Société des écrivains canadiens invite ses membres ainsi que le grand public à son dîner-causerie de la saison ; à cette occasion, M. Daniel Gagnon prononcera une conférence, ce soir au restaurant Guillaume-Tell (2055, rue Stanley - métro Peel). 733-0754.

■

Le 18e colloque annuel de l'Association canadienne de linguistique appliquée se tiendra à l'Université de Montréal, les 28, 29 et 30 mai, sur le thème « Linguistique appliquée à l'aménagement linguistique ». 343-6514.

■

L'Association professionnelle des criminologues du Québec tient son colloque annuel, aujourd'hui dès 9 h, sur le thème « privatisation des services de justice pénale », au Holiday-Inn de la place Dupuis (1415, rue Saint-Hubert). 326-8400.

■

« Vivre son deuil » : série d'ateliers, le jeudi soir, avec Léon Robichaud, prêtre, dans l'île Perrot. 272-8949.

L'essayiste Northrop Frye

L'essayiste Régine Robin

Le poète Al Purdy

La dramaturge Sharon Pollock

La romancière Alice Munro

Le romancier Yvon Rivard

Yvon Rivard et Northrop Frye parmi les lauréats des prix du gouverneur général

ROBERT LÉVESQUE

Huit auteurs du Canada et du Québec, dont Northrop Frye, Sharon Pollock, Anne Legault, Régine Robin, Alice Munro et Yvon Rivard, ont été distingués, hier en fin d'après-midi, par Mme Jeanne Sauvé, qui remettait à Toronto, au Roy Thomson Hall, les prix 1987 du gouverneur général.

Dans la catégorie des textes de théâtre, c'est la Québécoise Anne Legault qui remporte ce prix pour *La Visite des sauvages*, une pièce publiée chez VLB et qui a été créée à la scène la saison dernière par la Compagnie Jean-Duceppe, dans une mise en scène de Lorraine Pintal; et, du côté anglais, c'est la Canadienne Sharon Pollock, l'un des auteurs de théâtre canadien-anglais les plus joués, qui obtient le prix pour *Doc*, une pièce publiée aux *Playwright's Canada*.

Anne Legault était l'une des trois finalistes québécoises avec Jean-Pierre Ronfard, pour *Titanic*, et Normand Chaurette, pour *Fragments d'une lettre d'adieu lus par des géologues*, ces deux derniers textes étant publiés chez Leméac. La pièce de Chaurette n'a pas été créée à la scène, mais pour les prix du gouverneur général ce n'est nullement un handicap puisque seule la publication est le critère de la prise en compte par le jury.

Du côté de la littérature poétique, les lauréats de 1987 sont, au Québec, Cécile Cloutier, pour *L'Écoutée*, un recueil publié à l'Hexagone, et, au Canada anglais, Al Purdy, pour *The Collected Poems of Al Purdy*, un choix de textes que l'auteur a effectué dans son oeuvre, et qui a été publié chez l'éditeur torontois McClelland and Stewart. Cécile Cloutier était en lice avec, entre autres, Normand de Bellefeuille.

Les romanciers Yvon Rivard, pour *Les Silences du corbeau*, paru au Boréal, et Alice Munro, pour *The Progress of Loves*, paru chez McClelland and Stewart, sont les gagnants de la cuvée 1987.

Quant aux textes regroupés dans la catégorie « études et essais », ce sont Régine Robin, pour *Le réalisme socialiste : une esthétique impossible*, publié chez Payot à Paris (Mme Robin vit au Canada), et Northrop Frye, le plus illustre des critiques littéraires du monde anglo-saxon, pour *Northrop Frye on Shakespeare*, une réflexion sur le théâtre élisabéthain parue à Toronto chez *Fitz Henry and the White Side*, qui ont été honorés par Mme Sauvé.

Chacun de ces huit prix du gouverneur général est accompagné d'un parchemin et d'une bourse de $5,000.

« Montréal et son voisinage »

Accrochés aux cimaises de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, rue Saint-Denis à Montréal, du 12 juin au 3 juillet. Thème approprié aux promenades estivales dans ce quartier animé, « Montréal et son voisinage » aborde aussi des paysages des Laurentides et de Vaudreuil-Soulanges. Le peintre Bourbonnais doit son apprentissage à l'âge de dix ans au frère Savignac, du Collège Bourget de Rigaud.

Les députés appuient CIBL

PAUL CAUCHON

CIBL-FM, la radio communautaire de l'Est de Montréal, vient de recevoir un autre appui de taille dans la lutte qu'elle mène depuis deux mois : l'Assemblée Nationale du Québec a adopté hier en fin d'après-midi une motion d'appui à la petite station de 16 watts, dont la demande de changement de fréquence avait été refusée par le Conseil de la radio-télédiffusion canadienne.

Présentée par la députée Carmen Juneau la motion sans préavis demandait que « l'Assemblée Nationale appuie CIBL dans ses demandes pour obtenir une fréquence non-commerciale à Montréal ».

Dans une intervention, le ministre des Communications Richard French a souligné la « modestie technique des infrastructures de CIBL, ce qui empêche plusieurs montréalais qui aimeraient en bénéficier d'y avoir accès. C'est ce que veut régler CIBL, et de bon droit ».

Cet appui vient clore de façon surprenante le radiothon de CIBL, qui a permis en fin de semaine dernière de ramasser $ 22,500 et de porter le nombre de membres de la radio communautaire à 2100. CIBL se prépare maintenant à présenter une nouvelle demande de permis au CRTC.

Mme Carmen Juneau

« La femme aluminium », de Sylvie Madore

Vous partagerez le compartiment avec Van Gogh, Gauguin et Einstein !

CLÉMENT TRUDEL

L'imminence d'un univers qui explose, ça vous porte à faire la foire, avant qu'il ne soit trop tard ? Ou à jongler à l'essentiel, au risque de broyer du noir sans vraiment pouvoir conjurer le danger ?

Premier réflexe: méfions-nous du déjà vu, des prêches alarmistes ou du théâtre didactique ! En sortant de la représentation de *La femme aluminium*, de Sylvie Madore (qui a déjà donné en 1983 *La femme cheval*), j'ai constaté qu'il y a moyen d'explorer habilement les registres graves et de fournir une tragédie « néo-réaliste » (qui ressemble parfois au microcosme de Fassbinder) sans pour autant donner le goût d'aller morigéner les badauds dans un parc de Boston ou sur Trafalgar Square.

Peu de latitude nous est laissée dans *La femme aluminium*. Embarquons à la gare de Cracovinich. Le trajet est fantaisiste; il y aura escale à Panama (le train roule sur les flots !), un crochet par New York. Toujours cet artifice du train; cinq voyageurs s'y arrachent des lambeaux de vérité et d'humanité (attention, il y a un agent double). Psychanalyse de la planète, comme le suggère Einstein ? Chronique de l'amour qui est plus souvent blessure qu'extase ? C'est là où *Solveig* la rousse se situe, comme *mutilée* de la vie, dont le seul moment de détente survient dans le tournage d'un film — ce pourrait être elle l'*innamorata*, son imaginaire sourit à cette romance.

Vous êtes choyés: Gauguin et Van Gogh sont du voyage, le premier pour vous mettre en garde contre les valeurs « bullshit » et les deux pour rigoler (?) devant une coupure de presse: « Un inconnu achète un Van Gogh $47 millions » . . . par téléphone !

Parfois brasseurs de rêves, parfois cyniques, ces cinq errants de l'ère atomique sont nos contemporains, ils s'acheminent avec angoisse vers le deuxième millénaire. S'ils étaient Shakespeare, ils nous diraient que l'homme ne fait que s'agiter, que la vie est une scène d'où l'homme se retire tôt ou tard et que tout n'est que bruit et fureur. « Ma pièce est politique puisque tout peut tourner à la politique », écrit l'auteure qui insiste sur la dimension cosmique de son interrogation, insérant des bribes de répliques en espagnol, en anglais et en allemand et ne craignant pas d'aborder la préoccupation d'une catastrophe nucléaire appréhendée.

Il y a aussi dans la pièce l'évocation d'apôtres d'un « Ordre Neuf » venus chez les peuples opprimés « pour les tromper ». Nous voilà bien intrigués: Eva Braun et Adolf Hitler sont là en noir et blanc sur un écran, « ils font leur voyage de noces », ces suicidés de l'horreur . . . Vous aimez bien court-circuiter les époques, faire fi des frontières (s'il n'y avait pas de nations, nous serions tous citoyens du monde, dira Einstein) ? Alors partez de Cracovinich et prêtez l'oreille à ces accents de désespérés de fin de siècle. Selon le courage avec lequel vous accepterez de faire route, il y aura un bref aperçu sur l'amour mais l'essentiel sera, non pas de « rester en vie », mais « humains ». J'ajouterais: et de ne pas être dupé par plus prosaïque ou plus machiavélique que soi.

Dans les faits *La femme aluminium* est un ouvrage collectif, une manifestation multi-média qui s'appuie sur les photos et les films (en noir et blanc) pour souligner les passages forts. On y a droit à une bande sonore empruntant à Steve Reich, Astor Piazzolla et Philip Glass (*Open the Kingdom*), entre autres, et utilisant toute l'artillerie des bruits d'Apocalypse (ventilation et mécanismes de contrôle des carrousels et des caméras font parfois perdre des répliques) quand « la lumière éclatera » . . . Il s'agit bien sûr des premières explosions atomiques, de ce Los Alamos aux relents de culpabilité pour maints savants, mais aussi d'une course qui n'en finit plus à la puissance que devrait assurer l'atome.

Le tout est à la fois sobre et fort. Quant aux cinq personnages: Mari-José Plouffe (Solveig) joue telle une Médée de classe ce drame où Luana Santini (Gladys Goudoulov) a la froide maîtrise souhaitable d'une Méphisto versée dans la torture morale et la duplicité. Louis Morin (Albert Einstein) est à la fois gauche, candide à souhait (on a peut-être oublié qu'Einstein savait être facétieux, surtout avec les enfants). Serge Lessard campe un Vincent Van Gogh tourmenté, tendu, à la dérive presque, et Roch Aubert, un Paul Gauguin en apparence insensible, vrai funambule des sentiments qui le font passer du sarcasme à l'envie de plaire et d'aimer.

Sylvie Madore prépare à sa trilogie un dernier volet: *La femme uranium* mais se préoccupe plus immédiatement de la reprise en salle, à l'automne, de *La femme aluminium* qui n'aura été jouée que trois fois à la galerie Optica.

Se situant dans une optique de recherche, de *Work in Progress*, *La femme aluminium* m'apparaît apporter une note originale à notre dramaturgie, par son souci d'affronter sans complaisance l'un des plus lancinants dilemmes: « l'homo sapiens » n'a-t-il tant évolué que pour en venir à s'auto-détruire ? Après sa « femme cheval » qui pourfendait le statu quo et clamait son aspiration à l'extraordinaire, voici que l'artiste se veut prémonitoire d'un fatal recommencement de l'humanité. Ce me semble être plus qu'une jérémiade d'artiste: une pièce coup de poing, défendue intelligemment.

LE FESTIVAL DES AMÉRIQUES

Une scène de *Pericles, Prince of Tyre*.

Périclès, prince à la tire

ROBERT LÉVESQUE

Il y vingt ans, dans le théâtre québécois, il y eut une mode, que Réjean Ducharme lança, dans laquelle on lâchait son fou sur le dos des classiques, en réglant un vieux compte de colonisés. Ce fut *Le Cid maghané*, ou Corneille était passé à la moulinette de la parodie. Rodrigue entrait en scène avec ses skis, Chimène l'attendait ses rouleaux sur la tête.

Pericles, Prince of Tyre, que joue l'*Association of Producting Artists* (APA) au Festival des Amériques, ce n'est pas le défoulement total à la québécoise, mais voilà que des Canadiens anglais de Montréal règlent des comptes avec le grand Will, tirant de tous côtés la couverture qui, habituellement, recouvre tout élisabéthainement les productions anglaises des pièces de Shakespeare.

Présentée à la salle Alfred-Laliberté de l'UQAM, cette production d'un *Pericles* populiste qui emprunte à plusieurs sauces est peut-être l'une des meilleures prestations « canadiennes » présentées dans un festival de théâtre au Québec. On sait combien de fois les sélections canadiennes à la Quinzaine de Québec et au Festival des Amériques ont soulevé des critiques, et voilà qu'une troupe anglophone de Montréal peu connue (formée en 1984) donne l'exemple d'un travail théâtral audacieux dans les intentions, et d'une franche ironie dans la réalisation.

La romance de Shakespeare, qui fait partie de ses oeuvres de la troisième période, comme *Cymbeline* ou *The Tempest*, est une longue saga à rebondissements, assez compliquée, que les théâtres affichent rarement, et que l'on coupe lorsqu'on la programme. André Brassard avait inauguré son directorat à Ottawa avec une belle production raccourcie de *Périclès*, mise en scène dans la foulée ironico-poétique du *Roi boiteux*. Jack Langedijk, qui a dirigé ce *Pericles* de l'APA, a choisi d'emprunter à plusieurs genres épiques (c'est le vol à la tire) pour respirer le plus à l'aise possible dans Shakespeare.

À certains moments, on se croirait avec les *Trois Mousquetaires*, à d'autres chez *Tarzan*, parfois dans un épisode de *Gilligan's Island*, ou chez les corsaires des mers du Sud, tellement Langedijk a pris le pari de s'amuser d'abord et avant tout. L'écueil de cette approche ludique, sur lequel ce *Pericles* se frappe hélas parfois, c'est le cabotinage.

L'action s'engage dans un décor aux allures de caravansérail, où des fumées d'encens et des chants étirés s'entremêlent, alors que la distribution est repliée sur elle-même comme une équipe de football au caucus. Avec essentiellement un radeau, puis des tissus bigarrés, les comédiens en guénilles (comme les rescapés d'un naufrage) vont jouer la géocomédie de Shakespeare qui va nous mener d'îles en îles de la mer Égée. Là où Brassard et son scénographe François Séguin avaient superbement situé les lieux avec des chateaux de sable, Landjevijk organise le tout sans se soucier des changements de décor, comme si tout était joué dans la même cour par des enfants qui se sont recouverts de vieux tissus tirés d'un grenier.

Dans le programme du FTA, on affirme que les acteurs sont les survivants d'un « holocauste futuriste » qui n'auraient que le texte de Shakespeare comme testament d'un autre monde. Je n'ai pas senti cette interprétation dans le spectacle, j'ai plutôt vu une association de bohémiens rejouant le trajet de Périclès qui prend la mer, perd sa femme, et son enfant que des pirates receuillent et installent dans un bordel méditerranéen, avant que le père retrouve sa fille incroyablement vierge. Tout le côté « futuriste » de la proposition dramatique de Langedijk m'apparait surfait. Par contre, la liberté avec laquelle on joue ce feuilleton du dix-septième siècle sauve l'ensemble de la mise.

Langevijk, qui impressionne à la mise en scène, donne une performance plutôt moyenne dans le rôle de Périclès, qu'il joue au FTA en remplacement de l'acteur qui a créé le rôle lors de la première en février 1987 à l'université McGill et de la reprise en avril au Citadel Theatre d'Edmonton. Dans l'ensemble, la distribution joue moyennement, les « morceaux » de comédiens étant rarissimes. On remarque la prestation de Stéphane Zarov, le fils de Denise Pelletier.

Mais dans une ville cosmopolite comme Montréal où seuls le Centaur, le Saydie-Bronfman et le *Black Worshop Theatre* survivent du côté anglophone, il y a place pour une troupe qui vient de prouver qu'un vent nouveau souffle dans la pratique théâtrale anglo-montréalaise.

★

À l'affiche aujourd'hui au Festival des Amériques :

★ à 19 heures, le ***Balzac*** du Théâtre de la Veillée (au 1371 Ontario est).

★ à 19 heures, ***Las Dos Fridas***, par une troupe mexicaine, à la salle André-Pagé de l'École nationale de théâtre.

★ à 19 heures, *Pericles, Prince of* ***Tyre*** à la salle Alfred-Laliberté de l'UQAM.

★ à 22 heures, ***Potestad*** de l'Argentin Eduardo Pavlovsky au cinéma Parallèle.

★ à 22 heures, *Reflections of a* ***Medicine Wheel*** par Margo Kane, de Vancouver, à la Maison de la culture du Plateau Mont-Royal.

★ à 22 heures, *La Soirée des murmures* au Théâtre Expérimental des Femmes.

Un ouvrage essentiel

EDITIONS SAINT-MARTIN
4073, rue St-Hubert, suite 201
Montréal H2L 4A7
(514) 525-4346

EN NOMINATION PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL 1987

L'ENTRÉE DANS LA MODERNITÉ

Science, culture et société au Québec

de Marcel Fournier

Le développement de la vie intellectuelle et scientifique depuis la fin du 19e siècle jusqu'à nos jours, à travers l'itinéraire d'Édouard Montpetit, du frère Marie-Victorin, du père Georges-Henri Lévesque, de Jean-Charles Falardeau et de Paul-Émile Borduas.

Une vision neuve de notre histoire, un hommage aux premiers intellectuels québécois.

18,95 $

En vente dans toute bonne librairie

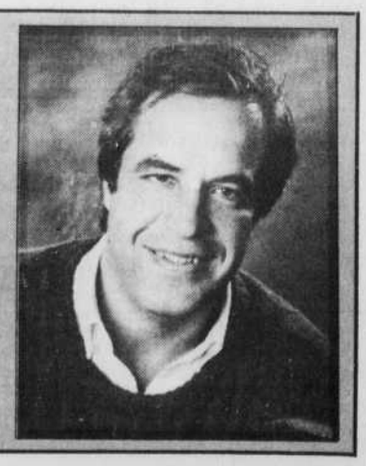

LE PLEIN AIR

L'auberge Ripplecove : pour l'atmosphère et pour le site

JACQUES COULON
Collaboration spéciale

Pour ce qui est des auberges de campagne, les Montréalais ne sont pas tellement favorisés. Il faut faire un bon bout de route, au nord ou au sud, avant de trouver des établissements, un cadre intéressant. Bref, un endroit qui vaille le déplacement. Il est vrai qu'à l'exception des congressistes et des participants aux réunions d'affaires, ceux qui fréquentent les auberges pour leur plaisir y passent généralement un week-end ou plus et découvrent un beau coin de campagne. Reste que pour celui qui désire s'éclater un peu, s'offrir une escapade en grand style (beau paysage, confort, accueil, gastronomie *réelle*, le choix demeure limité. Une douzaine d'adresses tout au plus, dans un rayon de cent à cent-cinquante kilomètres.

Si j'avais un classement à faire, j'inclurais très probablement l'Auberge Ripplecove dans cette douzaine d'endroits de choix, dans la mesure où l'on s'en tient à des auberges, c'est-à-dire de petits établissements hôteliers de 20 ou 30 chambres tout au plus.

Je l'inclurais pour l'atmosphère, pour le caractère du bâtiment, la disposition intérieure des pièces, pour la décoration et l'ameublement recherché qui lui donne ce cachet un peu rustique anglais. Et puis, il y a le site, vraiment très beau dans cette partie sud du lac Massawippi. Ripplecove est située sur un vaste domaine boisé occupant une pointe de terre s'avançant dans le lac.

Il y a enfin la région, toujours très belle, que les « développements » de toutes sortes n'ont pas encore touchée. Ayer's Cliff est un village un peu somnolent, dont la rue principale n'a rien d'emballant, mais tout le reste est agréable et les possibilités d'activités de plein air, du golf à l'équitation et à la planche à voile, ne manquent pas.

Ripplecove est en pleine transformation et les dix chambres modernes et luxueusement aménagées construites dans la nouvelle aile (foyers en brique, parquets en chêne, bain tourbouillon, balcon individuel, etc.) ne seront vraisemblablement pas toutes terminées avant la mi-juin environ. Jeffrey Stafford et sa femme Debra, qui ont racheté l'auberge en 1985 (laquelle fut construite par le père de Jeffrey), nous disaient qu'ils pourront ainsi offrir 21 chambres de grand confort indispensables pour recevoir dans de bonnes conditions la clientèle des petits congrès et des réunions d'affaires. Et puis, l'établissement de Ayer's Cliff sera désormais sur le même plan que ses deux voisins, le Manoir Hovey et l'Auberge Hatley. Ainsi, par exemple, les trois auberges qui travaillent souvent ensemble, ont officiellement été classées 4 fourchettes (régional) par le ministère du Tourisme. Ripplecove, comme toute cette région qui s'étend jusqu'à la frontière américaine, est une destination en soi, pour un long week-end par exemple. De Montréal, par les autoroutes 10 et 55, il faut bien compter 140 kilomètres.

L'Auberge Ripplecove dispose de plusieurs chalets (réaménagés tout dernièrement) disposant de toutes les commodités et capables d'accueillir jusqu'à six personnes. Comptez entre $ 169 et $ 215 par personne pour un week-end et entre $ 554 et $ 710 pour une semaine. Ces prix comprennent les petits déjeuners et soupers et les frais de service. Le domaine comprend également une piscine extérieure chauffée et deux plages. On peut louer de petites embarcations et des mini-croisières jusqu'à North Hatley sont organisées tous les samedis ($ 7 par personne).

Voyons maintenant ce qui se passe aux cuisines. Elles sont dirigées, depuis trois ou quatre ans je crois, par un chef tunisien, Habib Damak, qui malgré ses origines ne paraît pas faire grand cas des spécialités maghrébines, sauf pour la baklava, plus orientale que tunisienne, cette friandise archisucrée dont on raffole d'Athènes à Alexandrie.

Sa cuisine est « française classique », mais le choix des plats de la table d'hôte manque un peu d'imagination et de variété. Ce qu'il faut comprendre, c'est que bien des aubergistes hésitent à innover trop hardiment à cause des réactions anticipées de la clientèle. Cela dit, on trouve partout des médaillons de porc, du filet de doré ou un tournedos grillé, encore que le talent du chef fasse toute la différence entre un plat réussi et un truc passable. Ceux qui opinent pour un brin d'originalité peuvent commander, moyennant un léger supplément (de $ 3 à $ 5 environ), les ris de veau fine champagne, le filet de saumon au poivre vert, la galantine de canard ou la bouillabaise gaspésienne. Ce menu table d'hôte est à $ 23 et le brunch du dimanche, servi aux tables, à $ 8.95. Très honnête, quand on considère les prix demandés à bien d'autres endroits.

La carte des vins comprend de bons bourgognes, bordeaux, beaujolais dont les prix varient de $ 20 environ à $ 49 (le Châteauneuf-du-Pape est à $ 42, le beaujolais Moulin-à-Vent à $ 34, le Chablis à $ 39).

Auberge Ripplecove, Ayer's Cliff. Tél. : (819) 838-4296. Autoroute 10 des Cantons de l'est et autoroute 55, sortie 21. L'auberge est ouverte toute l'année et la direction accepte les principales cartes de crédit. Au cours de l'été surtout, il est recommandé de réserver pour le dîner table d'hôte.

Evitez la fumée
Pour mieux respirer

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

ESTRIE

AUBERGE GEORGEVILLE Dépaysez-vous avec nous... Offrez-vous la nature à son meilleur. Auberge de 1890, 12 chambres (à 15 minutes de Magog). «P'tits plats fins et généreux». Forfaits 2 jours: 89$ p.p. occ. double P.A.M.
Réservations: 819-843-8683 C.P. 17, Georgeville, Qué. J0B 1T0

VILLAGE ARCHIMÈDE: 40 luxueuses résidences entièrement meublées, situées au Mont Sutton, avec cuisinettes/lave-vaisselle, foyer et/ou sauna logeant de 4 à 8 personnes. Location à la journée, à partir de 100$, fin de semaines à partir de 200$., forfait golf ou forfait tennis à partir de 500$. **514-538-3440.**

AUBERGE MEMPHRÉ: Dans la ville de Magog, nouvelle auberge, piscine intérieure chauffée, chambres avec bain tourbillon, chambres avec balcon, vue panoramique sur le lac et le Mont Orford. **50$ à 75$ pour 2** en occ. double. Gratuit: enfants de moins de 14 ans avec parents. Prix spéciaux pour groupes.
Sortie 118 — 1007 Merry Nord Magog J1X 2G9 **(819) 847-2222.**

AUBERGE DE JOUVENCE: Au cour du parc Orford. Jouvence vous offre une bouffée d'air printanier. Personnel disponible, hébergement confortable, cuisine de bon goût. Forfait tout compris: hébergement, 3 repas par jour et animation à partir de 48$/jour, p. p., occ. d. Tarif réduit de 20% entre le 31 mars et le 6 mai (excepté Pâques).
(514) 532-3134.

CENTRE DE SANTÉ D'EASTMAN: Magnifique domaine face au mont Orford (350 acres). Chambres spacieuses. Savoureuse cuisine végétarienne, 3 repas. Sauna, bain tourbillon. Table vibromassante. Lacs privés. Technique de marche antistress, 65$-jour, occ. d., tout compris. Aussi ermitage en forêt. En suppl.: programme de mise en forme psychocorporel; sessions antistress, massage, gymnastique douce... **SPÉCIAL VACANCES MISE EN FORME** 7 jours 700$ p.p., occ. double. (514) 297-3009, Ch. des Dilligences, Eastman, J0E 1PO.

la Cheviotte — Boutique Campagnarde, sur une route enchantée à trois minutes de Sutton. Lainages confortables de qualité que nous importons d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et du Pays de Galles. Chandails, vestes cardigan, marinières, casquettes à carreaux, chapeaux en tweed, foulards et houlettes authentiques. De 10h à 5h tous les jours. Chemin Academy-Elie, **SUTTON (1-514-538-3428)**

O'BERGE DU VILLAGE: luxueux condos tout équipés. Cuisinette, lave-vaisselle, foyer et balcon. À 2 pas du centre-ville et à 5 min. du Centre d'Arts et Parc Provincial du Mont Orford sur les rives du majestueux Lac Memphrémagog. Le site idéal pour la pratique de tous les sports nautiques, location de planches à voile, pédalos, kayaks, etc. Piscine chauffée, ext. Saunas, bain tourbillon, squash. Location à la journée, à la semaine. Prix de groupes. **1-800-567-6089** ou **1-819-843-6566.**

Auberge Loft Acres Country Inn — Découvrez l'Estrie. Profitez de notre luxueux aparthôtel situé sur une ferme de 200 acres. Cuisinettes toutes équipées, foyers, climatisées, bain tourbillon (sur demande). Équitation, piscine, tennis. Golf à proximité. Notre restaurant est reconnu l'un des meilleurs de la région. 2 bars. 1 heure de Montréal. Près de Sutton, Knowlton, Bromont, Cowansville. FORFAIT FIN DE SEMAINE (occ. double). Studio 99$ p.p. — 1 chambre 119$ p.p.
Rés. 514-263-3294, West Brome, QC J0E 2P0.

AUBERGE LE FALOT: C'est le temps de penser aux vacances d'été. Profitez de la promenade du dimanche pour venir bruncher dans un site enchanteur près du lac avec vue sur le Mont Orford. Le brunch est servi de 11h00 à 14h30. Forfait de fin de semaine P.A.M. 90$ p.p., occ. double.
C.P. 194, chemin du Lac d'Argent, Eastman, J0E 1P0. (514) 297-3566

AUBERGE HATLEY — Relais & Châteaux
Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais de campagne, pour les gourmets gourmands, classifié 4 fourchettes, membre de la chaîne **RELAIS ET CHÂTEAUX.** Le charme d'une vieille demeure bourgeoise, perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 22 chambres dont certaines avec foyers. Galerie d'art. Forfait week-end à partir de 165$ p.p. occ. double. **C.P. 330 North Hatley J0B 2C0. 819-842-2451.**

Hovey Manor
Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. **Représenté dans «COUNTRY INNS & BACK ROADS»** . Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck . Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. Façade du lac de 1000 pieds, plages, tous les sports nautiques et tennis sur les lieux. Forfaits soleil à partir de 72$ p.p., par jour. P.A.M.
1-819-842-2421 — C.P. 600, North Hatley, Québec J0B 2C0.

AUBERGE DE LA VOLIÈRE: En bordure du lac Brome, au coeur des principales stations d'hiver (Bromont, Sutton, Orford et Owl's Head). Offrez-vous un séjour gastronomique dans une ambiance de détente et de calme, à partir de 45$ p.p. / jour, occ. d., P.A.M. (avril, mai, juin). (514) 243-6408.

GASPÉSIE

Auberge des Caps Carleton — Site panoramique, situé sur le bord de la mer, à 5 kms à l'est de Carleton. Tranquillité absolue. À proximité d'un terrain de golf et du Mont St-Joseph. Pêche en haute mer. Planche à voile. SPÉCIALITÉS: Steak et fruits de mer (à la carte). Buffet de fruits de mer tous les soirs (juillet et août), 22 unités de motels face à la mer et terrasse avec vue sur mer.
1435 Boul. Perron, Carleton, Qc G0C 1J0, 418-364-7091.

BAS ST-LAURENT

AUBERGE DU PORTAGE: Centre de villégiature et de santé. Bain de boue de tourbe, bain d'algues (algologie). Située sur le bord du St-Laurent à 10 km de Rivière-du-Loup. Auberge sympathique, entièrement rénovée. Chambres, motels, plage, piscine, tourbillon, sauna, activités. P.A. (3 repas) 45$ par jour p.p. 300$ par semaine p.p. occ. dbl. **418-862-3601**

CHARLEVOIX

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge de montagne avec vue sur le St-Laurent, Baie-St-Paul et l'Île aux Coudres. 27 chambres toutconfort, fine cuisine, bar-détente, piscine int. panoramique, salle de conférence et de jeux. Demandez notre **FORFAIT ÉVASION** sur semaine du dim. au jeudi inclus jusqu'au 5 juin 87. 2 nuits, 3 jours incluant 2 soupers, 2 couchers, 2 déjeuners, 99$ p.p. occ. d. **1-418-435-5505, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162, de Mtl (514) 861-2821.**

AUBERGE «SUR LA CÔTE»
205 Chemin des Falaises, C.P. 1376
LA MALBAIE, CHARLEVOIX
(418) 665-6053
Vue sur le fleuve — gastronomie — douce ambiance

AUBERGE LA MAISON OTIS: 28 chambres toutes catégories, salle à manger réputée, classifiée 4 fleurs de lys et 4 fourchettes, piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boîte à chansons et terrasse. À partir de 52$ p. pers., occ dble (P.A.M.). 23, rue St-Jean-Baptiste, Baie St-Paul. (418) 435-2255.

AUBERGE BELLE PLAGE: La magie du fleuve, vue sur l'île aux Coudres, à 2 pas du quai; P.A.M. à partir de 32,50$ p.p. en occ. double. Forfaits disponibles, salle à manger, piscine extérieure, bar, golf, planche à voile, alpinisme à proximité, location de vélos, croisière sur demande. 192 Ste-Anne, Baie St-Paul, G0A 1B0 418-435-3321.

AUBERGE DES 3 CANARDS
Pointe-au-Pic Charlevoix
(418) 665-3761
Chaleur, Gîte et Fine Cuisine

ÎLE-AUX-COUDRES

HÔTEL MOTEL DU CAPITAINE: Vacances sur le bord du St-Laurent; grande piscine à l'eau de mer, des plats copieux d'antan à la façon des marins, 22 unités, prix à partir de 34$ p.p. par jour, 2 repas inclus. Tél.: (418) 438-2242, Île-aux-Coudres, Charlevoix, P.Q., G0A 2A0.

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES: 98 unités, le confort, une cuisine exceptionnelle et une gamme d'activités: piscine int. chauffée, tennis, marelle, bicyclettes à louer, randonnée pédestre, le tout dans un panorama magnifique. Demandez notre **FORFAIT ÉVASION** en semaine du dim. au jeu. inclus jusqu'au 5 juin 1987 2 nuits, 3 jours, incluant 2 soupers, 2 couchers, 2 déjeuners, 99$ p.p., occ. double. Autres forfaits disponibles.
1-418-438-2711, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162; de Mtl (514) 861-2821.

QUÉBEC

HÔTEL MOTEL VOYAGEUR Class ++++ — **(418) 661-7701** **1-800-463-5568**
2250, boul. Ste-Anne, Québec G1J 1Y2
- Situé à 5 minutes du centre ville
- 64 unités à l'épreuve du feu.
- T.V. avec câble, chauffage autonome.
- Piscine intérieure chauffée.
- Restaurant, bar, salles de réunions.
- Stationnement gratuit.

LE MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. Piscine extérieure chauffée, mini-golf, voilier, planche à voile, pédalos, canots, tennis, badminton, bicyclettes. Centre de conditionnement physique avec sauna et bains tourbillons. **FORFAIT ÉTÉ:** 73$ p.p./par jour, occ. double, incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, accès illimité aux activités sportives, taxes et service. **FORFAIT GOLF:** 84$ p.p./par jour, occ. double, incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, transport et laissez-passer au club de golf de Stoneham, taxes et service. **1-800-463-2841** ou **(418) 848-2551.**

TERRASSES DU VIEUX PORT
Condominiums 1 chambre neufs, location à la semaine ou au mois
À partir du 1er juillet
Réservez dès maintenant
418-687-0090 418-687-2420

LAC BEAUPORT

AUBERGE LES QUATRE-TEMPS: à 15 min. du centre-ville de Québec sur la rive du Lac Beauport. Forfaits planche à voile, golf, équitation, plage, voile, mini croisière et pêche sur le lac. Piscine int.-sauna-bain de boue de tourbe. Condos.
418-849-4486, 1-800-463-1568.

MANOIR ST-CASTIN: Une auberge de 48 chambres sur les rives du lac Beauport et une table unique, reconnue des fins gourmets. Forfaits à prix avantageux: golf, tennis, piscine chauffée, planche à voile, etc... Demandez notre brochure Manoir St-Castin 99, Chemin Tour du Lac, LAC BEAUPORT (Québec) G0A 2C0, (418) 849-4461, 1-800-463-4824.

MONT STE-ANNE

CONDOMINIUMS LE PLATEAU: Chalets et app. 2 et 3 chambres, T.V. câble, foyer, piscine intérieure, sauna. À 2 km du Centre de ski, réservation 2, 5 ou 7 nuits. Cartes de crédit acceptées. Nous vous invitons à planifier une vacance de ski pour la période de PÂQUES. 2, rue du Plateau, Beaupré QC G0 1E0 **(418) 827-3753**

AUBERGE **Le Refuge du Parc** — Sur votre circuit vers Charlevoix ou pour un séjour détente à 30 minutes de Québec par la 138 puis la panoramique 360, l'original Refuge au Mont Sainte-Anne. Que ce soit pour le golf, le tennis, une randonnée à vélo ou pour découvrir des sites naturels d'une incroyable beauté, Le Refuge du Parc vous attend.
Pour réservations: **186 route St-Julien, St-Ferréol-les-Neiges, (Québec) G0A 3R0, (418) 826-2363.**

LAURENTIDES

HOTEL FAR HILLS INN: CONFORT — GASTRONOMIE — SPORTS — AMBIANCE. Une des auberges de choix dans les Laurentides — 2 lacs pour sports nautiques, 2 piscines avec sauna, tennis, squash, badminton, ballon-volant, billard, ping pong, sentiers pédestres. Golf, équitation et théâtres d'été à proximité. ET PLUS: un punch au rhum offert par la direction, films sur vidéo, barbecues, artiste reconnue 4 soirs par semaine, dîners gastronomiques à la chandelle. Cuisine raffinée classifiée 4 fourchettes. Semaine de vacances: $395. p.p./occ. d. incluant 2 repas par jour. Spécial de fin de semaine $148. p.p. Pour réservations — **866-2219** ligne directe de Montréal ou **(819) 322-2014.**

Auberge St-Denis — ST-SAUVEUR-DES-MONTS
FORFAITS FIN DE SEMAINE
jusqu'au 29 juin 1987
2 nuits, 2 petits déjeuners, 2 repas de soirée **175$** par pers. occ. double
497-5602 / (514) 227-4766 ou 4602

AUBERGE CHEZ FANTACCI: À St-Hippolyte, seulement à 40 milles de Montréal, petite auberge accueillante. Lac naturelle, pédalos, chaloupes. A proximité: golf, théâtre d'été, équitation. Fine cuisine italienne. Ambiance chaleureuse. De 44$/jour (occ.d.) avec 2 repas. **(514) 563-2790.**

AUBERGE LA SOUPIÈRE: À St-Adolphe d'Howard, Spécial week-end 125$ p. Spécial semaine (dim au ven.) 50$ par jour p.p. occ. d., PAM. Repas gastronomique. Table d'hôte, brunch du dimanche 13,95$ de 11h à 15h. Chambres luxueuses, bar avec musique. **819-327-2525.**

LES ROCHERS BOISÉS DE STE-ADÈLE: À seulement 45 minutes de Montréal, condos luxueux de, 1 à 4 chambres à coucher, modernes, très spacieux, tout équipés, avec télé-couleur, terrasse, foyer. Site très paisible et privé, idéal pour lune de miel. Piscine extérieure, 4 tennis dont 1 éclairé, pro de tennis et animateurs d'activités sur place. Vert de pratique, pétanque, jeux pour enfants, centre sportif: piscine chauffée, squash, sauna, nautilus et billard. Endroit exclusif pour réunions d'affaires. Demandez notre brochure en téléphonant au **1-819-322-1226** ou **1-800-567-6774.** (Nous avons aussi des condos à vendre) **3901 ch. Mont Sauvage, C.P. 1350, Ste-Adèle, Qc J0R 1L0.**

HÔTEL L'ESTÉREL Situé dans les Laurentides, sur le lac Dupuis, à 1 heure de Montréal. Portant une classification de 5 Fleur de Lys, l'Hôtel l'Estérel est le centre de villégiature par excellence au Québec et l'endroit parfait pour un séjour rempli d'activités. Marina, golf, tennis, piscine chauffée, racquetball, gymnase, sauna, etc... N'oubliez pas notre cuisine renommée, nos vins fins et orchestre en soirée. Tarif inclut golf et tennis. Tél.: 514-228-2571 de Montréal: 866-8224.

AUBERGE LAC-À-LA-LOUTRE (Otter Lake Haus) Auberge familiale depuis 1928, tranquille, vacances de printemps, repos, pêche, sports d'été, golf, cuisine allemande continentale. Mois de mai fin de semaine seulement. Du 1 au 26 juin: **SPÉCIAL DES MOUSTIQUES 20% de réduction.** Planifiez immédiatement vos vacances d'été. Tarif de 45$ p.p., par jour P.A.M. Huberdeau, QC J0T 1J0 — 819-687-2767.

Chalet des Chutes — Au pied des chutes du Lac Tremblant, journées chaudes, soirées fraîches, air frais de la montagne. Le tout dans une atmosphère de détente et combiné à une superbe cuisine française et continentale.
Forfaits Plage, Tennis, Golf disponibles, Équitation, Planche à voile tout près, ou tout simplement se reposer près de la piscine chauffée. Par jour à compter de 60 $; 6 nuits/7 jours à compter de 324 $. Occ. double (MAP), 2 repas, taxes et service inclus. Réservations: 1-819-425-2738 ou écrire à CP. 1, Mont-Tremblant, J0T 1Z0.

HAVRE DU VILLAGE/MT-TREMBLANT: 100 appartements de villégiature avec balcon privé. Vue sur le village et du mont Tremblant. Tout équipés, literie, serviettes, vaisselle, batterie de cuisine complète, cuisinière, four, réfrigérateur, lave-vaisselle, foyer et bois, sauna. Spécial hors-saison 3 nuits 125$.
Inf.: (819) 425-3763. Rés.: 1-800-567-6764. Condos aussi en vente: Mtl 270-1279.

DOMAINE MIRA-MONT SUR LE LAC: À St-Adolphe-d'Howard, 42 chalets ou condos de 1 à 3 chambres à coucher, luxueux et joliment décorés, en bordure d'un lac. Sur le site: piscine intérieure, saunas, bain tourbillon. Salle à manger, fine cuisine. Souper dansant avec Marcel Day et Larry Moore. En saison, plage sablonneuse, tennis, canots, pédalos, lac poissonneux, terrain de jeux. Tarif hors-saison du 20 avril au 15 juin. Spécial hors saison: 95$ pour 2 pers. Une heure de Montréal. Autoroute des Laurentides, sortie 83, à 9 km sur la route 329 Sud. Demandez brochure couleur: de Montréal: 875-9042, (819) 327-3330. Toutes cartes de crédit acceptées. C.P. 269. St-Adolphe, Qc J0T 2B0.

La Sauvagine — 1592, route 329, Ste-Agathe autoroute 15 sortie 89 1 mille vers St-Donat
Dans un site enchanteur, sur le bord de la rivière du Nord, à 5 km du centre de Ste-Agathe, venez goûter aux charmes discrets de notre superbe maison de campagne. Chambres décorées chaleureusement à partir de 27,50 $ occ. double. Salles de réunions, suite disponible et repas sur demande.
RÉSERVATIONS: 1-819-326-7673

Auberge Cuttle's Tremblant Club
Situé sur les rives du majestueux Lac Tremblant, L'AUBERGE CUTTLE'S vous offre son nouveau concept vacances/été. Découvrez le comfort d'un condominium de grand luxe, profitez de nos nombreux sports et activités offerts sans supplément et appréciez notre cuisine renommée. Tellement plus qu'une simple chambre d'Hôtel!
Mont-Tremblant, Québec, J0T 1Z0 (819) 425-2731

TADOUSSAC

HÔTEL TADOUSSAC: Faites relâche à Tadoussac. Demandez notre **FORFAIT ÉVASION** sur semaine du dim. au jeudi inclus jusqu'au 5 juin 87. 2 nuits-3 jours incluant: 2 soupers, la chambre pour 2 nuits, 2 déjeuners. Randonnée pédestre, tennis, marelle, etc. 99$ p.p. occ. dble. Profitez de nos forfaits: réunion d'affaires, coeur à coeur.
Rens. et réserv.: 1-418-235-4421, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162 ou Montréal (514) 861-2821.

MANICOUAGAN

Un accueil chaleureux pour un séjour de rêve!
LE MANOIR DE BAIE COMEAU
52 chambres, situé sur le bord du fleuve St-Laurent qui prolonge la tranquilité de ce site enchanteur. Nous sommes fiers d'offrir les services d'une bonne table. Venez prendre le temps de relaxer. **418-296-3391 1-800-361-6162**
8 rue Cabot, Baie Comeau G4Z 1L8
hôte ★★★★★ ↑↑↑↑

RICHELIEU / RIVE-SUD

AUBERGE HANDFIELD: Dans un cadre enchanteur, nichée au coeur de la vallée du richelieu, auberge accueillante avec vue sur la rivière. Membre du «Country Inns and Back Roads». Charme et tranquilité font notre réputation. Réunion d'affaires et Plan Américain pour groupes. 50 chambres et 8 salles de banquets et réunions. Chambre à partir de 45$ pour 2 personnes. Tous les dimanches de 10 à 15h. Brunch Québécois: adultes 12$, enfants 7$. De 4h à la fermeture, buffet du dimanche soir au coin du feu: adultes 14,75$, enfants 8,75$. Érablière ouvert tous les jours. Saint-Marc-sur-Richelieu J0L 2E0. (514) 584-2226.

TÉMISCOUATA

RANCH DES MONTAGNARDS
Un plaisir à découvrir. Vos plus belles vacances à cheval au Ranch des Montagnards Inc. Venez vivre la nature à cheval. Venez partager avec nous des instants de cette vie que nous aimons bien. Bienvenue à tous et toutes. Inscription limitée.
Téléphonez dès maintenant.
(418) 899-2863 1-800-463-1318

LE PLEIN AIR

Se perdre dans la nature à Montréal

ROBERT CHOQUETTE
Collaboration spéciale

Évidemment, on pourrait toujours se plaindre et prétendre qu'il manque d'espaces verts à Montréal. La ceinture verte d'Ottawa existe d'ores et déjà, tout comme l'archipel de Toronto d'ailleurs. Mais quand on regarde attentivement notre situation, on constate que tout n'est pas complètement désespéré.

Seulement sur le territoire de la ville de Montréal, on compte près de quatre-vingt-dix parcs aménagés. Si certains sont minuscules, comme le Carré Saint-Louis par exemple, d'autres atteignent une dimension fort respectable et permettent momentanément à leurs visiteurs de se perdre dans la nature.

Il en est ainsi des parcs du Mont-Royal, de Maisonneuve, Angrignon, du boisé de la Réparation et de l'île Sainte-Hélène. Il faut voir en fin de semaine, ou le soir après le travail, tous ces promeneurs, à pied ou à vélo, envahir les parcs urbains pour mesurer à quel point les citadins se soucient de leur bien-être physique. Car il est effectivement question de santé et de qualité de vie dans l'utilisation des espaces verts urbains.

Situé au nord du boulevard Gouin, juste dans le prolongement de la rue Papineau, le *Parc régional de l'Ile-de-la-Visitation*, récemment développé par la Communauté urbaine de Montréal, illustre bien l'utilisation nouvelle qu'on fait des parcs. Tout au long des 23 hectares qu'il couvre, le parc de l'Ile-de-la-Visitation est entièrement sillonné de sentiers pédestres et cyclables. Mais contrairement à ce qu'on recontre hélas trop souvent ailleurs, on n'a jamais l'impression de se promener sur une autoroute rectiligne et sans relief.

Le site est légèrement valonneux et partiellement boisé. Certaines surfaces sont gazonnées, d'autres laissées en prés naturels. Partout, on rencontre des tables de pique-nique, des abreuvoirs, des abris et des bancs.

Les nombreux sentiers donnent accès à la berge en maints endroits. D'ailleurs, les pêcheurs à la ligne semblent apprécier l'endroit puisqu'il est fréquenté en grand nombre. C'est le bassin peu profond, compris entre l'île de la Visitation et la rive montréalaise du parc, qui connaît le plus de succès, puisque cette portion du cours de la rivière n'est pas entravée par la centrale Rivière-des-Prairies d'Hydro-Québec.

Les trois voies cyclables totalisent 13 kilomètres; elles sont entièrement pavées et à double sens. Ces pistes se prolongent en dehors du parc en donnant accès aux grands axes cyclables montréalais et lavallois. Sur les sentiers pédestres, on rencontre de paisibles promeneurs ou encore des joggeurs qui avalent des kilomètres de pistes dans le plus grand confort, car les sentiers sont de terre battue recouverte de fin gravier. Ce type de recouvrement du sol absorbe les chocs et retarde d'autant l'apparition des douleurs aux articulations.

De plus, comme on trouve un grand nombre d'aires de repos partout sur le site, les coureurs peuvent s'arrêter momentanément pour faire quelques exercices isométriques, d'étirement ou de musculation. Pour garder la forme ou tout simplement pour se reposer de la cohue du centre-ville, le parc régionnal de l'Ile-de-la-Visitation forme un paisible îlot de verdure où il fait bon passer quelques heures.

L'accès principal au parc se situe en face de la rue Bruchési. On y trouve un chalet d'accueil en pierres, comprenant une salle de repos, des toilettes et un kiosque d'information.

Depuis cet endroit, un premier sentier permet d'accéder directement à l'île de la Visitation par un magnifique pont en bois. A l'extrémité aval de l'île, au Belvedere, on peut observer le mouvement des eaux à l'évacuateur de crues qui relie l'île de la Visitation à l'île du Cheval-de-Terre.

De retour vers l'amont, on remarque une croix érigée à la mémoire du père Nicolas Viel, misionnaire Récollet, mort noyé en 1625 dans le dernier rapide) de la rivière des Prairies.

La promenade se poursuit vers l'ouest, dans un site recouvert de vénégriers, d'érables rouges et d'ormes américains. On a eu la bonne idée d'installer des panneaux informatifs sur les différentes espèces d'arbres qui peuplent le parc.

Seulement sur le territoire de la ville de Montréal, on compte près de 90 parcs aménagés. Si certains sont minuscules, d'autres atteignent une dimension fort respectable et permettent momentanément à leurs visiteurs de se perdre dans la nature.

L'île est reliée à la portion montréalaise du parc par une digue construite en 1726 par les Sulpiciens. Cette digue, qui se prolonge par la rue du Pont, constitue d'ailleurs le deuxième accès au parc. On doit cependant garer la voiture dans les rues adjacentes.

Finalement, en complétant la boucle vers le point de départ, on croise le jardin communautaire de la rue du Pressoir. Les tomates et les petits pois sont déjà plantés et les jardiniers surveillent amoureusement les rangs manucurés.

L'intégration des espaces verts à la tramme urbaine est une réussite totale au parc régionnal de l'Ile-de-la-Visitation. Une visite complète des lieux prend environ deux heures, mais l'endroit est tellement agéable qu'on voudrait y faire l'école buissonnière.

Un défi pour certains, une partie de plaisir pour d'autres

Le *rafting* : rien de bien dangereux

JANE HODGSON
Collaboration spéciale

Une aventure qui paraissait jadis exténuante aux premiers marchands de pelleteries canadiens s'est transformée de nos jours en vacances palpitantes pour les gens qui ne craignent pas de se mouiller les pieds.

Le plaisir et les moments d'émotion que comporte le *rafting* en eau vive en font une des activités préférées de ceux qui aiment les excursions originales, et attirent par milliers les touristes dans la région d'Ottawa au printemps et à l'été.

La rivière Outaouais, le plus important cours d'eau vive au Canada, est considérée comme le centre de *rafting* le plus important en Amérique du Nord, après la rivière Colorado.

Une partie de la rivière longue de huit kilomètres, connue sous le nom de *Rocher fendu*, est située à environ 130 km à l'ouest d'Ottawa. Ce paradis, qui compte 175 îles et bon nombre de canaux, a attiré jusqu'à aujourd'hui plus de 200,000 *rafters*, dont l'ancien premier ministre Pierre Elliott-Trudeau.

Hugh MacKenzie, directeur général de Wilderness Tours, une des six entreprises organisant des expéditions dans la région, s'empresse de souligner que le but premier de l'aventure n'est pas de faire vivre aux gens une épreuve d'endurance, mais de faire en sorte qu'ils s'amusent. Si un rapide semble plus menaçant, les passagers ont la possibilité de descendre sur la berge et de le contourner.

Mais ce sont néanmoins les possibilités de faire preuve d'habileté et de courage qui rendent l'expérience tellement intéressante.

« Ce n'est pas une rivière compliquée », assure M. MacKenzie. « Nous fournissons tous les renseignements nécessaires à nos invités avant le départ; cette rencontre paraît d'ailleurs souvent plus menaçante aux *rafters* que l'excursion elle-même. Même ceux qui se sentent un peu nerveux reviennent avec le sentiment d'avoir relevé un défi. »

Le but premier de l'aventure n'est pas de faire vivre aux gens une épreuve d'endurance, mais de faire en sorte qu'ils s'amusent. Ce sont néanmoins les possibilités de faire preuve d'habileté qui rendent l'expérience tellement intéressante.

Les excursions sont bien organisées et des guides expérimentés accompagnent les passagers.

Deux cours d'eau vive coulent parallèlement à la rivière Outaouais: le canal du centre est plus petit mais comprend des dénivellations abruptes et oblige à exécuter des manoeuvres au milieu des rapides. Le canal principal est moins technique, mais son volume d'eau plus important crée d'impressionnante rencontres de courants et des vagues qui arrosent copieusement les passagers.

Un peu plus à l'est se trouve la vallée de la rivière Rouge. Bordée de falaises escarpées et de collines ondulantes, elle constitue l'un des endroits les plus pittoresques des Laurentides, en plus d'être un lieu idéal pour le *rafting*.

Étroite et agressive, la rivière Rouge offre près de deux heures de rapides continus. À Harrington Canyon, les premiers rapides que l'on rencontre au cours de l'expédition, les gros radeaux sont souvent renversés, mais les passagers ont tôt fait de rejoindre l'embarcation à la nage.

Le *rafting* est bien sûr l'attraction principale de l'excursion, mais le prix demandé pour le voyage de deux jours comprend aussi deux nuits sous la tente, tous les repas et l'équipement, une excursion en kayak, la possibilité de faire de la planche à voile, de même qué des activités et des spectacles organisés. Plusieurs plages sablonneuses sont accessibles aux nageurs.

Le coût du billet se situe à $ 145 pour le rafting de printemps et est de $ 175 pour les excursions qui ont lieu au cours de l'été. Les participants apportent seulement leur sac de couchage et leur tente, mais ils peuvent aussi louer cette dernière pour une somme additionnelle de $ 10.

Les rendez-vous de l'été

De l'Exposition nationale au tournoi de golf du *Soleil de minuit*

JOHN LYONS
Collaboration spéciale

Selon un ancien dicton, les deux seules choses qu'on ne peut éviter dans la vie sont la mort et les impôts. Presque aussi inévitables, mais tellement plus agréables, sont les nombreux carnavals, expositions et festivals qui égaient chaque été de nombreuses régions du Canada.

Il y a tous les ans au pays des centaines d'événements estivaux, modestes ou importants, récents ou plus anciens, de l'Exposition nationale de Toronto au tournoi de golf du Soleil de minuit au Yukon.

L'Exposition nationale de Toronto célèbre cet été son 108e anniversaire. Elle associe de façon agréable les manèges de fêtes foraines, les expositions de bétail et de produits divers, les concerts et les événements sportifs. La plus importante exposition au monde se tiendra cette année du 19 août au 7 septembre.

Au nombre des activités les plus populaires de l'Exposition, on retrouve les concerts à l'extérieur et les parties des Blues Jays et des Argonauts au stade de l'Exposition, de même que le spectacle aérien présenté au cours de la fin de semaine de la fête du Travail.

D'autres événements du même genre ont lieu partout au pays. Même si l'Expo '86 est passée à l'histoire, la Pacific National Exhibition de Vancouver continue d'ouvrir ses portes, accueillant les visiteurs du 22 août au 7 septembre.

Edmonton accueille l'Exposition Klondike Days du 15 au 25 juillet. Il s'agit d'un événement célébrant l'époque de la ruée vers l'or. Les journées Klondike, au cours desquelles les résidents se costument, donnent lieu à des fêtes foraines, des défilés, des danses dans les rues et des courses de chevaux.

Buffalo Days, l'événement annuel qui amène à Régina des manèges, des spectacles à l'extérieur et des manifestations artistiques et culturelles, revient au parc de l'Exposition du 27 juillet au 2 août. Et une foire estivale qui a lieu pendant 10 jours à Winnipeg, l'Exposition de la rivière Rouge, offre du 19 au 28 juin des spectacles, des manèges, de même que des expositions de bétail et d'horticulture.

La ville de Québec accueille le Festival d'été du 9 au 19 juillet, et l'Exposition provinciale du Québec du 26 août au 7 septembre. Bien que celle-ci rappelle les autres expositions d'envergure qui se tiennent par tout le pays, le festival du mois de juillet se fête dans les rues avec des musiciens, des jongleurs et différentes compétitions.

Dawson City, au Yukon, tient les Discovery Days du 14 au 17 août pour commémorer la découverte de l'or dans la région le 17 août 1896. Au nombre des festivités, on retrouve un défilé, du rafting, des courses de canots et des tournois de balle.

Les sports jouent un rôle important dans les activités estivales qui se déroulent au Canada. Les régates de Saint-Jean, le plus ancien événement sportif annuel en Amérique du Nord, ont lieu traditionnellement la première semaine du mois d'août (cette année le 5 août) sur le lac Quidi Vidi de Terre-Neuve. Un carnaval organisé sur les rives du lac ajoute encore à l'atmosphère.

La semaine suivante, les 8 et 9 août, Saint-Jean accueille le Festival folklorique annuel de Terre-Neuve et du Labrador.

Les cowboys se retrouvent à Calgary du 3 au 12 juillet pour le plus important rodéo professionnel au monde, à l'occasion de l'Exposition et du Stampede de Calgary. Le Williams Lake Stampede, moins fastueux, mais tout aussi palpitant, se tient en Colombie-Britannique du 2 au 5 juillet.

Les golfeurs pratiqueront leur sport favori à minuit le 19 juin au Tournoi du Soleil de minuit qui se tiendra à Yellowknife. Il s'agit de l'une des nombreuses célébrations à avoir lieu dans les Territoires du Nord-Ouest pour souligner l'ensoleillement particulier de la région.

Les manifestations culturelles ont aussi beaucoup de succès. Au Festival de Charlottetown, la saison théâtrale offrira trois pièces du 25 juin au 10 octobre, et la toujours populaire « Anne des pignons verts » y sera jouée pour la 22e année.

Le Festival de Stratford, en Ontario, célébrera son 35e anniversaire avec 13 productions présentées dans trois théâtres du 1er juin au 1er novembre. L'autre important festival de théâtre de cette province, le Festival Shaw, a préparé 10 pièces pour sa saison qui se déroule du 29 avril au 18 octobre à Niagara-on-the-Lake.

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de l'étoile
Tous les sports de saison
Vue panoramique sur le lac Memphrémagog
Brunch des gastronomes le dimanche.
Téléphonez sans frais 1-800-567-2727
(819) 843-6521
1133 Principale, O, Magog, Qc J1X 2B8

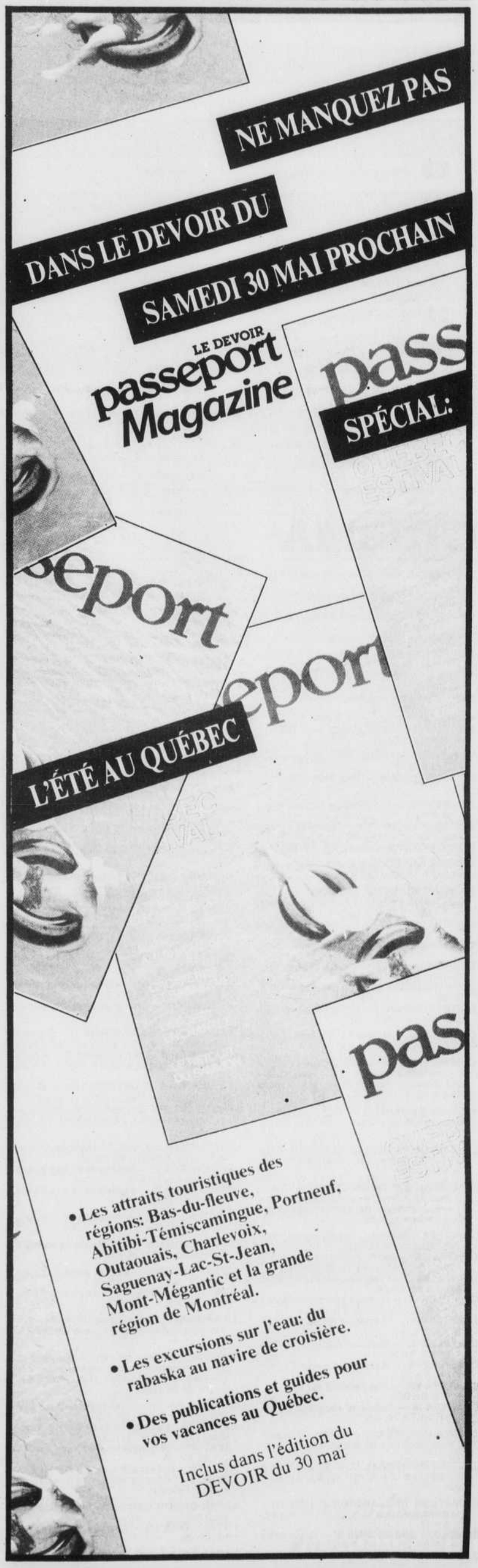

CULTURE ET SOCIÉTÉ

17 compagnies seront de la série *Miroir de la danse*

OTTAWA — Yvan Saintonge, producteur du département de la Danse du Centre national des arts a dévoilé hier la teneur de la 10e saison de la série *Miroir de la danse*.

Dix-sept compagnies venues du Canada, des États-Unis, de Chine, du Japon, de France et d'Allemagne seront à l'affiche de la saison 87-88 et cinq d'entre elles effectueront leurs débuts au Centre national des arts.

La saison *Miroir de la danse 87-88* sera une fois encore divisée en quatre mini-séries et les dix-sept compagnies seront regroupées selon les styles.

La Série 1 propose deux troupes canadiennes et deux illustres troupes étrangères dans des grandes productions ou dans des programmes qui mettent l'accent sur un ballet spécial.

Elle sera inaugurée du 1er au 3 octobre avec le Ballet de l'Opéra de Lyon qui interprétera une version originale de *Cendrillon*, signée par la chorégraphe française Maguy Marin, d'après la partition de Prokofiev.

Du 21 au 23 février, le Ballet Central de Chine fera ses débuts à Ottawa dans le grand classique *Don Quichotte* monté par Rudolf Noureïev.

Le Ballet national du Canada présentera la fameuse production dè Glen Tetley, *Alice*, du 24 au 26 mars dans le cadre d'un programme mixte.

La série présentera enfin, du 13 au 15 mai, un programme mixte offert par le Royal Winnipeg Ballet dont le clou est le coloré ballet-cirque *The Big Top*.

La Série 2 contiendra des programmes mixtes présentés par trois différentes compagnies. Les Ballets de Monte Carlo, la nouvelle troupe fixée à Monaco sous la présidence de la princesse Caroline, débutera à Ottawa les 13 et 14 octobre.

Les Grands Ballets Canadiens offriront la version très applaudie, signée James Kudelka, du *Sacre du printemps* lors d'un programme mixte offert les 28 et 29 novembre.

La série s'achèvera les 24 et 25 février par des oeuvres interprétées par le Ballet central de Chine et certaines d'entre elles seront inspirées par des thèmes chinois originaux.

La Série 3 comporte une grande diversité d'oeuvres réglées par des figures de proue de la danse contemporaine.

Elle commencera le 22 septembre avec la participation de la troupe qui a popularisé à Ottawa la danse japonaise Buto — Sankai Juku qui se produira dans *Jomon Sho* de Ushio Amagatsu.

Le 25 septembre, les Outaouais auront enfin l'occasion d'apprécier le Groupe Émile Dubois qui aurait dû se produire lors de la saison 86-87. La compagnie venue de Grenoble, en France dansera dans *Mammame* de Jean-Claude Gallotta.

Les Ballets Jazz de Montréal, toujours très prisés à Ottawa, seront de nouveau à l'affiche le 26 octobre.

Le 9 avril, la troupe montréalaise La La La Human Steps se produira elle aussi une nouvelle fois à Ottawa dans la première oeuvre chorégraphique commandée par le Centre et la première création d'Edouard Lock pour un grand espace.

Cette série se terminera le 7 mai avec les débuts à Ottawa de Momix, la troupe fondée il y a sept ans par Moses Pendleton qui avait également formé Pilobolus.

La Série 4 avait eu pour cadre le Théâtre pour la première fois lors de la saison 86-87. La série, qui avait surtout mis en vedette des troupes canadiennes de danse contemporaine, avait obtenu un succès retentissant.

Cette saison, la série, présentant six compagnies, débute le 21 septembre par la prestation de la danseuse allemande Susanne Linke, un des chefs de file (de même que Pina Bausch et Reinhild Hoffmann) de l'école Fookwang, dans différents solos.

La Compagnie de danse Danny Grossman se produira de nouveau le 27 octobre dans des oeuvres constituant une amusante satire de la société.

Le 26 janvier, O Vertigo Danse, venu de Montréal, débutera dans la série *Miroir de la danse* et présentera *Full House* de Ginette Laurin.

Le Toronto Dance Theatre interprétera des chorégraphies de David Earle, de Christopher House et d'autres créateurs le 23 février.

Le 6 avril, la Repertory Dance Company of Canada offrira une soirée, montée par Judith Marcuse et quelques collaborateurs, contenant à la fois de la danse, de la musique, un montage sonore, des textes, des diapositives et un film.

Enfin le 25 mai, Rosalind Newmanand Dancers, dont le port d'attache est New York, feront une nouvelle apparition au Centre et se produiront dans *The Technology of Tears* qui mêle la danse à la musique nouvelle de Fred Frith et s'appuie sur un film d'animation réalisé par le cinéaste de l'ONF Pierre Hébert.

Passe-Partout primée

L'Institut de radiotélévision pour enfants, un organisme de Toronto, vient de décerner ses prix pour les meilleures émissions jeunesse (enfants et adolescents) lors de son 6e concours biennal. Parmi les 68 candidatures proposées en provenance de tout le Canada, neuf émissions ont été primées, dont deux québécoises : *Passe-Partout* dans la catégorie réseau, et Fouin'Art dans la catégorie de la câblodistributiuon.

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.15 Aujourd'hui en France
12.30 D'une série à l'autre « Agatha Christie » (9 de 10)
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma « L'aile ou la cuisse » fr. 76 avec Louis de Funès et Coluche
16.00 Félix et ciboulette
16.30 Traboulidon
17.00 Les bikes
17.30 Carte d'identité

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 L'éteshow
13.15 Soleil d'été
14.15 Ciné-Quiz « Démons de midi » fr. 79 avec Pierre Mondy, Sylvie Coste et Micheline Presle
16.30 Les satellipopettes
17.00 Les meilleurs moments de Montréal en direct

17 RADIO-QUÉBEC
12.30 Pause musicale
13.00 Quebec School Telecasts
13.30 Pause musicale
15.30 National geographic
16.30 Images perdues
17.00 La période de questions

99 TVFQ
12.00 C'est encore mieux l'après-midi
13.30 Droit de réponse: l'esprit de contradiction
15.30 Le nouveau théâtre de Bouvard
15.45 Radio-France Internationale
16.00 Croque-vacances
16.30 L'Académie des neuf
17.30 Le journal

35 QUATRE SAISONS (câble 5)
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Le grand journal
13.00 De toute beauté
13.30 Les P'tites vues « Leçons d'amour suédoises » amér. 64 avec Bob Hope, Tuesday Weld et Frankie Avalon
15.30 She-ra, princesse du pouvoir
15.50 Le petit journal
16.00 L'heureux retour
17.00 Action réaction
17.30 Le grand journal

6 CBMT
12.00 Midday
12.57 Community notes
13.00 All my children
14.00 Trapper John md.
15.02 Canadian reflections
15.30 The muppet show
16.00 Facts of life
16.30 What's new
17.00 Video hits
17.30 Three's company

12 CFCF
12.00 Family ties
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Music Vision
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.35 Wheel of fortune
17.00 The price is right

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.-C.) Montréal	Montréal ce-soir		9e Festival International du Cirque Monte Carlo		La soirée du hockey : *Flyers vs Oilers* (Finales de la coupe Stanley)					Le Téléjournal / Le Point/Météo/Sport		Cinéma : *Le pirate des Caraïbes* É.-U. 76 — Avec R. Shaw	
3 WCAX (CBS) Burlington	News		CBS News	Hollywood Squares	Scarecrow & Mrs. King		Simon & Simon		Knots Landing		News	Night Heat	
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News		Wheel of Fortune	M*A*S*H*	The Cosby Show	Family Ties	Cheers	The Days & Nights...	L. A. Law		News	The Tonight Show Anim.: Johnny Carson	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch		Days & nights of M. Dodd	The Beachcombers	Hockey Night in Canada : *Flyers vs Oilers*						The National / The Journal		Newswatch & Sports
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	L'éteshow		Le Québec à la carte	Dominique	Chacun chez soi	Cinéma : *Tonnerre de feu* — É.-U. 1982 Avec Roy Scheider, Malcolm McDowell et Warren Oates				Les nouvelles TVA / Ici Montréal/Météo/Sports		Cinéma : *L'Hôpital*
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse		Entertainment Tonight	The Campbells	The Cosby Show	Family Ties	Cheers	Night Court	L. A. Law		CTV News / 23h 20 : Pulse		Movie : *The Star Chamber*
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	Sinbad, le marin	Téléservice		Nord-Sud	Le magazine		Cinéma : *La mémoire* — Égyp. 1982 Avec Nour El Cherif, Magda El Khatib et Soheir El Bably				23h 20 : Groupes parlementaires: le Parti libéral / 23h 25: Téléservice		
22 WVNY (ABC) Burlington	News	ABC News	Three's Company	The Benny Hill Show	Women of the World		Jack & Mike		20/20		News	Nightline	
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Today's Special	Doctor Who	Magic Shadows	What a Picture !	Realities	Speaking out			Ontario's Best	Realities (reprise)	Question Period Provincial	
33 VERMONT ETV (PBS)	The Mac Neil-Lehrer Newshour		Nightly Business Report	This Old House	Hotline		A Hard Look at Old Times		Upstairs Downstairs		Movie : *Private Buckaroo* — É.-U. 1942 Avec Dick Foran et Joe E. Lewis		
35 QUATRE SAISONS Montréal	18h 15 : Premières	Elle écrit au meurtre		Double jeu	Cinéma : *Le clan des irréductibles* — É.-U. 1971 Avec Paul Newman, Henry Fonda et Michael Sarrazin				Jolis à croquer		Grand journal/Sport	Le retour du Saint	
99 TVFQ (télévision française)	Le masque et les plumes	Des chiffres et des lettres	C'est encore mieux l'après-midi			Droit de réponse				Nv. théâtre de Bouvard	22h 45 : Le Journal	23h 15 : Radio-France Internationale	

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — ***The gate*** sem. 7 h 20, 9 h.
ASTRE II: — ***L'arme fatale*** sem. 7 h 10, 9 h 15
ASTRE III: — ***Secret of my success*** sem. 7 h 15, 9 h 20
ASTRE IV: — ***Bras de fer*** sem. 7 h 15, 9 h.

BERRI I: (288-2115) — ***La fissure*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
BERRI II: — ***Cours privé*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BERRI III: ***Police academy 4*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI IV: — ***La Storia*** 2 h, 5 h 30, 8 h 30
BERRI V: — ***L'état de grâce*** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

BONAVENTURE I: (861-2725) — ***The gate*** sem. 7 h 15, 9 h 15
BONAVENTURE II: — ***Meatballs 3*** sem. 7 h, 9 h.

BROSSARD I: (465-5906) — ***La fissure*** sem. 7 h 25, 9 h 10
BROSSARD II: (465-5906) — ***Secret of my success*** sem. 7 h 15, 9 h 30
BROSSARD III: ***Ishtar*** sem. 7 h, 9 h 15

CINÉMA CAPITOL: (849-0041)— ***Le contrat*** 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 1: ***Gardens of stone*** tous les jours 9 h 35— ***A chipmunk adventure*** sem. 7 h 15
CARREFOUR LAVAL 2: ***American Ninja 2*** sem. 7 h 20, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 3: ***Ishtar*** sem. 7 h, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 4: ***Le mal d'aimer*** sem. 7 h 10, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 5: ***La fissure*** sem. 7 h, 9 h 05
CARREFOUR LAVAL 6: ***Secret of my success*** sem. 7 h 05, 9 h 30

CINÉMA CHÂTEAUGUAY I: (698-0141) —
CINÉMA CHÂTEAUGUAY II: —

CINÉMA V: (489-5559)— ***Mother Teresa*** 7 h — ***A room with a view*** 7 h 15— ***Laurie Anderson: home of the brave*** 9 h 30— ***Liquid sky*** 9 h 45

CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — ***American Ninja 2*** tous les jours 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239)— ***Games*** 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)— ***La classe ouvrière va au paradis*** 18 h 35— ***La condition humaine: pas de plus grand amour*** 20 h 35

CINÉPLEX I: (849-4518) — ***Radio days*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX II: — ***Swimming to Cambodia*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — ***Kangarou*** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX IV: — ***Hannah and her sisters*** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX V: — ***84 charing cross road*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
CINÉPLEX VI: — ***Gothic*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VII: — ***Room with a view*** 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
CINÉPLEX VIII: — ***The name of the rose*** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX IX: — ***Twist and shout*** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — ***Mission*** tous les jours 12 h 10, 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
CINÉMA MONTRÉAL II: — ***37.2 le matin*** tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— ***Chambre avec vue*** 12 h 10, 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 15
COMPLEXE DESJARDINS II: — ***Angel heart*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — ***Platoon*** 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 25, 9 h 45
COMPLEXE DESJARDINS IV: — ***Le nom de la rose*** 1 h, 4 h, 7 h 05, 9 h 30

COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— ***Alliance showcase of independant film and video*** (27 au 30 mai)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAVPHIQUE: (848-3878)— ***A fistful of dollars*** 19 h.— ***Invasion of the body snatchers*** 21 h.

CRÉMAZIE: (388-4210) — ***Platoon*** sem. 7 h, 9 h.

DAUPHIN I: (721-6060) — ***Le mal d'aimer*** sem. 7 h 30, 9 h 35
DAUPHIN II: ***Que la fête commence*** sem. 7 h 10, 9 h 30

DORVAL I: (631-8587) — ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 7 h 15, 9 h 30
DORVAL II: ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 6 h 45, 9 h.
DORVAL III: ***Hot pursuit*** tous les jours 7 h 30, 9 h 30
DORVAL IV: ***Project X*** tous les jours 7 h, 9 h 20

DÉCARIE I: (341-3190) — ***Secret of my success*** sem. 7 h 15, 9 h 30
DÉCARIE II: — ***Garden of stone*** tous les jours 9 h.— ***A chipmunk adventure*** sem. 7 h.

ÉLYSÉE I: (842-6053) — ***Violence et passion*** tous les jours 7 h, 9 h 15
ÉLYSÉE II: — ***Le 6e jour*** tous les jours 7 h 10, 9 h 20

FAIRVIEW I: (697-8095) — ***Children of a lesser god*** tous les jours 7 h, 9 h 15
FAIRVIEW II: — ***Ernest goes to camp*** tous les jours 7 h 20, 9 h 20

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: — ***Gardens of stone*** 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 50
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — ***Secret of my success*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 45
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — ***Angel heart*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — ***Prick up your ears*** 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h, 9 h 20

GREENFIELD I: (671-6129) —***Mannequin*** tous les jours 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
GREENFIELD 2: — ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 6 h 45, 9 h.
GREENFIELD 3: — ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 7 h 45, 10 h.

IMPÉRIAL: (288-7102) — ***Project X*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

JEAN-TALON:(725-7000) — ***Police academy 4*** tous les jours 7 h 15, 9 h 15

KENT I:(489-9707) — ***Ernest goes to camp*** tous les jours 7 h 20, 9 h 20
KENT II: ***The mission*** tous les jours 5 h, 7 h 15, 9 h 30

LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231)— ***Tenue de soirée*** 7 h 30— ***Lumière d'été*** 9 h 30.

L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) — ***Sauvage et dangeureuse*** 7 h— ***Ni coca ni colas*** 7 h 15— ***Mauvais sang*** 9 h— ***Dulce Patria*** 9 h 30 (26 au 28 mai)

LAVAL I:(688-7776) — ***Mannequin*** tous les jours 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
LAVAL II:— ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 7 h 45, 10 h.
LAVAL III: — ***Le contrat*** tous les jours 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
LAVAL IV:— ***Hot pursuit*** sem. 7 h 20, 9 h 20
LAVAL V:— ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 6 h 45, 9 h.

LAVAL-ODÉON I:(687-5207)— ***Antartica*** 7 h 15, 9 h 20
LAVAL-ODÉON II:— ***Le mal par le mal*** 7 h 30, 9 h 35

LAVAL 2000 1: (687-5207)— ***L'arme fatale*** sem. 7 h 25, 9 h 25
LAVAL 2000 2: ***Police academy 4*** sem. 7 h, 9 h 05

LOEW'S I:(861-7437) — ***Beverly Hills cop 2*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
LOEW'S II:— ***Beverly Hills cop 2*** 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h.
LOEW'S III:— ***Beverly Hills cop 2*** 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h.
LOEW'S IV:— ***Lethal weapon*** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
LOEW'S V:— ***Mannequin*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

LE MILIEU: Montréal— ***Monsieur Léon Puzzle Out Byron black'n blue-blind*** 19 h 30— ***Butterfly I do not know what it is I am like*** 21 h 30

OUIMETOSCOPE:(525-8600) — ***Mon beau village*** 7 h.— ***37.2 le matin*** 7 h, 9 h 20 — ***Reanimator*** 7 h 30, 9 h 30— ***Mère Teresa*** 9 h.

PALACE I:(866-6991) — ***Ernest goes to camp*** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
PALACE II:— ***Hot pursuit*** 12 h 05, 2 h, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40
PALACE III:— ***Police academy 4*** 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30
PALACE IV:— ***The aristocats*** tous les jours 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50— ***Steele justice*** 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
PALACE V:— ***Evil dead 2*** tous les jours 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PALACE VI:— ***Crocodile Dundee*** 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

PARADIS I: — ***La fissure*** sem. 7 h 20, 9 h.
PARADIS II:— ***L'arme fatale*** sem. 7 h 15, 9 h 20
PARADIS III:— ***Police academy 4*** sem. 7 h 20, 9 h 10

PARISIEN I:(866-3856) — ***Mannequin*** 12 h 30, 2 h 15, 4 h, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 20
PARISIEN II:— ***Blue velvet*** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
PARISIEN III:— ***Manon des sources*** 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PARISIEN IV:— ***Faux témoins*** tous les jours 12 h 25, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 20
PARISIEN V:— ***Les aristochats*** tous les jours 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 30— ***Les enfants du silence*** tous les jours 7 h 15, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — ***L'arme fatale*** sem. 7 h, 9 h 15
PLACE LONGUEUIL II:— ***Police academy 4*** sem. 7 h 15, 9 h 15

PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — ***Platoon*** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II:— ***The gate*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20
PLACE ALEXIS NIHON III:— ***Meatballs 3*** 9 h.— ***A chipmunk adventure*** 12 h 45, 2 h 25, 4 h 05, 5 h 40, 7 h 15

PLACE DU CANADA:(861-4595) — ***Ishtar*** sem. 7 h 15, 9 h 30

PLACE DU PARC I: 844-9470)— ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 6 h 55, 9 h 10
PLACE DU PARC II: ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 7 h 35, 9 h 50
PLACE DU PARC III: ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 6 h, 8 h 15, 10 h 30

SAINT-DENIS II:(845-3222) —***L'arme fatale*** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
SAINT-DENIS III:— ***Bras de fer*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20

VERSAILLES I:(353-7880) — ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 7 h 15, 9 h 30
VERSAILLES II:— ***Mannequin*** tous les jours 6 h, 7 h 55, 9 h 45
VERSAILLES III:— ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 7 h 15, 9 h 30
VERSAILLES IV:— ***Le contrat*** tous les jours 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35
VERSAILLES V:— ***L'enfant sacré du Tibet*** tous les jours 6 h 10, 8 h, 9 h 50
VERSAILLES VI:— ***Crocodile dundee*** tous les jours 7 h 30, 9 h 35

LE/THE CINEMA:(931-2477) — ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 7 h 15, 9 h 30

YORK:(937-8978)—***Raising Arizona*** 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003)— Jazz tous les soirs, de 22h. à 02h.30 — Le Groupe Stricly Taboo, du 28 au 31 mai

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, Île Ste-Hélène (872-4656)— Ouvert tous les jours de 10h. à 17h.

BAIN LAVIOLETTE: 1570 rue de Lorimier, Montréal (276-8091)— Le Théâtre Acte 3 présente « Il Lavoro/ le travail d'Orphée à Venise » de Jean-Maurice Gélinas et Guy Lapierre, m. en s. Jean-Maurice Gélinas, du 16 mai au 20 juin, du jeu. au dim. à 20h.

BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Sonny Greenwich, guitariste de jazz, 28 au 30 mai à 22h.

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Les lundis, sessions d'improvisation à 19h.— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim. et lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.

LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508)— Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h. à la fermeture, et le samedi de 20h. à 03h.— La chanteuse Patsy Gallant interprète des succès de soul, R & B, et du palmarès, du mer. au sam. 2 spectacles par soir, du 6 au 30 mai à compter de 21h.30

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mtl (842-2808)— La Boîte à Lily: Jusqu'à 22h. souper en musique avec Marie-Perle Quintin— Jean Custeau, du jeu. au sam. à compter de 22h.

CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est Ontario, Montréal (843-8620)— Tous les jeudis Sonia Del Rio présente son spectacle de danses espagnoles « De la Belle Otero à Carmen » sur des oeuvres de Purcel, Lopez, Jimenez et Bizet, à 21h.

CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario, Montréal (845-7932)— Musique latino-américaine, le 28 mai à 21h.

CAFÉ TIMÉNÈS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734)— Tête-à-tête, du lun. au ven. à 18h.

LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588)— Billy Georgette, pianiste de Honky Tonk, en permanence, à compter de 17h.

CÉGEP SAINT-LAURENT: Salle Emile-Legault, St-Laurent (744-7310)— « Barbe bleue » opéra de Jacques Offenbach, par l'Opéra comique du Québec, les 28-30-31 mai à 20h.

CENTRE CULTUREL CALIXA LAVALLÉE: 3819 rue Calixa Lavallée, Montréal— Le Théâtre de l'Avant-Pays présente « Le secret de Miris » théâtre de marionnettes pour enfants, du 11 mai au 5 juin, à 10h. et 14h.

CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447)— Tous les lundis et mardis soirs, Boubacar Diabaté, cora, à 22h.

LE CLUB DU FAUBOURG: 1616 ouest Ste-Catherine, Montréal (875-4304)— Michel Louvain en spectacle, du 29 au 31 mai à 20h.30

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143)— Live Jazz du lun. au ven. de 17h. à 21h.— Happy hours de 17h. à 21h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30

DOONESBURY: 1180 Bishop, Montréal (875-7220)— Jimmy James, les 29-30 mai

ÉCOLE MONT-BRUNO: 20 des Peupliers, St-Bruno (653-1652)— Le Théâtre St-Bruno présente « Un ami imprévu » de Robert Thomas, d'après l'oeuvre d'Agatha Christie, les 29-30 mai à 20h.

ESPACE GO: 5066 Clark, Montréal (271-5381)— « La Soirée des Murmures » production du Théâtre Expérimental des Femmes, du 28 mai au 1er juin, à 20h. et 22h.

ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191)— « Hamlet machine » de Heiner Mueller, m. en s. Gilles Maheu, production de Carbone 14, du 6 au 28 mai, du lun. au sam. à 21h.

FAUBOURG STE-CATHERINE: Angle Guy et Ste-Catherine, Montréal— Chants et danses bulgares, spectacle haut en couleurs, le 28 mai à 19h.

LES FILLES DU ROY: 415 Bonsecours, Vieux Montréal (849-3535)— « Romances sans Paroles » de Felix Mendelssohn, au piano, Richard Coursol, tous les soirs à compter de 18h.30, sauf les ven. et lun.— Les Soirées du Roy: Fantaisie lyrique et menu gastronomique avec Micheline Camirand, soprano, Michel Lepage, baryton, et Jacques St-Jean, pianiste, les ven. à 19h. jusqu'au 26 juin, sur réservations seulement

LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Montréal—Teenage Heads et The Mongols, le 29 mai

GALERIE DARE-DARE: 1320 est Laurier, Montréal (525-6765)— Projection de films muets, de Robert Wiene et Georges Melies, le 28 mai à 21h.

LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal (849-6955)— Le trompettiste de jazz Tiger Okoshi et son quintette Tiger's Baku, du 27 au 31 mai

HABITAT SAINT-CAMILLE: 11025 ave Alfred, Montréal-Nord (321-9000)— « Histoire de rire » spectacle de Jean Lapointe, les 28-29-30 mai à 20h.30

HÔTEL LE CHATEAU CHAMPLAIN: Le Caf-'Conc', 1 Place Du Canada, Montréal (878-9000 poste 206)— « Fête des fêtes » spectacle conçu par Leonard Miller et George Reich, mettant en vedette Tracey Brian, chanteuse et actrice, ainsi que The Trotter Brothers, duo de marionnettistes, lun. au ven. 21h. et 23h., sam. 20h.30, 22h.30 et 00h.30

LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.— Bar tour de ville: Pam Henry Quartet, du mar. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— Fred Naylor, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HOTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— « French Can-Can » comédie musicale sur le Moulin Rouge

LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.

L'ESKABEL: 1235 Sanguinet, Montréal (849-7164)— Off Festival du théâtre des amériques: « Genet S. » de Pierre A. Larocque, présentation de Opéra-Fête, du 28 mai au 6 juin, à 20h.30

LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166)— Le Théâtre de la Rallonge présente « Le syndrome de Cézanne » de Normand Canac-Marquis, m. en s. Lorraine Pintal, du 26 mai au 7 juin, à 20h.

LE PUZZLES: Hôtel du Parc, Montréal— « Anglo » comédie musicale, du mer. au dim. à 20h.30

L'ENTRE-TEMPS: Centre Sheraton, 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— Discothèque, du mer. au sam. à compter de 21h.

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MAISON DES ARTS DE LAVAL: 1395 ouest Boul. de la Concorde, Laval— « Le bonheur d'Henri » pièce d'Elizabeth Bourget, présentée par la Compagnie de Théâtre Les P'Tits Mots Dits, les 28-29-30 mai à 20h.

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY: 6052 Boul. Monk, Montréal (872-2044)— Projection du film Noranda, documentaire de Robert Monderie et Daniel Corvec, le 28 mai à 19h.

MAISON THÉÂTRE: 255 est Ontario, Montréal (288-7211)— « Robinson et Crusoe » du Teatro del-l'Angolo, le 28 mai, 13h.30, le 29 mai, 10h., les 30-31 mai à 15h.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS: Auditorium, 1379 ouest Sherbrooke, Montréal (285-1600)— « Vinci » avec Robert Lepage, environnement sonore Daniel Toussaint, du 27 au 31 mai à 20h.

PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530)— « Le ciel ce soir » spectacle gratuit, les lundis, français, 20h.30, anglais 19h.30— « Au-delà de la quatrième dimension » du 2 avril au 21 juin— Spectacles français: mar. au ven. 13h.30, 20h.30, sam. 14h.15, 16h.30, 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30, 20h.30— Spectacles anglais: mar. au ven. 12h.30, 19h.30, sam. 13h., 15h.30, 19h.30, dim. 14h.15, 19h.30

RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Colomb, Montréal (727-3729)— Soupers-dansant avec Jean-Marc Tardif, pianiste chanteur, du jeu. au dim. de 19h. à 24h.

RESTAURANT LE RIESLING: 4349 St-Denis, Montréal (844-2073)— Fred Henke, au piano, et accompagnement à la contrebasse, les 29-30 mai

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508)— Alexander Kornik, violoniste tzigane, les jeu. ven. sam. de 19h.30 à 23h.

RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux Montréal (284-0333)— Restaurant-dancing romantique, musique tzigane et ballades enlevantes, du mar. au sam. de 18h. à 03h.

RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657)— The Now, power-pop, le 28 mai

SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974)— « Overground » d'Alice Ronfard et Pierre Moreau, m. en s. André Naud, du 14 mai au 7 juin, du mar. au dim. à 20h.30

SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE: 220 Vincent d'Indy, Montréal— Récital de piano, Jean Saulnier, le 28 mai à 20h.

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal— Roseanne Kydd, pianiste, oeuvres de Coulthard et Schumann, le 29 mai à 20h.

SQUARE DOMINION: Montréal— Chants et danses bulgares: spectacle haut en couleurs, le 28 mai à 12h.

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851)— Rock et Belles Oreilles, les 29-30 mai à 20h.

STATION 10: 2071 ouest Ste-Catherine, Montréal— The Pink Zone, et Clockwise, le 28 mai

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161)— « Brighton Beach memoirs » de Neil Simon, m. en s. Elsa Bolam, du 14 mai au 14 juin

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA, Montréal (842-2112)— L'École de danse Louise Lapierre, des amateurs en fête, 28-29 mai à 19h.30, le 30 mai 13h., 16h., 19h.30, le 31 mai 15h.

THÉÂTRE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277)— « Pour en finir une fois pour toutes avec Carmen » adaptation et conception musicale de Robert Lepage, Daniel Toussaint et Sylvie Tremblay, en prolongation du 26 au 30 mai à 20h.30

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793)— « Le vrai monde » de Michel Tremblay, m. en s. André Brassard, du 15 avril au 16 mai, du mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h. (en prolongation jusqu'au 28 mai, à guichet fermé)

VIEUX-PORT DE MONTRÉAL: Entrée Place Jacques-Cartier, Montréal (845-1103)— Le Cirque du Soleil, en spectacle jusqu'au 20 juin, du mar. au ven. 19h.30, sam. 12h. 16h. et 20h., dim. 12h. et 16h.

SALLE RENÉ PROVOST: 110 rue Wright, Hull (771-6669)— « La visite des sauvages » de Anne Legault, dir. Gilles Provost, du 13 mai au 13 juin, mer. au ven. 20h.30, le sam. 19h.

THÉÂTRE DE L'ÎLE: 1 rue Wellington, Hull (771-6669)— « 48 heures d'angoisse » de Francis Durbridge, traduction de Josée La Bossière, du 6 mai au 13 juin, du mer. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: « La Veuve Joyeuse » interprétée par le Ballet National du Canada, du 27 au 30 mai à 20h.30— L'Atelier: Lectures-spectacles « Pylône » texte de Brigitte Haentjens et Jean-Marc Dalpé, les 28-29 mai à 20h.

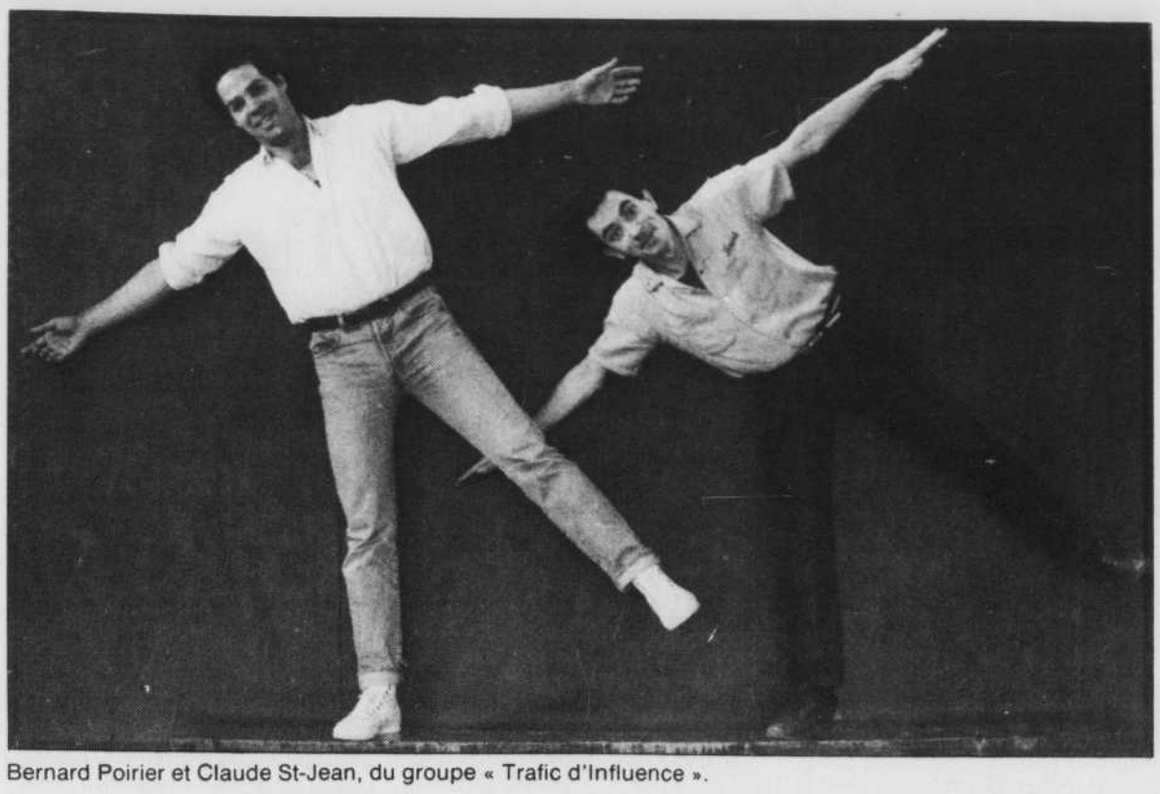

Bernard Poirier et Claude St-Jean, du groupe « Trafic d'Influence ».

Au milieu de nulle part, il reste encore *Le Milieu*

JEAN-FRANÇOIS DORÉ
Collaboration spéciale

Nous en sommes à l'entre-saison, entre la fin du printemps et le début de l'été, au milieu de nulle part en ce qui concerne les spectacles et les concerts. Les gros mois d'hiver sont terminés, les gros mois d'été ne sont pas commencés. Les festivals s'en viennent : celui de Québec, celui du jazz à Montréal, celui du caplan dans le bas du fleuve, celui de la laitue quelque part, sans oublier les fêtes de la Saint-Jean un peu partout. La plupart des producteurs prennent donc une pause avant de mieux sauter à pieds joints dans la manne estivale.

Au milieu de nulle part peut-être pour ce qui est des producteurs habituels, mais pas en ce qui concerne « Le Milieu », salle vouée essentiellement au cinéma mais qui se permet également quelques incursions du côté des formes moins traditionnelles d'expression artistique. Nous en sommes même au milieu des deux semaines du Milieu au 5380 du boulevard Saint-Laurent. Ces deux semaines sont essentiellement consacrées à la vidéo et au cinéma mais à l'intérieur de ce thème on a fait place à la chanson et au spectacle en invitant « Trafic d'Influence ». Issus de la *gang* de Montréal Transport Limitée, Bernard Poirier (claviers, clarinette et chant) et Claude Saint-Jean (trombonne, percussions et chant) se sont adjoints Rafael Artigliari, danseur et percussioniste de Twist Art et de Mtl Transport.

Le show ? Étrange, fascinant, drôle, triste, audacieux, osé, à tout le moins différent, très différent. Respectant le thème des deux semaines du Milieu, Poirier, Saint-Jean et Artigliari vont incorporer dans leurs musiques et leurs chansons des extraits de films, de vidéo trois-quarts, des images sonores, des bruits visuels, puisant entre autres dans *Destination Lune*, avec des extraits de Jean Cocteau, dans *Les Canadiens savent danser*, film sorti de je ne sais quelle armoire poussiéreuse et dans tout ce qui pourra leur tomber sous la main incluant un vidéo de Jean-Pierre Saint-Louis intitulé *Le Party* sur une surboum gaie.

C'est dans la même veine que le spectacle qu'ils avaient monté suite à l'obtention d'une bourse du Conseil des arts, spectacle qui était une illustration sonore et musicale d'oeuvres et d'extraits d'oeuvres cinématographiques aussi percutantes que « Rambo » et « Apocalypse Now », pour ne citer que celles-là. Vous aurez tout le temps de vous préparer puisque les spectacles sont demain à 21 h et samedi à 23 h 15. Ça vous changera certainement de Billy Idol et de The Cult, double affiche au Forum vendredi à 20 h, spectacles pour lesquels il restait encore quelques billets il y a deux jours.

★ ★ ★

Toujours au Milieu, mais pour le brunch du dimanche cette fois, Roger Bellemare chante des textes de Saint-Denys Garneau, de Gaston Miron et d'Anne Hébert qu'il a lui-même mis en musique. Ça correspond à la sortie de son deuxième disque intitulé *Marche à l'amour* et qui, vous l'aurez deviné d'après le titre, parle de cet éternel sujet d'actualité : l'amour. Il accompagne votre brunch, lui-même accompagné d'un pianiste, d'un violoncelliste et d'un flûtiste-saxophoniste. Vous vous souviendrez peut-être de lui ou alors de son spectacle *Du côté de chez Proust* qui s'était vu acclamé par la critique.

Chanter, voire même mettre en musique, du Gaston Miron, du Anne Hébert ou du Saint-Denys Garneau ça n'est pas évident du tout, particulièrement peut-être pour ce qui est des textes magnifiques de Miron. Tout poème porte en lui sa propre musicalité, sa propre musique. Lui en adjoindre une autre prête à risque. De l'avis des poètes concernés le tour de force est réussi (Miron, jamais en reste pour une hyperbole, parle même de miracle). Chose certaine en tout cas c'est que le public qui était là la semaine dernière se serait même farci un marathon de cette *Marche à l'amour*. Si en plus vous avez besoin d'une raison supplémentaire pour vous rendre au brunch du Milieu, je vous soulignerai que si vous réservez trois jours à l'avance, donc aujourd'hui ou demain pour dimanche, votre conjoint ou conjointe peut y aller gratuitement. C'est pas de l'amour, ça ?

★ ★ ★

Je vous parlais tout à l'heure du Festival international de jazz de Montréal. Ça s'envient, très bientôt : du 26 juin au 5 juillet pour être précis. Vous dire ce qu'il y aura ? Pas avant le 9 juin, on m'a fait comprendre que je ne leur avait même pas parlé après la conversation que nous avons eue l'autre jour à propos du programme. Or comme je tiens à rester en aussi excellents termes que je le suis avec les gens du Festival, mettons que je ne me rappelle même plus de leurs noms.

Par contre pour tous ceux qui voudraient se donner un avant-goût de jazz avant que le festival ne commence, vous pouvez toujours vous rendre au Grand Café entendre *Tiger* Okoshi, trompettiste et japonais par ailleurs, lequel sera secondé, entre autres, par Alain (Uzeb) Caron à la basse et Richard Prieur à l'autre trompette, sans oublier les claviers et la batterie. Ces messieurs y seront jusqu'à dimanche inclusivement, à tous les 22 h. À l'époque on voyait Okoshi comme un jeune Miles Davis, il y a de cela quelques années. Depuis, de l'avis de plus connaisseurs que moi, on le perçoit un peu comme un « tâcheron », quelqu'un qui fait du bon boulot, mais qui n'arrive pas à être transcendant. Peut-être qu'accompagné par ceux qui l'entourent, cette fois il y aura cette étincelle qui lui permettra enfin de mettre le feu aux poudres.

Le Prix de la Banque Royale remis à 2 pionniers de la danse

Mme Gweneth Lloyd, co-fondatrice du Royal Winnipeg Ballet, et M. Arnold Spohr, directeur artistique de la troupe, sont les deux lauréats cette année du Prix de la Banque Royale.

La nouvelle a été annoncée hier par M. Jack McDonald, premier vice-président et directeur général de la banque pour le Manitoba. Ce prix, attribué pour une réalisation canadienne, s'élève à $100,000.

Le Prix de la Banque Royale a été créé en 1967, dans le cadre du centenaire du Canada. Il rend hommage aux citoyens canadiens qui, par leurs hauts faits, ont contribué de façon importante au bien-être de l'humanité et servi le bien commun.

Les lauréats sont choisis par un jury entièrement indépendant de la Banque Royale.

Mme Lloyd, âgée de 86 ans, est originaire de Grande-Bretagne et vit à Kelowna, en Colombie-Britannique.

En 1938, Mme Lloyd et son amie, Mme Betty Farrally, arrivaient au Canada et fondaient le Winnipeg Ballet Club, rebaptisé par la suite Royal Winnipeg Ballet, première troupe de danse professionnelle du Canada.

En 1939, elle se voyait confier la chorégraphie d'un spectacle en l'honneur de la visite, à Winnipeg, du roi George VI et de la reine Elizabeth.

Cet événement allait marquer le début d'une prestigieuse carrière, que Mme Lloyd a ponctuée de 36 chorégraphies en 13 ans.

En 1953, peu de temps après son couronnement, et pour la première fois dans l'histoire du Commonwealth, la reine Elizabeth II octroyait une charte royale à la troupe.

Outre son oeuvre de pionnier de la danse à Winnipeg, Mme Lloyd a également contribué à l'épanouissement d'un vaste réseau d'écoles et de festivals de danse dans toutes les régions du Canada.

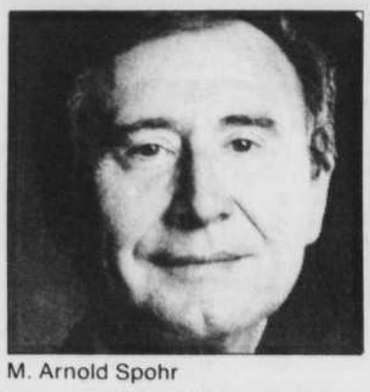

M. Arnold Spohr

Mme Gweneth Lloyd.

« L'influence de Mme Lloyd sur le monde de la danse au Canada et sur l'épanouissement des compagnies artistiques est unique et sans précédent », a déclaré M. Roger Gaudry, président du jury du Prix de la Banque Royale et ancien recteur de l'Université de Montréal.

« Sa contribution au répertoire chorégraphique du Canada est aussi impressionnante que significative, non seulement en termes de qualité et de production, mais également pour l'image qu'elle donne de la vie canadienne. »

M. Spohr, qui est âgé de 63 ans, vit à Winnipeg. Ancien élève de Mme Lloyd, il est né à Rhein, Saskatchewan, et a fait ses débuts au Royal Winnipeg Ballet en 1945.

En 1958, il acceptait le poste de directeur artistique de la troupe, dont il a assuré la destinée de main de maître au cours d'une rapide période de mutation, forgeant des liens étroits avec les plus grandes troupes de danse du monde, tout en créant un style unique au Royal Winnipeg Ballet.

« Depuis son entrée au Royal Winnipeg Ballet, M. Spohr a permis à sa ville, à sa province et à son pays de connaître la gloire et la postérité », a déclaré M. Gaudry.

« Sous sa direction, le Royal Winnipeg Ballet est devenu l'une des plus grandes troupes de danse du monde, donnant des spectacles dans 35 pays et 453 villes. »

M. Allan R. Taylor, président du conseil et chef de la direction de la Banque Royale, a déclaré, en félicitant Mme Lloyd et M. Spohr, que « grâce aux talents artistiques et à l'oeuvre de pionnier des lauréats de cette année, le Royal Winnipeg Ballet et, par voie de conséquence, le Canada, jouissent désormais d'une réputation internationale. »

« Nous sommes donc particulièrement heureux de décerner le Prix de la Banque Royale à deux des meilleurs ambassadeurs culturels qu'un pays puisse se donner. »

Le TMP commémore le cinquantenaire de sa mort

L'intégrale de l'oeuvre de Ravel

PARIS (AP) — Pour une grande majorité, l'oeuvre de Maurice Ravel se réduit au célèbre *Boléro*. La chose est amusante lorsqu'on sait ce que Ravel pensait de cette composition: « C'est une danse d'un mouvement très modéré et constamment uniforme, tant par la mélodie et l'harmonie que par le rythme. Voici un morceau que les grands concerts du dimanche n'auront jamais le front d'inscrire à leurs programmes. »

S'il avait pu savoir.

Sans rien vouloir ôter au Boléro, il serait dommage de continuer ainsi à ignorer un des plus grands maîtres de la musique française, le musicien le plus joué au monde suivant les statistiques.

Pour commémorer le cinquantenaire de sa mort, le TMP a donc décidé de lui rendre le plus beau des hommages en donnant l'intégrale de son oeuvre. Une oeuvre qui tient en dix-huit heures seulement, mais dix-huit heures de pur enchantement qui feront découvrir à ceux qui l'ignoraient encore combien Ravel était intelligent, raffiné, sensible, pudique, plein de fantaisie mais aussi de retenue, parfois moqueur mais toujours rigoureux...

Le TMP a composé son programme en cinq grands chapitres:

— L'oeuvre pour orchestre, avec de grands orchestres français (Orchestre de Paris, Orchestre National de Lyon, Orchestre National de France, Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio-France), dirigés par d'éminents chefs raveliens: Charles Dutoit, Leonard Slatkin, Serge Baudo, Seiji Ozawa et Armin Jordan;

— l'oeuvre lyrique, qui regroupe en deux concerts les deux opéras féériques de Ravel, *L'enfant et les sortilèges* et *L'heure espagnole*;

— la musique de chambre qui présente les pièces destinées à de petites formations instrumentales mais également celles pour deux pianos ou pour piano à quatre mains;

— les mélodies pour voix et piano;

— l'intégrale de l'oeuvre pour piano à deux mains, interprétée par le seul élève de Ravel, Vlado Perlemuter.

« Bethune »

Le travail a repris

(PC) — Le travail a repris sur le plateau de *Bethune : the Making of a Hero*, après le débrayage d'un jour d'une quarantaine de Canadiens de l'équipe de production.

« Ils forment la première équipe occidentale jusqu'ici à travailler dans des endroits aussi isolés en Chine, a précisé au téléphone le porte-parole Kevin Tierney. Ils tournent dans des régions rurales où les touristes ne sont pas autorisés à se rendre, ça rend les conditions plus dures. »

Lundi, les producteurs Peter Cronenberg et Nicolas Clermont étaient sur le plateau à Yenan, à l'ouest de Beijing, pour négocier un règlement du litige qui aurait pu retarder sérieusement le long métrage. C'est une des plus ambitieuses productions canadiennes jamais montées, avec un budget de $16 millions.

Coproduction avec la Chine et une compagnie de France, le film réalisé par Philip Borsos illustre la vie de l'héroique médecin Norman Bethune, originaire de Gravenhurst, Ontario, et mort en héros de la Révolution chinoise, en 1937. Donald Sutherland joue le rôle titre, il partage la vedette avec Jane Birkin et Helen Shaver.

Filmline a par ailleurs annoncé que les droits mondiaux de distribution du film ont été vendus à Hemdale Releasing, de Los Angeles, ce qui lui assure d'être largement présenté et promu aux États-Unis.

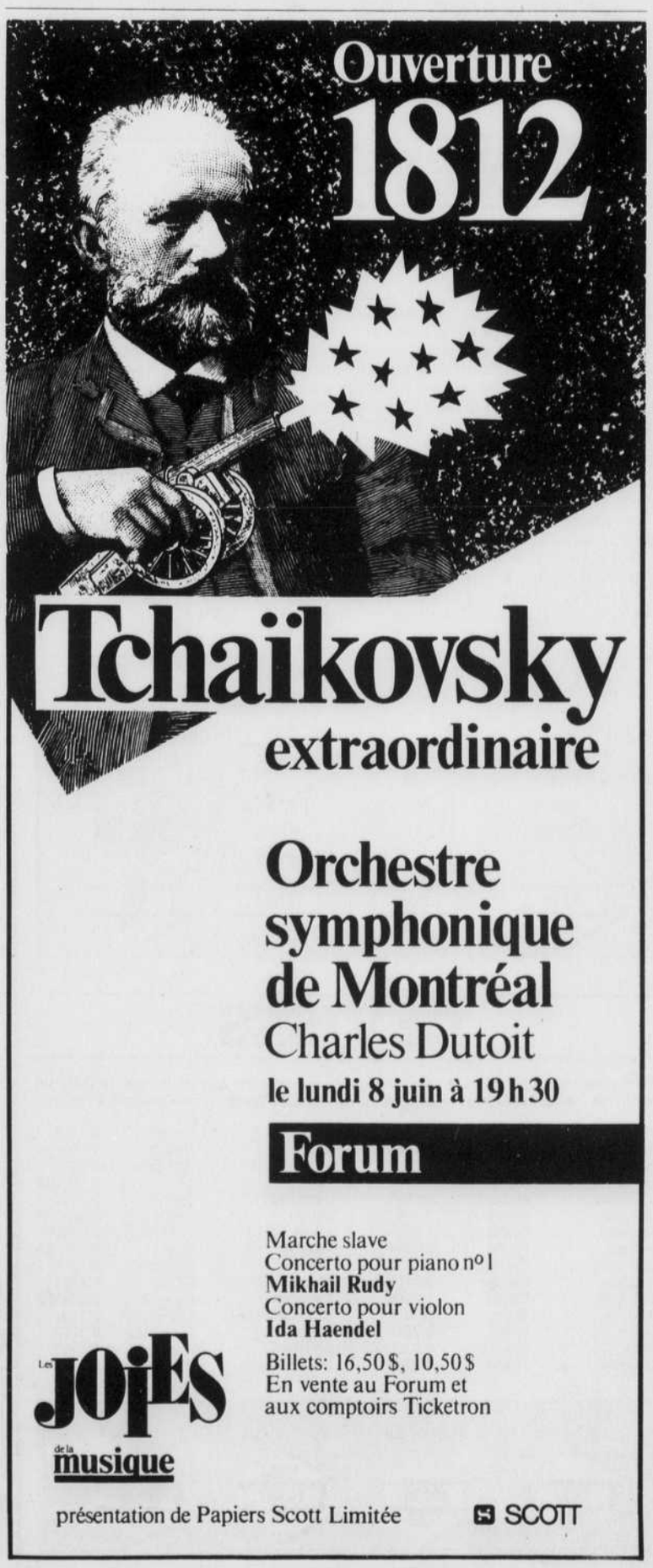

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, jeudi 28 mai 1987

MONTRÉAL

L'indice général pointe vers le haut

MONTREAL (PC) — L'indice général continue de pointer vers le haut à la Bourse e Montréal. Mercredi, grâce au soutien des forestières et des bancaires il a encore enregistré un gain de 11.16 points et affichait 1848.51 à la fin de la journée. Les échanges ont porté sur 7,379,240 actions au lieu de 8,647,916 le jour précédent. Les forestières ont avancé de 35.15 points à 3179.52, les bancaires de 25.46 à 1602.54 et les industrielles de 24.26 à 1473.69. Par contre, les pétrolières ont fléchi de 14.57 à 1776.54. Le titre Ogivar, en hausse de 1-8 à $6 1-2 s'est traité à 217,825 exemplaires. Brunswick Mining and Smelting est resté à $16 et 50,440 actions ont circulé dans le marché.

Parmi d'autres valeurs qui ont retenu l'attention, Banque royale a gagné 5-8 à $33 3-8, Unicorp A 1-4 à $9, Banque nationale 1-4 à $14 1-2 et Northern Telecom 1-8 à $20 1-4. A l'inverse, Imperial Oil A a cédé 3-8 à $69 et CP 3-8 à $23 1-4. De son côté, Rolland A campait sur sa position à $16 1-8.

Sur 677 titres mis en jeu mercredi, 228 étaient gagnants, 287 perdants et 162 inchangés.

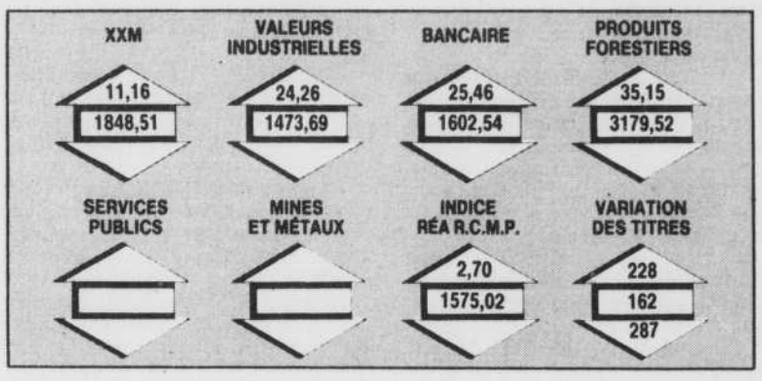

TORONTO

Le marché s'affermit

TORONTO (PC) — Le marché s'est affermi, mercredi à la Bourse de Toronto. L'indice composé a mont de 9.03 points et marquait 3684.83 au terme de la séance. Le volume s'est dégonflé, à 23.72 millions d'actions contre 25.65 millions la veille. Dans les industrielles, Noranda Inc. a gagné 7-8 à $28 3-4; TransAlta Utilities A 3-8 à $29 7-8; Bank of Nova Scotia 3-8 à 18 1-8; Laidlaw Trans. B 1-8 à $19 1-4, et Abitibi Price 1 1-2 à $36 3-4. Tree Island Steel a perdu 1-8 à $12; Canadian Pacific Ltd 1-8 à $23 1-2; FPI Ltd 1-8 à $15 3-8; Chrysler Corp. 2 à $46 1-4, et Shell Canada Ltd 1 5-8 à $45 5-8. Dans les mines, Hemlo Gold a gagné 3-8 à $22, et Dejour Mines un cent à 44 cents. Placer Development a cédé 1-8 à 21 3-4, et Belmoral Mines 1-4 à 7 5-8. Dans les pétroles, Penant Resources gagne un cent à 39 cents; Highridge A 18 cents à $1.78, et Warren Explorations cinq cents à 75 cents. Poco Petroleum abandonne 1-8 à $15 3-4, et United Reef 18 cents à $2.64.

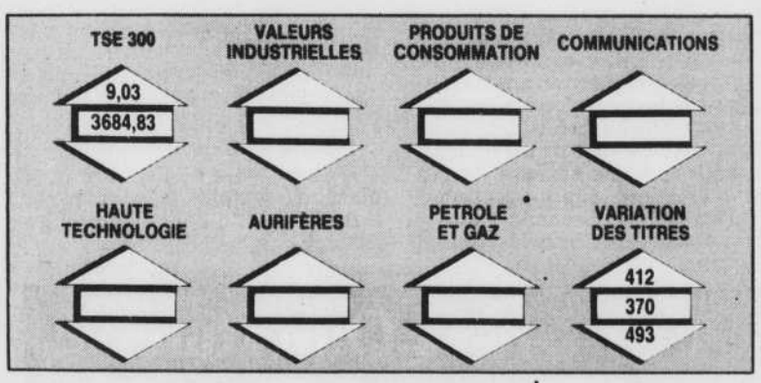

NEW YORK

Fluctuation en dents de scies

NEW YORK (AFP) — L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a fluctué en dents de scie mercredi à Wall Street et a clôturé à 2,295.81, en baisse de 2.12 points, dans un marché assez actif. Quelque 172 millions d'actions ont été échangées. Hausses et baisses se sont à peu près équilibrées: 772 contre 762; 442 titres ont été inchangés. L'abattement des craintes d'une accélération de l'inflation, le raffermissement du dollar entraînant une détente des taux d'intérêt obligataires et les fortes baisses enregistrées par les métaux précieux, qui avaient permis à l'indice d'enregistrer sa troisième hausse quotidienne record la veille, ont continué à stimuler une certaine demande. Toutefois, les prises de bénéfice se sont automatiquement déclenchées chaque fois que l'indice passait la barre des 2,300, considérée comme un important point de résistance technique.

Les analystes ont toutefois noté que l'activité avait été faible mardi, ce qui a soulevé un certain scepticisme sur la durabilité de la reprise. Il faudra davantage de temps pour que les investisseurs reprennent pleinement confiance, selon eux. Harcourt Brace Jovanovich a gagné 9 7-8 à 54 3-4; Carson Pirie Scott 11 1-2 à 52 et Lockheed 6 1-2 à 52 3-8. Royal Dutch a cédé 2 3-8 à 123 7-8; Procter and Gamble 1 1-2 à 91 et General Electric 1 1-2 à 5 1-8.

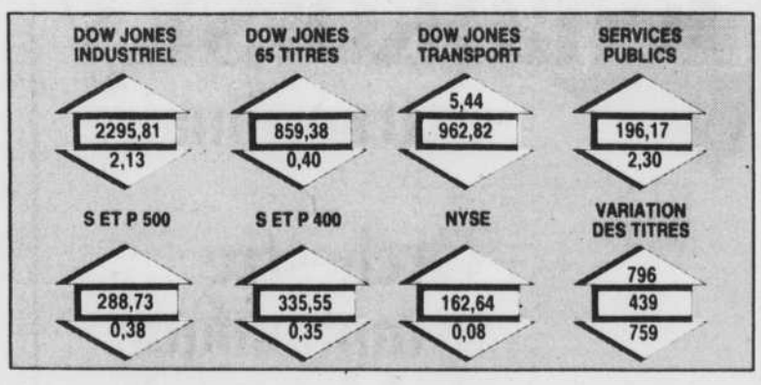

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.6659	Hong Kong	Dollar	0.1726
Afrique franco	Franc CFA	0.004433	Inde	Roupie	0.1051
Allemagne-Ouest	Mark	0.7389	Israël	Sheqels	0.8510
Antilles Angl.	Dollar	0.4998	Italie	Lire	0.001025
Australie	Dollar	0.9601	Jamaïque	Dollar	0.2495
Autriche	Schilling	0.10530	Japon	Yen	0.009359
Bahamas	Dollar	1.3466	Liban	Livre	0.01107
Belgique	Franc	0.03568	Mexique	Peso	0.001085
Danemark	Couronne	0.1965	Norvège	Couronne	0.1994
Espagne	Peseta	0.010602	Nouv.-Zélande	Dollar	0.7729
États-Unis	Dollar	1.3466	Portugal	Escudo	0.009528
Finlande	Mark	0.3046	Royaume-Uni	Sterling	2.1801
France	Franc	0.2217	Suède	Couronne	0.2120
Grèce	Drachme	0.010006	Suisse	Franc	0.8943
Hollande	Florin	0.6563	Vénézuela	Bolivar	0.04811

Deux nouvelles émissions de titres RÉA déductibles à 100 % : Tecrad et Dorel

JOCELIN DUMAS

Deux nouvelles sociétés ont déposé dernièrement un prospectus provisoire en vue d'émettre des actions ordinaires qui seront admissibles à un régime d'épargne-actions du Québec pour une déduction égale à 100 % de leur coût d'acquisition ; les Industries Dorel et Tecrad.

La compagnie Tecrad, fondée à Québec en 1982, conçoit, fabrique et commercialise une gamme d'appareils électroniques servant à l'évaluation et au contrôle de la qualité des métaux ou d'autres substances au moyen de tests non destructifs.

Tecrad est la seule compagnie au Canada active dans l'industrie du contrôle de la qualité. S'appuyant sur une équipe de 23 chercheurs répartis en trois équipes dont deux oeuvrent à Québec et une à Montréal, elle a déjà réussi une percée intéressante sur les marchés internationaux.

Les produits de la compagnie sont principalement destinés à des entreprises d'envergure nationale et internationale oeuvrant dans les secteurs de l'aéronautique, de l'industrie et du nucléaire. Pour l'année en cours, la Compagnie prévoit réaliser 45 % de ses ventes en Europe, 24 % aux États-Unis, 22 % au Canada et 9 % en Asie.

Pour son exercice financier terminé en octobre 1986, Tecrad a réalisé un chiffre d'affaires de $ 1.7 million duquel elle a dégagé un bénéfice net de $ 109,000. Pour l'exercice de cette année, la compagnie prévoit un chiffre d'affaires de $ 4.6 millions et un bénéfice net de $ 900,000.

La firme de courtage Mc Neil Mantha agit à titre de preneur ferme pour l'émission de Tecrad qui devrait s'élever à quelque $ 3 millions.

Le produit net du placement servira à la commercialisation de ses produits et services, au paiement du prix de rachat d'actions privilégiées détenues par Gestion Électromec Inc., son principal porteur de titres, à rembourser sa dette bancaire à court terme, à augmenter son fonds de roulement et à financer son expansion.

Tecrad Inc. exécute présentement des contrats de consultation en vue du développement de nouveaux appareils pour des entreprises telles que Avions Marcel Dassault-Greguet Aviation (France), S.G.S Qualitest (Suisse), General Dynamics (États-Unis), Intercontrôle (France), l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, General Motors du Canada Limitée et Pratt & Whitney du Canada Limitée.

Tout récemment, la division Rocketdyne de Rockwell International Corporation octroyait à Tecrad Inc. un contrat de recherche en vue de définir une méthode de vérification des soudures des conduites d'oxygène liquide pour les trois moteurs de la navette spaciale.

Les Industries Dorel est pour sa part le plus important fabricant et distributeur d'une gamme complète de meubles et accessoires pour enfants au Canada (Division pour enfants). La société est aussi l'un des principaux fabricants canadiens de meubles prêts à assembler (Division Ridgewood).

Les produits de la Division pour enfants comprennent des sièges d'autos, des chaises-hautes, des parcs pour enfants, des lits d'enfants, des commodes, des poussettes et des carosses d'enfant.

Dorel vend ses produits principalement par l'entremise de chaînes de magasins de vente au détail partout au Canada, et vend également aux magasins spécialisés. Pour l'exercice terminé le 30 décembre 1986, la société a enregistré des ventes de $ 32.5 millions et un bénéfice net de $ 2.32 millions.

Pour la période de 1982 à 1986, le chiffre d'affaires de Dorel a affiché un taux composé de croissance annuel de 18.6 % alors qu'il était de 47.2 % pour le bénéfice net.

La famille Scwartz contrôle actuellement la compagnie et laissera une participation de l'ordre de 20 % au public par son émission d'actions qui s'élèvera à quelque $ 10 millions.

La société utilisera environ $ 1.5 million du produit du placement afin de réduire sa dette à long terme. Le reste servira à construire et équiper les nouvelles installations de production de sa division Ridgewood située à Cornwall en Ontario ; moderniser et améliorer les usines et l'équipement de la division pour enfants et enfin augmenter le fonds de roulement de la compagnie afin de procéder à d'éventuelles acquisitions.

Les preneurs fermes de cet appel public à l'épargne sont McLeod Young Weir Limitée, Lévesque, Beaubien Inc. et Société de courtage Prudential-Bache Canada Ltée.

Domtex augmente son offre à $ 77 US

GRENNSBORO (AP-LE DEVOIR) — La lutte pour la prise de contrôle de Burlington Industries a repris de plus belle hier alors que Dominion Textile et le financier Asher Edelman ont relevé leur offre indésirée à $ 77 US par action.

Dans une lettre adressée à M. Frank Greenberg, le président du conseil et chef de la direction de Burlington, Edelman et Dominion se disaient prêts mardi à payer plus de $ 76 US comptant pour chacune des actions de Burlington qu'ils ne détiennent pas déjà, et souhaitaient négocier une entente de fusion suivant des conditions similaires à celles proposées par Morgan Stanley.

Dominion, le principal producteur de textile au Canada, et le new-yorkais Edelman possèdent déjà 13.4 % de Burlington et avaient initié une tentive de prise de contrôle à $ 72 par action sur le reste des actions en circulation.

Mais la semaine dernière, Burlington, le plus important manufacturier textile aux États-Unis, a annoncé avoir accepté une offre publique d'achat à $ 76 par action du groupe dirigé par Morgan Stanley, une firme de courtiers en investissement de New York.

Mais Edelman et Dominion ont indiqué qu'ils ne paieraient pas les bénéfices et autres compensations aux dirigeants de Burlington comme ils croient que Morgan Stanley leur a promis.

En réponse à la nouvelle offre, l'action ordinaire de Burlington a clôturé à $ 76.75 US hier, en hausse de 75 cents, à la Bourse de New York.

À Greensboro, le porte-parole de Burlington, M. Bryant Haskins, a indiqué que la compagnie n'allait pas répondre à l'offre du groupe Dominion-Edelman avant de l'avoir examiné en détail « incluant les disponibilités de financement et l'état de la législation en Caroline du Nord relativement à cette offre ».

L'Assemblée Générale de la Caroline du Nord a récemment adopté une législation en vue de contrer les prises de contrôle hostiles des compagnies fortement implantées sur son territoire. Burlington emploie quelque 20,000 personnes dans cet état.

Burlington a présentement 27.3 millions d'actions ordinaires en circulation. Edelman et Dominion détiennent déjà conjointement 13.4 % de ces actions de sorte que le coût d'achat des 23.6 millions d'actions additionnelles selon l'offre présentée est de $ 1.82 milliard US.

Burlington a d'autres titres en circulation qui sont convertibles en 4.3 millions d'actions ordinaires. Si ces actions sont effectivement échangées, le coût d'achat total de Burlington passerait alors à $ 2.11 milliards.

L'offre de Morgan Stanley expire le 22 juin alors que la nouvelle présentée hier par le groupe Dominion-Edelman expire le 9 juin.

Photo PC

M. Asher Edelman se dit prêt à renchérir dans la lutte pour le contrôle de Burlington.

Tee-Comm fait une acquisition et envisage de construire une usine

JOCELIN DUMAS

La société Tee-Comm Electronics a annoncé hier avoir effectué une acquisition qui lui permettra de mieux desservir le marché européen et envisage la construction d'une nouvelle usine au coût de $ 2 millions à Dollard-des-Ormeaux.

Le président et chef de la direction de Tee-Comm, M. Oscar Steiner, a en effet annoncé avoir conclu un accord en vue de l'acquisition de Olympic Precision Works Ltd. et de 121531 Canada Inc. en échange de 100,000 actions ordinaires de Tee-Comm.

Olympic Precision Works et 121531 Canada sont des fabricants de machinerie et de matrices dont les installations sont en mesure de fabriquer la nouvelle antenne de télévision satellite de 0.9 mètre de Tee-Comm destinée aux marchés DBS (Direct Broadcast Satellite) et VSAT (Very Small Aparture Terminal).

Tee-Comm pourra ainsi produire une antenne répondant aux normes en vigueur sur le continent européen ainsi qu'en Grande-Bretagne.

Tee-Comm a déjà obtenu une commande d'un montant de $ 5 millions d'Europe pour sa nouvelle antenne réceptrice de télévision satellite commercialisée sous la marque Euroversion 8520. La commande sera livrée au cours des 18 prochains mois.

Olympic Precision Works apportera en outre à Tee-Comm des bénéfices de plus de $ 100,000 par année et un terrain d'une superficie de 130,000 pieds carrés en bordure du boulevard Brunswick à Dollard-des-Ormeaux.

Ce terrain est l'emplacement envisagé pour la construction d'une usine d'une superficie de 65,000 pieds carrés que Tee-Comm compte entreprendre vers la fin de 1987. L'investissement nécessitera une dépense de l'ordre de $ 2 millions a indiqué au DEVOIR un porte-parole de la compagnie.

Pour son premier trimestre terminé le 31 mars dernier Tee-Comm a rapporté des bénéfices nets de $ 503,137 compte tenu d'un poste extraordinaire au montant de $ 89,689 découlant d'une réduction des impôts sur le revenu suite au report d'une perte antérieure. Ce poste représente $ 0.01 par action alors que le bénéfice net du trimestre atteint $ 0.06 par action.

Les revenus globaux pour le premier trimestre se chiffrent à $ 8.08 millions. Pour l'exercice en cours Tee-Comm prévoit réaliser un chiffre d'affaires de plus de $ 66 millions.

En outre, la filiale américaine en propriété exclusive de Tee-Comm dont le siège social est situé au Delaware, Tee-Comm Inc., procédera à un appel public à l'épargne aux États-Unis par l'émission d'un million d'actions ordinaires au prix de $ 6.50 US l'action. La firme Financial America Securites agira comme preneur ferme de l'offre.

La maison mère Tee-Comm Electronics de Montréal recevra trois millions d'actions du trésor de Tee-Comm Inc. en échange de ses éléments d'actif aux États-Unis qui comprennent les installations de Tee-Comm Teleservices d'Atlanta, Georgie; Tee-Comm Distribution de Chicago, Illinois et Buffalo, New York; Satellite Video Services de Catskill, New York et Altoona, Pennsylvanie ainsi que l'équipement de machinerie et de matrices de Tee-Comm.

Rappelons que Tee-Comm est engagée dans la fabrication et la distribution d'équipement satellite pour la télévision, d'équipement destiné au service téléphonique payant ainsi que d'accessoires de ventilation et d'éclairage et appareils connexes.

Dome Pete ne peut négocier seule avec ses créanciers l'offre d'Amoco

TORONTO (PC) — Dome Petroleum Ltd. n'a pas le chemin libre pour négocier seule et à sa guise avec ses créanciers l'offre d'acquisition de $ 5.2 milliards faite par Amoco Corp., affirme M. Fraser Fell, président du conseil d'administration de Dome Mines Ltd., un des principaux actionnaires de Dome Pete.

Tout accord relié à cette offre doit recevoir l'approbation des actionnaires tout autant que des créanciers garantis et chirographaires, a noté M. Fell, mercredi à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires de Dome Mines.

Siégeant également au conseil d'administration de Dome Pete, M. Fell a indiqué qu'avant d'évaluer les répercussions de l'offre d'Amoco sur l'entreprise minière, il attendait de voir s'il n'y aura pas d'autres offres.

Dome Mines détient 66.5 millions d'actions, soit 19.2 pour cent, de Dome Petroleum, qui par ailleurs détient 21.5 pour cent des actifs de la compagnie minière de Toronto. Selon la proposition d'Amoco, les actifs de Dome Mines dans Dome Pete vaudraient $99.8 millions ou $1.50 l'action.

Il y a deux semaines, Dome Mines a annoncé un projet de fusion avec Placer Development Ltd., de Vancouver, et avec Campbell Red Lake Mines Ltd., de Toronto, une transaction qui créera le plus important producteur d'or en Amérique du Nord et qui diluerait automatiquement la part de Dome Pete dans la nouvelle entreprise à sept pour cent.

Les créanciers avec garantie de Dome Pete, y compris plusieurs banques canadiennes, ont rejeté l'offre d'Amoco qui leur aurait remboursé une moyenne de 88.5 cents le dollar. Les banques exigent un remboursement de 100 pour cent et ont suggéré qu'on réduise de beaucoup l'offre faite aux actionnaires.

Le président du conseil de Dome, M. Howard Macdonald, et la société Amoco, de Chicago, ont pour leur part indiqué qu'ils avaient fait leur dernière offre.

Selon M. Fell, toute nouvelle offre venant d'ailleurs réduira la part des actionnaires afin de plaire aux créanciers avec garantie. Déjà, TransCanada PipeLines Ltd., de Calgary, et Imperial Oil Ltd., de Toronto, ont fait savoir qu'elles pouvaient être intéressées à présenter des offres.

Faut
LE DEVOIR
pour
le croire!

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

TORONTO

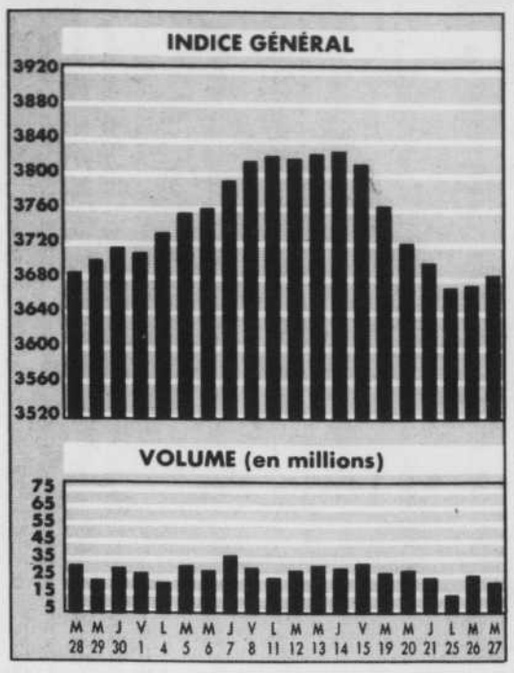

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	1200	$16⅜	16⅛	16⅛	— ⅜
AHA Auto	1500	$6	6	6	
AMCA Int	2967	$10½	10½	10½	— ⅛
AMCA p	100	$24⅛	24⅛	24⅛	+ ⅛
AMCA 2 p	1400	$24½	24⅜	24⅜	— ⅛
Abat cv	2400	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Abatero o	31000	17	15½	15½	—2½
Abermin o	5130	240	235	235	
Abermin w	3655	111	110	110	
Abti Prce	11821	$36¾	35⅛	36¾	+ 1½
Abitibi w	10550	$10½	10⅛	10½	+ ½
Acadia M o	14500	335	325	325	
Aces ATM o	7000	85	85	85	
Acugrph A o	3561	475	465	475	+ 5
Adanac M o	1000	40	40	40	
Agassiz	300	450	450	450	
Agnico E	23080	$34	32½	32⅝	—2⅛
Ahed C	2500	$14½	14	14	+ ⅛
Akaitco o	500	90	90	90	—10
Albany o	2400	40	40	40	
Alt Energy	28440	$21⅛	20⅝	21⅛	+ ⅜
Al Enr 1125	5336	$31	30⅛	31	+ ⅛
Al Enr 775	12950	$29⅞	29⅜	29⅞	+ ¼
Alta Nat	100	14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Alcan	159319	$37⅞	37¼	37⅜	— ⅛
Algo Gr w	2500	320	310	310	
Algo Cent	1000	$21	20¾	21	+ ¼
Algoma St	536	$16½	16	16½	+ ⅛
Algma St B	700	$17⅞	17½	17½	
Altex	11000	140	130	137	— 3
Alum A	4700	$26¼	26¼	26¼	
Alum 1st p	2000	$25	25	25	
Alum C p	900	$23⅞	23⅞	23⅞	— ¼
Alum E p	800	$25⅝	25⅜	25⅝	
A Barick	174897	$48⅛	46½	46⅝	— 1
A Barik w	37000	$7¾	7⅜	7½	
ABarik A	w41000	360	345	360	+25
Am Eagle o	9000	154	153	154	+ 4
Am Leduc o	100	38	38	38	
Amir o	14000	380	370	380	
Ang CT 290	120	536	36	36	
Ang dGld o	100	220	220	220	+15
Anthes	17500	85	85	85	+ 2
Argus B pr	300	$32¼	32¼	32¼	+ ¼
Argvll A f	2700	72	72	72	
Argvll E B	200	200	200	200	
Asamera	49100	$13⅝	12⅞	13⅜	+ ⅜
Asamera B	2850	$27½	27⅜	27⅜	— ⅛
Asamera 7	1272	14	13⅞	14	+ ⅛
Asamera w	4500	375	365	375	+25
Asbestos	100	56¼	6¼	6¼	— ¼
Ascot Inv o	5900	60	55	57	— 3
Asoc Porc o	346	370	370	370	—30
Astral B f	100	$11⅛	11⅛	11⅛	— ¼
Atl C Cop	21973	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
Atl C Cop z	15	180	180	180	
Atlantis o	32264	162	150	162	— 3
Atlas Yk o	49000	17	16½	17	—1½
Atlas Yk w	25000	4	4	4	+ 1
Audrey R o	13000	450	415	450	+25
Augmitto o	12898	205	192	192	— 8
Augmito w	9000	49	45	45	— 4
Aur Res o	35284	$10½	10	10⅛	— ⅜
Autrex B	z40	170	170	170	
Avinda o	31000	68	67	67	+ 3
BCED	33462	400	395	395	— 5
BCED 9⅛	500	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
BCED 9¾	600	$11¼	11	11	— ¼
BCED 1 p	3200	$26½	26⅜	26⅜	— ⅛
BCED w	10700	190	185	190	
BCED C I	2050	$25¼	25⅛	25⅛	+ ⅛
BC Rail p	1200	$26½	26⅜	26½	+ ⅛
BC Sugar A	3181	$27⅜	27	27⅜	+ ⅜
BC Sugar w	7950	$5¼	5	5	— ¼
B Corp p	10800	$30½	30⅜	30⅜	— ⅛
BGR A	12350	$11½	11	11⅛	— ¼
BGR 2 w	5500	315	310	315	+ 5
BII Ent	11100	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
BII Ent w	4900	235	230	230	
BMO 11 p	3700	$22⅞	22¾	22⅞	+ ⅛
BP Canada	3014	$22¾	22	22	— ¾
Bachelor	20100	340	325	325	—25
Bancshr p	1250	$22¼	22	22	
Banister C	2900	$11⅜	11⅛	11⅛	
Bk Alberta	900	$7⅜	6⅞	6	— ½
Bank BC	41150	66	64	65	— 1
Bank MII	602852	$33¾	33¼	33⅜	+ ⅛
Bk MII 250	1950	$26½	26⅜	26⅜	— ⅛
Bk MII 3p	2000	$26½	26¼	26⅜	— ⅛
Bk MII w	26000	$5⅛	5	5⅛	
Bank N S	225368	$18⅛	17⅝	18⅛	+ ⅜
Bk N S 1p	10500	$24⅛	24¼	24⅜	+ ¼
Barons Oil	4236	355	345	350	+ 5
Barincor w	750	120	120	120	+ 10
Baringtn o	500	100	100	100	— 5
Bathrst p	275	13	13	13	
Baton	8300	$12	11⅝	12	+ ½
Battle MA	117200	$42⅜	41⅛	41½	— ½
Beau CA o	44900	118	115	115	
Beautield o	15913	130	120	125	
Beaver R o	39150	285	275	285	+ 5
Becker B f	900	544	42½	42½	—1½
Bell 1.94 p	315	$25⅜	25⅜	25⅜	
Bell C 7	30000	$98½	98½	98½	
BCE	151700	$41¾	41¼	41½	+ ⅛
BCE 2.05 p	1500	$41½	41⅜	41½	+ ½
BCE 2.70 p	11500	$41¾	41¼	41⅜	+ ¼
Belmoral o	236800	58	7¾	7¾	— ¼
Belmoral w	2100	430	415	415	—15
Bentall 1 p	225	26	26	26	
Beverly o	22150	175	116	175	+ 58
Biltrite Nat	250	$7⅝	7⅜	7⅜	— ⅛
Biotech	1500	365	365	365	—10
Bl Hawk o	15041	125	120	120	— 5
Blackdom o	3000	$14⅜	14⅜	14⅜	— ¼
Bombdr A	844	$24½	23⅞	24½	+ ¼
Bombdr B	f16369	$24⅞	24	24⅞	+ ⅞
Bombdr B w	2200	$30	29½	30	+ ½
Bonar	100	$25	25	25	
Bow Valy	77801	$19⅜	19¼	19⅜	— ⅛
Bow Valy	4 60000	$19⅝	19⅜	19⅝	— ⅛
B V 2025	1400	$40⅜	40¼	40¼	— ¼
Bow Vlv 205	1800	$25¾	25¼	25¼	
Bow Valy w	7787	250	235	245	— 5
Bow Vlv R	1200	125	120	125	— 5
Bow VR p	200	$5¾	5½	5½	— ⅛
Bowtex o	700	56	6	6	
Bowtex r	1300	25	25	25	
Bowtex w	z111	75	75	75	
Bracknel f o	1700	80	80	80	
Bralorne	4500	200	190	200	+ 5
ralor 8.75	2200	$6⅞	6¾	6¾	
Bramalea	200	$24½	24½	24½	— ¼
Brmlea B p	100	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅜
Brmptn A f	9800	$13½	13	13⅜	+ ⅛
Brscade p	950	$40¾	40⅝	40⅝	— ½
Brascan A	7029	$34½	33¾	34	+ ¼
Brascan F p	100	$25¾	25⅝	25⅝	— ⅛
Brkwater o	74200	$8¾	8	8¼	— ½
Brenda M	900	$12⅞	12¾	12⅞	— ⅛
Brik Brw o	28600	249	235	244	+ 3
Bright A	100	$30¼	30¼	30¼	
BCFP	163452	$18¾	18⅜	18¾	+ ¼
BC Res	18085	123	117	118	— 2
BC Res p	2500	$25¾	25½	25¾	+ ¼
BC Phone	11874	$28½	28¼	28½	+ ⅜
BCPh 43⅛ p	200	$57½	57½	57½	+ ½
BCPh 1956	100	557	57	57	— 1
BCPh 4.84	300	$16	15½	16	+ ¼
BCPh 6.80	350	$22	21¾	22	+ ¼
Broulan	8250	271	260	260	—15
Bruncar	4876	$19	18⅝	19	+ ⅛
Brunswk	26300	$16⅜	16	16	
Budal Can	300	$38¾	38¼	38¾	

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE	15426	$11	10¾	11	+ ⅛
CB Pak w	1700	$7½	7¼	7½	
CCL A	900	$14¾	14⅝	14¾	+ ⅛
CCL B f	17850	$13⅜	13¼	13½	+ ⅛
CDC Life	22900	$26½	26	26	— ⅜
CFCF f	2000	17	17	17	
CIL	450	$28¾	28⅜	28¾	+ ⅛
CM NT Equ	2000	$9½	9¼	9½	+ ¼
CM Pref p	609000	$14¼	14⅛	14¼	+ ¼
CME 1 p	17400	80	77	80	+ 4
CSA A f	4600	$13½	13¼	13¼	
Cableshr A	700	$10	10	10	
Cableshr B	100	$10	10	10	— ½
Cabre	5300	485	475	475	— 5
Cad Frv	7166	$33	32⅞	32⅞	
Cad Frv A	11825	$9⅞	9¾	9¾	
Cad Frv 2	2000	$10⅜	10⅜	10⅜	
Cambior	57110	$25⅜	24⅝	24⅝	— ⅜
Cambior w	68633	$15¼	14½	14½	— ⅜
Cambridg	45400	$26½	26	26	
Camb 1	3200	$32	31¾	32	+ ½
Camco Inc	400	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
Camndx o	1700	73	73	73	
Camp RL	33972	$37⅜	37	37	— ¼
Camp Res	4361	305	285	305	+ 20
Camp R w	31660	52	50	52	— 5
Camp Soup	z50	$20⅛	20⅛	20⅛	
Campeau 1	16850	$26½	26	26¼	+ ¼
Campeau B	3200	$23	23	23	
Campeau C	700	$23¾	23⅜	23⅝	+ ⅜
Campeau D	7500	$23¼	23¼	23¼	
Cm D w	1150	15	15	15	
Camreca o	z350	70	70	70	
Canacord o	24400	130	125	130	— 3
Cancrd w	15700	55	45	45	—15
CCem ex p	10573	$15	15½	15⅝	+ ⅛
CDC f	81207	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
CDC pr B	6994	$11¾	11¼	11½	+ ¼
CDC 1980	14195	$18⅛	17⅞	17⅞	— ⅜
CDC 1983	2440	227	26⅞	26⅞	— ⅛
Can Lease	300	58⅝	8⅝	8⅝	
C Nor West	28937	$23½	22¾	23½	+ ½
CNor Wst B	293	26	26	26	
CNor Wst w	11663	360	325	350	+ 25
C Packrs	6650	$16⅜	16⅛	16¼	+ ⅛
CS Pete f	3935	$5⅛	5⅛	5⅛	
Can Trust	151	$67½	67½	67½	+ ½
C Trsco B	900	$21½	21½	21½	+ ½
C Trsco C	5550	$22	21½	21½	— ½
C Trsco G	1100	$23	22⅞	22⅞	— ⅜
Conadex o	7700	120	110	120	+ 5
C Energy w	500	63	63	63	— 7
CForms A f	500	375	370	370	+ 5
C Formst B	3100	395	375	375	—15
CGE	4400	22	21½	22	+ ¾
CG Invest	400	$52	52	52	+ 1
Canstar	2267	$33¾	33¼	33¾	+ ½
Cdn Gypsm	3450	$25¼	25½	25¼	+ ¼
C Home o	3200	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
C Hydro pr	200	$16	15⅞	16	+ ⅜
Cl Bk Com	183714	$22	21⅜	21⅞	+ ⅜
CIBC 3 p	300	$99½	99½	99½	— ½
CIBC w A	102450	$9	7⅞	9	+ 1
Cibc w B	33100	395	385	395	+ 10
Cdn Jorex	7500	230	225	230	+ 2
C Manoir	1000	370	365	365	— 5
C Manoir w	7500	19	19	19	+ 4
C Marconi	4100	$19½	19¼	19½	+ ¼
Cdn Nat Res	50100	28	24	28	+ 4
C Nth Star	10213	$5	5	5	
C Occdental	5405	$39	38¼	38¼	— ⅜
CP Ltd	283305	$23¾	23¼	23½	— ⅛
Cdn Roxy	15006	$11¼	11½	11¾	+ ¼
C Spooner	1267	51	51	51	— 3
Cdn Tire	1020	$48½	47	48½	+ ½
CTire A f	91011	$15⅝	15⅜	15½	
CUtil A f	15966	$20½	20	20½	+ ⅛
C Util B	1900	$20¼	20½	20½	
CUtil 2nd H	300	$23	22¾	22¾	
CUtil 2nd I	200	$27	27	27	
CUtil 2nd K	6700	$26	25⅞	26	+ ⅛
CUtil 2nd L	400	$26¼	26⅛	26¼	+ ⅛
CUtil A w	2728	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
CUtil B w	770	$5	5	5	
Cdn Wstgr	500	435	435	435	+ 5
C Worldwid	6131	395	350	350	—40
CWorld r	43652	24	12	12	—12
CWorld 1 p	532	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
CWorld B p	200	$24½	24	24	—1½
Cnamax o	66527	$11½	10⅞	11¼	— ¼
Cnnrchon	172	445	445	445	—15
Canbra	375	$8¾	8¾	8¾	
CanCapti	28053	$7¾	7¾	7½	+ ⅛
Cantor	11240	$28⅞	28¼	28⅝	
Cantor pr	3500	$24½	24⅜	24½	+ ⅛
Canhorn o	31975	485	465	475	+ 15
Canron A	2014	$17	16½	17	
Canron B f	z71	$13⅞	13⅞	13⅞	
Canrn A w	3000	175	175	175	
Canterra	2025	$7⅝	7⅜	7⅜	
Canuc o	z400	22	32	32	
Cara	1860	$12	11⅞	12	
Cara A f	40000	$12	11⅝	12	+ ⅜
Carena	16900	$32½	32	32	— ¾
Carl OK	300	$17¾	17¾	17¾	
Carl A p	300	$33¼	33¼	33¼	+ ⅛
Carl B p	1600	$38	38	38	
Carlyle o	12000	14	14	14	
Carma A	217000	12	11½	12	+ ½
Carolian o	16250	110	100	100	—10
Carpita C	200	$7⅜	7⅜	7⅜	
Cartier o	122000	8	7½	8	— ½
Cascades	700	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Cassiar	78335	200	180	195	
Celanese	520	$20½	20½	20½	— ¼
Celanes 1 p	400	$26¾	26¾	26¾	
Cntrl Cap	15537	$15⅞	15⅜	15⅞	+ ⅛
Cnt Cap Af	54925	$15⅜	15¼	15⅜	— ⅛
Cnt Cap Ap	4942	$24⅜	24½	24½	— ½
CFund A f	9550	$9⅜	9	9	— ⅜
Centrl Tr	2000	$21½	21¼	21½	— ⅜
Chalngr A f	400	$6	6	6	— ½
Chancelor o	15011	40	40	40	— 2
Chauvco A o	3200	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Chieftan	8136	$15¼	15¼	15¼	
Chieftan B	223	$49½	49½	49½	
Chieftain C	700	$47	47	47	+ ¾
Chieftan w	14035	15	15	15	+ ¼
Chrysler	1835	$48	46¼	46¼	
CHUM	500	$15½	15½	15½	+ ⅛
Cimaron o	700	$7¾	7½	7½	— ⅛
Cineplex	93540	$19½	19	19⅜	+ ⅜
Cinram	11825	$28¾	27	28	+ 1¼
Cinram w	8425	$18½	16⅞	18	+ 1¼
Circo Craft	900	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Clv Mil Af	3550	$5½	5⅛	5⅛	— ⅜
Clay Mil w	6800	220	205	210	—10
Cliff o	2000	100	100	100	
Cliff w	28500	35	34	35	+ 1
Co Steel f	8300	$14¼	14	14¼	
Cabi Food	1400	170	168	170	
Cogeco f	1500	$7¼	7¼	7¼	
Cogesco o	11000	78	75	78	
Cogsco B w	4800	5	5	5	
C Nor West	28937	$23½	22¾	23½	+ ½
CNor Wst B	293	26	26	26	
CNor Wst w	11663	360	325	350	+ 25
C Packrs	6650	$16⅜	16⅛	16¼	+ ⅛
CS Pete f	3935	$5⅛	5⅛	5⅛	
Can Trust	151	$67½	67½	67½	+ ½
C Trsco B	900	$21½	21½	21½	+ ½
C Trsco C	5550	$22	21½	21½	— ½
C Trsco G	1100	$23	22⅞	22⅞	— ⅜
Conadex o	7700	120	110	120	+ 5
C Energy w	500	63	63	63	— 7
CForms A f	500	375	370	370	+ 5
C Formst B	3100	395	375	375	—15
CGE	4400	22	21½	22	+ ¾
CG Invest	400	$52	52	52	+ 1
Canstar	2267	$33¾	33¼	33¾	+ ½
Cdn Gypsm	3450	$25¼	25½	25¼	+ ¼
C Home o	3200	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
C Hydro pr	200	$16	15⅞	16	+ ⅜
Cl Bk Com	183714	$22	21⅜	21⅞	+ ⅜
CIBC 3 p	300	$99½	99½	99½	— ½
CIBC w A	102450	$9	7⅞	9	+ 1
Cibc w B	33100	395	385	395	+ 10
Cdn Jorex	7500	230	225	230	+ 2
C Manoir	1000	370	365	365	— 5
C Manoir w	7500	19	19	19	+ 4
C Marconi	4100	$19½	19¼	19½	+ ¼
Cdn Nat Res	50100	28	24	28	+ 4
C Nth Star	10213	$5	5	5	
C Occdental	5405	$39	38¼	38¼	— ⅜
CP Ltd	283305	$23¾	23¼	23½	— ⅛
Cdn Roxy	15006	$11¼	11½	11¾	+ ¼
C Spooner	1267	51	51	51	— 3
Cdn Tire	1020	$48½	47	48½	+ ½
CTire A f	91011	$15⅝	15⅜	15½	
CUtil A f	15966	$20½	20	20½	+ ⅛
C Util B	1900	$20¼	20½	20½	
CUtil 2nd H	300	$23	22¾	22¾	
CUtil 2nd I	200	$27	27	27	
CUtil 2nd K	6700	$26	25⅞	26	+ ⅛
CUtil 2nd L	400	$26¼	26⅛	26¼	+ ⅛
CUtil A w	2728	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
CUtil B w	770	$5	5	5	
Cdn Wstgr	500	435	435	435	+ 5
C Worldwid	6131	395	350	350	—40
CWorld r	43652	24	12	12	—12
CWorld 1 p	532	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
CWorld B p	200	$24½	24	24	—1½
Cnamax o	66527	$11½	10⅞	11¼	— ¼
Cnnrchon	172	445	445	445	—15
Canbra	375	$8¾	8¾	8¾	
CanCapti	28053	$7¾	7¾	7½	+ ⅛
Cantor	11240	$28⅞	28¼	28⅝	
Cantor pr	3500	$24½	24⅜	24½	+ ⅛
Canhorn o	31975	485	465	475	+ 15
Canron A	2014	$17	16½	17	
Canron B f	z71	$13⅞	13⅞	13⅞	
Canrn A w	3000	175	175	175	
Canterra	2025	$7⅝	7⅜	7⅜	
Canuc o	z400	22	32	32	
Cara	1860	$12	11⅞	12	
Cara A f	40000	$12	11⅝	12	+ ⅜
Carena	16900	$32½	32	32	— ¾
Carl OK	300	$17¾	17¾	17¾	
Carl A p	300	$33¼	33¼	33¼	+ ⅛
Carl B p	1600	$38	38	38	
Carlyle o	12000	14	14	14	
Carma A	217000	12	11½	12	+ ½
Carolian o	16250	110	100	100	—10
Carpita C	200	$7⅜	7⅜	7⅜	
Cartier o	122000	8	7½	8	— ½
Cascades	700	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Cassiar	78335	200	180	195	
Celanese	520	$20½	20½	20½	— ¼
Celanes 1 p	400	$26¾	26¾	26¾	
Cntrl Cap	15537	$15⅞	15⅜	15⅞	+ ⅛
Cnt Cap Af	54925	$15⅜	15¼	15⅜	— ⅛
Cnt Cap Ap	4942	$24⅜	24½	24½	— ½
CFund A f	9550	$9⅜	9	9	— ⅜
Centrl Tr	2000	$21½	21¼	21½	— ⅜
Chalngr A f	400	$6	6	6	— ½
Chancelor o	15011	40	40	40	— 2
Chauvco A o	3200	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Chieftan	8136	$15¼	15¼	15¼	
Chieftan B	223	$49½	49½	49½	
Chieftain C	700	$47	47	47	+ ¾
Chieftan w	14035	15	15	15	+ ¼
Chrysler	1835	$48	46¼	46¼	
CHUM	500	$15½	15½	15½	+ ⅛
Cimaron o	700	$7¾	7½	7½	— ⅛
Cineplex	93540	$19½	19	19⅜	+ ⅜
Cinram	11825	$28¾	27	28	+ 1¼
Cinram w	8425	$18½	16⅞	18	+ 1¼
Circo Craft	900	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Clv Mil Af	3550	$5½	5⅛	5⅛	— ⅜
Clay Mil w	6800	220	205	210	—10
Cliff o	2000	100	100	100	
Cliff w	28500	35	34	35	+ 1
Co Steel f	8300	$14¼	14	14¼	
Cabi Food	1400	170	168	170	
Cogeco f	1500	$7¼	7¼	7¼	
Cogesco o	11000	78	75	78	
Cogsco B w	4800	5	5	5	
Cognos	92800	$22	21	22	+ 1½
Coho A	7600	230	230	230	+ 4
Coho w	14500	150	150	150	
Coin Lake o	30000	285	270	275	— 5
Coleco	600	$13½	13½	13½	+ ¼
Colony P o	2400	188	180	180	
Colray R o	5000	85	85	85	
Colmbi C o	100	350	350	350	
Comaplex	21700	375	370	375	
Cominco L	27582	$17⅜	17¼	17⅜	+ ⅜
Cit L A	200	$23	23	23	
Cit L D	500	$27⅛	27⅛	27⅛	
Cmnco R u	79175	295	280	295	
Cmrcl Fin	4300	$5	5	5	
Cmrcl OG	1000	140	140	140	—10
Compu H o	6500	77	75	75	— 5
Computlog	1291	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
Cmw Inov	2800	325	320	325	— 5
Comtech	2637	395	370	395	+ 5
Comterm	400	105	105	105	
Caniggs o	500	$6¼	6	6	
Con Bath A	38020	$18⅝	18¼	18¼	— ⅛
C Bath 5⅞	5000	$54	54	54	+ ½
Con Bath 6	300	$20½	20½	20½	+ ½
C Brinco Ao	6850	$5⅞	5¼	5⅜	— ⅜
C HCI Af	1071	$9	9	9	
C HCI B	100	$8¾	8¾	8¾	
C Norex	1900	$5⅝	5⅝	5⅝	
Con Prot o	8200	220	210	210	
C Rambler	300	$7½	7½	7½	+ ¼
C TVX o	6266	$17¾	17¾	17¾	
C Talcorp	945	340	340	340	+ 5
C Thomsn o	3000	91	90	90	—10
C City Fin	4700	$17⅜	17½	17⅜	+ ⅛
C Ctv Tr B	200	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
C Ctv Tr C	z50	$8¼	8¼	8¼	
C Ctv Trco	32600	$8¼	7½	8¼	+ ¾
CCty Trco w	2750	160	152	160	
C Marth A f	600	$18⅜	18½	18½	— ⅛
C Mar	600	300	300	300	— 5
CMrcn A f	6050	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
C Mrcn w	1250	76	76	76	— 4
CTor Cap o	3200	$10¼	10¼	10¼	
Cdn Gypsm	3450	$25¼	25½	25¼	+ ¼
C Home o	3200	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
C Hydro pr	200	$16	15⅞	16	+ ⅜
Cl Bk Com	183714	$22	21⅜	21⅞	+ ⅜
CIBC 3 p	300	$99½	99½	99½	— ½
CIBC w A	102450	$9	7⅞	9	+ 1
Cibc w B	33100	395	385	395	+ 10
Cdn Jorex	7500	230	225	230	+ 2
C Manoir	1000	370	365	365	— 5
C Manoir w	7500	19	19	19	+ 4
C Marconi	4100	$19½	19¼	19½	+ ¼
Cdn Nat Res	50100	28	24	28	+ 4
C Nth Star	10213	$5	5	5	
C Occdental	5405	$39	38¼	38¼	— ⅜
CP Ltd	283305	$23¾	23¼	23½	— ⅛
Cdn Roxy	15006	$11¼	11½	11¾	+ ¼
C Spooner	1267	51	51	51	— 3
Cdn Tire	1020	$48½	47	48½	+ ½
CTire A f	91011	$15⅝	15⅜	15½	
CUtil A f	15966	$20½	20	20½	+ ⅛
C Util B	1900	$20¼	20½	20½	
CUtil 2nd H	300	$23	22¾	22¾	
CUtil 2nd I	200	$27	27	27	
CUtil 2nd K	6700	$26	25⅞	26	+ ⅛
CUtil 2nd L	400	$26¼	26⅛	26¼	+ ⅛
CUtil A w	2728	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
CUtil B w	770	$5	5

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.

A B

Abx	Ja	47½	$9⅝	$10⅛		
Abx	Jo	47½P	$7⅞	$8⅜		
Abx	Ja	50	$8⅛	$9⅛		
Abx	Jo	50 P	$9⅛	$9⅝		
Abx	Ja	52½	$7⅜	$8⅛		
Abx	Jo	52½P	$10⅝	$11⅛		
Abx	Jo	55	$7	$7½		
Abx	Jo	55 P	$12⅛	$12⅝	$9¼	30
Abx	Ja	57½	$6¼	$6¾	$7	37
Abx	Jo	57½P	$13¾	$14¼		
Abx	Jn	37½	$9⅛	$9⅝	$18⅛	
Abx	Jn	37½P	20	40	25	16
Abx	Jn	40	$7	$7½	$10⅜	
Abx	Jn	40 P	50	70	170	10
Abx	Jn	42½	$5⅛	$5⅝	$12¼	5
Abx	Jn	42½P	105	130	85	10
Abx	Jn	45	$3¾	$4	$9⅛	20
Abx	Jn	45 P	195	220	165	12
Abx	Jn	47½P	315	340	135	20
Abx	Jn	52½	95	120	150	60
Abx	Jn	52½P	$6¼	$6¾	$6	5
Abx	Jn	55	60	80	75	100
Abx	Jn	55 P	$8½	$9	$5¼	90
Abx	Jn	57½	35	60	135	47
Abx	Jn	57½P	$10⅝	$11⅛		
Abx	Jy	20	$10	$10½		
Abx	Jy	20 P	10	30		
Abx	Jy	22½	$17¼	$17¾		
Abx	Jy	22½P	15	40	90	
Abx	Jy	25	$15	$15½		
Abx	Jy	25 P	30	55		
Abx	Jy	27½	$19⅛	$19⅝	$13	42
Abx	Jy	27½P	5	25	70	199
Abx	Jy	30 P	10	35	25	50
Abx	Jy	32½	$14⅜	$14⅞	$16⅝	4
Abx	Jy	32½P	20	45	40	19
Abx	Jy	35 P	40	65	45	28
Abx	Jy	37½	$10	$10½	$16⅜	11
Abx	Jy	37½P	75	100	$3½	5
Abx	Jy	40	$8⅛	$8⅜	$12¼	81
Abx	Jy	40 P	130	155	85	13
Abx	Jy	42½	$6½	$7	$7	58
Abx	Jy	42½P	210	240	235	20
Abx	Jy	45 P	315	340	$3¼	25
Abx	Jy	47½P	440	465	180	12
Abx	Jy	50 P	$5⅝	$6⅛	$5	20
Abx	Jy	55	170	195	$2¼	35
Abx	Jy	55 P	$9⅛	$9⅝	$8½	4
Abx	Jy	57½	125	150		
Abx	Jy	57½P	$11⅛	$11⅝		
Abx	Oc	27½	$14⅛	$14⅝		
Abx	Oc	27½P	165	190		
Abx	Oc	32½	$16¼	$16¾	$11	65
Abx	Oc	32½P	105	130	290	21
Abx	Oc	35 P	165	190	305	32
Abx	Oc	37½	$12½	$13		
Abx	Oc	37½P	235	260	235	11
Abx	Oc	40	$11	$11½	$16¼	10
Abx	Oc	40 P	$3¼	$3½	$3½	10
Abx	Oc	42½	$9⅝	$10⅛	$15½	11
Abx	Oc	42½P	$4¼	$4½	$10	30
Abx	Oc	45	$8⅜	$8⅝	$9	36
Abx	Oc	45 P	$5¼	$5¾	$4	65
Abx	Oc	47½	$6½	$7	465	20
Abx	Oc	50	$6⅛	$6⅝	$9⅜	2
Abx	Oc	50 P	$7⅛	$8⅜	$7⅜	7
Abx	Oc	52½	$5⅛	$5⅞	$8¼	31
Abx	Oc	52½P	$9⅛	$9⅞		
Abx	Oc	55 P	$11	$11½		
Abx	Oc	57½	410	435	465	14
Abx	Oc	57½P	$12¼	$13¼		
Aitenr	Jn	9⅝	$13⅜	$13⅝	$8⅛	
Aitenr	Jn	9⅝P	1	5	25	20
Aitenr	Jn	12⅛	$8⅞	$9¼	$5⅜	2
Aitenr	Jn	12⅛P	1	15	45	51
Aitenr	Jn	14⅜	$6⅜	$6⅝	$6¾	23
Aitenr	Jn	14⅜P	10	35	30	59
Aitenr	Jn	17½	$3½	$3¾	370	24
Aitenr	Jn	17½P	10	25	60	40
Aitenr	Jn	20	130	155	52	63
Aitenr	Jn	20 P	25	45	95	5
Aitenr	Jn	22½	25	50	40	65
Aitenr	Jn	22½P	145	170	175	
Aitenr	Jn	12½	$8⅞	$9⅛	$8¾	1
Aitenr	Jn	12½P	15	40	60	20
Aitenr	Jn	15	$6⅜	$6⅝	$7⅛	35
Aitenr	Jn	15 P	40	65	35	85
Aitenr	Jn	17½	415	440	460	230
Aitenr	Jn	17½P	45	70	90	12
Aitenr	Jn	20	235	260	240	122
Aitenr	Jn	20 P	100	125	95	26
Aitenr	Jn	22½	120	145	110	123
Aitenr	Jn	22½P	230	255	$2¼	5
Aitenr	Oc	17½	470	495		
Aitenr	Oc	17½P	50	75	90	6
Aitenr	Oc	20	305	330		
Aitenr	Oc	20 P	130	155	120	10
Aitenr	Oc	22½	190	215	195	40
Aitenr	Oc	22½P	245	275	280	10
Agnico	Fb	37½	255	280		
Agnico	Fb	37½P	6	$6½		
Agnico	Fb	40	190	215		
Agnico	Fb	40 P	$7¼	$8¼		
Agnico	Fb	42½	140	165		
Agnico	Fb	42½P	$10¼	$10¾		
Agnico	Ag	25	$7¾	$8¼	$7⅜	
Agnico	Ag	25 P	20	45	35	10
Agnico	Ag	27½	$5⅝	$6⅛	360	12
Agnico	Ag	27½P	40	65	110	20
Agnico	Ag	30 P	100	125	140	10
Agnico	Ag	32½P	52	$7¼	$3½	20
Agnico	Ag	35	130	155	$7⅛	22
Agnico	Ag	35 P	$3½	$3¾	100	35
Agnico	Ag	37½	70	95	370	42
Agnico	Ag	40	35	60	310	166
Agnico	Ag	40 P	$7¾	$8¼	$5¼	45
Agnico	Ag	45	15	30	115	70
Agnico	Ag	45 P	$12¾	$13¼	$6	
Agnico	Nv	27½	$6½	$7		
Agnico	Nv	27½P	95	120		
Agnico	Nv	30	490	$5¼	405	1
Agnico	Nv	30 P	170	195		
Agnico	Nv	32½P	$2¾	$3	310	10
Agnico	Nv	35	245	270	$12	1
Agnico	Nv	35 P	410	435	130	
Agnico	Nv	37½	165	190		
Agnico	Nv	37½P	$5¾	$6¼		
Agnico	Nv	40	125	135	460	71
Agnico	Nv	40 P	$7¾	$8¼		
Agnico	Nv	42½	70	95	$4	43
Agnico	Nv	42½P	$10¼	$10¾		
Agnico	Nv	45	45	70	155	30
Agnico	Nv	45 P	$12¾	$13¼		
Aican	Jn	35	$3	$3¼		
Aican	Jn	35 P	30	55	55	25
Aican	Jn	37½	145	170	210	304
Aican	Jn	37½P	140	165	125	83
Aican	Jn	40 P	$3	$3¼	$2¾	273
Aican	Jn	42½	40	45	40	139
Aican	Jn	42½P	$5⅛	$5½	$4¾	
Aican	Jy	35	370	395		
Aican	Jy	35 P	90	105		
Aican	Jy	37½P	195	220		
Aican	Jy	40	125	150	165	124
Aican	Jy	40 P	340	365		
Aican	Jy	42½	70	95	75	10
Aican	Jy	42½P	$5¼	$5⅝	460	
Aican	Jy	37½P	245	270	$2¾	191
Aican	Ag	40 P	385	410	380	178
Aican	Ag	42½P	$5½	$5⅞		
Aican	Nv	35	$5½	$5⅞	$8⅜	30
Aican	Nv	35 P	215	240	190	36
Aican	Nv	37½P	$3¼	$3½	$3	72
Aican	Nv	40	330	355	$3¾	55
Aican	Nv	40 P	455	480	395	148
Aican	Nv	42½	$2½	$2¾	230	26
Aican	Nv	42½P	$6	$6⅜	$6⅛	10
Aican	Ag	25	$12⅞	$13¼	$10⅜	17
Aican	Ag	25 P	1	20	20	22
Aican	Ag	26⅝	$11¼	$11⅜	$11½	5
Aican	Ag	26⅝P	1	25	70	42
Aican	Ag	28⅛	$9⅝	$10	$14	114
Aican	Ag	28⅛P	5	25	100	75
Aican	Ag	30	$8⅛	$8½	$11	1230
Aican	Ag	30 P	20	30	20	281
Aican	Ag	31⅜	$6⅞	$7¼	$10¾	688
Aican	Ag	31⅜P	40	55	125	72
Aican	Ag	33⅜P	90	105	95	95
Aican	Ag	35	440	465	470	646
Aican	Ag	35 P	140	155	145	126
Aican	Ag	36⅜	355	$3¾	$6⅛	584
Aican	Ag	36⅜P	205	230	190	21
Aican	Ag	38⅜	260	285	$5	31
Aican	Ag	38⅜P	290	315		
Aican	Nv	31⅜	$7¼	$8⅛	$10¼	11
Aican	Nv	31⅜P	110	135	$3	50
Aican	Nv	33⅜	$6⅛	$7	$8⅞	15
Aican	Nv	33⅜P	155	180	125	17
Aican	Nv	35	$5⅝	$6	$8⅜	25
Aican	Nv	35 P	215	240	380	42
Aican	Nv	36⅜P	285	310	180	10
Aican	Nv	38⅜	$4	$4¼	395	10
Aican	Nv	38⅜P	365	390	305	15
Asama	Ja	10	$3¼	$4¼	380	15
Asama	Ja	10 P	20	40		
Asama	Ja	12½	210	240		
Asama	Ja	12½P	85	105	70	10
Asama	Ja	15 P	215	$2½		
Asama	Ja	17½	45	65		
Asama	Ja	17½P	445	485		

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Series		Int. en cours	Vol.	cours	Haut	Bas	Ferm.
aug	370p	50	313	1.00	1.00	1.00	
Aug	400		10	1895	59.00	59.00	59.00
Aug	400p		218	1602	2.50	2.50	2.50
Aug	420		221	2643	42.00	40.00	40.00
Aug	420p		107	1659	7.00	5.30	6.50
Aug	440		77	2851	31.50	29.00	29.00
Aug	440p		140	2492	14.00	10.00	12.50
Aug	460		163	2877	20.00	17.50	19.00
Aug	460p		28	1046	23.00	21.00	23.00
Aug	480		361	3933	12.50	11.00	11.00
Aug	480p		35	448	36.00	34.00	36.00
Aug	500		193	1697	8.50	7.00	7.00
Aug	520		215	2480	5.30	5.00	5.00
eb	440		3	44	50.00	50.00	50.00
Feb	460		5	251	42.00	42.00	42.00
Feb	480		5	210	31.00	31.00	31.00
Feb	500		1	229	24.00	24.00	24.00
Nov	390p		15	690	4.50	4.00	4.50
Nov	400p		2	607	6.00	6.00	6.00
Nov	420p		208	434	12.50	10.50	10.50
Nov	440		17	896	43.00	40.00	43.00
Nov	460		27	1524	31.50	31.00	31.50
Nov	480		160	1644	23.00	22.00	22.50
Nov	500		20	711	16.50	15.00	15.50
Nov	520		36	1788	12.50	11.20	11.20
Total		market:				2,317	

Non transigées

Series		Int. en cours	Offre	Dem.
aug	360	52	92.00	97.00
Aug	360p	746	.30	1.00
Aug	370	53	82.00	87.00
Aug	380	227	73.00	77.00
Aug	380p	543	1.00	2.00
Aug	390	141	63.00	68.00
Aug	390p	837	1.50	2.50
Aug	500p	145	51.00	55.00
Aug	520p	0	70.00	75.00
Feb	420	74	60.00	64.00
Feb	420p	11	11.50	14.50
Feb	440p	6	22.00	25.00
Feb	460p	36	29.00	33.00
Feb	480p	16	39.00	43.00
Feb	500p	6	53.00	58.00
Feb	520	6	16.00	19.00
Nov	370	12	89.00	94.00
Nov	370p	1897	.70	1.70
Nov	380	28	80.00	85.00
Nov	380p	810	3.50	4.00
Nov	390	10	70.00	75.00
Nov	400	280	63.00	68.00
Nov	420	851	50.00	54.00
Nov	440p	376	18.00	20.00
Nov	460p	981	25.00	30.00
Nov	480p	226	35.00	39.00
Nov	500p	40	53.00	55.00
Nov	520p	0	70.00	75.00
open		interest:	43,374	

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Asama	Jv	8	$5⅛	$5⅜	415	6
Asama	Jv	8 P	1	10	50	20
Asama	Jv	9	440	480	$6¼	5
Asama	Jv	9 P	1	15	10	160
Asama	Jv	10	345	380	$4½	196
Asama	Jv	10 P	1	20	15	102
Asama	Jv	12½	140	165	140	1305
Asama	Jv	12½P	30	50	40	128
Asama	Jv	17½	15	20	30	140
Asama	Jv	17½P	$4	$4½		
Asama	Oc	9	$4½	490	330	9
Asama	Oc	9 P	10	20	30	20
Asama	Oc	10	360	410	$5½	96
Asama	Oc	10 P	15	30	20	65
Asama	Oc	12½P	60	85	50	137
Asama	Oc	15 P	$2	230	155	20
Asama	Oc	17½	20	40	80	2
Asama	Oc	17½P	$4¼	465		
BCE	Fb	40 P	90	115	135	15
BCE	Fb	42½	155	180	140	33
BCE	Fb	42½P	$2	$2¼		
BCE	Ag	35	$6⅜	$6¾	$7¼	5
BCE	Ag	35 P	1	15		
BCE	Ag	37½P	5	30	30	74
BCE	Ag	40 P	40	60	50	478
BCE	Ag	42½P	150	175	165	185
BCE	Ag	45 P	$4	405	$4¼	735
BCE	Nv	40	$2½	$2¾	$2½	439
BCE	Nv	42½P	175	$2	$2¼	116
BCE	Nv	45 P	410	415	$4¼	153
Bomb.	Ja	22½	$5	$5⅜	465	23
omb.	Ja	22½P	170	$2		
Bomb.	Ja	25 P	290	315	355	20
Bomb.	Ja	27½	360	285	240	180
Bomb.	Ja	27½P	430	455	490	25
Bomb.	Jv	16	$8½	$9¼	$10½	89
Bomb.	Jv	16 P	10	25	10	70
Bomb.	Jv	17	$7¾	$8¼	$7	124
Bomb.	Jv	17 P	5	25	15	82
Bomb.	Jv	18	$6¾	$7¼	$7¾	181
Bomb.	Jv	18 P	10	25	25	221
Bomb.	Jv	19	$5¾	$6	$4½	121
Bomb.	Jv	19 P	5	25	10	60
Bomb.	Jv	20	485	490	455	411
Bomb.	Jv	22½P	55	80	85	751
Bomb.	Jv	27½P	320	345	420	139
Bomb.	Jv	30 P	$5¼	$5¾	370	5
Bomb.	Oc	17	15	25	25	85
Bomb.	Oc	18	$6¾	$7¾	$7	67
Bomb.	Oc	18 P	20	25	20	6
Bomb.	Oc	19 P	15	40	85	49
Bomb.	Jy	27½P	$11⅛	$11⅝		
Bomb.	Oc	27½	$14⅛	$14⅝		
Bomb.	Oc	27½P	165	190		
BcFor	Jn	12½	$6	$6¼	$6	20
BcFor	Jn	12½P	10	15		
BcFor	Jn	14	$4½	$4¾	$4½	20
BcFor	Jn	14 P	10	15		
BcFor	Jn	15	$3½	$3¾	385	175
BcFor	Jn	15 P	1	25	45	7
BcFor	Jn	16 P	1	25		
BcFor	Jn	17	165	190	230	10
BcFor	Jn	17 P	5	30		
BcFor	Jn	18 P	20	45		
BcFor	Jn	19	35	60	80	165
BcFor	Jn	19 P	65	90	90	5
BcFor	Jn	20	10	35	25	983
BcFor	Jn	20 P	135	160		
BcFor	Jn	22½	1	25	5	2465
BcFor	Jn	22½P	$3¾	$4	$3½	1
BcFor	Jn	25	1	25		
BcFor	Jn	25 P	$6¼	$6½		
BcFor	Sp	10	235	260	330	
BcFor	Sp	10 P	5	10		
BcFor	Sp	14	470	495		
BcFor	Sp	14 P	1	25		
BcFor	Sp	15	380	405	360	5
BcFor	Sp	15 P	5	30		
BcFor	Sp	16	$3	$3¼		
BcFor	Sp	16 P	20	45	50	10
BcFor	Sp	17	$2¼	$2½	$2½	1
BcFor	Sp	17 P	40	65		
BcFor	Sp	18 P	75	100		
BcFor	Sp	19	105	130	240	60
BcFor	Sp	19 P	120	145	120	17
BcFor	Sp	20	80	105	95	161
BcFor	Sp	20 P	180	205	180	10
BcFor	Sp	22½	20	45	135	37
BcFor	Sp	22½P	380	405		
BcFor	Sp	25	5	30		
BcFor	Sp	25 P	$4¼	$4½		
BcFor	Dc	19	190	205	205	70
BcFor	Dc	19 P	150	170	170	30
BcFor	Dc	20	125	150	145	110
BcFor	Dc	20 P	205	230	195	10
BcFor	Dc	22½	65	90	60	10
BcFor	Dc	22½P	385	390		
BcFor	Dc	25	20	45		
BcFor	Dc	25 P	$6¼	$6½		
BC Tel	Ja	27½	170	195	95	3
BC Tel	Ja	27½P	95	110		5
BC Tel	Ja	30	60	80	65	5
BC Tel	Ja	30 P	240	265		
BC Tel	Jv	25	340	365		
BC Tel	Jv	25 P	1	25		
BC Tel	Jv	27½	100	125	105	1990
BC Tel	Jv	27½P	30	55	20	60
BC Tel	Jv	30	5	25	25	563
BC Tel	Jv	30 P	$2	$2¼	140	
BC Tel	Oc	27½	140	165	220	1255
BC Tel	Oc	27½P	65	90	60	2
BC Tel	Oc	30	30	50	30	290
BC Tel	Oc	30 P	$2¼	245	220	200
Mcd	Jn	15	$3	$3½	$4	10
Mcd	Jn	15 P	10	10		
Mcd	Jn	16¼	175	$2¼	$3¼	14
Mcd	Jn	16¼P	10	10		
Mcd	Jn	17½	125	175	175	353
Mcd	Jn	17½P	25	60		
Mcd	Jn	19	25	50	175	3
Mcd	Jn	19 P	85	135		
Mcd	Jn	20	10	15	50	78
Mcd	Jn	20 P	165	215	55	5
Mcd	Jn	22½	75	15		
Mcd	Jn	22½P	$4	$4½	$3¼	3
Mcd	Jn	25	5	10	25	50
Mcd	Jn	25 P	$6⅜	$7¼		
Mcd	Sp	15	380	420		20
Mcd	Sp	15 P	10	25		
Mcd	Sp	16¼	$2¼	$2¾		20
Mcd	Sp	16¼P	25	50		
Mcd	Sp	17½	175	185	$3½	75
Mcd	Sp	17½P	55	100		
Mcd	Sp	19	100	135		
Mcd	Sp	19 P	140	190	110	5
Mcd	Sp	20	50	100	150	18
Mcd	Sp	20 P	$2	$2½		
Mcd	Sp	22½	30	60		
Mcd	Sp	22½P	$4¼	$4¾		
Mcd	Sp	25	10	45		
Mcd	Sp	25 P	$6½	$7		
Mcd	Dc	19	150	$2	220	10
Mcd	Dc	19 P	170	220		
Mcd	Dc	20	100	150		
Mcd	Dc	20 P	230	280		
Mcd	Dc	22½	60	110		
Mcd	Dc	22½P	$4½	$5		
Mcd	Dc	17½P	50	75	100	41
Mcd	Dc	20 P	210	$2½	290	70
Mcd	Dc	22½	25	50	55	30
Mcd	Dc	22½P	435	485	340	10
Mcd	Dc	25	$6½	$7		
Mcd	Dc	25 P	$8½	$9	$7	2
Brscn	A	Ja 35	390	$4	395	46
Brscn	A	Ja 35 P	210	235	140	10
Brscn	A	Ja 37½	270	295	310	53
Brscn	A	Ja 37½P	330	355	385	25
Brscn	A	Ja 40 P	$4¾	$5	$5	10
Brscn	A	Jv 25 P	1	25	55	39
Brscn	A	Jv 27½	$8½	$9	$8	27
Brscn	A	Jv 27½P	5	30	25	15
Brscn	A	Jv 30	$6⅛	$6⅜	$6⅜	14
Brscn	A	Jv 30 P	10	35	105	3
Brscn	A	Jv 32½P	25	30	55	110
Brscn	A	Jv 35 P	90	115	120	98
Brscn	A	Jv 37½P	220	245	255	25
Brscn	A	Oc 30	$6⅜	$7⅛	$7⅛	25
Brscn	A	Oc 30 P	15	60	195	3
Brscn	A	Oc 32½P	80	105	80	15
Brscn	A	Oc 35 P	165	190	125	31
Brscn	A	Oc 37½P	285	310	155	24
Brscn	A	Oc 40 P	$4½	$4¾	$4¾	2
Bmg.A		Ja 40	$8	$8½		
Bmg.A		Ja 40 P	465	55		
Bmg.A		Ja 42½	$6⅞	$7⅜		
Bmg.A		Ja 42½P	$5⅞	$6¼		
Bmg.A		Ja 45	$5⅞	$6⅜		
Bmg.A		Ja 47½	$5⅛	$5½		
Bmg.A		Ja 47½P	$8⅜	$8⅞		
Bmg.A		Ja 50	430	465		
Bmg.A		Ja 50 P	$10	$10½		
Bmg.A		Ja 55	315	$3½		
Bmg.A		Ja 55 P	$13½	$14		
Bmg.A		Jy 40	$4	$4½		
Bmg.A		Jy 40 P	$2	235		
Bmg.A		Jy 42½	285	310		
Bmg.A		Jy 42½P	320	355		
Bmg.A		Jy 45	$2	$2¼	290	10
Bmg.A		Jy 45 P	$4¾	$5⅛	390	10
Bmg.A		Jy 47½	135	160		
Bmg.A		Jy 47½P	$6⅜	$6⅞		
Bmg.A		Jy 50	85	105		
Bmg.A		Jy 50 P	$8⅜	$8⅞		
Bmg.A		Jy 55	50	70		
Bmg.A		Jy 55 P	$12⅞	$13⅜		
Bmg.A		Oc 40	$6⅜	$6¾		
Bmg.A		Oc 40 P	365	$4		
Bmg.A		Oc 42½	$5¼	$5⅝		
Bmg.A		Oc 42½P	485	$5¼		
Bmg.A		Oc 45	420	460		
Bmg.A		Oc 45 P	$6¼	$6¾		
Bmg.A		Oc 47½	340	$4¾		
Bmg.A		Oc 47½P	$7⅞	$8⅜		
Bmg.A		Oc 50	270	$3		
Bmg.A		Oc 50 P	$9⅝	$10⅛		
Bmg.A		Oc 55	170	195		
Bmg.A		Oc 55 P	$13⅜	$13⅞		
Bk	MtI	Ja 32½P	160	185	150	5
Bk	MtI	Ja 35 P	295	320	285	5
Bk	MtI	Ag 37½	20	30	20	1783
Bk	MtI	Ag 37½P	420	445	$4¼	55
Bk	MtI	Oc 35 P	245	270	285	102
Bk	MtI	Oc 37½P	50	70	45	415
Bk	MtI	Oc 37½P	$4¼	$4½	$4	30
Bk	NS	Jn 15 P	1	10	5	223
Bk	NS	Jn 22½	5	10	5	550
Bk	NS	Jn 22½P	$4¼	$4⅜	$3¼	
Bk	NS	Sp 15	320	345	$3	141
Bk	NS	Sp 15 P	5	25	30	30
Bk	NS	Sp 17½P	40	60	100	658
Bk	NS	Sp 20 P	$2	240	$3¼	158
Bk	NS	Sp 22½	5	30	30	247
Bk	NS	Sp 22½P	430	480	335	20
Bk	NS	Dc 15	340	$3¾	240	10
Bk	NS	Dc 15 P	20	45		
Bk	NS	Dc 17½P	50	75	100	41
Bk	NS	Dc 20 P	210	$2½	290	70
Bk	NS	Dc 22½	25	50	55	30
Bk	NS	Dc 22½P	435	485	340	10
Bowvy		Ja 15	55	$5½		
Bowvy		Ja 15 P	10	35		
Bowvy		Ja 17½	$3¼	$3¾	240	1
Bowvy		Ja 17½P	35	60		
Bowvy		Ja 20	175	$2	175	20
Bowvy		Ja 20 P	150	175	110	5
Bowvy		Ja 22½	90	115	150	21
Bowvy		Ja 22½P	320	370		
Bowvy		Jy 10	$9¼	$9¾	$7⅜	4
Bowvy		Jy 10 P	1	10	25	70
Bowvy		Jy 12½	$6¾	$7¼	$6	12
Bowvy		Jy 12½P	1	15	45	22
Bowvy		Jy 15	440	$4¼	$5⅝	205
Bowvy		Jy 15 P	1	25	45	85
Bowvy		Jy 17½	210	235	$3½	2444
Bowvy		Jy 17½P	5	30	60	256
Bowvy		Jy 20 P	100	125	100	175
Bowvy		Jy 22½	5	30	65	148
Bowvy		Jy 22½P	$3	$3½	$2¾	20
Bowvy		Oc 15	$4¾	$5¼	$6	78
Bowvy		Oc 15 P	5	25	20	40
Bowvy		Oc 17½	265	290	340	205
Bowvy		O

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

OPTIONS

Suite de la page 20

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Obk 11	Jn	102½	1	10	70	398
Obk 11	Jn	102½P	730	755	705	360
Obk 11	Jn	105	1	5	10	340
Obk 11	Jn	105 P	970	995	$12¾	32
Obk 11	Jn	107½	1	1		
Obk 11	Jn	107½P	$12¼	$12½		
Obk 11	Jy	92½	305	330		
Obk 11	Jy	92½P	65	90	160	57
Obk 11	Jy	95	160	185		
Obk 11	Jy	95 P	165	190		
Obk 11	Jy	97½	70	95		
Obk 11	Jy	97½P	315	340	$2¾	1
Obk 11	Jy	100	25	50		
Obk 11	Jy	100 P	510	545	455	
Obk 11	Sp	92½	360	385	210	8
Obk 11	Sp	92½P	140	165	210	2
Obk 11	Sp	95	220	245	280	200
Obk 11	Sp	95 P	$2½	$2¾		
Obk 11	Sp	97½	130	155	255	132
Obk 11	Sp	97½P	395	420	245	
Obk 11	Sp	100	70	95	95	20
Obk 11	Sp	100 P	570	595	545	34
Obk 11	Sp	102½	30	55	45	20
Obk 11	Sp	102½P	770	795	315	14
Obk 11	Sp	105	15	40	30	
Obk 11	Sp	105 P	$10	$10¼	$12¾	7
Obk 11	Sp	107½	5	30		
Obk 11	Sp	107½P	$12⅛	$12⅝	$5⅞	8
Obk 11	Dc	92½	410	435		
Obk 11	Dc	92½P	$2¼	$2½		
Obk 11	Dc	95	280	305	$3¼	200
Obk 11	Dc	95 P	340	365	270	3
Obk 11	Dc	97½	190	215	215	80
Obk 11	Dc	97½P	$4¾	$5	$6¾	80
Obk 11	Dc	100	125	150	125	20
Obk 11	Dc	100 P	640	$6¾	695	
Obk 11	Dc	102½	75	100	120	24
Obk 11	Dc	102½P	820	855	605	5
Obk 11	Dc	105	40	65	70	320
Obk 11	Dc	105 P	$10¼	$10½		
Oba 91	Jn	90	$8½	$9	$8½	
Oba 91	Jn	96 P	1	15		
Oba 91	Jn	97	115	140		
Oba 91	Jn	97 P	20	45	95	218
Oba 91	Jn	98	60	85	100	20
Oba 91	Jn	98 P	65	90	60	263
Oba 91	Jn	99	25	50	55	3
Oba 91	Jn	99 P	130	155	215	500
Oba 91	Jn	100	10	35	175	40
Oba 91	Jn	100 P	215	240	$3	60
Oba 91	Jn	101	3	20	120	40
Oba 91	Jn	101 P	305	330	$3¾	125
Oba 91	Jn	102	1	15	1	180
Oba 91	Jn	102 P	$4	$4¼	$4¾	65
Oba 91	Jn	103	1	15	10	140
Oba 91	Jn	103 P	$5	$5¼	$6	23
Oba 91	Jn	104	1	10	80	80
Oba 91	Jn	104 P	$6	$6¼	$7	114
Oba 91	Jy	96	210	235		
Oba 91	Jy	96 P	20	45		
Oba 91	Jy	97	145	170		
Oba 91	Jy	97 P	55	80	110	280
Oba 91	Jy	98	90	115		
Oba 91	Jy	98 P	100	125		
Oba 91	Jy	99	55	80		
Oba 91	Jy	99 P	165	190	135	40
Oba 91	Jy	100	30	55		
Oba 91	Jy	100 P	235	260		
Oba 91	Jy	101	15	40		
Oba 91	Jy	101 P	320	345		
Oba 91	Ag	96	230	255		
Oba 91	Ag	96 P	50	75		
Oba 91	Ag	97	170	195		
Oba 91	Ag	97 P	85	110		
Oba 91	Ag	98	120	145		
Oba 91	Ag	98 P	135	160		
Oba 91	Sp	96	245	270		
Oba 91	Sp	96 P	70	95		
Oba 91	Sp	97	185	210		
Oba 91	Sp	97 P	110	135		
Oba 91	Sp	98	140	165		
Oba 91	Sp	98 P	155	180		
Oba 91	Sp	99	100	125		
Oba 91	Sp	99 P	215	240		
Oba 91	Sp	100 P	285	310	125	80
Oba 91	Sp	101 P	355	380	$4	100
Oba 91	Sp	102	30	55	35	
Oba 91	Sp	102 P	440	465	$5	100
Oba 91	Sp	103	20	45	90	1
Oba 91	Sp	103 P	$5¼	$5½	$6	43
Oba 91	Sp	104	10	35	5	116
Oba 91	Sp	104 P	615	640	685	40
Oba 91	Dc	96	285	310		
Oba 91	Dc	96 P	120	145		
Oba 91	Dc	97	230	255		
Oba 91	Dc	97 P	165	190		
Oba 91	Dc	98	185	210		
Oba 91	Dc	98 P	210	235		
Oba 91	Dc	99	145	170		
Oba 91	Dc	99 P	270	295		
Oba 91	Dc	100	110	135		
Oba 91	Dc	100 P	330	355		
Oba 91	Dc	101	85	110		
Oba 91	Dc	101 P	$4	$4¼		
Oba 91	Dc	102	65	90	90	
Oba 91	Dc	103	45	70		
Oba 91	Dc	103 P	$5½	$5¾		
Oba 91	Dc	104	35	60		
Oba 91	Dc	104 P	635	660		
Placer	Jn	13¾	$8	$8¼		148
Placer	Jn	13¾P		4		80
Placer	Jn	15 P		6		864
Placer	Jn	16¼P		8		366
Placer	Jn	17½	430	440	430	770
Placer	Jn	17½P		10		636
Placer	Jn	18¾P	1	15		124
Placer	Jn	20 P	35	45	50	573
Placer	Jn	21¼	110	120	215	395
Placer	Jn	22½P	115	125	130	134
Placer	Jn	23¾	20	35	30	747
Placer	Jn	23¾P	210	$2¾	215	271
Placer	Jn	27½	1	5	$20⅛	
Placer	Jn	27½P	$5¾	$6	10	
Placer	Sp	13¾	$8⅛	$8⅜		38
Placer	Sp	13¾P	1	10		
Placer	Sp	15	$7	$7⅛	$10¾	1228
Placer	Sp	15 P	2	15		910
Placer	Sp	16¼	$5⅞	$6⅛	$7⅜	1088
Placer	Sp	16¼P	5	20		786
Placer	Sp	17½	$4¾	490	$6	1573
Placer	Sp	17½P	30	40		650
Placer	Sp	18¾	385	$4	$5⅜	1618

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Placer	Sp	18¾P	45	55		260
Placer	Sp	20	$3	315	420	850
Placer	Sp	20 P	80	90	75	78
Placer	Sp	22½P	190	$2	175	150
Placer	Sp	23¾	125	135	145	168
Placer	Sp	25 P	$3½	$3¾		60
Placer	Sp	27½	45	65	$20⅛	
Placer	Sp	27½P	$5¾	$6⅛		
Placer	Dc	20 P	115	125		70
Placer	Dc	21¼P	165	180		266
Placer	Dc	22½P	$2¼	240		10
Placer	Dc	23¾P	$3	$3¼		28
Placer	Dc	25 P	380	405	$2¾	40
Placer	Dc	27½	95	105		
Placer	Dc	27½P	$5¾	$6¼		
Pog.A	Jn	10 P	5	25	25	8
Pog.A	Jn	12½P	5	25	40	10
Pog.A	Jn	17½	10	20	35	2080
Pog.A	Jn	17½P	$2¼	$2½	150	84
Pog.A	Jn	20	10	15	30	57
Pog.A	Jn	20 P	$4¾	$5⅛	245	5
Pog.A	Sp	12½	285	310	$5⅛	30
Pog.A	Sp	12½P	25	50		
Pog.A	Sp	17½P	265	290	215	232
Pog.A	Sp	20	50	65	85	152
Pog.A	Sp	20 P	470	495	305	5
Pog.A	Dc	15	245	270	$4½	10
Pog.A	Dc	15 P	145	170	135	10
Pog.A	Dc	17½P	285	310	$2½	97
Pog.A	Dc	20	80	100	210	53
Pog.A	Dc	20 P	$4¾	$5⅛		
Provgo	Jn	17	$5¾	$6¼	$5¾	2
Provgo	Jn	17 P	5	25		
Provgo	Jn	18	$4¾	$5⅛	$5½	4
Provgo	Jn	18 P	15	25	140	10
Provgo	Jn	19	$3¾	$4		
Provgo	Jn	19 P	10	25	100	10
Provgo	Jn	20	$2¾	$3	255	82
Provgo	Jn	20 P	1	25	100	10
Provgo	Jn	22½P	60	85		
Provgo	Jn	25	5	10	80	112
Provgo	Jn	25 P	$2½	$2¾		
Provgo	Jy	20	$3	$3¼		
Provgo	Jy	20 P	10	35		
Provgo	Jy	22½P	80	105		
Provgo	Jy	25	10	35	60	10
Provgo	Jy	25 P	265	290		
Provgo	Ag	20	315	340		
Provgo	Ag	20 P	20	45		
Provgo	Ag	22½	135	160	115	10
Provgo	Ag	22½P	95	120		
Provgo	Sp	17	$5⅜	$5⅞		
Provgo	Sp	17 P	5	25		
Provgo	Sp	18	$5	$5½	$4¾	9
Provgo	Sp	18 P	25	25		
Provgo	Sp	19	$4	$4¼	$2	
Provgo	Sp	19 P	5	30	105	6
Provgo	Sp	20	330	355	$3¼	71
Provgo	• Sp	20 P	25	50	100	25
Provgo	Sp	22½	135	140	150	260
Provgo	Sp	22½P	105	130	240	40
Provgo	Sp	25	40	65	75	70
Provgo	Sp	25 P	280	305		
Provgo	Dc	20	360	385		
Provgo	Dc	20 P	50	75	95	10
Provgo	Dc	22½	190	215	190	78
Provgo	Dc	22½P	130	155	140	23
Provgo	Dc	25	80	105	165	7
Provgo	Dc	25 P	$3	$3¼		
Powr	Fb	17 P	85	110	130	38
Powr	Fb	18	175	$2	185	10
Powr	Fb	18 P	135	160		
owr	Fb	19 P	235	260		
Powr	Ag	15 P	5	30	35	50
Powr	Ag	16	265	$2¾	305	1165
Powr	Ag	16 P	25	35	40	120
Powr	Ag	17	170	180	$2	3621
Powr	Ag	17 P	40	50	60	173
Powr	Ag	19 P	185	$2	190	103
Powr	Ag	20 P	285	$3	235	159
Powr	Ag	22½	5	15	15	2071
Powr	Ag	22½P	$5	$5½		
Powr	Nv	17	$2	$2¼	185	57
Powr	Nv	17 P	60	85	100	32
Powr	Nv	18 P	110	120	165	900
Powr	Nv	19 P	$2¼	235	260	45
Powr	Nv	20 P	$3¼	335	$2½	63
Powr	Nv	22½	20	35	70	399
Powr	Nv	22½P	$5	$5½		
Pwa	Ja	25	310	335	315	29
Pwa	Ja	25 P	$2½	$2¾	240	27
Pwa	Ja	27½	210	235	195	30
Pwa	Ja	27½P	390	415	395	10
Pwa	Jy	18	$6⅝	$6⅞	$8¾	5
Pwa	Jy	18 P	1	25		
Pwa	Jy	19	$5¾	$6	$7¼	7
Pwa	Jy	19 P	1	25		
Pwa	Jy	20 P	5	30	100	5
Pwa	Jy	22½P	40	55	55	155
Pwa	Jy	25	115	125	115	769
Pwa	Jy	25 P	135	140	130	457
Pwa	Jy	27½	35	55	40	597
Pwa	Jy	27½P	315	340	$3¼	82
Pwa	Jy	30	10	30	35	504
Pwa	Jy	30 P	$5½	$5¾	$3¼	15
Pwa	Oc	19	$6¼	$6½	$6½	24
Pwa	Oc	19 P	15	40	40	5
Pwa	Oc	20	$5⅜	$5⅝	$5⅜	112
Pwa	Oc	20 P	35	60	75	20
Pwa	Oc	22½	360	385	435	351
Pwa	Oc	22½P	100	125	100	135
Pwa	Oc	25 P	210	235	205	103
Pwa	Oc	27½P	360	385	$3	20
Pwa	Oc	30	65	90	90	146
Pwa	Oc	30 P	$5⅝	$5⅞		
Powfin	Fb	20	$2¾	$3¼		
Powfin	Fb	20 P	115	140		
Powfin	Fb	22½	190	215		
Powfin	Fb	22½P	270	310		
Powfin	Ag	17½	390	440	$4	3
Powfin	Ag	17½P	5	30		
Powfin	Ag	20	180	205	$2	40
Powfin	Ag	20 P	65	90	60	30
Powfin	Ag	22½P	180	205	150	25
Powfin	Ag	25	20	45	60	61
Powfin	Ag	25 P	$3¾	$4¼	$3	25
Powfin	Ag	27½	5	30	100	17
Powfin	Ag	27½P	$6	$6½	310	4
Powfin	Nv	20	230	270	230	27
Powfin	Nv	20 P	110	135	125	30
Powfin	Nv	22½	140	165	150	111
Powfin	Nv	22½P	220	245	205	4
Powfin	Nv	25	55	80	90	40
Powfin	Nv	25 P	$3¾	$4¼	385	60
Powfin	Nv	27½	15	40	175	40
Powfin	Nv	27½P	$6	$6½		

Q R

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Rgrs B	Ja	15	340	390	415	5
Rgrs B	Ja	15 P	35	60		
Rgrs B	Ja	17½	285	335		
Rgrs B	Ja	17½P	160	185		
Rgrs B	Ja	20	170	195		
Rgrs B	Ja	20 P	$2½	$3	340	5
Rgrs B	Jy	15	$3	$3½	240	10
Rgrs B	Jy	15 P	1	25		
Rgrs B	Jy	17½	150	175	155	
Rgrs B	Jy	17½P	35	60	65	65
Rgrs B	Jy	20	65	85	70	149
Rgrs B	Jy	20 P	$2	$2½	$2¼	25
Rgrs B	Jy	22½	40	60	215	431
Rgrs B	Jy	22½P	$4¼	$4¾		
Rgrs B	Jy	25	5	30	75	21
Rgrs B	Jy	25 P	$6¾	$7¼	390	
Rgrs B	Oc	15	330	370	$8¼	422
Rgrs B	Oc	15 P	15	40	5	100
Rgrs B	Oc	17½	220	260	290	
Rgrs B	Oc	17½P	135	160	175	25
Rgrs B	Oc	20	140	160	$3¼	228
Rgrs B	Oc	20 P	240	$2¾	240	20
Rgrs B	Oc	22½	55	80	115	
Rgrs B	Oc	22½P	$4¼	$4¾	$5½	10
Rgrs B	Oc	25	30	50	210	49
Rgrs B	Oc	25 P	$6¾	$7¼		
Rangr	Ja	5	$2¾	$3¼	$3¼	14
Rangr	Ja	5 P	10	30		
Rangr	Ja	6	$2¼	$2½	280	91
Rangr	Ja	6 P	35	55	40	50
Rangr	Ja	7	160	185	185	120
Rangr	Ja	7 P	55	70	70	148
Rangr	Ja	8 P	110	135	105	5
Rangr	Ja	9 P	100	125		
Rangr	Jy	5	270	280	270	94
Rangr	Jy	5 P	1	10	8	95
Rangr	Jy	6 P	5	15	5	365
Rangr	Jy	7 P	15	25	25	445
Rangr	Jy	9	15	20	20	650
Rangr	Jy	9 P	120	145		
Rangr	Oc	5	270	295	310	26
Rangr	Oc	5 P	10	20	25	36
Rangr	Oc	6 P	10	20	15	90
Rangr	Oc	7 P	35	50	40	206
Rangr	Oc	9	140	165	90	
RovBK	Ja	30	440	490		
RovBK	Ja	32½	290	340	220	10
RovBK	Ja	32½P	140	165	175	33
RovBK	Ja	35 P	$2¼	$2¾		
RovBK	Ja	37½	90	115		
RovBK	Ja	37½P	$4¼	$4¾		
RovBK	Jn	30	$3¼	$3¾		
RovBK	Jn	30 P		15		
RovBK	Jn	35	20	45	50	146
RovBK	Jn	35 P	165	190	$3¼	10
RovBK	Jn	37½	1	10	20	15
RovBK	Jn	37½P	290	440		
RovBK	Jy	30	360	410	310	30
RovBK	Jy	30 P	5	30	25	50
RovBK	Jy	37½	20	30	30	3883
RovBK	Jy	37½P	290	440	$4	20
RovBK	Jy	40	1	15	30	779
RovBK	Jy	40 P	$6⅜	$6⅞	$6¾	
RovBK	Oc	30 P	25	50		
RovBK	Oc	35 P	$2	240	$2¾	33
RovBK	Oc	37½	50	75	45	274
RovBK	Oc	37½P	$4	$4½		
RovBK	Oc	40	25	50	80	110
RovBK	Oc	40 P	$6½	$7		
RovTst	Jn	27½	$5⅝	$6⅛	410	7
RovTst	Jn	27½P	5	25		
RovTst	Jn	30	$3½	$4	240	10
RovTst	Jn	30 P	5	25		
RovTst	Jn	32½	145	165	490	60
RovTst	Jn	32½P	20	45	25	20
RovTst	Jn	35 P	185	210	170	10
RovTst	Jn	37½	5	30	25	25
RovTst	Jn	37½P	410	460	$3¾	
RovTst	Jn	40	1	20	60	33
RovTst	Jn	40 P	$6½	$7		
RovTst	Sp	27½	$5⅝	$6⅜		
RovTst	Sp	27½P	10	30		
RovTst	Sp	30	$4	$4½	$4¼	10
RovTst	Sp	30 P	5	30		
RovTst	Sp	32½	235	285	$2½	
RovTst	Sp	32½P	80	105		
RovTst	Sp	35 P	$2½	$3	$2	17
RovTst	Sp	37½	45	70	105	25
RovTst	Sp	37½P	$4¼	$4¾		
RovTst	Sp	40	15	40		
RovTst	Sp	40 P	$6⅝	$7⅛		
RovTst	Dc	32½	$3	$3½		
RovTst	Dc	32½P	135	160	125	10
RovTst	Dc	35	175	$2		
RovTst	Dc	35 P	$2¾	$3¼		
RovTst	Dc	37½	95	120		
RovTst	Dc	37½P	$4¾	$5¼		
RovTst	Dc	40	40	65		
RovTst	Dc	40 P	$7	$7½		

S T

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Sears	Fb	10	210	230		
Sears	Fb	10 P	35	45		
Sears	Fb	12½	95	110	100	8
Sears	Fb	12½P	160	175	150	5
Sears	Fb	15	40	50		
Sears	Fb	15 P	$3¾	395		
Sears	Ag	9	240	255		
Sears	Ag	9 P	1	10	45	30
Sears	Ag	10	150	165	215	96
Sears	Ag	10 P	15	25	25	50
Sears	Ag	12½	30	40	45	2003
Sears	Ag	15	15	20	20	200
Sears	Ag	15 P	355	$3¾	255	45
Sears	Nv	10	185	205	$2¾	142
Sears	Nv	10 P	25	30		
Sears	Nv	12½P	150	165	135	249
Sears	Nv	15	25	35	25	150
Sears	Nv	15 P	365	385		
Shell C	Jn	37½	$8¾	$9¼		
Shell C	Jn	37½P	1	25		
Shell C	Jn	40	$6¼	$6¾	$5¾	15
Shell C	Jn	40 P	5	30	75	44
Shell C	Jn	42½	$3½	$4	165	1
Shell C	Jn	42½P	25	50	75	60
Shell C	Jn	45	190	215	$2½	25
Shell C	Jn	50	40	65	125	30
Shell C	Jn	50 P	$4	$4½		
Shell C	Jy	45	$3	$3½		
Shell C	Jy	47½	190	215	$3¼	150
Shell C	Jy	47½P	$2½	$3		
Shell C	Jy	50	100	125		
Shell C	Jy	50 P	$4	$4½		
Shell C	Ag	25	$21½	$22	$21¾	10
Shell C	Ag	25 P	1	10	65	45
Shell C	Ag	27½	$19	$19½	150	2
Shell C	Ag	27½P	1	10	80	10
Shell C	Ag	30	$16½	$17	$14	16
Shell C	Ag	30 P	1	10	85	43
Shell C	Ag	32½	$14	$14½	$14¼	43
Shell C	Ag	32½P	5	10	65	40
Shell C	Ag	35	$11½	$12	$11½	24
Shell C	Ag	37½	$9	$9½	$8¾	57
Shell C	Ag	37½P	10	35	25	88
Shell C	Ag	40	$6½	$7	$9½	139
Shell C	Ag	40 P	40	65	60	72
Shell C	Ag	42½P	100	125	100	175
Shell C	Ag	45	$4	$4½	$5¼	129
Shell C	Ag	45 P	$2	$2½	$2	29
Shell C	Ag	47½	$2¾	$3¼	$4	23
Shell C	Ag	47½P	$3¼	$3¾	$3¼	113
Shell C	Ag	50 P	$4½	$5		
Shell C	Nv	37½	$10	$10½	$7	8
Shell • C	Nv	37½P	75	100	$2	11
Shell C	Nv	40	$8	$8½	$8	33
Shell C	Nv	40 P	100	125	80	6
Shell C	Nv	42½P	175	$2	175	100
Shell C	Nv	45	$5¼	$5¾	$6½	15
Shell C	Nv	45 P	260	310	$2½	13
Shell C	Nv	47½	$4¼	$4¾	$5	11
Shell C	Nv	47½P	$3¾	$4¼	$3¾	8
Shell C	Nv	50	$3¼	$3¾		
Shell C	Nv	50 P	$5	$5½		
Spar	Ja	17½	$4¼	$4¾	$4½	10
Spar	Ja	17½P	75	100		
Spar	Ja	20	$3	340	$3¼	
Spar	Ja	20 P	165	190	165	10
Spar	Ja	22½	190	215	$2¼	9
Spar	Ja	22½P	$3	340		
Spar	Ja	25	110	135	165	4
Spar	Ja	25 P	490	$5⅜	340	5
Spar	Jy	17½	320	$3½		
Spar	Jy	17½P	15	35		
Spar	Jy	20	150	165	160	98
Spar	Jy	22½P	210	$2½	$2½	235
Spar	Jy	25 P	435	465	235	48
Spar	Jy	27½	10	25	35	101
Spar	Jy	27½P	$6⅞	$7⅜		
Spar	Oc	17½	$3¾	$4		
Spar	Oc	17½P	45	65		
Spar	Oc	20	220	245	395	139
Spar	Oc	20 P	125	145	110	149
Spar	Oc	22½P	270	320	$2¾	106
Spar	Oc	25	65	75	95	171
Spar	Oc	25 P	$4¾	$5¼	465	25
StlcoA	Fb	22½	470	495		
StlcoA	Fb	22½P	100	120	120	5
StlcoA	Fb	25	330	$3½	240	2
StlcoA	Fb	25 P	180	205		
StlcoA	Fb	27½	$2¼	245		
StlcoA	Fb	27½P	295	310		
StlcoA	Ag	17½	$8⅜	$8⅞	$6¾	65
StlcoA	Ag	17½P	5	20	15	58
StlcoA	Ag	20	$6	$6⅜	$5½	149
StlcoA	Ag	20 P	10	25	25	54
StlcoA	Ag	22½P	20	40	40	80
StlcoA	Ag	25 P	70	90	150	94
StlcoA	Ag	27½P	220	245	$4	6
StlcoA	Nv	20	$6⅛	$6½	$6	10
StlcoA	Nv	20 P	30	45		
StlcoA	Nv	22½	410	430	305	55
StlcoA	Nv	22½P	65	90	105	53
StlcoA	Nv	25	255	$2¾	245	212
StlcoA	Nv	25 P	130	150	$2	27
StlcoA	Nv	27½	140	165	95	119
StlcoA	Nv	27½P	270	295	$3¼	5
Silver	Jn	5	240	270	91	40
Silver	Jn	5 P	3	5	3	50
Silver	Jn	5½	195	220	220	159
Silver	Jn	5½P	5	15	19	20
Silver	Jn	6 P	5	20	53	5
Silver	Jn	6½P	1	25	8	15
Silver	Jn	7	60	85	185	118
Silver	Jn	7 P	1	25	25	19
Silver	Jn	7½P	20	45	35	13
Silver	Jn	8½	10	20	50	221
Silver	Jn	8½P	100	125	65	30
Silver	Jn	9	10	25	40	247
Silver	Jn	9 P	150	175	50	20
Silver	Jn	9½	1	15	35	79
Silver	Jn	9½P	$2	$2¼	50	40

TORONTO

Suite de la page 19

Br Gas adr	10100	$33¼	32	32	−2½
Brit Air r	12275	$32	31½	31¾	− ⅛
Flcnbr def	42000	400	370	400	+40
Privatzn r	35150	$7⅜	7¼	7⅜	+ ¼
Privatzn w	38600	92	85	89	− 3
RY Fin r	2500	$11⅝	11¼	11⅝	+ ⅝
Partnership Units					
P Storag ll	800	$23¾	23¾	23¾	+ ¼
Rv Lepag w	3200	30	30	30	+ 5
Resale Restricted Trust Units					
C Income u	1925	$10¼	10¼	10¼	
Cincm 86 u	8200	$10¼	10	10	+ ¼
Cincm 87 u	3532	$10¼	10⅛	10¼	
C Trust un	700	$9½	9½	9½	
Enrpls Fd u	2150	$11⅛	11	11	− ¼
FirstPr Tr u	5300	$19½	19⅜	19½	+ ⅛
Gard Int u	2915	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅜
Rnb Gold	U11000	61	60	61	− 1
RT Enrgy u	5500	$11	10¾	11	
Traded In US Funds					
Asomera	1600	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ¼
Bow Vly 200	500	$23⅛	23⅛	23⅛	− ⅝
Coleco	900	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Gulf Can	5000	$22¼	22¼	22¼	− ⅞
IBM	2000	$160⅝	160⅝	160⅝	+ 1⅝
Nat Bk 6	500	$29½	29½	29½	
Osbn Chap	o10000	$6	5¾	6	
PBech B of	2200	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Tex Can	1000	$26	26	26	− ½

TAUX D'INTÉRÊT

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

Institutions financières	Unifamilial Duplex/Triplex 1 an	2 ans	3 ans	5 ans	Multilogement 1 an	2 ans	3 ans	5 ans	Semi-commercial et commercial 1 an	2 ans	3 ans	5 ans	Prêts personnels
Banques													
Commerce	9¾	10¼	10¾	11½	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	10¾
Épargne	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	11	11½	9¾	10¼	11	11½	11½
Montréal	9½	10	10½	11¼	—	—	10½	11¼	—	—	—	—	11½
Nationale	9½	10	10¼	11	9½	10	10¼	11	10	10½	10¾	11½	10½
Nouvelle-Écosse	9½	10	10¼	11	9½	10	10¼	11	n/d	n/d	n/d	n/d	10¾
Royale	9½	10	10¼	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Toronto-Dominion	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	n/d
Commer. italienne	9½	10	10¼	11¼	10½	11	11½	12¼	10½	11	11½	12¼	11½
Caisses Étab.	9¾	10¼	10½	11	10¼	10¾	11	11½	11	11½	11¾	12¼	11½
Caisses pop.Mtl.*	9¾	10½	11	11¾	10	10¾	11¼	12	10½	n/d	n/d	n/d	10½
Caisses pop. Qbc.*	9½	10¼	10½	11¼	9½	10¼	10½	11¼	9¾	10½	10¾	11½	9¾
Soc. Entraide éco.	10	10½	10¾	11¼	10¼	10¾	11	11½	—	—	—	—	11
Fiducies													
Canada Trust	9½	10	10¾	11¼	9½	10	10¾	11¼	9½	10	10¾	11¼	11¾
Fiduciaires	9½	10¼	10½	11½	9½	10¼	10½	11½	9½	10¼	10½	11½	—
Fiducie Guardian	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Fiducie Québec	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	10	10½	10¾	11¼	—
First City	—	—	—	—	10¼	10¼	11	11½	10¼	10¼	11	11½	—
Guaranty Trust	9½	10	10½	11½	9½	10	10½	11½	—	—	—	—	10
Montréal Trust	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	—
Morguard Trust	—	—	—	—	9¾	—	10½	11	9¾	—	10½	11	—
Prêt et Revenu	9½	10¼	10½	11	9½	10¼	10½	11	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Soc. Nat. Fiducie	9½	10	10½	11	9½	10	10½	11	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Trust Financial	—	—	—	—	—	—	—	—	n/d	—	n/d	n/d	—
Trust Général	9½	10	10½	11	9½	10	10½	11	9¾	10¼	10¾	11¼	—
Trust National	9¾	10¼	10¾	11½	10	10½	11	11¾	10	10½	11	11¾	—
Trust Royal	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	10	10¾	11	11½	9¾

Compilation **Fiducie du Québec** — 27 mai 1987 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec.

Taux sujets à changements sans préavis

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Silver	Jn	10	1	10	17	96
Silver	Jn	10 P	235	285	160	
Silver	Sp	5	255	280	380	45
Silver	Sp	5 P	1	20		
Silver	Sp	5½	215	240	290	170
Silver	Sp	5½P	1	25	13	10
Silver	Sp	6	180	205	$2¼	122
Silver	Sp	6 P	1	25		
Silver	Sp	6½	145	170	$2¼	114
Silver	Sp	6½P	5	30	20	2
Silver	Sp	7	120	145	175	222
Silver	Sp	7 P	25	50	40	60
Silver	Sp	7½	115	120	125	124
Silver	Sp	7½P	35	60	55	6
Silver	Sp	8	75	95	125	366
Silver	Sp	8 P	85	110	100	60
Silver	Sp	8½	60	80	120	173
Silver'	Sp	8½P	110	135		
Silver	p	9	50	70	105	91
Silver	Sp	9 P	155	180		
Silver	Sp	9½P	205	235		
Silver	Sp	10	35	60	65	104
Silver	Sp	10 P	240	290		
Silver	Dc	5	$2¾	$3	$3¼	110
Silver	Dc	5 P	1	20		
Silver	Dc	5½	240	265	$2¾	40
Silver	Dc	5½P	1	25	29	10
Silver	Dc	6 P	1	25		
Silver	Dc	6½	180	205	320	46
Silver	Dc	6½P	5	30		
Silver	Dc	7	155	180	195	207
Silver	Dc	7 P	40	65	55	30
Silver	Dc	8½	95	115	190	16
Silver	Dc	8½P	125	150		
Silver	Dc	9	80	105	110	116
Silver	Dc	9 P	160	185	190	
Silver	Dc	9½P	$2½	260		
Silver	Dc	10 P	245	295		
T-Bills	Jn	90½	122	138		
T-Bills	Jn	90½P		5		
T-Bills	Jn	91	73	87		
T-Bills	Jn	91 P	2	7		
T-Bills	Jn	91½	27	41		
T-Bills	Jn	91½P	2	11		
T-Bills	Jn	92	1	13		
T-Bills	Jn	92 P	18	32		
T-Bills	Jn	92½	13	7	33	25
T-Bills	n	92½P	62	76	133	
T-Bills	Jn	93	13	5	17	20
T-Bills	Jn	93 P	116	132	152	200
T-Bills	Jn	93½	1	3	6	20
T-Bills	Jn	93½P	161	177	79	50
T-Bills	Jy	90	157	173		
T-Bills	Jy	90 P		5		
T-Bills	Jy	90½	108	124		
T-Bills	Jy	90½P	2	7		
T-Bills	Jy	91	62	76		
T-Bills	Jy	91 P	9	10		
T-Bills	Jy	91½	23	37		
T-Bills	Jy	91½P	7	21		
T-Bills	Jy	92	1	15	11	10
T-Bills	Jy	92 P	34	48		
T-Bills	Jy	92½		8		
T-Bills	Jy	92½P	76	90		
T-Bills	Jy	93		5		
T-Bills	Jy	93 P	124	140		100
T-Bills	Ag	91	52	66	61	
T-Bills	Ag	91 P	3	17	30	250
T-Bills	Ag	91½	20	34		
T-Bills	Ag	91½P	20	34		
T-Bills	Ag	92	2	16		
T-Bills	Ag	92 P	51	65		
T-D Bk	Jn	20	$8⅛	$8½	$7½	
T-D Bk	Jn	20 P	1	20		
T-D Bk	Jn	22½	$5⅝	$6	$8½	141
T-D Bk	Jn	22½P	1	20	30	57
T-D Bk	Jn	25 P	10	20	25	77
T-D Bk	Jn	30	10	30	25	1070
T-D Bk	Jn	30 P	185	210	335	132
T-D Bk	Jn	32½	1	10	15	444
T-D Bk	Jn	32½P	$4¼	$4½	380	15
T-D Bk	Sp	22½	$6⅜	$6¾	$8⅛	200
T-D Bk	Sp	22½P	1	20		
T-D Bk	Sp	25	$4	$4¼	385	225
T-D Bk	Sp	25 P	35	55	65	130
T-D Bk	Sp	27½P	95	120	130	126
T-D Bk	Sp	30	70	90	75	615
T-D Bk	Sp	30 P	220	245	$2½	88
T-D Bk	Sp	32½	30	40	85	154
T-D Bk	Sp	32½P	435	460	$5½	52
T-D Bk	Dc	25 P	55	75		
T-D Bk	Dc	27½	$2¾	$3	260	45
T-D Bk	Dc	27½P	145	170	$2	63
T-D Bk	Dc	32½	50	75	90	1001
T-D Bk	Dc	32½P	455	485		
Teck B	Fb	30	$4¾	$5¼		

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Teck B	Fb	30 P	$4½	$5		
Teck B	Fb	32½	410	460		
Teck B	Fb	32½P	$6	$6½		
Teck B	Fb	35	295	345		
Teck B	Fb	35 P	$7½	$8		
Teck B	Ag	22½	$6¾	$7¼	395	10
Teck B	Ag	22½P	35	85	70	13
Teck B	Ag	25	$4¾	$5¼	$10¼	25
Teck B	Ag	25 P	75	125	65	5
Teck B	Ag	27½	$3½	415	385	717
Teck B	Ag	27½P	150	$2	120	10
Teck B	Ag	30	205	255	265	85
Teck B	Ag	30 P	270	320	255	20
Teck B	Ag	32½	150	185	$2½	80
Teck B	Ag	32½P	435	485	410	94
Teck B	Ag	35	100	130	155	109
Teck B	Ag	35 P	$6¼	$6¾	405	30
Teck B	Ag	37½	70	100	125	153
Teck B	Ag	37½P	$8⅞	$9⅜	$4	32
Teck B	Ag	40	50	65	110	131
Teck B	Ag	40 P	$10⅞	$11⅜		
Teck B	Nv	25	$5⅞	$6⅜	$15½	16
Teck B	Nv	25 P	140	190	105	4
Teck B	Nv	27½	$4¾	$5¼		
Teck B	Nv	27½P	240	290	$2	11
Teck B	Nv	30	380	430	$5½	10
Teck B	Nv	30 P	380	430	160	3
Teck B	Nv	32½P	$5¼	$5¾	$3½	15
Teck B	Nv	35	$2	255	490	40
Teck B	Nv	35 P	$7	$7½	$3½	30
Teck B	Nv	37½	170	220	$4½	38
Teck B	Nv	37½P	$9	$9½	490	30
Teck B	Nv	40	130	180	$3¼	35
Teck B	Nv	40 P	$11½	$12		
Trilon	Ja	20	320	370		
Trilon	Ja	20 P	90	110		
Trilon	Ja	22½P	210	260		
Trilon	Jn	17½	$4	$4½		
Trilon	Jn	17½P	1	25		
Trilon	Jn	20	170	195		
Trilon	Jn	20 P	5	30		
Trilon	Jn	22½	10	35	50	35
Trilon	Jn	22½P	100	125		
Trilon	Jy	17½	$4¼	$4¾		
Trilon	Jy	17½P	5	30		
Trilon	Jy	20	$2	230	205	10
Trilon	Jy	20 P	20	30	75	10
Trilon	Jy	22½P	125	150		
Trilon	Oc	17½	465	$5⅛		
Trilon	Oc	17½P	20	45		
Trilon	Oc	20	$2½	$3	280	10
Trilon	Oc	20 P	60	85		
Trilon	Oc	22½	100	125	105	160
Trilon	Oc	22½P	175	$2		
Trilon	Jy	18⅜	$3¼	$3¾	$6	1
Trilon	Jy	18⅜P	5	30		
Trilon	Jy	20	$2	230	155	41
Trilon	Jy	20 P	30	55		
Trilon	Jy	21⅝	90	110	105	82
Trilon	Jy	21⅝P	85	110	160	2
Trilon	Jy	23⅜	35	60	80	100
Trilon	Jy	23⅜P	195	220	$3½	10
Trilon	Jy	25	15	40	120	11
Trilon.	Jy	25 P	320	370		
Trilon	Oc	20	160	185		
Trilon	Oc	20 P	120	145		
Trilon	Oc	21⅝	175	$2	285	95
Trilon	Oc	21⅝P	140	165		
Trilon	Oc	23⅜	100	125	$3¼	5
Trilon	Oc	23⅜P	230	280		
Trilon	Oc	25	60	85	50	
Trilon	Oc	25 P	345	395		
TIX	Jn	180 P	60	75	90	267
TIX	Jy	180	$8½	$9½	$7½	17
TIX	Jy	190 P	$6⅞	$7⅜	$7½	19
TIX	Ag	180	$10	$11		
TIX	Ag	190 P	$8	$8½	$8¾	3
TIX	Ag	195	$3¼	$3¾	$3¾	5
TIX	Ag	195 P	$12	$13	$12¼	10
Total P	Ja	25	490	$5⅜		
Total P	Ja	25 P	90	115		
Total P	Ja	27½	340	390		
Total P	Ja	27½P	$2	230		
Total P	Ja	30	230	270		
Total P	Ja	30 P	290	340		
Total P	Ja	32½	145	170		
Total P	Ja	32½P	440	480		
Total P	Jy	20	$8¼	$8¾		
Total P	Jy	20 P	1	25	25	4
Total P	Jy	22½	$5¾	$6¼	$7⅜	
Total P	Jy	22½P	5	30		
Total P	Jy	25	$3½	390	$5	166
Total P	Jy	25 P	15	40	100	22
Total P	Jy	27½	170	195	190	1425
Total P	Jy	27½P	70	95	100	23
Total P	Jy	30	60	85	170	58

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Total P	Jy	30 P	$2	240	195	16
Total P	Jy	32½	5	30	50	10
Total P	Jy	32½P	415	465	$3¾	5
Total P	Jy	35	5	20	10	15
Total P	Jy	35 P	$6½	$7		
Total P	Oc	25	430	480	$3½	20
Total P	Oc	25 P	55	80	150	30
Total P	Oc	27½	270	310	280	35
Total P	Oc	27½P	130	155	125	5
Total P	Oc	30	155	180	215	46
Total P	Oc	30 P	255	295		
Total P	Oc	32½	85	110	100	30
Total P	Oc	32½P	$4¼	$4¾	$4¼	5
Total P	Oc	35	45	65		
Total P	Oc	35 P	$6½	$7		
Tr Pip	Fb	18	165	190		
Tr Pip	Fb	18 P	80	105		
Tr Pip	Fb	19	120	140	120	25
Tr Pip	Fb	19 P	135	160		
Tr Pip	Fb	20	75	100		
Tr Pip	Fb	20 P	195	220		
Tr Pip	Ag	15	355	380	490	20
Tr Pip	Ag	15 P	5	20	40	10
Tr Pip	Ag	16	255	280	$5½	5
Tr Pip	Ag	16 P	5	30	25	15
Tr Pip	Ag	17½	130	155	120	248
Tr Pip	Ag	17½P	20	35	15	53
Tr Pip	Ag	18 P	50	60	60	10
Tr Pip	Ag	19	50	75	55	344
Tr Pip	Ag	19 P	100	110	110	47
Tr Pip	Ag	20 P	185	195	205	235
Tr Pip	Ag	22½	1	25	20	216
Tr Pip	Ag	22½P	$4¼	430	$3	10
Tr Pip	Nv	18	135	155	130	256
Tr Pip	Nv	18 P	65	90	100	34
Tr Pip	Nv	19	90	105	85	919
Tr Pip	Nv	19 P	120	145	85	14
Tr Pip	Nv	20 P	210	$2¼	145	60
Tr Pip	Nv	22½	20	35	25	265
Tr Pip	Nv	22½P	440	445	220	10
TXO	Jn	185	$8⅞	$9⅜		
TXO	Jy	185	$11	$11½		
TXO	Jy	185 P	185	205		
TXO	Jy	190	$7⅝	$8⅛		
TXO	Jy	195	$5	$5⅜		
TXO	Jy	195 P	$5⅜	$5⅞		
TXO	Ag	185	$13¼	$13¾		
TXO	Ag	185 P	$3¼	345		
TXO	Ag	190	$10¼	$10¾		
TXO	Ag	190 P	480	$5		
TXO	Ag	195	$6⅝	$7⅛		
TXO	Ag	195 P	$6⅝	$7⅛		
Video	Fb	17 P	210	235		
Video	Fb	18	130	155		
Video	Fb	18 P	$2¾	$3		
Video	Ag	16	130	135	165	10
Video	Ag	16 P	90	115	100	11
Video	Ag	17	75	90	110	51
Video	Ag	17 P	135	160		
Video	Ag	18	40	55	50	10
Video	Nv	16	160	185	$2	27
Video	Nv	16 P	125	150	140	10
Video	Nv	17 P	180	205		
Video	Nv	18	85	110	95	75
Video	Nv	18 P	245	270		
Segrm	Ja	90	$12¼	$12¾		
Segrm	Ja	95	$9⅞	$10⅜		
Segrm	Ja	95 P	$6⅜	$6⅞	$6⅝	15
Segrm	Ja	100	$7⅜	$8⅜		
Segrm	Jn	100 P	$7	$7½	$5½	10
Segrm	Jy	80 P	50	75	55	92
Segrm	Jy	85	$9⅞	$10⅜	$10⅜	120
Segrm	Jy	85 P	80	105	110	179
Segrm	Jy	95 P	$4¼	$4½	480	215
Segrm	Jy	110	50	75	100	210
Segrm	Jy	110 P	$17⅛	$17⅝	$11¾	20
Segrm	Oc	85 P	140	165	$2¼	65
Segrm	Oc	90 P	305	330	410	85
Segrm	Oc	95	$7¼	$7¾	$7	359
Segrm	Oc	95 P	$5¼	$5¾	$6⅛	64
Segrm	Oc	100	$5⅛	$5⅝	$5¼	135
Segrm	Oc	100 P	$8⅛	$8⅝	$10⅛	132
Segrm	Oc	105	$3¼	$3½	335	42
Segrm	Oc	105 P	$12⅜	$12⅞		
Segrm	Oc	110	210	235	205	59
Wdwrd	Fb	6	85	110		
Wdwrd	Fb	6 P	20	45		
Wdwrd	Fb	7	35	60		
Wdwrd	Fb	7 P	75	100		
Wdwrd	Ag	5	130	155	150	10
Wdwrd	Ag	5 P	5	20		
Wdwrd	Ag	6	45	70	70	20
Wdwrd	Ag	6 P	10	35	35	12
Wdwrd	Nv	5	145	170		
Wdwrd	Nv	5 P	1	25		
Wdwrd	Nv	6	60	85	85	10
Wdwrd	Nv	6 P	15	40		

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Les cours ont fléchi et l'activité était réduite, mercredi dans le marché canadien des obligations.

Le court terme a baissé de 20 cents. Les moyen et long termes ont cédé trois huitièmes de point. Les titres des provinces et des société ont abandonné un demi-point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 7.87 pour cent.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé, hier, en hausse de 10-100 et cotait $1.3442 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 2 30-100 à $2.1620.

Par rapport à la devise US, le dollar canadien a cédé 6-100 à $0.7439 et le sterling a perdu 1 10-100 à $1.6155.

L'OR

TORONTO (PC) — L'or cotait $602 can. ($448 US) à l'offre et $604 can. ($449 US) à la demande, hier, à la clôture chez Deak International, courtiers en métaux précieux.

TORONTO (PC) — Handy and Harman cotait l'argent-métal, hier, à $10.057 l'once et $323.34 le kilogramme, comparativement à $9.960 et $320.22 respectivement, lors de la précédente cotation. Ces cotes sont en monnaie canadienne.

MONTREAL (PC) — La cote des trois indices Raymond, Chabot, Martin, Paré à la fermeture de la Bourse de Montréal, le 27 mai, s'établit comme suit:

REA (XRC) 1575.02, manufacturières (XRM) 1719.77 et services (XRS) 1471.21.

DIVIDENDES

Dividendes de société déclarés, hier, trimestriels sauf indication contraire.

American Barrick Resources Corp., ord.: une action pour chacune détenue; payable le 15 juillet aux actionnaires inscrits le 30 juin.

Banque de Nouvelle-Ecosse, ord.: : 18 cents; 29 juill., 29 juin.

Central Capital Corp., 7 5-8 pc, priv., série A: 48.186 cents; 1er juill., 2 juin.

Dylex Ltd, ord.: 5 cents; 30 juin, 19 juin.

Hammerson Canada Inc., 9.12 pc, priv. série A: 57 cents; 30 juin, 6 juin.

Selkirk Communications Ltd, classe A: 12 cents; 30 juin, 12 juin.

Timminco Ltd, ord.: 4 cents; 30 juin, 12 juin.

Algo Croup Inc.: classe A, 12.5 cents SA. Payable le 30 juin, aux inscrits le 15 juin.

Dominion Textile Inc.: ordinaire, 12 cents. Payable le 15 juillet, 11 juin.

Ivaco Inc.: $2.40 priv. E, 60 cents. Payable le 1er juil., 9 juin; $4.425 priv. C, $1.10625 ou l'action en lieu de comptant; $2.50 priv. D, 62.5 cents; $2.00 2e priv. 1, 50 cents; $2.00 2e priv. 2, 50 cents; $2.25 2e priv. 3, 56.25 cents. Tous payables le 1er juil., 9 juin. $2.72 2e priv. 4, 68 cents. Payable le 15 juil., 1er juil.

Maritime Telegraph and Telephone Company Ltd: ord., 24 cents; 7.10 pc priv., 17.75 cents; 8.60 pc priv., 21.5 cents; 7.65 pc priv., 19.125 cents. Tous payables le 15 juil., 19 juin.

Realcap Holdings Ltd: classe A, 5 cents. Payable le 1er juil., 18 juin.

Resource Capital International Ltd: ord., 5 cents. Payable le 30 juin, 15 juin.

Slater Industries Inc.: classe A, 8 cents; classe B, 8 cents. Tous deux payables le 31 juil., 30 juin. 7 pc priv., 1ères séries, 35 cents; 7 pc priv. 2es séries, 35 cents; 7.5 pc priv. 1ères séries, 37.è cents. Tous payables le 1er août, 30 juin.

Faut
LE DEVOIR
pour
le croire!

LOGEMENT À LOUER

LOUEZ
À COÛT SÛR!

SPÉCIAL DANS NOS ANNONCES CLASSÉES

COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL

AVIS

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal tiendra une séance publique le **jeudi 4 juin 1987, à 19h30**, dans la **salle de bal-est** du **Centre Sheraton**, 1201, boul. Dorchester ouest, Montréal (métro Peel).

Les sujets prévus:

- Un bilan de la qualité des eaux aux environs du territoire
- La pollution de l'air par les véhicules automobiles: les actions de trois juridictions
- Le contrôle de l'herbe à poux et des poussières de construction
- La protection des berges sur le territoire de la Communauté

Une période de questions est prévue au début de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'enregistrer entre 19h15 et 19h30.

Pour tout renseignement additionnel, veuillez vous adresser à Nicole Lafond, secrétaire adjoint, au (514) 280-3460.

Le secrétaire
Suzanne Jalbert

Montréal, Québec
Jeudi, le 28 mai 1987

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 6

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-161952-878

COUR SUPÉRIEURE

BARBARA ANN CLARKIN,
Demanderesse
-VS-
MICHEL PROULX,
Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à MICHEL PROULX, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 est rue St-Antoine, suite 1.100, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la Déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de MICHEL PROULX.
Lieu: Montréal
Date: 14 mai 1987.
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-HYACINTHE
NO: 750-12-004508-870

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
PIERRE LEBLANC,
Partie demanderesse
c.
ENITE DESCOLLINES,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à ENITE DESCOLLINES de comparaître au greffe de cette cour situé au 1550, rue Dessaules, à St-Hyacinthe, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la présente déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse, ENITE DESCOLLINES.
Lieu: St-Hyacinthe
Date: le 20 mai 1987
GUY BOIVIN,
Protonotaire-Adjoint.

Avis est donné que: JACQUES LEMAY EXCAVATION INC., 301, rue Brière, St.-Jérôme, Qué. demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M504331-005A, région 06, à; TRANSPORT NESKO INC., 10, rue Huot, Notre-Dame de l'Ile Perrot, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 27 mai 1987
2ème parution: le 28 mai 1987
S.P.T.Q. LTEE

PRENEZ AVIS que GÉRALD ARSENAULT, 371 Notre-Dame Nord, Louiseville, Cté Maskinongé, Qc., J5V 1X9 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro 9-Q-508267-0001 pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de LOUISEVILLE EXCAVATION INC., 870 Chacoura, Louiseville, Cté. Maskinongé, Qc. J5V 2L4.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec, G1K 7W5.
ME PIERRE BEAUDET, 33 rue Guay, Victoriaville, Qc. G6P 1V5.
1ère publication: 28 mai 1987.
2ème publication: 29 mai 1987.

RECTIFICATIF

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-159437-874

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
SUZANNE DELAND
Partie demanderesse
c.
MICHEL MOREAU
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MICHEL MOREAU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MICHEL MOREAU.
Lieu: Montréal
Date: 12 mars 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS est par la présente donné que la corporation 137879 Canada Inc., du 555 rue Dollard, Ville Lasalle, Québec, s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir le transfert, comprenant entre autre tous les droits, titres, intérêts et privilèges décrits au certificat 001 du permis M-307713, dont elle est détentrice, en faveur de la corporation 2424-3834 Québec du 55 Boul. Lebeau, Ville St-Laurent, QC, H4N 1S9.
A l'occasion de ce transfert la Commission peut statuer sur le maintein dudit permis.
La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régie interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au, 505 est, Sherbrooke, Montréal, QC, H2L 1K2.
1ère publication: 27 mai 1987
2ième publciation: 28 mai 1987
PAR: ME FRANCOIS PERREAULT
PAQUETTE PERREAULT RIVET & TRUDEAU
200 St-Jacques, Suite 900
Montréal, Québec, H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-013991-877

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
VITRERIE R.D. LTÉE.,
Partie demanderesse
c.
PIERRE MAYER,
et
LES HÉRITIERS LÉGAUX DE MONSIEUR GABRIEL MOCANU,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à PIERRE MAYER ET LES HÉRITIERS LÉGAUX DE MONSIEUR GABRIEL MOCANU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été remise au greffe à l'intention de PIERRE MAYER ET LES HÉRITIERS LÉGAUX DE MONSIEUR GABRIEL MOCANU.
Lieu: Montréal
Date: 22 mai 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Avis est donné que: LES IMMEUBLES INNOVAC INC., 13101, Notre-Dame Est, Montréal, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M511818-001A, région 10, à; Francesco Toia, 8008, Dora, Lasalle, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 27 mai 1987
2ème parution: le 28 mai 1987
S.P.T.Q. LTEE

NOUS DONNONS avis que MARIE-CLAUDE MARTINEAU résidant et domiciliée au 232, boul. Cartier, app.6, Laval-des-Rapides, Ville de Laval, H7N 2H8, province de Québec, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Marie-Claude Champagne.
Laval, le 21 mai 1987.
Saint-Aubin Charbonneau
Plante & Castonguay
3509, boul. de la Concorde
Bureau 207
Duvernay, Laval
H7E 2C6.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-013001-875
COMMISSION DES NORMES DE TRAVAIL,
Partie demanderesse
VS
JEAN GUY LAFONTAINE,
ET
MARBAR VETEMENTS INC.,
Partie défenderesse

LE DÉFENDEUR, Jean Guy Lafontaine, d'adresse inconnue, est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, prononcer jugment par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 25 mai 1987.
DOMINIQUE DI BERNARDO,
Protonotaire-Adjoint
Me Suzanne Verreault,
Mes Parent & Ass.
2, Complexe Desjardins, 24ème étage,
Montréal.

Avis est donné que: JACQUES LEMAY EXCAVATION INC., 301, rue Brière, St.-Jérôme, Qué. demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M504331-005A, région 06, à; TRANSPORT NESKO INC., 10, rue Huot, Notre-Dame de l'Ile Perrot, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 27 mai 1987
2ème parution: le 28 mai 1987
S.P.T.Q. LTEE

Avis est donné que: LES IMMEUBLES INNOVAC INC., 106, Emile Despins, Charlemagne, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M511818-005A, région 06, à; ROGER ROBERT & FILS INC., 345, Grand Boulevard Est, St-Bruno, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 27 mai 1987
2ème parution: le 28 mai 1987
S.P.T.Q. LTEE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 870244
DAME MARIE-EVA-MARINA SIMARD ALIAS «NICOLE»
requérante,

AVIS

A QUI DE DROIT:
RE: DAME MARIE-EVA-MARINA SIMARD ALIAS «NICOLE», domiciliée et résidant au 129 de la 11ième avenue à St-Eustache;
PRENEZ AVIS que Dame Marie-Eva Marina Simard alias «NICOLE» présente à l'Honorable Ministre de la Justice de la province de Québec une requête pour changement de nom et veuillez agir en conséquence.
ST-EUSTACHE, Ce 27 mars 1987.
Dame Marie-Eva-Marina Simard alias «NICOLE»
AVIS est donné que Dame Marie-Eva-Marina Simard alias «NICOLE» domiciliée au 129 de la 11ième avenue à St-Eustache, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Eva-Marina NICOLE SIMARD, ce changement n'affectera que la requérante.
ST-EUSTACHE. Ce 27 mars 1987.
Me Blouin, Saulnier & Ass.
Avocats de la requérante.

PRENEZ AVIS que ALAIN ARSENAULT, 413 Notre-Dame Nord, Louiseville, Cté Maskinongé, Qc., J5V 1X9 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro 8-Q-508524-001A pour la région 04 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de GÉRALD ARSENEAULT TRANSPORT INC., 371 Notre-Dame Nord, Louiseville, Cté. Maskinongé, Qc. J5V 1X9.
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec, G1K 7W5.
ME PIERRE BEAUDET, 33 rue Guay, Victoriaville, Qc. G6P 1V5.
1ère publication: 28 mai 1987.
2ème publication: 29 mai 1987.

PRENEZ AVIS que la requérante, Transport du Domaine Ltée., sis au 429 avenue Royale, St-François (I.O), cté Montmorency, Qc., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que celle-ci statue sur le maintien de son permis suite à un changement d'actionnaires survenu au sein de celle-ci et ce en vertu de l'article 31 des R.P.R.I.C.T.Q.
ANCIEN ACTIONNAIRES:
Emmanuel Labbé:
97% des actions ordinaires
Yvette Labbé:
1% des actions ordinaires
Yves Demers:
1% des actions ordinaires
Jean-Yves Labbé:
1% des actions ordinaires
NOUVEL ACTIONNAIRE:
Domaine J.M.D.B. Inc.
988 actions ordinaires catégorie -A-
ACTIONNAIRES DE DOMAINE J.M.D.B. INC.
Jean-Yves Labbé:
30 actions ordinaires catégorie -A-
Mario Labbé:
25 actions ordinaires catégorie -A-
Dominique Labbé:
30 actions ordinaires catégorie -A-
Benoit Labbé:
15 actions ordinaires catégorie -A-
DE PLUS le requérant demande l'application de l'article 85 à l'effet que la décision soit exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut porter opposition dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest, Québec, Qc. G1K 7W5.
1ère parution: 27 mai 1987.
2e parution: 28 mai 1987.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*

200-299 *Immobilier — Commercial*

300-399 *Marchandises diverses*

400-499 *Offres d'emploi*

500-599 *Services*

600-699 *Véhicules automobiles*

900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA MasterCard

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ Propriétés à vendre 101

À CAP-ROUGE banlieue de Québec, bungalow, 9 pièces, abri d'auto, terrasse surélevée, foyer, piscine, vue magnifique, terrain paysagé, 1-418-651-2802.

À LA CAMPAGNE, près de Napierville. Propriété complètement rénovée, cuisine moderne, piscine, terrasse. A moins de $50,000. 1-291-3643, 1-245-3344

ANJOU De Louresse. Duplex. $160,000. 381-3075.

ANJOU Rhéaume. Duplex, 2 X 4½, $130,000. 381-3075.

BORD DE L'EAU Chomedey, magnifique propriété, terrain 17,300 pi. ca., piscine, foyer, quai, etc... $599,000. Delpro Courtier, 388-4543, 681-3796.

BROWNSBURG Près de Lachute. Maison de brique, 2 étages, terrain en angle. 3 chambres, planchers de bois franc, garage attenant avec terrasse, grande remise. Particulier. $54,900. 1-533-6375, 1-533-6417.

BROWNSBURG Près Lachute, maison brique, 2 étages, terrain en angle, planchers bois francs, garage avec terrasse, grande remise, $54,900. Particulier, 1-533-6375, 1-533-6417.

CARTIERVILLE Superbe split de qualité détaché 42' × 35', 8 pièces plus sous-sol et garage, 4 c.c. Condition impeccable, dans secteur de prestige près station Monkland. Occupation 15 juin ou 1er novembre, particulier, pas d'agent S.V.P., 334-4123.

DIRECTEMENT DU CONTRACTEUR
LA PLAINE. Domaine boisé, maisons neuves. Split modernes, 5½, toit cathédrale. Maison modèle. Taxes basses $65,000. Pas d'agents. 621-0820

FABREVILLE Canadienne au bord de l'eau. 11 appartements et plus, sous-sol fini, 2 foyers. $179,000. 627-5639.

LAC MEMPHRÉMAGOG 1984. 1km. Magog, sur domaine privé, accès lac, 15 min. pentes ski. Après 18h. 638-2632

LONGUEUIL: BUNGALOW, entrée split, près Hôpital Pierre Boucher, bien entretenue, piscine HT. Terrain superbe. Marcel Bergeron, 651-5300, 768-9262. MONTRÉAL TRUST CRTR.

N.D.G. rue HARVARD. Cottage détaché, 3 c.c.,foyer, boiseries, entrée privée, jardin, garage. Offres. Louise Lacas, 733-3874, 271-4820. Royal LePage crtr.

OUTREMONT 668 Wiseman, cottage semi-détaché, entièrement rénové, parfait état $339,000. 271-4185.

OUTREMONT rue Duchastel, cottage de prestige, tout ce que vous pouvez imaginer dans une résidence de luxe est là. $675,000.00. Linda Racicot, courtier. 387-3025.

REPENTIGNY Split 4 niveaux, bord de l'eau, naviguable. $200,000. 381-3075.

REPENTIGNY bungalow 7 pièces, 3 chambres, garage, air climatisé central, système d'alarme, terrain paysagé, face parc, $84,500. 581-4825.

■ Propriétés à vendre 101

RICHELIEU 2020, 1ère rue, cottage de prestige, face à la rivière, paysager, carré 90 X 36 X 23, 13 pièces, sous-sol pour bureau professionnel, terrain 62,726 pi.ca., 25 min. de Mtl. $199,500. 658-2835.

ST-BRUNO: SPLIT récent, très propre, belle décoration, boiseries, paysager, piscine, garage, sous-sol fini. À VOIR! Marcel Bergeron: 651-5300, 768-9262. MONTRÉAL TRUST CRTR.

ST-GERMAIN, près Sherbrooke. Triplex avec serre à l'arrière. Libre immédiatement. $127,000. 527-2231, 1-886-3847

ST-JUSTIN DE MASK. Ancienne école rénovée, 7½ pièces, très éclairé, 16,500 pi.ca. de terrain, remise. $40,000 négociable. 819-227-2856.

ST-SULPICE. 777, Bord de l'Eau. 12 pièces, 55 X 40, boisé 100 X 110, foyer, garage, atelier commercial, 550V. abri atomique. Accepterais échange. $160,000. pas d'agent. 589-2447

■ Propriétés à louer 105

D.D.O. Townhouse, 3 chambres, 1½ toilette, 4 appareils ménagers, au 1er juillet, $700./mois, très propre, 694-4955.

LAVAL Ile Paton, maison de ville, 6½, bord de l'eau, garage, piscine, déneigement, entretien de gazon, $685., 681-0935.

LONGUEUIL 5½, $495./mois, chauffage électrique, 2485-87 Villiers, 677-4880 ou 655-1803.

MONTRÉAL-NORD, 4½ Penthouse en béton, style condo. $475. Juin ou juillet. 255-8558

OUTREMONT Face au parc, à louer, meublé. Superbe haut de triplex, rénové, ensoleillé, 6 pièces, 2 chambres, 2 s./bain avec bidet, $1050./mois. Adultes. Accès jardin. Jacqueline Breault, 340-1401, 934-1818. Montréal Trust courtier.

POINTE-CLAIRE. Maison de ville. bord de l'eau, 2 + 1 chambres à coucher, foyer, sous-sol fini, garage. 1er. juillet. 453-1641

ST-LAMBERT Belle maison, 3-4 chambres, 3 s./bain, garage double, 2 foyers, voisinage apprécié. L'occasion à négocier. 671-0543.

ST-LAMBERT: Spacieux, luxueux 4½, foyer, garage intérieur, chauffage électrique, 671-4277.

VIEUX LONGUEUIL Maison style victorien à louer, 7½ pièces, 4 c.c., libre le 1er juillet, $750./mois, 465-3635.

■ Propriétés à revenus à vendre 113

CASGRAIN, 7237 à 7247. 6 X 5½, façade de 37 pi. Électrique locataires. Prix: $245,000. 285-1861

MÉTRO VIAU 3 X 6½, 2 libres en juillet, boiseries et vaisselier encastré en chêne, valeur locative $1550. $160,000. 270-3542, 721-7287.

Le pollen aujourd'hui
(région de Montréal)

Graminées	13 (en hausse)
Herbe à poux	0 (stable)
Arbres	197 (en hausse)
Autres	26 (en hausse)
Risques d'allergies	**élevés**

L'indice est calculé en nombre de grains par mètre cube.
Source : *Centre de recherches écologiques de Montréal.*

LA MÉTÉO

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une dépression provenant de la baie de James a apporté de la pluie continue en atteignant la Basse Côte-Nord. Plus à l'ouest et sur le sud de la province, une circulation du sud maintiendra des conditions chaudes et humides, favorables à la formation d'averses ou d'orages isolés.

Ces dernières conditions persisteront vendredi, alors que le soleil deviendra de plus en plus présent sur les régions de l'est.

MONTRÉAL

Chaud et humide. Possibilité d'averses ou d'orages, surtout en fin de journée. Max.: 26. Risque de précipitations: 30 %. Vendredi: peu de changement.

LEVER DU SOLEIL	9 h 12
COUCHER:	20 h 30

QUÉBEC

Régions de l'Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages en fin de journée. Max.: 23. Risque de précipitations: 50 %. Vendredi: plutôt nuageux avec possibilité d'averses.

Réservoir Cabonga et Gouin, Laurentides: plutôt nuageux. Possibilité d'averses en fin de journée. Max.: 24. Risque de précipitations: 20 p.c. Vendredi: plutôt nuageux avec possibilité d'averses.

Pontiac-Gatineau et la Lièvre, Ottawa-Hull-Cornwall, Estrie: chaud et humide. Possibilité d'averses ou d'orages, surtout en fin de journée. Max.: 26. Risque de précipitations: 30 %. Vendredi: peu de changement.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Beauce: généralement nuageux. Possibilité d'averses, surtout en fin de journée. Risque d'orages. Max.: 24. Risque de précipitations: 30 %. Vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Lac-Saint-Jean, La Tuque, Réserve des Laurentides: nuageux avec éclaircies. Max.: 22. Risque de précipitations: 20 %. Vendredi: ciel variable.

Saguenay, Charlevoix et Rivière-du-Loup: nuageux avec éclaircies. Max.: 18. Risque de précipitations: 20 %. Vendredi: ciel variable.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: nuageux. Averses dispersées cessant en matinée. Max.: 18. Vents modérés par moments. Risque de précipitations: 40 %. Vendredi: beau.

Baie-Comeau et Sept-Iles: nuageux. Possibilité d'averses en matinée. Max.: 18. Risque de précipitations: 30 %. Vendredi: beau.

Basse Côte-Nord, sauf secteur de Blanc-Sablon, Anticosti: pluie ou bruine intermittente. Max.: 12. Risque de précipitations: 90 %. Vendredi: dégagement.

Secteur de Blanc-Sablon: pluie ou bruine intermittente. Max.: 8. Risque de précipitations: 90 %. Vendredi: quelques averses.

■ Propriétés à revenus à vendre 113

ROSEMONT, QUADRUPLEX pierre et brique. 6415, 40e, angle Beaubien. 1 X 5½, cuisine moderne, tout équipé. 3 X 3½, dont 1, très moderne. Électricité et plomberie à neuf partout, portes-patio: avant, arrière, fenêtres aluminium émaillées, de première qualité, à maniveile. Secteur recherché, environnement de choix. 253-1371

VAUDREUIL Ancienne maison, 11 pièces, terrain: 150 pi. larg. X 354 pi. prof., 2 remises. 455-7332.

■ Copropriétés à vendre 118

OUTREMONT copropriété "Manoir Barrington" 5½ Grand, coin soleil, $95,000.00 374-8859 ou 274-1476.

■ Condos à louer 121

À ST-SAUVEUR Condominium. Location court et long terme. Piscine, près de l'Aqua-Parc, paisible. 332-2655, 227-4628.

CENTRE-VILLE condo neuf de luxe, 2 chambres, 2 s./bain, 344-4610, message.

CENTRE-VILLE Floralies. 2 chambres, air central, foyer, garage. 739-6956 (soirée).

CONDO luxueux, 2 chambres, 2 salles de bain, air conditionné, foyer, appareils ménagers, garage, $1,000. tout compris. 331-1986 ou 322-7490.

CONDOMINIUM à louer, 5½, à Brossard, piscine, 1er étage. Pour $425./mois. 676-6962.

CONDOMINIUM 4½, split level, chambre à coucher, système d'alarme, garage, chauffé, autre extra. 331-1757.

VILLE D'ANJOU 4½, luxueux avec garage. $625.00. 256-4801.

■ Condos à vendre 122

BROSSARD grand condo 5½, 3 chambres, garage, piscine, arrêt d'autobus en face + commodités, libre en juin, $58,500., négociable, pas d'agents, 676-6279.

FACE AU MONT ST-SAUVEUR
4½, 1100 p.c., 2 c.c.; 2 s./bain, tapis m. à m., cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, micro-ondes, piscine, $112,000., 738-7168.

LONGUEUIL Penthouse exclusif, neuf, à vendre ou à louer. 2 salles de bain, foyer, tourbillon, 2 garages, relié au métro. Rés.: 463-3581, bur.: 394-1758.

MONTRÉAL-NORD, bord de l'eau. condo neuf, grand 4½ avec foyer. 327-8582

OUTREMONT ADJACENT: LAURIER, grand 5½, 2 c.c., foyer, terrasse, garage. $129,000. prop. 738-1919. Soir: 645-6279

REPENTIGNY, $51,900. Condo 5½, avec foyer, tapis et de nombreux extras. 582-1876. Pas d'agent.

REPENTIGNY
Condominium, magnifique site, bord du fleuve, 4 unités de ½, split-level. L'avantage d'un condominium pour le même confort qu'une maison. Entrée privée, garage, foyer, terrasse, terrain paysager, etc... Seulement qu'une unité disponible. Prix: $130,000., frais condo: $600./année, taxes: environ $1,250. Construction Laurent Lavoie Inc., 604a rue Rivest, Repentigny. 585-5305.

VERDUN 1139 à 1145 ARGYLE près boul. Champlain, condos neufs, 2 c.c., insonorisation de qualité supérieure, très grandes fenêtres françaises, bel emplacement, place de stationnement à l'arrière, visite libre dimanche 31 mai de 13h à 17h, jour: 769-2762, 761-7105, après 17h.: 672-4271.

■ Chalets à louer 125

A STE-ADÈLE, chalet rustique, 2 c.c., lave-vaisselle, tout équipé, terrain boisé, golf, dépanneur à proximité. 1-229-4987

DOMAINE L'Oiseau Bleu, 4 pièces meublées, tout fourni, golf, terrain jeux, chaloupe, sem., saison, 10 Lac Écho, St-Hippolyte.

LAC DES PLAGES Meublé, douche, saison: $2,000. 819-426-2202.

LAC NOMININGUE Bord de l'eau, site unique, tout équipé. Saison: $3,500. 688-4176.

LAC QUENOUILLE 3 ch. à coucher, droit au lac, vue superbe, saison, mois ou fin de semaine. 819-326-1066.

SAINT-SAUVEUR condo sur la pente de ski, juillet, août, septembre, parc aquatique, tennis. 613-235-4208.

■ Chalets à vendre 129

A STE-ANNE-DE-SABREVOIS Cté Iberville, chalet hiver/été, 5 pces meublées, lav., + chaloupe équipée, chaises, table, parasol, remise, 523-1042.

LAC DUFFY, St-Calixte. Chalet meublé, bord de l'eau, plage privée, 661-4249 ou 1-588-5798

NOTRE-DAME DU BON CONSEIL, Cté. Drummond. chalet 4½, toutes commodités, endroit tranquille, très beau site. Chaloupe. $19,000. 819-336-5215

PIEDMONT, MONT OLYMPIA. Suisse, 9 pièces, 2 foyers, parfaite condition. Semi-meublé, belle vue, piscine communautaire. $145,000. 1-227-3361

ST-DONAT. Idéal chasse à l'arc et pêche: truite de ruisseau, chalet 4 saisons, isolé, à 2 milles de 1er. voisin. Avec terre à bois. $45,000. 1-819-424-3243

STE-AGATHE SUD Splendide, vue sur lac La Truite, suisse, 3 chambres, coquet, impeccable, meublé, billard, terrain 45,000 pi.ca., accès plage, piscine, tennis, $160,000. 819-326-0859.

SUPERBE CHALET sur le bord du Richelieu, terrain 150' X 100', idéal pour hydravions ou bateaux de plaisance, prix ferme, $55,000. André 641-1155.

■ Maisons de campagne à louer 137

ST-CALIXTE bungalow, 5½ pièces, chauffage électrique, air climatisé, grand terrain paysagé, bail annuel, 253-2464.

■ Maisons de campagne à vendre 141

HEMMINGFORD: MAISON 8 pièces, 3 chambres à coucher, 3 garages, 1 remise. Terrain 400 X 192 pi. 1-427-2845, 454-9309

■ Maisons de campagne à vendre 141

LAC MAGOG, Deauville, propriété impeccable, toit cathédrale, foyer, air climatisé centrale, 2 chambres, sur le bord du lac, terrain très privé, grandeur totale 27,650 pi. car., 10 min. du Mont Orford, facilités pour pêche, planche à voile, etc. Courtiers Affiliés. Imm. Raymond Lefebvre Enr., Blaise Tremblay Agent. 819-565-0017.

MAISON DE CAMPAGNE, avec grand terrain cultivable, arbres et rivière, endroit calme et paisible. Faites une offre. 819-399-2421, soir.

■ Terres, fermes à vendre 145

À ST-DIDACE Ferme 150 arpents avec érablière, 2,200 entailles sur tubulure avec vaccum, équipement et machinerie. Maison québecoise 1980, pièce sur pièce, 9 pièces, 8 lucarnes. Vue magnifique. Prix: $199,500.
ST-NORBERT Bungalow brique, 42 X 29 pi., 1983, 6 pièces + sous-sol, terrain 134 X 215 pi., poulailler 30 X 110 pi., 2 étages, équipé au complet et loué $285./mois. Prix: $67,000.
MARCEL TURENNE St-Gabriel de Brandon, tél: 1-514-835-2995.

CANTONS DE L'EST Valcourt, 102 acres, maison remise, site extraordinaire, vue panoramique, érablière, pommier, prix très spécial. $110,000. Conditions à discuter. 1-535-6385.

FERME de 133 acres dont 113 en cultures, 20 en boisé, possibilité de sucrerie, terre bien entretenue, grange et bâtiments en très bon état, maison 2 étages rénovée, petit verger, site pittoresque et calme, 10 milles de Victoriaville, près centre de ski, $85,000., 1-819-359-2564.

LAVALTRIE, 118.78 arpents. Avec bâtiments. URGENT. soir: 1-586-3432

RÉGION LAC MÉGANTIC. Terre 100 âcres, vue superbe, pas de bâtisse. Endroit très bon pour la chasse, environ 15 âcres prairie. $16,000. ferme. 1-819-547-3606

TERRE À BOIS À VENDRE. À St-Marc sur Richelieu. 1½ arpent sur 15 arpents, avec rue ouverte et terrain à St-Amable. 467-0890

■ Terrains à vendre 149

À 50 MILLES de Montréal, basses Laurentides, 2 terrains de 36,000 pi.ca., pour $5,000. 725-6200.

MILLE-ILES, 6,000 St-Sauveur. 1,725,000 pi.ca., avec bâtiments, boisé, chemin. $120,000. Terme facile. 589-2447

SUPERBE $150,000. pi. ca., 300 pi. façade sur le lac, très privé, 1½ heure de Mtl, $0.14 le pi., la vrai paix, 669-2559.

TERRAIN BOISÉ de 48,000 pi.ca., à St-Calixte. $4,000. négociable. 674-7243

■ App. et log. à louer 160

OUTREMONT
Personnes ou couples retraités ou semi-retraités pour la gestion de 37 logements dans immeuble de classe. Exigences: bonne présentation, entregent, 2h à 3h de travail par jour, logement fourni (5½) et salaire. C.P. 1384, Succ. Desjardins, Montréal, Qc, H5B 1H3.

01-06-87

■ App. et log. à louer 160

ÎLE SAINT-JEAN 10 min. de Montréal. logement à louer, neuf, four micro-ondes, tapis. 665-0112.

À LOUER Luxueux 4½ pièces, au Relais Bord de L'eau, Ste-Dorothée, proximité gare, arrêt d'autobus. Foyer. lav./séch., stationnement. Prix à partir de $475./mois. 435-1505.

1873 WOOLFE Près Radio-Canada. rez-de-chaussée, 4½, chauffage électrique. $325./mois. 277-7359.

30 Min. PONT PIE IX. Style victorien, 8 pièces, chauffé, cuisine équipée, planchers bois franc. $650./mois 474-1453, 271-9837

5½ PRÈS ST-DENIS et de Maisonneuve, $475./mois, 849-4335.

A ÉTRENNER. 4½, 6ème étage, électricité, insonorisé, béton, garage, ensoleillé, près l'Acadie et Henri-Bourassa. $650. 694-8831

A1 - CARRÉ ST-LOUIS
Studio, 800 p.c., 5 fenêtres sur parc, chambre fermée, poêle, frigo, laveuse-sécheuse, tout compris, $735. Aussi 1½, 2½, poêle, frigo, meublé ou non, tout compris, $275.-$300. Aussi 5½, 6½ rue Drolet, $475., 843-6126.

AHUNTSIC 3½, neuf, poêle, frigo, demi sous-sol, près cégep, centre sportif, libre, $350./mois. 382-3481.

AHUNTSIC Condo luxueux, béton, Centre Claude-Robillard, grand 4½, garage, tapis, ascenseur, 6e, $620. 388-7728.

AHUNTSIC, 10,205 ST-LAURENT, 2½ fermé, meublé, bâtisse récente, paisible. $360. 387-5420

AHUNTSIC, Domaine St-Sulpice
Grand 5½, haut duplex, chauffé. Libre 1er. juillet 87. 382-7518

AMHERST près Radio-Canada, 6½ rénové, 3 chambres fermées, $650/mois, 521-7070.

APPARTEMENT LUXUEUX dans Outremont, libre immédiatement, 3½ moderne, piscine intérieure, sauna, gardien sécurité, garage int., 277-5983.

AU 2160 ST-JOSEPH E. 6½ chauffé, entrée lav./séch., 2 places stationnement clôturées, $750./mois. 725-6480, soir: 376-0725, Harold ou Michel.

BEAUBIEN 6867 grand 3½, moderne, entrée laveuse-sécheuse, $395., avec foyer $410., soir 334-9752.

BEAUDRY 1½, 2½, propres, chauffés, éclairés, meublés, câble TV, $320. - $395. 523-7592.

BOUCHERVILLE spacieux 4½ neuf avec 1 ch./coucher, verrière, insonorisé, alarme. 641-3406, soir 462-0249.

BOUCHERVILLE 4½ neuf moderne, insonorisé, alarme, lave-vaisselle, puits lumière, toit cathédrale, 641-3406, soir 462-0249.

BOUCHERVILLE spacieux 4½ neuf, site calme, insonorisé, alarme, lave-vaisselle, 641-3406, soir 462-0249.

BRÉBEUF, 4220, coin Rachel, 2½ meublé, récent, paisible, près Parc Lafontaine, $365. 521-1871

■ App. et log. à louer 160

BOUL. ST-JOSEPH Métro, 4½, poêle, frigo, lav./séch. inclus. Ménage fait, élect. Personne seule, tranquille, responsable. $585. 323-8398, 279-0202.

BREBEUF 4220, coin Rachel, 3½, chauffé, près parc Lafontaine, immeuble récent, paisible. Références. $355.00, 521-1871.

BROMONT
Vue panoramique, piste ski. Annuelle, saison, mois, sem., fin de sem. 1-534-3242, 1-373-5175.

BROSSARD 2602 Acadie, grand 4½ dans demi sous-sol, $325./mois, M. Guertin, 435-3443.

BROSSARD DOMAINE NAPOLÉON
Hauts duplex et triplex avec mezzanine. Grands 5½ — 6½, avec garage. Nouvelles constructions de qualité. Tapis mur à mur, entrée lav./séch., autobus à la porte, prêt de tout. Juillet. PERRY HOLDINGS INC. Bureau de location: 8190, Naples, coin Napoléon. **656-1759, 676-2685**

C.D.N. face parc, haut duplex détaché, 4½ + dinette, chauffé, eau chaude. Tranquille, commodités. $570./mois, libre immédiatement. Soir/fds., 731-1339.

C.D.N. grand 6½, propre, chauffé, immeuble de 6 logements, $700./mois près de tout, 1er juillet, soir: 738-2079.

C.D.N. LACOMBE et LOUIS COLLIN. 6½, haut duplex, près U. de M., chauffé. 1er. juillet. $850. Jour: 733-7888, soir: 341-1639

CANDIAC Beaux 4½, 5½, $415. et $475. Locataires de choix. 32 Place Mercier. 632-1824 et 382-7448.

CARTIERVILLE, 5½, chauffage électrique, près de toutes commodités, $525./mois. 334-3197

CENTRE-VILLE, LAMBERT CLOSSE. Près Atwater, 3½ $425., chauffés, éclairés, eau chaude fournie, coin paisible, très propres. Jour: 273-8683, soir: 933-8080

CENTRE-VILLE, Complexe Guy-Favreau. 4½, 8ème étage. 1er. juillet, tous services inclus. $750. 288-0155

CHAMBORD Superbe 6½ rénové, bois franc, tapis, balcon, s./s, grand terrain, lave-vaisselle. $650./mois. 270-7564.

CHOMEDEY 4½ de luxe, style condo, foyer, stationnement, tapis m/m, immeuble 1986, autoroute 13, juin ou juil. 688-8822.

COTE ST-LUC Luxueux 8½, 1er juin, $900. 482-7709 de 18h. à 20:30h.

D.D.O. Townhouse, 3 chambres, 1½ toilette, sous-sol fini avec bar, poêle, réfrigérateur, vaisselle fournie, très propre. 1er juillet. $700/mois. 694-4955.

DE LAROCHE, 7111. Bas duplex, grand 5, sous-sol fini, garage, atelier, cour. $700./mois. 276-5484

DEAUVILLE apps. neufs, 4½, 5½, bord eau, ascenseur, sorties lav/séc., stationnement ext. Jour: 1-819-864-4748, soir: 569-3684. Aussi Place Windsor 3½, 4½, 845-5883.

DELORIMIER, près Sherbrooke. Grand 7½, rénové, 3 ch. à coucher, entrée lav./séch. $780. 527-3777

DUVERNAY Près Centre Nature, grand 4½, propre, entrée lav./séch., taxes payées. $370. 688-4802, 661- 6988.

EDOUARD-MONTPETIT 7½, chauffé, $750. 731-7245 et 522-3727.

ENSOLEILLEMENT exceptionnel, condo neuf, 4½, bain romain, balcon niche, Rosemont-Angus, $800. 288-7022, 321-5738.

EXCLUSIF! Logement 2 étages, 1,700 pi.ca., rénovation privée, entièrement équipé, toit-terrasse, jardin soigné, très tranquille. $1,100. non-chauffé. Après 18h.: 935-2327.

FABREVILLE 4½, luxueux, tapis mur à mur, taxe d'eau incluse, stationnement, concierge. 625-6659 et 667-7126.

FRONTENAC, 5½. Idéal pour bureau professionnel, + garage ou entrepôt. 844-9366 ou 849-4335

FRONTENAC, 5½ + atelier. Idéal pour artiste — musicien. 844-9366 ou 849-4335

GALERIES D'ANJOU
7½, garage double, $900. 253-0621. 1-474-3048.

GRAND 3½, complètement rénové, libre pour 1er juillet. 7366 St-Denis, près métro Jean-Talon. $400. 270-2133.

GRAND 7½, St-Joseph, planchers bois franc, $816.95 chauffé. Contactez: L. Hébert au 522-4535.

L.D.R. grand 5½, tapis neufs, entrée lav./séch., stat., chauf. électrique locataires, $475., soir/fin sem. 388-7743.

LAPRAIRIE
LOGEMENTS NEUFS. 4½, INSONORISÉS,**BÉTON:** MURS ET PLANCHERS. ENTRE $410. ET $460. INF: 659-2721 OU 658-3824.

LAVAL-DES-RAPIDES, 5½, bas duplex. Cour, climat., thermo-pompe, stationnement. $540. ou Copropriété. 669-3287

LONGUEUIL grand 3½, semi-meublé, accès intérieur au métro, chauffé, éclairé, piscine, libre maintenant, $470., 463-3977 après 18h.

LONGUEUIL (Vieux) Haut triplex, 4½, chauffé, eau chaude, cuisinière et réfrigérateur, lav./séch., 2 balcons, près autobus, $530. Références. 651-6591.

LONGUEUIL, 4½, non-chauffé, entrée lav./séch. tapis, près tous services. 670-9774

LONGUEUIL, rue DARVEAU. Haut duplex, grand 5½, chauffé, eau,chaude. $525. 463-0207

LONGUEUIL, grand 5½, chauffé, eau chaude, 2ème. entrée lav./séch. Références. 381-7826

LONGUEUIL, rdc. de triplex, 6½. Lave-vaisselle, foyer, tapis mur à mur, stationnement inclus. Rue marquette. Libre 1er. juillet. 656-1548

LUXUEUX 5½, Villeray sur Faillon, très grand, éclairé, lave-vaisselle, près métro J.-Talon ou Castelneau. $650. 274-2927, 388-4206.

MÉTRO ATWATER, 5½, avec cheminée, cuisinière, réfrigérateur, install. lav./séch. Libre, $750./mois. 273-0198, 935-0951

MÉTRO ATWATER bas, grand 3½, ravissante terrasse pavé-uni et jardin clôturé. Très tranquille. Entrée très éclairée sur rue arrière. Équipé, chauffé, 1er août, $425. 931-0216 ou 937-0089.

MÉTRO JEAN-TALON, 6½, 3e étage, non-chauffé, électrique, très propre. après 6h. 274-5363

MÉTRO PIE IX superbe 5½, chauffé, vitraux, boiseries, bois franc, $650., 737-8900, 273-2326.

MÉTRO SHERBROOKE. Idéal professionnel. Très grand 7½, restauré, vue arrière jardins, entrée lav./séch.. Juillet. $825./mois. 524-1764, répondeur.

MÉTRO VILLA-MARIA
BAS duplex, 6½, grand sous-sol, aménagé, 1½ s./bain, foyer, jardin, équipé ou non, très propre, $750. soir, week-end: 484-2786.

MEUBLÉS Superbes appartements et maisons, tout inclus. De 3 à 12 mois. **TROC-VACANCES, 288-4194.**

■ App. et log. à louer 160

MONTRÉAL 3½, 4½, nouvel édifice, garage, bien situés, près du Sanctuaire, 1er juillet, Poppy 738-2421.

MONTRÉAL-NORD, 5½, bas duplex, rue Renoir. Cour, garage, près école, autobus. 1er. juillet. 321-5118, après 6h.

MONTRÉAL-NORD, 5½ Duplex moderne, électrique, 2 chambres à coucher, 10 998, Parc Georges. $460. 324-5752

MONTRÉAL-NORD Sur Hôtel de Ville, grand 4½, chauffé, très propre, 3e, $400. Juillet. 326-1497.

MONTRÉAL-NORD 6½, haut duplex, chauffé, eau chaude fournie, $600. 253-2218.

MTL-NORD 5½ dans condo, 1½ s./b., tapis m./m., piscine int., terrasse 40 X 20 privée, vue sur rivière. 683-7925.

N.D.G. À SOUS-LOUER, près Villa-Maria, juillet, août, bel appartement 4½, meublé, piscine intérieure, $500.00-/mois. 486-8218.

N.D.G. 5½, bas duplex, rénové, électrique, garage double, grand jardin, tapis mur/mur. $690./mois. 488-0507

N.D.G. Haut ou bas duplex, 2 min. métro Snowdon, 6½, foyer, 2 s/b, garage, dernière maison dans cul-de-sac tranquille. $995./mois. Soir: 483-2665.

N.D.G. Près métro Vendôme, luxueux 5½, neuf, + sous-sol, foyer, aspirateur central, alarme. $710. 489-6606.

NOUVEAU-ROSEMONT près métro Langelier. Haut duplex, 5½, chauffage élect., inst. lav./séch. $495. 254-6544

OUTREMONT 7½ entièrement rénové, 2e étage, triplex. Boiseries, entrée lav./séch. Chauffé, eau chaude, frigo./cuisinière fournie, près métro, commerces. $925., références exigées. Maison calme, chaleureuse 277-9812.

OUTREMONT adj. Bas duplex, 7½, 2,000p.c., entièrement rénové, chauffé, 2 s.b., extra. Réf. $1,500. 731-1324.

OUTREMONT 410 Côte Ste-Catherine, 7½, laveuse/sécheuse, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, garage. $1,000.00 non chauffé. 737-5158.

OUTREMONT 9½ chauffé, Querbes, près de Laurier, haut duplex, libre 15 juillet. $1,100. 465-3694, 876-1725.

OUTREMONT Avenue Querbes, 5½, rénové, chauffé, semi-meublé, bas de triplex, stationnement, près métro, libre 1er juillet, $850. références, 737-9552 soir.

OUTREMONT 5½, chauffé, électricité et eau chaude fournis, foyer, demi sous-sol. 849-8046.

OUTREMONT beau grand 4½, libre 1er juillet, $495. et 5½ en sous-location à $575. face au métro Wiseman, 274-6254, 748-5828.

OUTREMONT Face au parc, 7½, bas de triplex, poêle, réfrigérateur, lav./séch., $850. non-chauffé. 271-6715.

OUTREMONT Grand 8½, ensoleillé, chauffé, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, cuisine s./bain rénovées, $1,000./mois. Libre juillet. 279-1057.

OUTREMONT, AVE. QUERBES. 5½ rénové, chauffé, stationnement, près métro. 2e, triplex. Libre 1er. août. $800. Références. Soir: 737-9552

OUTREMONT, grand 5½ bas duplex, très éclairé, tout rénové, garage et stationnement 3 autos. Près métro, chauffage électrique, tapis mur à mur neufs. Libre $1,500./mois. 255-7843, 285-7916

PARC ANGUS Luxueux condo, neuf, 1,120 pieds carrés, de coin, 5 pièces, lave-vaisselle, bain romain et douche, balcon, garage, $685./mois, 1er juillet. Références. 388-4137.

PLATEAU MONT-ROYAL. Rue Messier, 2½, cuisinière/frigo., eau chaude. $265. Libre. 351-6078

PLATEAU MONT-ROYAL. Grand standing, 8 pièces, sur 2 étages, 4 c.c., s./séjour, tapis mur à mur, lav./séch. $850./mois. 845-9011 de 9h. à 11h. A.M., 288-5903 de midi à 5h. Sauf lundi et mardi.

PLATEAU, GRAND 3½, rénové, ensoleillé, vue sur montagne, équipé, + lav./séch. Libre. $540. 731-8812, 525-7284

PRÈS AUTOROUTE Ville-Marie et Radio-Canada, 6 pièces, 1er étage, plus s./s., rénové, références exigées. 521-4197.

PRÈS MÉTRO, Fabre 3½ meublé en neuf, frais peint, 721-3923 ou 274-7306.

RIVIÈRE DES PRAIRIES, 5½, 2ème étage. $420./mois. Tel: 722-1388

ROSEMONT 5707 Cartier. 6½, très éclairé, bas avec cour, entrée lav./séch., électrique, repeint. Libre 1er juillet ou avant. $575./mois. 374-3413.

ROSEMONT 5713 Cartier, 3½ rénové, poêle, réfrigérateur inclus, électrique. Disponible juillet. $330./mois. 374-3413.

SECTEUR C.D.N. Grands 3½, 4½, complètement rénovés, porte-patios, entrées lav-séc., tapis, près métro, centre d'achats, 340-9357.

SECTEUR HISTORIQUE. Pointe St-Charles. Près piste cyclable, 4½ rénové. Occupation immédiate, près métro. 14h. à 20h. 937-7808

SHERBROOKE EST, 9 pièces, 1er plancher, près Hôpital N-D, bureau-résidence, $750/mois, 522-8497.

ST-HENRI 4½, neuf, bain tourbillon, $485./mois. 4,300 Ste-Philomène. Tél: 324-5752 ou 933-0760.

ST-JOSEPH est, 3 pièces, meublé ou non, 1er plancher, peut servir bureau, métro, 1er mai, $450., 522-8497.

ST-LÉONARD, 4½, $380., chauffage électrique, entrée lav./séch. 277-4723, 321-1434

ST-LÉONARD 4½ à louer, très moderne, chauffage électrique. Libre 1er juillet. $380. 323-9648 après 6h00.

ST-LAMBERT, maison de ville. 4 c.c. + 1, salles: jeux/lavage, foyer. garage, piscine communautaire. $850. 273-6378

ST-LAMBERT 4½, spacieux, neuf, électro-ménagers, foyer, garage, $700./mois. 672-9809, 465-1805, 254-9901.

STANLEY, en haut de Sherbrooke. 3½ — 4½, chauffés, cuisinière, frigo. $485. à $650. 289-9760

STE-DOROTHÉE, 4½, non-chauffé, taxe d'eau incluse. Libre 1er. juillet 87. $375./mois. 689-1584

STE-JULIE, 4½, neuf. Style condo, 2 balcons, insonorisé. Site résidentiel. 676-5238

STUDIO à louer. Avenue Dr. Penfield, meublé, climatisé. Juin, juillet, août. Non-fumeur seulement. Contactez: 321-5655.

STUDIO NEUF avec patio, secteur Joliette et Sherbrooke, appeler après 6h00, 598-1869.

V.M.R. Duplex 6½, chauffé, très bon emplacement, $800., 1er juin ou 1er juillet. 747-3698, 744-0985.

VILLE SAINT-LAURENT 4½, bas, chauffé, entrée laveuse/sécheuse, garage, jardin. Près parc, écoles, $495.00 332-2770.

VILLE ST-LAURENT Près métro, app. condo, 4½, semi-meublé, chauffé, piscine, sauna, juillet 87. $700. 748-5101.

■ App. et log. à louer 160

VILLE ST-LAURENT
Luxueux 2½, 3½, 4½. Penthouses près centre d'achat Côte Vertu, tout équipés, chauffés, piscine intérieure, sauna. 336-8308, 334-9358.

■ App. et log. à partager 164

BELLE GRANDE MAISON Victorienne, 10½, 2 étages, 2 s.bain, terrasse, métro Sherbrooke. $375./mois. 849-8297

BROSSARD, secteur T. Bungalow à partager. $350. personne seule et sérieuse seulement. après 18h. 672-8413

■ A vendre hors frontières 168

À VENDRE À AVIGNON (FRANCE)
Près du centre-ville, belle maison de maître ancienne, restaurée récemment. Surface habitable: 365 m² sur 4 niveaux. Jardiné, petite terrasse, pompe à chaleur, combles, cave voutée. Prix 2,500,000 FF.
S'adresse à:
Fathy H. Stephanos
(514) 672-8567

01-06-87

■ A vendre hors frontières 168

OUEST-PALM BEACH. CONDO 1 chambre. Spacieux, meublé, piscine, tennis, golf. Superbe emplacement et investissement. $62,000. Can. VENTE RAPIDE. 416-845-8686, après 6h.

■ Chambres et pensions à louer 169

RÉSIDENCE pour personnes âgées autonomes. Atmosphère familiale, bonne nourriture, très propre, près de toutes commodités, surveillance 24 hrs. Services complets. A VILLE ST-HUBERT. Lucie, 443-0774, 678-2044

ST-HUBERT. Prendrais personne âgée ou couple autonome. Maison privée, très bonne famille. 443-0247

■ Bureaux à louer 251

À MONTRÉAL-NORD Pie IX et Monselet. Bureau prestigieux, 400 à 5,500 pi.ca., subdivision. 2 mois gratuits. 331-5291, 331-7739.

700, CRÉMAZIE OUEST. Bureaux nouvellement rénovés. La plupart des services inclus. Prix raisonnable. 274-7519

700, CRÉMAZIE OUEST. Excellente situation dans immeuble professionnelle. Jusqu'à 4,000 pi.ca. disponible. Grand stationnement, prix raisonnable. Libre. 274-7519

A SOUS-LOUER St-Laurent, 500 p.c., bureau, 1,800 p.c., entrepôt, mezzanine, 731-1325 jour, 931-1227 soir.

A1 - CARRÉ ST-LOUIS
Métro Sherbrooke, 200 à 1,000 p.c. disponibles, loyer raisonnable, 843-6126.

ATTRAYANT ESPACE RÉNOVÉ. 936, de Maisonneuve-Est. 1,000 pi.ca., plus sous-sol: 1,000 pi.ca. Idéal pour boutique. M. Charles, 288-6216

BOUL ST.-JOSEPH 1500 p.c. et 650 pi. ca., métro, chauffé. Sherbrooke est, 1500 p.c. 1er plancher. 522-8497.

BUREAU À LOUER Tout rénové, grand stationnement. $600./mois. M. Luduvico Nigrelli: 381-7633.

BUREAU à louer. Disponible immédiatement au centre professionnel Berri-Gouin. Près du métro. M. Fournier: 842-0710.

BUREAU à sous-louer de 6 pièces, 1,450 pi.car., bail 3 ans, 1592 Jarry est, Montréal, 374-1011 de 8h. à 16.30h.

CENTRE MÉDICAL et professionnel. Près du métro. 3 440, Ontario Est. 400 à 3,900 pi.ca. 481-2533

CENTRE-VILLE
Maison victorienne, Sherbrooke et Stanley, bureau meublé, idéal pour professionnel. Réceptioniste, secrétariat, service d'ordinateur et autres fournis. Contactez M. Michel Zeppetini: 288-7575.

CENTRE-VILLE, 6,000 pi.ca. Pour occupation immédiate. Peut être subdivisé. 878-3062, 875-0404

LEMOYNE dans bâtisse commerciale, grand 5½, idéal pour bureau de professionnel. 648-7081.

LES COURS ST-DENIS
St-Denis et de Mont-Royal, à louer, magasins, bureaux et salle de montre, édifice prestigieux, stationnement, ascenceur, jusqu'à 70,000 pi. ca. Pour Info: M. Saraga au 737-8535.

MAGNIFIQUE Local complètement rénové, superficie 1000 pi.ca., situé rue St-Denis. Idéal pour bureau ou agence de voyage. Disponible septembre 1987. 285-8994, 622-2913.

ST-BRUNO
Autoroute 30, sortie Clairview
12,000 pi.ca. 341-6505.

VIEUX-MONTRÉAL. Vue superbe. 1,500 et 1,700 pi.ca. Qualité — neufs — climatisés — cuisinettes — douches — mois gratuits. 341-4039 — 1-532-2455

■ Espaces commerciaux à louer 259

ÉDIFICE À LOUER 7,200 pi.ca., 2 étages, plafonds 13 pi. de hauteur, stationnement au centre-ville, 1410 De Bullion, coin Ste-Catherine. M. Reich, 843-4744.

FABREVILLE Espace commercial, face centre d'achats Gilbert, maison et stationnement. 622-1681, 625-1443.

■ Espaces industriels à louer 268

A LAVAL. Parc Industriel. Nouvelle construction, 3,500 pi.ca. d'entrepôt, 500 pi.ca. de bureau privé. Occupation immédiate. 629-0400

INVESTISSEMENT GARANTI
22 automobiles, excellent placement, 495-3121.

ROSEMONT 500 à 1100 pi.ca., espace industriel, entreposage, 2e étage. 495-3121.

ROSEMONT Espace industriel ou pour garage. 1,500 pi.ca., 495-3121.

■ Propriétés commerciales 269

PRÈS D'ATWATER Bâtisse commerciale, valeur $350,000. 8,000 pi.ca. de surface avec stationnement, bien éclairé, tout équipé. 935-4427.

■ Locaux à louer 275

GRAND LOCAL au 4833 Notre-Dame ouest, Montréal, 20 X 80, avec sous-sol, libre, $800. 1-245-3472.

■ Commerces à vendre 283

A VENDRE Dépanneur licencié, avec maison et terrain, bon chiffre d'affaires, à Rivingston, Québec, 25 milles de Lachute et Hawkesbury. (819) 242-6411.

BOULANGERIE Patisserie, située à Prévost, près marché aux puces, fond de commerce ou avec propriété, route 117, 1-224-5037.

■ Espaces industriels à louer 268

■ Espaces industriels à louer 268

À LOUER

Bâtisse	**17 700 pi ca.**
Bureaux climatisés	**3 300 pi ca.**
Terrain1	**4 000 pi ca.**

Situé au coin des boul. Taschereau et Curé Poirier.

Disponible immédiatement

Prop.: 483-4377

29-5-87

■ Commerces à vendre 283

RESTAURANT à vendre, $20,000. comptant, 4621 St-Jacques ouest, 933-4510.

RESTAURANT Casse-croûte licencié, 32 places, terrasse, bien situé, région des Laurentides. S'il-vous-plaît pas d'agent. 1-229-4317.

SALON D'ESTHÉTIQUE à St-Léonard avec clientèle. Demandez France Cherrier, 321-0501 ou 689-7086.

SERRE D'INTÉRIEUR 12 X 30, située au Centre Laval. Doit être déménagée. Toute bonne offre raisonnable sera acceptée. 366-0122 ou après 6h00: 373-3302.

TABAGIE, avec comptoir lunch, et 3 tables. Bon chiffre d'affaires. Clientèle établie. 1-819-839-3414

■ Magasins à louer 299

CHOMEDEY LAVAL, 3100 Boul. Cartier. Excellente situation dans un petit centre d'achats. 2 locaux, 2,000 pi.ca. chacun. Prix raisonnable. 331-0170, 274-7519

OUTREMONT, Le Square Bernard, 1217 Bernard ouest, coin Bloomfield. 271-4250, 935-3103.

PIE IX Magasin (à louer) dans centre d'achat, disponible immédiatement. Fred Pfeiffer, 282-9636.

■ Machineries agricoles 330

FABRICANT

- Voiture basculante ou dompeuse } Pour ensilage
- Table de distribution
- Épandeur de fumier liquide
- Pompe à fumier de vaches et tout autre genre de fumier.

Tél. (514) 548-2962

MACHINERIE D.M.

254, Bachand
Roxton-Falls
Cté Shefford (Québec)
J0H 1E0

Tél. (514) 548-2962

02-06-87

■ Matériaux de construction 340

Armoires cuisine sur mesures, chêne, pin, mélamine, direct. Manufacturier. **Gilles Richard Enr. 525-9585/259-7815**

■ Ameublements 351

AMEUBLEMENT DIVERS. Cause de déménagement. 2 mobiliers de chambre, lit double, mobilier de salon, longue table de salon octogonale, Kroler, mobilier de cuisine avec bahut, laveuse Inglis Royal, aquarium 45 gal. et équipé. 648-1710

■ Ameublements 351

AMEUBLEMENT LAURIER
Achetons, vendons poêles, réfrigérateurs, laveuses, sécheuses, $75. et +. 1575 Laurier Est. 598-8838.

MOBILIER de bureau neuf et usagé. Meilleur prix en ville. **Ameublement Raymond Jasmin limitée. 337-1314.**

■ Mobiliers de bureau, accessoires 363

ALTERA vous offre une meilleure qualité, bureaux, chaises, partitions et classeurs usagés. 336-0257.

SOLDE DE PHOTOCOPIEURS
PRIX réduits, sur photocopieurs neufs et d'occasion. Meilleur service en ville. 482-6933

VANTAGE 12 (téléphone) 6 lignes. Tous les circuits. Faites une offre. 464-0014, M. Patrice.

■ Photos, cinés et accessoires 367

ECLAIR-ACL 16 mm., 2 mags angénieux 12 X 120 mm. + accessoires. Faites offre! 464-0014, Pierre.

■ Ordinateurs 371

ACHAT — VENTE, échange d'ordinateurs. Toutes marques. 10 disquettes D.D.S. $4.49 **MARCHÉ INTERNATIONAL DE L'ORDINATEUR. Tel: 521-2625**

IXT - TURBO complet, $899. Micro-diffusion Brossard Inc. **465-7888 -9**

■ Instruments de musique 375

JOLI petit piano français 1893, 4 chandeliers, style romantique noir, belle sonorité, haut diapason, $2,700. banc inclus. Francis: 273-6895.

PIANO À QUEUE KAWAI, 5.1, ébène, avec banc. État neuf. $9,000. Demander Louise, 1-514-759-0295

PIANO DROIT YAMAHA U 1 D. Professionnel, 48 po. noir satiné. 337-1915

PIANO Heintzman, 1900, avec banc. Couleur originale acajou. Parfait état. $1,650. négociable. 259-5005.

STEINWAY M. 5'6" ébène, avec banc, état neuf, sonorité et stabilité supérieures, fabriqué vers 1953, $17,500. (418) 653-8090.

VIOLON FRANÇAIS: Nicolas Ainé. 19e siècle. Très bien conservé, pour musicien avancé ou collectionneur. $1,550. 383-4227

■ On demande 389

ACHAT AU COMPTANT
Meubles usagés — antiquités — ménage au complet. VGC Inc. 735-4286.

R — Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

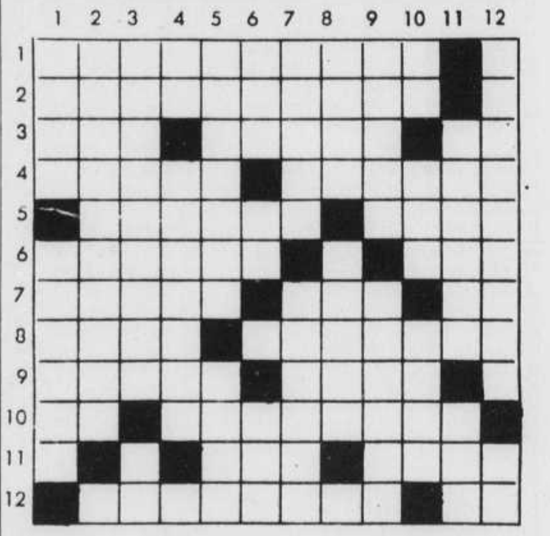

Horizontalement

1—Élévation de la Sainte-Vierge au ciel.
2—Spécialiste de la mythologie.
3—Conscience. — Bobone mobile autour de la poignée d'une manivelle. — Silicium.
4—Poisson abondant dans la Manche. — Multitude, foule.
5—Qui montre une joie béate. — Au Canada, friandise au sucre d'érable.
6—Planche mince utilisée dans les couvertures et les cloisons. — Unité monétaire bulgare.
7—Sèche. — Préjudice. — Venu au monde.
8—Superposa les poissons salés dans les barils. — Prendre furtivement ce qui appartient ou revient à autrui.
9—Ville du nord de l'Angleterre. — Mouvement circulaire complet d'un corps sur lui-même.
10—Pronom indéfini. — Développement de l'épi dans les céréales.
11—Pas ailleurs. — Nom donné en boucherie à une partie de la graisse des ruminants.
12—Instrument pour couper les herbes. — Petit cube.

Verticalement

1—Tas. — Petive vallée.
2—Saint martyr né à Autun.
3—État de ce qui est stérile. — Baryum.
4—Marque la surprise, l'indignation. — Partie mobile d'un théodolite.
5—Forme de relief caractérisée par son altitude relativement élevée. — Nom usuel de la grande lavande.
6—Ride. — Île de l'Atlantique. — Pas ailleurs.
7—Neige fondue et reglacée, dangereuse pour les skieurs. — Vente des marchandises par petites quantités.
8—Station de sports d'hiver d'Autriche. — Cloison.
9—Point cardinal. — Écume qui se forme à la surface de certains liquides.
10—Venu au monde. — Sorte d'oignon. — Enveloppe verte des fruits à écale.
11—Appareil émettant des sons par interruptions et rétablissements périodiques d'un jet d'air. — Habitation.
12—Plante des prés et des bois dont l'éclosion se produit au printemps. — Fer

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	G	O	U	R	M	A	N	D	E	■	A	H
2	R	A	R	E	■	M	O	R	S	U	R	E
3	O	S	E	■	S	I	R	O	P	■	R	U
4	S	I	T	U	E	■	D	I	L	U	E	R
5	S	E	R	T	I	R	■	T	A	N	T	E
6	E	N	E	R	G	U	M	E	N	E	■	U
7	■	N	■	I	L	E	■	■	A	■	P	S
8	G	E	R	C	E	■	M	O	D	E	L	E
9	O	■	O	U	■	G	A	L	E	R	E	■
10	B	R	U	L	E	R	I	E	■	R	U	Z
11	I	U	L	E	■	E	N	U	M	E	R	E
12	E	T	E	■	O	S	■	M	A	R	E	E

Picotte veut réduire les structures et les coûts

Le sport amateur sera regroupé en une seule fédération: Unisport

SUZANNE DANSEREAU

QUÉBEC (PC) — Dans le but de diminuer le nombre de structures sportives au Québec, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Yvon Picotte, invite la Société des jeux du Québec et la Société des sports du Québec à se fusionner en un seul organisme, la Fédération Unisport.

La nouvelle politique, inspirée du rapport Samson sur le sport au Québec, implique également la création d'une table d'harmonisation à laquelle participeront des représentants issus de l'organisme regroupant la SSQ et la SJQ, des représentants du milieu de l'éducation provenant du nouvel organisme de regroupement et des représentants du milieu municipal.

La politique du sport du MLCP reconfirme la reconnaissance de trois grands partenaires pour assurer le développement du sport: le milieu associatif — dont l'élément central sera la Fédération Unisport — le milieu de l'éducation et le milieu municipal.

Pour leur part, les municipalités seront appelées à mettre leurs installations à la disposition des pratiquants.

Il invite également les trois organismes de sport étudiants oeuvrant au niveau provincial à en faire autant.

Le regroupement de ces organismes devrait produire des économies de près d'un demi-million de dollars, somme qui servira dorénavant à financer davantage les clubs sportifs.

La Société des sports et la Société des jeux recoivent cette année un montant global de $ 668,000. En avril prochain, une seule enveloppe de $ 500,000 leur sera destinée.

Le même montant sera accordé à la Fédération Unisport qui pourrait naître du regroupement des organismes de sport étudiant qui, ensemble, devaient recevoir cette année un total le somme de $ 835,000.

En conférence de presse hier, le ministre a indiqué qu'il voulait privilégier le « pratiquant » de sport plutôt que les structures sportives.

Ce sont les clubs sportifs qui bénéficieront des économies réalisées: le ministre a annoncé hier qu'il débloquerait $ 1 million de plus pour les programmes des clubs. En y ajoutant les économies de près de $ 500,000 réalisées avec le fusion des organismes, le ministère accorde une augmentation de plus de 100 % aux programmes des clubs par rapport à 1986-87.

Par ailleurs, M. Picotte a indiqué qu'il débloquerait cette année $ 120,000 additionnels pour le transport des athlètes lors des Jeux du Québec. Le montant global alloué pour cet événement sera de l'ordre de $ 1,365,000.

Yvon Picotte

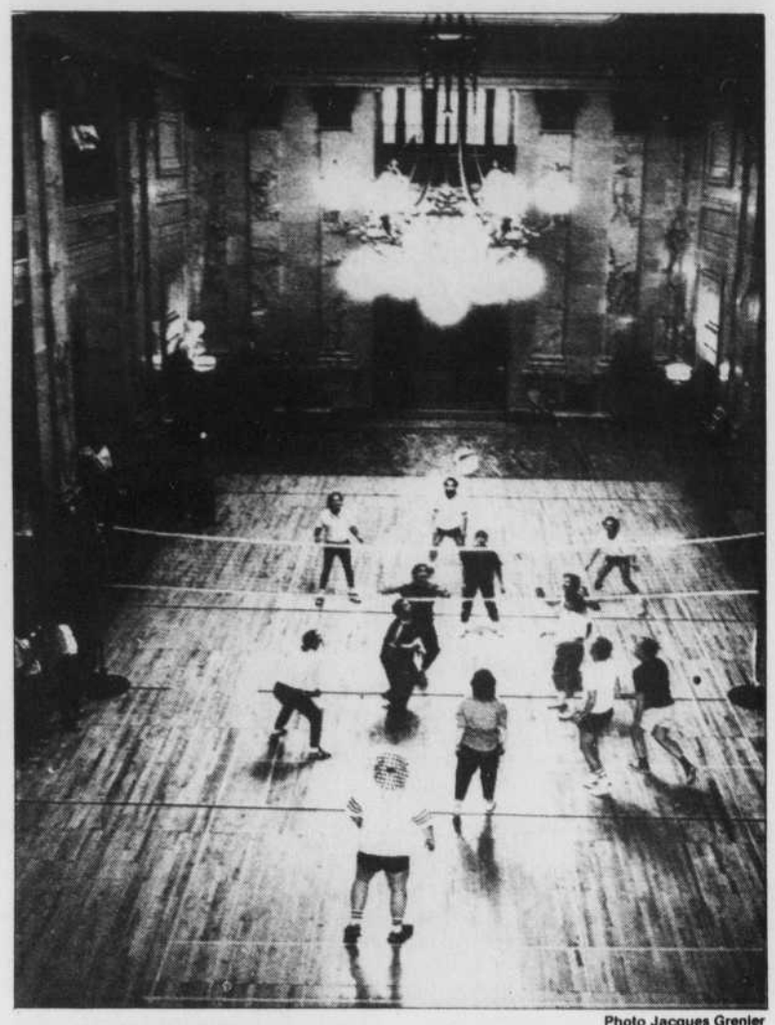

Photo Jacques Grenier

Les journalistes font de l'exercice !

Les chroniqueurs municipaux ont défait le personnel politique de l'administration Doré par un compte de 21 à 16, lors d'un match disputé dans le vénérable hall d'honneur de l'Hôtel de ville, hier midi, dans le cadre du défi Crown-Vie. Tous les citoyens qui avaient fait 15 minutes d'exercice physique ou plus au cours de la journée pouvaient s'inscrire en appelant le YMCA, l'un des commanditaires de l'événement. Le maire Jean Doré et le président du Comité exécutif Michael Fainstat avaient été les premiers à donner l'exemple, tôt hier matin à l'Hôtel de ville, le premier en jouant au badminton et le second en sautant à la corde. Pour cette journée de la participation à des activités physiques, les villes de Toronto et de Montréal avaient fait le pari de faire flotter au mât d'honneur de l'Hôtel de ville des perdants le drapeau des vainqueurs.

Mardi soir à Los Angeles

Sebra a réintégré la rotation des partants en lançant 9 manches

PAR RICHARD MILO

LOS ANGELES (PC) — Bob Sebra a repris sa place dans la rotation des partants en n'allouant que sept coups sûrs pour lancer un match complet dans la victoire des Expos (8-3), mardi. Il n'a connu qu'une mauvaise manche, la quatrième, lorsque les Dodgers ont réussi trois coups sûrs d'affilée pour marquer deux points.

Sebra (3-4) est le deuxième lanceur des Expos à lancer un match complet. Seul Neal Heaton (deux fois) avait réussi l'exploit. Il avait effectué 123 tirs avant d'entreprendre la neuvième.

« C'est sa meilleure performance depuis l'an dernier. Il n'a pas craint d'utiliser sa balle rapide et c'est ce qu'il doit faire pour être efficace. Il ne doit pas se fier uniquement à sa balle courbe... comme à la quatrième », a noté Buck Rodgers.

Sebra a terminé le match de brillante façon. À la huitième, il s'est imposé en disposant de Pedro Guerrero, Franklin Stubbs et Tracy Woodson après avoir permis aux deux premiers frappeurs d'atteindre les buts. Le gérant s'est alors rendu au monticule pour s'enquérir de la situation.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ Ordinateurs 371

ORDINATEUR ZÉNITH
ZF-148, 640K de mémoire, 2 lecteurs 360K, sortie série, sortie parallèle, commutateur Turbo, carte graphique couleur, écran comp. ambre. DOS 3.1 imprimante EPSON LX 86, incluant cable et tracteur.
SPÉCIAL! **1759$**
ORDINATEUR MICRO-POLE
200, Boul. Brien REPENTIGNY — 581-1902
01-06-87

■ Ordinateurs 371

..XT-TURBO $899..
640K, lecteur Panasonic 360K, carte graphique couleur, clavier XT, carte multifonction parallèles, moniteur Zenith, 1 an garantie pièces et main d'oeuvre.
• • • • • •
ORDINACENTRE
4688, Jarry est, 374-4182
• • • • • •
AT Compatible 10 mhz, $1,995, 1024K, lecteur Panasonic 1.2 meg, carte graphique couleur, carte multi IO AT moniteur Zenith, clavier AT, 1 an garantie.
11-06-87

■ Antiquités 391

L'ATELIER
Restauration, décapage, meubles et boiseries. Spécialité finition meubles anciens, expérience 10 ans, 522-7123.

MOBILIER SALON ANTIQUE (100 ans). Acajou. 2 causeuses, 2 fauteuils, 1 fauteuil berçant et table. $2,000. 655-5465

TABLE ANTIQUE pattes de lion, ronde, 40", évaluée par Frazer, $2,000. Prix à discuter, 653-8383 après 18h.

■ Astrologie/Ésotérisme 393

FAN-TELL
Une méthode originale pour prédire l'avenir. 381-2985

■ Animaux 397

Association Le Cheval Percheron de l'Outaouais enr.
• Service d'étalon
• Choix de 3 superbes étalons
• Test de sang obligatoire
• Camion à votre service
Bienvenue à tous
Ontario, Ferme-Neuve
Maniwaki
Contacter:
Philippe Mallette
R.R. 2 Rang 7 ouest
Thurson (Québec) J0X 3B0
(819) 985-2400-3197
30-05-87

■ Animaux 397

HOLSTEIN-PLUS EN LAIT
À VENDRE
Vaches et taures croisées ou pur sang, fraîches vêlées ou devant vêler sous peu. 50 à 80 lb par jour. Échange accepté.
JEAN-MARC LEBLANC INC.
St-Sylvère, cté Nicolet
(819) 285-2929 ou 2322
29-5-87

■ Animaux 397

YORKSHIRE chiots, mini, très beau, $600., enregistrés, vaccinés, 1-514-882-3830.

■ Divers 399

MÉTIER À TISSER + accessoires. Équipement de camping Machine à coudre manufacture. 525-3006

■ Offres d'emploi 407

ENTREPRISE de design graphique à préoccupations sociales, recherche une secrétaire à temps plein. Essentiel: Expérience en tenue de livre, maitrise du français, autonomie, intérêt pour le traitement de texte. Mtl: 525-1422, de 9h00 à midi.

■ Offres d'emploi 407

SAUVETEURS ET ASSISTANTS-SAUVETEURS
Joignez une des plus grandes équipe. Excellent salaire, prime et logement disponible. Appelez «Superior» aujourd'hui au 416-638-8845 sans frais. Croix de bronze et cours de premiers soins exigés.

■ Hospitalier, santé, médical 467

HÔPITAL MARIE CLARET
soins de longue durée, recherche infirmière en disponibilité. Envoyer c.v. à 3345 est Henri-Bourassa, H1H 1H6.

■ Services domestiques 487

AGRÉABLE dynamique femme européenne demandée pour entretien de maison, logée, expérience, références, salaire excellent selon capacités, Westmount. 273-9151, soir 935-6763.

■ Offres de service 499

★ **NOUVEAU** ★
SERVICE D'ÉPANDAGE
de L'ESTRIE inc.
• **Épandage de fumier liquide avec camion; pour les fumiers de porcs, de volailles et de vaches.**
• **Agitation et pompage de fosse.**
«Nous avons une pompe spécialement conçue pour agiter le fumier de vaches».
254, rue Bachamp, Roxton Falls
demandez Marcel
Tél.: (514) 548-5850
594-0492-93
(Ancienne équipe des chauffeurs de M. Roland Bellavance)
02-06-87

■ Offres de service 499

CURRICULUM VITAE, professionnel & personnalisé, pour un meilleur emplois C.V. INFO 522-7791.

POUR TOUT PROBLÈME D'IMMIGRATION, incorporation, investissement au Québec, traduction, services légaux, 844-0544.

■ Cours 510

ANGLAIS
COURS PRIVÉS
Choisissez le jour et l'heure selon votre horaire (Lundi au dimanche inclusivement). Méthode exclusive, rapide et efficace
Inf.: 989-2086
(entre 2h p.m. et 9h p.m.)
20-6-87

■ Cours 510

COURS D'ANGLAIS COMPLET. (20 cassettes). de l'Institut du Bilinguisme de Mtl., neuf. Moitié prix. 255-7251, Pierre.

■ Déménagement 551

DÉMÉNAGEMENT ENTREPOSAGE
MONTRÉAL EXPRESS
Taux compétitifs
336-5717
30-5-87

■ Offres d'emploi 407

LE DEVOIR
est à la recherche d'un(e)
COMMIS DE BUREAU II
L'emploi consiste principalement à faire de l'entrée de données sur ordinateur

Qualification: Expérience et rapidité sur clavier numérique
Bilinguisme, un atout.

Poste permanent
Temps plein

Veuillez contacter
M. ANDRÉ LEBLANC
844-7531
J.N.O.

LE DEVOIR
SOLLICITEURS(SES) DEMANDÉS(ES)
Temps plein ou partiel

Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h.
Vendredi, de 9h. à 14h30.

Exigences: Être âgé de 25 ans et plus
Facilité d'expression
Bonne diction
Bilinguisme un atout.

Salaire plus commission

Communiquez avec Marie-Claude Gaudet
844-7531
Entre 9h. et 21h.
J.N.O.

■ Déménagement 551

A BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

DÉMÉNAGEMENT
Petits ou gros. Local longue distance. Camion fermé. **321-5182**

DÉMÉNAGEMENT Entreposage, local, longue distance, boites vides. 525-2092.

DEMANDEZ LUI N'IMPORTE QUOI OU PRESQUE. Ne partez pas sans lui. Fournissons boites. Estimé gratuit. 766-5314.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

PETITS DÉMÉNAGEMENTS seulement. Bon prix, 1-439-2622.

■ Entretien, réparations, rénovations 559

BAS PRIX
Peinture & réparation
Estimation gratuite. **522-3784**

CANADA FLOORING
Sablage fini plastique: $80./pièce. Cristal $100.. Aussi pose et peinture. 453-8457, 931-2456 poste 0086.

J-F COUVREUR réparation d'urgence, toiture-asphalte-gravier-bardeau-fer blantier. Estimation gratuite 270-5888, 270-2313.

MICHEL DÉMOLITION strip, logements, brique, démolition hangars. 272-0685.

RÉNOVATION QUÉBEC INC. intérieur, extérieur, menuiserie, gyproc, céramique, finition sous-sol, toiture en bardeaux, etc... 656-2241.

RENOVATION GENERALE: Spécialité, joints de brique, toiture tous genres, 322-9877, 387-1563.

S.O.S. Maintenance Enr. Peinture, nettoyage tapis, entretien général et ménager. 327-0254.

TOUT NOUVEAU, Toit de 5 ans et prévention s'impose avant qu'il coule. Estimation gratuite, 497-0898.

■ Entretien, réparations, rénovations 559

VIEUX MAÇON d'expérience pour réparer maison, joints, brique et pierre. 523-8211.

■ Lavage, nettoyage 567

LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ
Spécialiste en lavage de vitres, lavage de murs, de plafonds, ainsi que peinture. Estimation gratuite. 465-2592.

■ Santé 570

CARTES (2) de membre à vie, de Studio de Santé. Pour tous les services, à moitié prix. 255-7251, Pierre.

■ Peintres, peinture 571

A BON COMPTE
PEINTURE: intérieur — extérieur
491-4499

ATTENTION
Le printemps arrive!!!
Prendrais contrat de peinture intérieure, extérieure, petites réparations de tous genres. 15 ans d'expérience. Prendrais aussi contrat de maintenance. Lavage murs, tapis, etc... 651-3477.

■ Garderies, gardiennes 575

UNIQUE
SERVICE DE GARDERIE
À notre nouveau local, situé au 5280, Beaconsfield, près Chemin Côte St-Luc.
Nous voudrions souligner que nous sommes ouverts 7 jrs/7, 24h/24h incluant les congés. Service personnalisé, chaleureux et plein d'affection.
Utilisez nos services...
Vous serez satisfait comme beaucoup de personnes qui vous ont précédés.
Tél.: 488-6356
30-05-87

■ Cartes d'affaires 587

SERVICE DE SECRÉTARIAT À BON COMPTE.
S. GENDRON, 670-1000.

■ Terrassement, paysagiste 583

PARTERRE DE VILLE
Aménagement paysager et entretien.
271-2239

PAYSAGISTE DU QUÉBEC
Pavé uni, ciment, asphalte
324-5856

■ Occasions d'affaires 591

ATTRAYANTS ROBOTS distributeurs barbe à papa, rendement 100%, endroits achalandés, marchés, foires, 327-2323.

AUBAINE Gestionnaire, spécialités en yoga ou médecine douce. Commerce organisé 1976, expansion illimitée, franchises possibles. Centre Yoga Occidental, 10524 Pie IX, 327-2323.

COMMERCES, INDUSTRIES, PROPRIÉTÉS en difficulté financière. Appelez sans frais. Avons probablament la solution. PLACEMENTS MÉTROPOLITAIN, 256-2418

DÉPANNEUR, cause santé et retraite. Chiffre d'affaires $420,000. Inventaire $42,000. Taux de profit 13%. Dépenses générales $12,276. Salaire annuel après dépenses, $42,324. Prix fixe $42,000. 524-4119, 353-5846

DEVENEZ DISTRIBUTEUR
De liqueur douce. Une compagnie en affaire depuis 25 ans. Les Breuvages Capdor Inc. vous garantissent une clientèle établie. Inf: André, 323-6770

NOUVEAU AU CANADA
Robinets automatiques. Cherche associés ou vendeurs, ou vendrais le commerce, 1-800-567-6915.

OCCASION EXCEPTIONNELLE d'investissement dans l'immobilier. Abri fiscal, emprunt bancaire disponible. Placement sécuritaire, rentable à moyen terme. Contactez Jacques T. Lamontagne (Le Courtier FO.I.S.I.) 514-747-2030 ou 1-800-363-0565.

■ Hypothèques 594

ACCEPTONS en 7 jours 1ère et 2ième hypothèque. Caisse Populaire St-René de Goupil. 321-2610.

■ Bateaux, moteurs, yachts, voiliers 675

SANSFAÇON YACHTS
Jeanneau

Fun 23, 1986	$16,200
Tonic 23, 1986	$28,900
Mirage 25, 1984	$28,900
Jouet 7.6, 1984	$37,500
Tanzer 26, 1979	$23,500
Mirage 27, 1981	$32,000
Kelt 8.50, 1986	$54,900
Pearson 30, 1974	$39,900
Mirage 30, 1986	$65,900
Kelt 9.00, 1984	$70,000
Niagara 35, 1978	$79,900
CS 36, 1980	$82,900

Livraison partout au Québec
418-871-8904
appels à frais virés acceptés
29-5-87

SUPER BATEAU
GLASTRON-CARLSON C.V. 23, 1980, moteur 350/260 c.v., couleur Bronze "Metal Flake", équipement complet. Connaisseurs seulement.
Raymond Paquette
(819) 566-1973 soir
(819) 566-2804 jour
01-06-87

■ Roulottes, tentes-roulottes, motorisés 687

MOTORISÉES Holidaire 1987, choix modèles, livraisons immédiates. Gratuitement air climatisé pour le mois de mai. Auto Pier Lachapelle. 588-3619, 588-3323.

■ Entretien, réparation de véhicules 690

DIFFÉRENTIELS — TRANSMISSIONS
Manuelles, reconstruisons, installons.
Joron Auto 2144, Papineau. 522-7775

SPÉCIAL du printemps. Débosseler, sabler, peinturer, lavage intérieur. $450. 477-1187.

■ Bateaux, moteurs, yachts, voiliers 675

FIBREFORM 25 pi., 77, Mercruiser 260, tout équipé, quai inclus pour la saison à St-Paul. 1-249-1495.

■ Automobiles à vendre 695

AUDI 500 CD, Turbo, 1984, noire avec intérieur gris, alarme, excellent état, $12,000. négociable. 621-7197, soir: 664-1200.

AUDI 5000 S 84, 49,000 km., bleue, système alarme, toute équipée, $13,900. Particulier. 468-2000.

AUDI 5000S, 1986. Quattro Turbo avant, man., 5 vit. rouge, 13,000km. 18 mois garantie. Privé. $32,500. Bureau: 288-1204, résidence:653-4922

BESOIN URGENT
AUTOS-CAMIONS
De 82 à 87, Michel Trudeau Auto, 5555 Iberville, 526-0408.

BMW 318i,1984, argent, vérification totale récente, enjoliveur, pneus hiver, excellent état, 76,000 km., $13,100. ferme. 598-5100.

BMW 325E 1985, 25,000 km., 4 portes, aut., vert métallique, tout équipée sans a/c, exc. état, 285-8076/soir 334-9012.

BUICK CENTURY LTD 86, bleu-marine, air, cruise, cassette, 39,000km. supplément de garantie illimité. Oct. 88. $12,300. 658-0431, 845-8238

BUICK Century Ltée. 84, automatique, air cond., vitres électriques, cruise, A-1f, 721-39223 ou 1-586-1024.

BUICK PARK AVENUE 1976, 65,000m. original, 4 portes, pas d'hiver, peinture originale, 1-819-876-2732, 1-819-876-2202, DM.

CADILLAC Eldorado, 77, 41,000 milles. Condition exceptionnelle. 669-7807.

CADILLAC Sedan de ville d'élégance 1979, comme neuve, conduite par une femme. $10,000. ferme. 676-3260.

CAMARO IROC-Z 86, toute équipée, 14,000 km., Vital: 478-0319, bur: 384-0357.

CAMARO Z 28, 82, rouge, toute équipée sauf air, 87,000 km., 1 propriétaire, comme neuve, alarme, système de son, etc.. Demande $9,900. Tony: jour, 282-2001, soir, 254-0159.

CAMARO Z28, 1985, blanche, moteur 305, toute équipée, avec air climatisé, valise électrique, garantie finissant avril 89. garantie sur peinture de 10 ans. Seulement 19,000km. $16,000. 1-452-4586

CHRYSLER GTS Le Baron 1986. 32,000km. toute équipée, 2.2 premium turbo, garantie 5 ans, $14,250. négociable. 626-5694

CITROEN D Super 5 1972, service/pièces. Citroën Chambly. 658-3863.

CITROEN DS 20 1971, 59,000 milles, en excellent état, jamais conduite en hiver. $7,000.00 613-236-7135 ou écrire: M. Cuhaci, 46 Elgin ste 5, Ottawa K1P 5K6.

DAYTONA Turbo Z, 1985. 37,000km. plan d'or, équipement de luxe. $11,500. 671-3127

DESOTO 1955 De Luxe, pièce de collection, noire, excellent état. Faut voir, $9,000. 632-2610.

FORD AEROSTAR XL 86, automatique, air, etc., 5 places, $15,900., 622-0188.

FORD ESCORT Hatchbach 86, toute équipée, 53,000km. garantie transférable 3 ans, km. illimités. $6,000. 491-5608

HONDA Accord 86, toute équipée, comme neuve, $14,000. Appeler M. Vo, 739-1263.

HONDA ACCORD LX, 84, 4 portes, 5 vitesses, 39,000 km., air climatisé, parfaite condition, $8,500. Denise, bur.: 875-4310, rés.: 284-3323.

HYUNDAI Excel 86, 14,500 km., am/fm cassette, meilleure offre. Soir: 682-7019.

JAGUAR 420 G, 1978, condition A-1, $8,000. 1-613-283-7420

JEEP GRAND WAGONEER LIMITED 1983, tout équipé, 4 Michelin, 69,000 km., comme neuf. 353-7707.

JETTA CARAT 85, 41,000 km., balance de garantie, pneus neufs, $12,500. 465-8471.

JETTA GL 1986, 32,000 km., bleue marine, 5 vitesses, toit ouvrant, excellent état. $10,795. 271-4559.

■ Automobiles à vendre 695

LANCIA ZOGATO 81
noire décapotable, 30,000 km., $13,500. 819-821-4509, 819-562-1117.

LINCOLN Continental 1983, 60,000km. Série Signature, pas d'hiver, excellent état, négociable. 688-8822

MAZDA 626 LX, année 85, 5 vitesses, condition exceptionnelle, $11,200. 652-9222, 649-7976.

MAZDA 626 Turbo 86, LX, Hatchback, 5 vit., tout servos, toit ouvrant transparent électrique, Pirelli P6 + 4 Pirelli hiver. Impeccable. 50,000 km., vente rapide. $13,750. Soir: 766-7468, jour: 497-3647.

MAZDA 84, B 2000, couvert, bte Marvac, 7 pi., suspension spéciale, 4 mags avec radial + 4 roues avec Pirelli, peinture neuve. 684-8550.

MERCEDES 190 E, 1986. Toute équipée, avec FRS, ABS. Extérieur charcoal, intérieur noir, 14,000km. Dame propriétaire. $36,000. Louise, au 514-759-0295

MERCEDES 230 SL 1985. Sport, collection. État exceptionnel. Doit vendre. Évaluée $30,000. Demande: $28,000. 1-819-827-1523, 1-613-749-6241

MERCEDES 560 SL 1986 16,000 km., blanche, alarme, téléphone, toit, toit dur et flexible, exc. état, $66,000. ferme. 636-8864.

MERCEDES 1929. Réplique Gazelle, décapotable, mécanique Volkswagen. Vrai bijou. $14,800. 366-1796

MERCEDES BENZ 420 SEL 1986. 50,000km. Vente ou location.
MERCEDES BENZ 560 SEL 1986. 18,000km. Vente ou location,
MICOR AUTO. 353-1300

■ Automobiles à vendre 695

MERCEDES BENZ 300 SD. 1983, 109,000km. pneus d'hiver neufs. Comme neuve. Après 5h. 388-5260

MGB 1980. 38,000m. Original, couleur brune, pas d'hiver. Excellent état. $9,500. 388-3331

MGB Mark 1979, achetée 1981, 2.5, rouge, excellent état. 68,000 km., $6,500 ferme. Jour: 933-3030, Soir: 684-2546.

NISSAN 300 ZX, GL, 1984, 2 places, 2 tons gris, 73,000 km., $13,900. négociable. 663-3823.

OLDSMOBILE DELTA 88 Bien équipée, air, électronique, 4,700 km., assurance/extension, rouge, intérieur gris. $7,500. ferme. 430-8492.

PORSCHE 911 Carrera 1984, coupé, rubis métallique, tous les extras inclus + roues 16". Excellent état, $49.750., négociable. 445-7012, 489-6525

PORSCHE 911, Targa 1974. 2.7 litres à injection, blanche, intérieur noir, 73,000m. négociable. 671-7183

PORSCHE 924
Edition anniversaire, « sunroof », toute équipée, condition A-1. $16,000. 251-1693.

PORSCHE 944, 1985½, 36,000km. KM, rouge, toute équipée, $34.000. Luc, 355-4794, 687-6476

PORSCHE 944, 85½, bourgogne, toit ouvrant. Jour: 1-819-233-2012, soir: 1-819-233-2593.

SAAB 900, Turbo, bas millage, noire, intérieur cuir blanc, complètement équipée, 3 ans, $13,500., négociable. 861-4367

SCIROCCO 83½, 77,000 km., toit ouvrant, intérieur cuir, air conditionné, stéréo anti-vol, etc. Impeccable, $9,250., 343-7209, 384-2429.

■ Automobiles à vendre 695

STELLAR GSL 85, bleue, 4 portes, en excellent état. seulement 23,000 km., $7,900. 524-2355.

TRIUMPH TR6 1969
Condition A-1. $65,500. 656-2293.

VOLKSWAGEN Rabbit convertible 1983, 59,000km. blanc, manuelle, cassette. Négociable. Cause, départ. 931-5650

■ Décès 909

GERVAIS, Hermann

À Montréal, le 27 mai, à l'âge de 82 ans est décédé M. Hermann Gervais, veuf de Marguerite Labelle. Il laisse dans le deuil, sa fille Michèle (Jean-Cléo), son fils Pierre (Jésuite), ses petits-enfants; François, Christian, Nicholas, Isabelle, un frère Georges-Etienne (Montfortin), ses soeurs; Antoinette, Juliette, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu samedi le 30 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Omer Duquette Inc., 1350 Beaubien est, pour se rendre à l'église St-Grégoire Legrand où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au Cimetière de Notre-Dame des Neiges lieu de la sépulture. Exposé vendredi de 2h. à 5h et de 7h à 10h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

■ Automobiles à vendre 695 ■ Automobiles à vendre 695 ■ Automobiles à vendre 695

VENDEZ À COÛT SÛRI

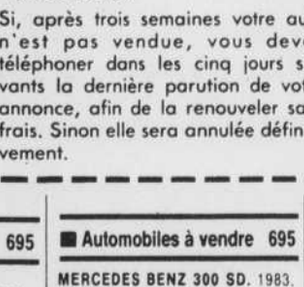

39,95$

Votre annonce paraîtra tous les jeudis, vendredis et samedis jusqu'à ce que votre auto soit vendue.

LE DEVOIR
TÉLÉPHONEZ AU
286-1200
Notre personnel se fera un plaisir de vous aider à rédiger votre message.

NOTEZ BIEN
- Ce prix spécial n'est offert qu'aux particuliers, pas de sociétés ou compagnies s.v.p.
- Une seule auto par annonce.
- Toutes les annonces doivent comporter un no. de tél.
- À ce prix exceptionnel aucun changement ou remboursement ne peut être effectué.

Si, après trois semaines votre auto n'est pas vendue, vous devez téléphoner dans les cinq jours suivants la dernière parution de votre annonce, afin de la renouveler sans frais. Sinon elle sera annulée définitivement.

VENDEZ VOTRE AUTO POUR 39,95$
MESSAGE 3 lignes: 39,95$ 4 lignes: 49,95$ 5 lignes: 59,95$
NOM.....
SIGNATURE.....
TÉL RÉS.....BUR.....
ADRESSE.....
PAIEMENT: VISA ☐ MASTER CARD ☐ AM. EXPRESS ☐ CHÈQUE ☐ NO. CARTE.....
DATE D'EXPIRATION.....
Le Devoir, 211 rue St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

SPORTS

La préparation du défilé de la coupe Stanley à Edmonton n'a pas plu aux joueurs des Flyers

Au Spectrum, le spectre de Kate Smith hantera-t-il les Oilers ?

GUY ROBILLARD

EDMONTON (PC) — Il faut rendre crédit aux coriaces Flyers de Philadelphie et les Oilers l'ont fait de bonne grâce après leur dernière défaite.

À commencer par Wayne Gretzky, dont le 99e match en séries aurait pu être celui de la conquête de la coupe Stanley.

« On parlait des Oilers comme de la plus belle invention depuis le pain tranché, a commenté Gretzky. Et soudainement on se demande: « qu'est-ce qui ne va pas avec les Oilers ? Bien les Flyers ont toute une équipe, a répondu lui-même Gretzky. Ce sont les deux meilleures formations de la Ligue nationale qui s'affrontent, c'est aussi simple que ça. »

Pour Gretzky, le dernier ralliement des Flyers ne ressemblait pas à celui du troisième match.

« Nous avons disputé une excellente première période, a-t-il analysé, peut-être notre meilleure de la série, mais cette fois, nous avons ralenti, nous ne les avons pas achevés. Nous nous sommes mis dans le trouble et ils ont rebondi avec force. Ils méritaient de gagner, ce fut leur meilleur match de la série. »

« Mais c'est certes décevant d'avoir raté cette chance de remporter la coupe », a-t-il admis.

Motivés

Kevin Lowe a abondé dans le même sens, mais les meilleurs alliés des Flyers sont peut-être les journalistes d'Edmonton qui, après avoir célébré trop rapidement la veille, écrivaient encore hier que les Oilers auraient dû mener par 8-1 à mi-chemin dans le match et que les Oilers étaient la seule équipe qui pouvait battre les Oilers...

« Nous avons appris qu'ils préparaient un défilé et cela nous a motivés, a admis Rick Tocchet. On ne planifie pas un défilé quand une série n'est pas terminée. »

« Le pire, c'est qu'on avait mis tellement d'emphase sur les célébrations, que cela nous a donné l'air fou. Mais nous n'avons rien eu à voir avec ça, s'est défendu Kevin Lowe. Nous savons que nous affrontons une équipe qui a toujours neuf vies. »

Au Spectrum

« Il n'y a pas lieu d'être déprimés, ni préoccupés, a conclu Glen Sather. Une équipe n'est jamais fière quand elle perd, mais nous devons réagir. Nous n'avons plus qu'à faire de notre mieux à Philadelphie. »

« Ce match (le dernier) est une indication de notre jeu dans les séries, a convenu Craig MacTavish. Nous jouons très bien sur la route (7-1, la seule défaite à Philadelphie), mais nous ouvrons trop la machine à domicile (8-3). »

Les Flyers seront aussi confiants chez eux, où l'on risque bien de voir revivre Kate Smith...

Gretzky l'avait dit avant le dernier affrontement. Les Oilers avaient intérêt à mettre fin à la série à Edmonton « puisque ça ne sera pas facile à Philadelphie et que tout peut survenir lors d'un septième match ».

« Nous avons bien joué au Spectrum durant la saison, rappelle Mike Keenan. Nous en avons arraché quelque peu dans les séries (6-6) mais je demeure confiant et je suis certain que mes joueurs le sont aussi à la pensée de retourner devant nos partisans. Ils nous encouragent vraiment et nul doute que nous aurons besoin de leur support pour la prochaine rencontre. »

« Ce sera un bon match. »

■ Il faut aussi donner leur crédit aux Oilers. Ils ne sont pas braillards. Ils n'ont même pas relevé le but refusé à Glenn Anderson lors du cinquième match, après que Kent Nilsson eût touché le poteau. Don Koharski, qui a par ailleurs arbitré un bon match, avait sifflé trop rapidement après avoir perdu de vue une rondelle qui n'a jamais été immobilisée. Ce but aurait procuré une avance de 3-0 aux Oilers, qui avaient alors le vent dans les voiles, à la première période. Sûrs d'eux, ils n'ont même pas critiqué la décision de Koharski. Et même après le match, ils ont préféré parler de leurs nombreuses chances ratées. Anderson a convenu cependant que le but était tout à fait bon.

■ Économie de bouts de chandelle ? Mauvaise stratégie ? Toujours est-il que les Oilers se sont de nouveaux déplacés à Philadelhie par vol commercial au cours de la journée d'hier, avec un changement d'avion à Minneapolis. Les Flyers, eux, sont rentrés à la maison immédiatement après la rencontre, par vol nolisé.

■ Paul Coffey a disputé le dernier match en dépit d'une grippe et Ron Hextall, malgré des spectateurs qui étaient sur son dos. En plus de réclamer « Chico » (Resch) par dérision, les partisans des Oilers se sont amusés à lui crier des « Haxtall », un jeu de mots qui fait référence à des coups de hache... « Je n'y peux rien et ça ne me dérange pas », a commenté le gardien. Quand il s'est mis à tout arrêter pendant la remontée des Flyers, on a cessé de l'importuner...

■ Déçus, les partisans des Oilers ont célébré... la défaite dans le calme. Environ 3,000 d'entre eux se sont rassemblés en ville mardi soir, sous la surveillance d'une centaine de policiers qui, semble-t-il, n'ont rapporté aucune arrestation.

■ Les « scalpers » ont par ailleurs fait des affaires d'or, un d'entre eux ayant même vendu quatre billets pour $1,200. Tous les matches de la série finale sont présentés à guichets fermés et la police d'Edmonton les tolère. Sauf si on vient de Toronto, s'est plaint l'un d'eux.

■ Pauvre Craig Muni: même s'il joue bien, il a compté dans son propre filet lors de la première défaite des Oilers et il s'est fait soutirer la rondelle par Brian Propp sur le jeu qui a mené au but gagnant de Rick Tocchet, lors du cinquième match. Et dire qu'il est venu remplacer Steve Smith, le bouc-émissaire de l'élimination des Oilers l'an dernier, lorsqu'il avait tiré la rondelle dans son propre filet...

■ Marty McSorley aurait échangé ses deux buts pour une coupe Stanley l'autre soir. Avec quatre buts depuis le début des séries, il a doublé son total de la saison régulière. De plus, il n'a écopé que de deux punitions mineures contre les Flyers, après avoir été puni pour 55 minutes au cours des trois premières séries et pour 159 minutes en 41 rencontres du calendrier régulier.

■ Avant les Flyers, seulement deux équipes étaient parvenues à vaincre les Oilers en séries lors d'un match décisif pour eux. Les Kings de Los Angeles avaient gagné, 7-4, le match décisif d'une série trois-de-cinq en 1982 et les Flames de Calgary ont réussi l'exploit à trois reprises depuis. En 1983, ils avaient gagné le troisième match 6-5 avant de succomber lors du suivant, au pointage de 9-1. En 1984, ils ont forcé la présentation d'une septième rencontre, gagnée 7-4 par les Oilers, et l'an dernier, ils avaient profité de l'erreur de Steve Smith pour gagner le septième match 3-2.

Le déclin de l'empire McEnroe

PARIS (AFP) — L'Américain John McEnroe a encore enregistré un gros échec dans sa carrière en s'inclinant dès le premier tour des Championnats internationaux de tennis de France.

Un échec qui, bien sûr, remet en cause une nouvelle fois l'avenir bien incertain de l'ancien numéro un mondial âgé maintenant de 28 ans.

Il est vrai que McEnroe, après avoir dominé le monde pendant de longues années (sauf à Paris), a accumulé les échecs après 1984, sa dernière grande année au cours de laquelle il avait remporté les tournois de Wimbledon et de Flushing Meadow et atteint la finale à Roland-Garros.

Une finale perdue d'un rien contre le Tchécoslovaque Ivan Lendl, ce qui restera sans doute le grand regret de sa vie.

Après avoir décidé de prendre ses distances avec le jeu pendant les six premiers mois de l'année 86, McEnroe a tenté un retour qui s'est soldé par une faillite totale.

Mais une défaite au premier tour à Flushing Meadow, contre son compatriote Paul Annacone, et mardi, une autre déconvenue à Roland-Garros, contre l'Argentin Horacio de la Pena, ont anéanti ses espoirs.

Est-ce sa nouvelle vie de famille ou bien son envie de vaincre qui s'est amenuisée au fil du temps ? Toujours est-il que McEnroe ne gagne plus. Il n'est plus le champion dominateur, l'artiste au bras gauche unique au monde.

Seul son mauvais caractère est toujours au rendez-vous comme on a pu le constater récemment à Dusseldorf...

Sa défaite prématurée à Roland-Garros est certes un signe de déclin. Mais elle n'est pas complètement probante dans la mesure où la terre battue n'a jamais été la surface préférée du champion américain. Il préfère de loin l'herbe de Wimbledon ou le ciment de Flushing Meadow, où son manque de patience n'est pas pénalisé.

McEnroe avait une explication à son échec à Paris: « Je me suis trop entraîné et mon corps n'est pas habitué à une préparation physique ».

Au temps de sa splendeur, il ne comptait que sur son talent et ses dons naturels pour gagner. Il a voulu forcer le destin en travaillant son physique, ce qui jusqu'à présent ne lui a guère été favorable.

Malgré ce nouvel échec, McEnroe n'a absolument pas évoqué l'éventualité d'une retraite. Dans l'immédiat, il va retourner chez lui se reposer une dizaine de jours avant de s'attaquer au tournoi de Wimbledon.

Un rendez-vous de la dernière chance, un nouvel échec dans son « jardin » sonnerait sans doute le glas de sa carrière.

Mais les organisateurs britanniques, choqués par l'attitude de l'Américain à Dusseldorf où il a quitté le court, pourraient l'interdire à Wimbledon. Une décision sans précédent qui, si elle était appliquée — ce qui est peu vraisemblable compte tenu de son énormité — porterait un coup mortel au champion américain.

Elimination d'Edberg, Pernfors et Mandlikova à Paris

Journée inédite pour les Français

■ Helen Kelesi bat Catarina Lindqvist en deux sets

PARIS (AP et AFP) — Stefan Edberg, Mikael Pernfors et Hana Mandlikova se souviendront longtemps de ce mercredi humide à Roland-Garros. Tout comme leurs bourreaux, dont ils vont maintenant retenir le nom, et qui sont tous Français.

Et la suédoise Catarina Lindqvist, quatrième tête de série à subir l'élimination hier aux Internationaux de France de tennis, pourra difficilement, quant à elle, oublier la Canadienne Helen Kelesi.

Mais « c'était la journée des Français », comme l'a si bien dit Nathalie Herreman qui, en fin d'après-midi, a réussi le dernier d'une incroyable et inédite série d'exploits.

Sur le « central » de Roland-Garros, elle venait de se qualifier pour le troisième tour en battant Mandlikova — tête de série no 4 et victorieuse à Paris en 1981 — en deux petits sets de 6-4 et 7-6 (7-5).

« Après ce qu'avait fait Winogradsky, j'ai eu un peu peur d'entrer sur le central. Et puis je me suis dit que je devais faire aussi bien », a raconté Herreman, 21 ans, 60e joueuse mondiale.

La cuisse droite bandée de noire — elle s'était fait une élongation dimanche — Herreman a livré un match remarquable.

Cette troisième journée des Internationaux de France a effectivement été très « française » avec notamment les succès de Tarik Benhabiles et de Winogradsky sur les Suédois Mikael Pernfors et Stefan Edberg.

Pour sa part, le Tchécoslovaque Ivan Lendl, tenant du titre et tête de série no 1, a battu en quatre sets l'Américain Jonathan Canter. Comme au premier tour, le champion du monde n'a pas vraiment dominé son sujet mais contrairement à d'autres vedettes du tournoi, il a gagné...

De son côté, l'Équatorien Andres Gomez, numéro 10 du tournoi, s'est logiquement qualifié en trois sets pour le troisième tour, aux dépens du Français Thierry Champion.

En simple dames, la jeune Canadienne Kelesi a réussi une belle performance en triomphant de Lindqvist — no 11 du tournoi — en des sets identiques de 7-5.

Les têtes (de série) roulent

La journée avait mal commencé pour les Suédois Stefan Edberg et Mikael Pernfors.

Edberg, tête de série numéro 3 et champion d'Australie au début de l'année, a chuté, sur le court central, devant le modeste Français Winogradsky, 21 ans, 152e joueur mondial seulement à l'ATP.

Il est vrai que le Suédois relève d'une blessure aux adducteurs. Mais on le croyait capable néanmoins de repousser le danger avec son talent et son expérience, malgré ses 21 ans.

Or, Winogradsky, très bon au service et à la volée, a conduit la partie — interrompue trois heures à cause de la pluie — avec une étonnante autorité pour remporter un succès amplement mérité, le plus beau de sa carrière, face à un joueur dont les qualités offensives ont été sérieusement pénalisées par la terre battue lente de Paris.

Le prochain adversaire de Winogradsky sera le Tchécoslovaque Karel Novacek, qui a écrase l'Argentin Eduardo Bengoechea sur le score sans appel de 6-0, 6-0 et 6-0...

Benhabiles opportuniste

Pour sa part, Pernfors (no 13), le finaliste de l'année passée, a disparu dès le tour initial devant le Français Tarik Benhabiles, 41e mondial, vainqueur 6-0 au quatrième set.

Comme Edberg, Pernfors a des circonstances atténuantes. Blessé à une cheville, il a été l'ombre de lui-même devant un adversaire qui a su saisir sa chance. Benhabiles aura sur sa route un autre Suédois, au deuxième tour, Anders Jarryd, qu'il a déjà battu cette année.

Dans des matches entamés mardi et interrompus à cause de la pluie, l'Allemand de l'Ouest Boris Becker (no 2) a conclu victorieusement hier contre l'Uruguayen Diego Perez en trois manches, comme l'Américain Jimmy Connors (no 8), vainqueur de son compatriote Todd Nelson.

D'autre part, le Suédois Joakim Nystroem, de nouveau en forme après des mois de cauchemar, a disposé en trois sets du Tchécoslovaque Marian Vajda.

L'Argentin Martin Jaite (no 14), finaliste cette année à Rome, a également gagné en trois sets, au deuxième tour, contre le Français Thierry Pham. Nystroem et Jaite rencontreront respectivement au troisième tour l'Australien Darren Cahill et l'Autrichien Thomas Muster.

Enfin, le Français Thierry Tulasne, 33e à l'ATP, a vaincu en trois sets le Suédois Jan Gunnarson (42e mondial). Tulasne aura pour adversaire au troisième tour le favori et tenant du titre, le Tchécoslovaque Ivan Lendl.

Troisième retraite de « Sugar Ray »

WASHINGTON (AP et AFP) — « Sugar Ray » Leonard, champion poids moyen du Conseil mondial de la boxe (WBC), a annoncé hier sa troisième retraite.

Cette nouvelle a provoqué une réaction immédiate dans le camp de « Marvelous » Marvin Hagler, le champion déchu, qui voudrait obtenir un combat revanche avant le départ définitif de Leonard.

« Je ne suis plus stimulé à poursuivre ma carrière de boxeur. Il n'y a personne qui puisse me motiver. Je vais donc essayer de me retirer », a déclaré hier Leonard en conférence de presse.

C'est la troisième fois que Leonard se retire, depuis 1976. Et il avait déclaré, à l'issue de sa carrière chez les amateurs, ne pas avoir envie de devenir professionnel.

Le récent retour à la boxe de Leonard n'a duré qu'un combat — au cours duquel il a causé une grande surprise en détrônant le champion Hagler, le 6 avril dernier.

Il ne s'agissait que du deuxième combat que livrait Leonard en cinq ans. Il avait subi une délicate intervention chirurgicale à la rétine de l'oeil, en 1982.

Il avait expliqué son dernier retour par le désir de se mesurer à Hagler.

Bien nanti financièrement, Leonard a déclaré que d'affronter Hagler était « quelque chose que je devais faire ».

Montréal, son seul revers

Si la carrière de Leonard est bel et bien terminée, il aura conservé une fiche de 34-1 chez les pros. Il a subi son seul revers aux mains (... de pierre) de Roberto Duran, en 1980 au Stade olympique de Montréal.

Il a remporté des titres dans trois catégories au cours de sa carrière professionnelle, qui avait commencé le 5 février 1977 par une victoire par décision aux dépens de Luis Vega.

En annonçant hier sa retraite, Leonard a déclaré: « Pour offrir de bonnes performances, j'ai besoin de stimulus. Je dois être motivé. Le feu sacré est éteint. »

Leonard, qui est âgé de 31 ans, est devenu professionnel après avoir gagné la médaille d'or des poids mi-moyens, lors des Jeux olympiques de Montréal, en 1976.

Il a subi son intervention chirurgicale à l'oeil en mai 1982, trois mois après avoir défait Bruce Finch, pour conserver le titre incontesté des mi-moyens. Il a annoncé sa retraite en novembre 1982.

Réaction du camp Hagler

L'entourage de Hagler n'a pas caché sa déception en apprenant la décision de Leonard de prendre sa retraite, moins de deux mois après sa victoire du 6 avril dernier à Las Vegas.

« Nous estimons que le résultat du 6 avril a été gâté par les enquêtes menées actuellement sur l'arbitrage, le pointage des juges et même les rapports médicaux », a déclaré Morris Goldings, l'avocat de Hagler, battu aux points à la majorité des juges, en 12 reprises, après un verdict très contesté par son entourage.

Goldings a précisé que le camp de l'ancien champion attendait les résultats d'une enquête conduite par la Commission sportive du Nevada à la suite de rumeurs d'irrégularités sur les conditions qui avaient entouré ce combat.

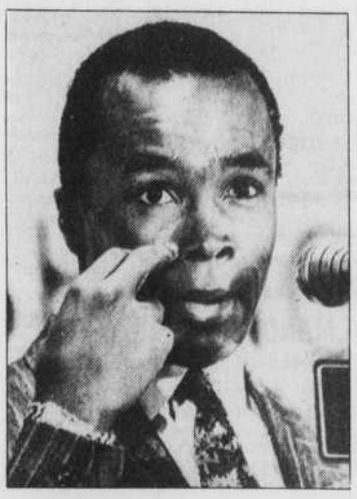

« Sugar Ray » Leonard

« Nous espérions que « Sugar Ray » Leonard veuille éclaircir la situation, comme un authentique champion, avant d'annoncer sa retraite. La meilleure façon de le faire aurait été une revanche. Marvin était prêt pour le défi de Leonard », a-t-il conclu.

Une colle: qui est l'instructeur des Kings de Los Angeles ?

11 nouveaux entraîneurs en 1 an dans la LNH

NEIL STEVENS

(PC) — Les Blackhawks de Chicago sont devenus cette semaine la 11e équipe de la Ligue nationale de hockey en moins de 12 mois à changer d'entraîneur, quand ils ont embauché Bob Murdoch.

Les entraîneurs de la LNH passent tellement vite par les temps qui courent, qu'il devient de plus en plus difficile de savoir qui dirige qui.

Si on vous demandait, rapidement, de nommer l'entraîneur des Kings de Los Angeles ?

Donnez-vous votre langue au chat?

En voici une autre: Qui pilote les Rangers de New York ?

Difficile d'y répondre, n'est-ce pas ?

« Les entraîneurs sont sacrifiables, explique un ancien membre de la confrérie devenu commentateur, Don Cherry. Quand une équipe a des ennuis, elle ne se débarrasse pas de 18 ou 20 joueurs et ce n'est pas le directeur général qui accepte le blâme.

« Je déteste utiliser des clichés, mais l'entraîneur est embauché pour être congédié. »

Âgé de seulement 43 ans, Glen Sather est le doyen des entraîneurs de la LNH, en termes d'années d'ancienneté au service de la même équipe.

Il a été embauché par les Oilers d'Edmonton — qui faisaient alors partie de la défunte Association mondiale — le 27 janvier 1977.

Seul survivant

Les Oilers ont été admis dans la LNH lors de la saison 1979-80. Des entraîneurs en poste cette année-là, Sather est le seul à avoir conservé son emploi. En 640 rencontres dans la LNH, les Oilers ont remporté 364 victoires. Seulement 10 autres entraîneurs, dans l'histoire de la LNH, comptent plus de gains que Sather.

Les autres entraîneurs, au début de la saison 1979-80, étaient: Al MacNeil, des Flames d'Atlanta; Fred Creighton, des Bruins de Boston; Scotty Bowman, des Sabres de Buffalo; Eddie Johnston, des Blackhawks de Chicago; Don Cherry, des Rockies du Colorado; Bobby Kromm, des Red Wings de Detroit; Don Blackburn, des Whalers de Hartford; Bob Berry, des Kings de Los Angeles; Glen Sonmor, des North Stars du Minnesota; Bernard Geoffrion, du Canadien de Montréal; Al Arbour, des Islanders de New York; Fred Shero, des Rangers de New York; Pat Quinn, des Flyers de Philadelphie; John Wilson, des Penguins de Pittsburgh; Jacques Demers, des Nordiques de Québec; Barclay Plager, des Blues de St. Louis; Floyd Smith, des Maple Leafs de Toronto; Harry Neale, des Canucks de Vancouver; Danny Belisle, des Capitals de Washington; et Tom McVie, des Jets de Winnipeg.

Bowman est l'entraîneur de la LNH qui a remporté le plus de victoires. Mais ça ne lui a pas permis d'éviter la guillotine, l'automne dernier.

« Si Scotty Bowman peut être congédié, tout le monde peut l'être », a noté Cherry.

Bergeron deuxième

Après Sather, le plus ancien des pilotes de la LNH est Michel Bergeron, des Nordiques. Il a été engagé le 20 octobre 1980.

Il est suivi de Bryan Murray (11 novembre 1981), des Capitals, et de Jack Evans (7 juillet 1983), des Whalers.

Mike Keenan a célébré dimanche dernier son troisième anniversaire d'entraîneur, mais il est déja cinquième en ancienneté.

Jean Perron, qui n'est à la barre du Canadien que depuis deux ans, est déjà septième sur cette liste...

« Tous ceux qui ont eu des liens avec le hockey rêvent de devenir entraîneur dans la LNH, a noté Cherry. C'est un emploi prestigieux. »

« Plusieurs années plus tard, on peut se vanter d'avoir été entraîneur dans la LNH. Tout le monde veut cet emploi, même si c'est de plus en plus un emploi à brève échéance. Voyez ce que Mike Keenan a accompli en trois saisons avec les Flyers et il y a des rumeurs qui circulent à l'effet qu'il pourrait être bientôt congédié. »

Ah oui. L'entraîneur des Kings est Mike Murphy.

HOCKEY

Coupe Stanley

Dimanche
Edmonton 4, Phil'phie 2
Mercredi
Edmonton 3, Phil'phie 2
Vendredi
Phil'phie 5, Edmonton 3
Dimanche
Edmonton 4, Phil'phie 1
Mardi
Phil'phie 4, Edmonton 3
Ce soir
Edmonton à Philadelphie
Samedi
Philadelphie à Edmonton*
(* — si nécessaire)

FINALE

	pj	g	p	bp	bc	pts
EDMONTON	5	3	2	17	14	6
PHILADELPHIE	5	2	3	14	17	4

Les meneurs

	b	a	pts
Gretzky, Edm	5	28	33
Messier, Edm	11	16	27
Propp, Phi	11	16	27
Anderson, Edm	13	12	25
Eklund, Phi	7	18	25
Kurri, Edm	14	9	23
Naslund, Mtl	**7**	**15**	**22**
Tocchet, Phi	11	10	21
Robinson, Mtl	**3**	**17**	**20**
Walter Mtl	**7**	**12**	**19**
Smith, Mtl	**9**	**9**	**18**
Nilsson, Edm	6	12	18

BASEBALL

Ligue nationale

Mardi
Cincinnati 3, Chicago 2
Atlanta 5, St. Louis 4
Houston 10, Pittsburgh 3
Philadelphie 3, San Diego 1
Montréal 8, Los Angeles 3
New York 3, S. Francisco 2
Hier
New York à S. Francisco
Chicago à Cincinnati
Pittsburgh à Houston
Philadelphie à San Diego
Montréal à Los Angeles
Aujourd'hui
Atlanta, Mahler (2-5) à St. Louis, Conroy (3-1), 13 h 35

Ligue américaine

Mardi
Boston 6, Cleveland 5
Kansas City 5, Chicago 4
Minnesota 4, Milwaukee 2
Texas 8, Detroit 7
Hier
Seattle à New York
Californie à Baltimore
Cleveland à Boston
Texas à Detroit
Oakland à Toronto
Kansas City à Chicago
Milwaukee au Minnesota
Aujourd'hui
Seattle, Moore (2-5) à New York, Rhoden (5-3), 19 h 30
Californie, Fraser (2-2) à Baltimore, Boddicker (4-1), 19 h 35
Cleveland, Carlton (3-4) à Boston, Leister (0-0), 19 h 35
Oakland, Stewart (5-4) à Toronto, Clancy (7-2), 19 h 35
Milwaukee, Birkbeck (1-3) au Minnesota, Berenguer (2-0), 20 h 05

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
ST. LOUIS	26	16	.619	—
CHICAGO	26	18	.591	1
MONTRÉAL	**23**	**21**	**.523**	**4**
PITTSBURGH	21	21	.500	5
NEW YORK	21	22	.488	5 ½
PHILADELPHIE	19	23	.452	7

Section Ouest

SAN FRANCISCO	26	19	.578	—
CINCINNATI	25	20	.556	1
ATLANTA	23	22	.511	3
HOUSTON	22	22	.500	3 ½
LOS ANGELES	21	24	.467	5
SAN DIEGO	11	36	.234	16

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

NEW YORK	29	15	.659	—
TORONTO	25	17	.595	3
MILWAUKEE	22	18	.550	5
BALTIMORE	24	20	.545	5
DETROIT	22	21	.512	6 ½
BOSTON	19	25	.432	10
CLEVELAND	15	30	.333	14 ½

Section Ouest

KANSAS CITY	26	16	.619	—
MINNESOTA	22	22	.500	5
SEATTLE	22	22	.500	5
CALIFORNIE	21	23	.477	6
OAKLAND	20	23	.465	6 ½
CHICAGO	17	24	.415	8 ½
TEXAS	17	25	.405	9

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	pp	cc	moy.
Brooks	16	2	0	0	.125
Candaele	159	52	8	0	.327
Engle	39	9	4	1	.231
Fitz'ald	75	15	7	1	.200
Foley	75	17	10	2	.227
Galarraga	148	51	33	4	.345
Johnson	27	5	2	0	.185
Law	154	45	23	5	.292
Nichols	47	13	8	1	.277
Raines	92	32	14	3	.348
Reed	36	4	4	0	.111
Shines	9	2	0	0	.222
Stefero	56	11	3	1	.196
Wallach	158	47	30	5	.297
Webster	171	49	18	2	.287
Win'gham	68	19	15	2	.279

Buts volés: Webster 12; Raines 10; Foley, Wallach 4; Winningham, 3; Candaele, Galarraga, Johnson, 2; Engle, Fitzgerald, Law, Shines, 1.

Les lanceurs

	g-p	mi	pm	rab	mpm
Brown	0-1	3.1	1	4	2.70
Burke	0-0	20.1	3	10	1.33
Heaton	5-2	65.1	28	39	3.86
McClure	2-1	15.1	9	10	5.29
McGaffigan	0-0	33.0	7	32	1.91
Sebra	3-4	50.1	21	40	3.75
Smith	2-0	25.1	16	21	5.68
Sorensen	3-1	34.0	8	15	2.12
St.Claire	2-3	25.1	14	16	4.97
Tibbs	4-4	56.0	32	34	5.14
Youmans	2-3	35.1	23	29	5.86

Victoires préservées: McGaffigan 6; St. Claire, Burke 4.